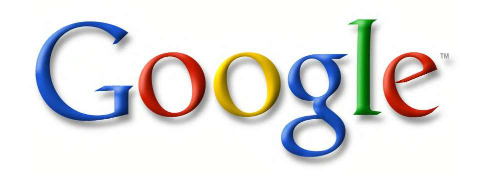
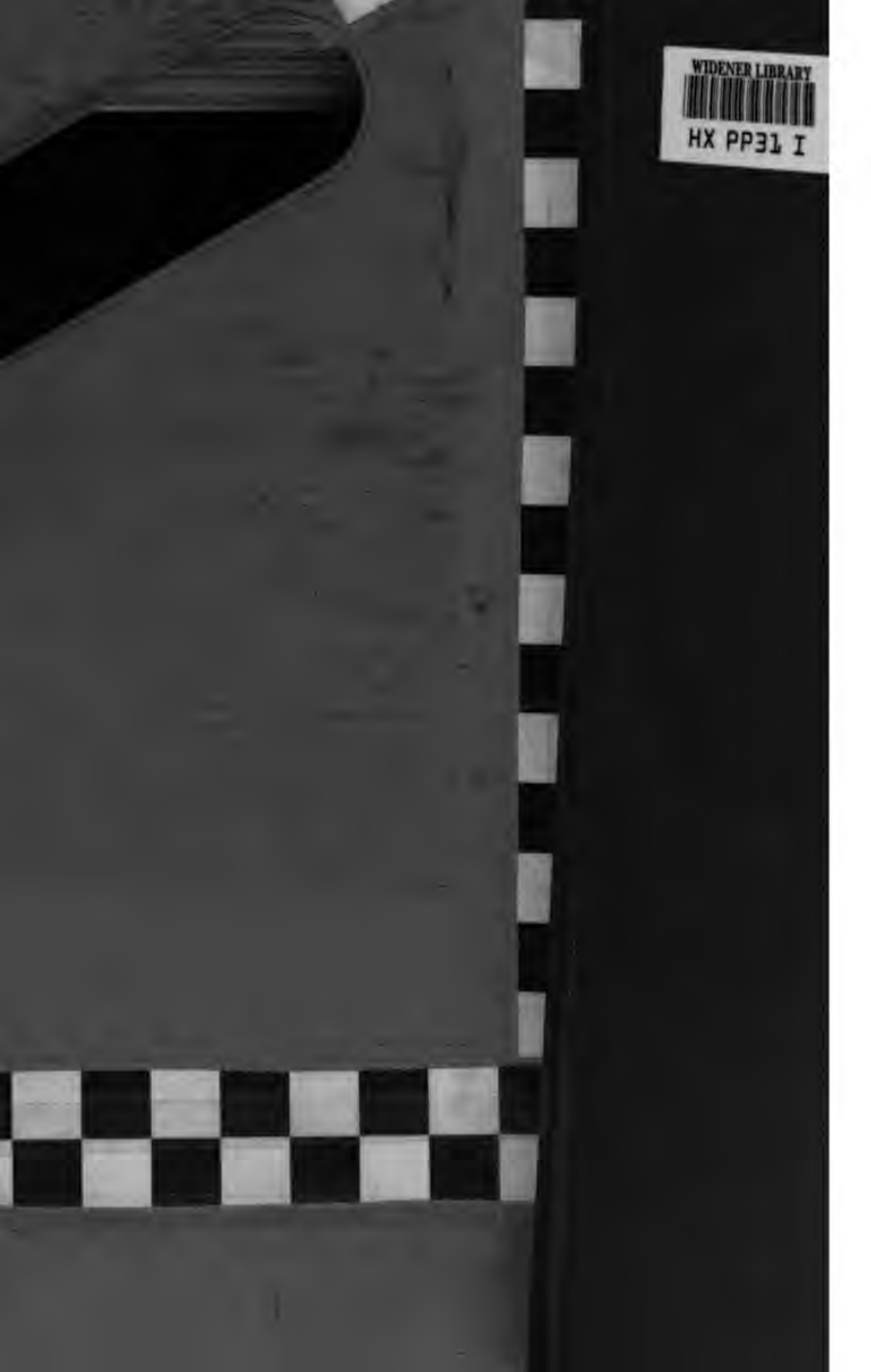
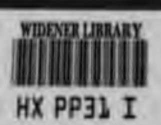



WIDENER LIBRARY
HX PP31 I


WIDENER LIBRARY
HX PP31 I

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY,

POUR 1837-1838;

RÉDIGÉES

PAR LES SECRÉTAIRES

DE LA SOCIÉTÉ.



AU PUY,

DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. GAUDELET,

SUCCESSEUR DE P. PASQUET.

1839.

Nota. La Société n'entend garantir les faits, ni adopter toutes les opinions consignées dans les Mémoires que renferment les *Annales*.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY.

COMPTE RENDU

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ,

DANS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 22 AOUT 1838,

PAR M. BERTRAND DE DOUE, *président.*



MESSIEURS,

Le retour périodique de la solennité qui réunit autour de nous ce concours nombreux de citoyens et les premières autorités du pays, ramène pour votre Président l'obligation de vous présenter le compte rendu des travaux qui vous ont occupé depuis votre dernière séance publique.

Ce compte, pour être complet, exigerait une foule de détails auxquels je ne me laisserai pas entraîner; je m'efforcerai au contraire de le

rendre aussi rapide que possible, et de racheter ainsi ce que sa périodicité même et l'obligation d'appeler encore votre attention sur des sujets dont je vous ai plus d'une fois entretenu, doivent y jeter de monotonie. Qu'il me soit toutefois permis de m'arrêter quelques instans sur la mesure la plus importante que vous ayez prise depuis la création de votre Société, mesure qui a si fort agrandi la sphère de vos travaux et étendu jusque dans les cantons les plus reculés du département l'influence que vous devez désirer d'exercer dans l'intérêt de notre agriculture.

Pénétrés de l'idée que l'utilité d'une Société comme la vôtre ne s'apprécie que par les travaux qu'elle accomplit ou par l'émulation qu'elle excite, vous aviez d'abord cherché à signaler votre existence par des établissemens dont les avantages ont été généralement appréciés; mais ces établissemens étaient plus ou moins étrangers au but principal de votre institution. Il y avait, il faut bien le reconnaître, dans l'ensemble de vos travaux, comme Société d'agriculture, quelque chose de vague, d'incomplet, qui indiquait un vice réel dans votre organisation.

Et en effet, Messieurs, isolés comme vous l'étiez, comptant à peine dans le département vingt Membres non résidans, tous admis dans votre sein à des titres honorables, mais la plupart étrangers à l'art que vous avez mission spéciale d'éclairer et

d'encourager, quelle action pouviez-vous exercer sur notre population agricole ?

Une réforme dans les bases de votre association était devenue indispensable; l'adjonction des notabilités scientifiques et littéraires du pays ne suffisait plus à l'accomplissement de vos projets d'amélioration; il fallait ouvrir vos rangs à tous les hommes d'expérience et de pratique, appeler à vous ceux que leur position ou leur savoir met à même d'exercer autour d'eux une utile influence, et vous plaçant au centre de cette association vraiment départementale, intéresser chacun de ses Membres, par votre exemple et vos encouragemens, au perfectionnement de notre agriculture.

Cette grande mesure dont les fruits ne se sont pas fait attendre, vous l'avez préparée avec maturité. Elle renferme le germe d'une foule de développemens que le temps et votre persévérance amèneront indubitablement.

Ainsi, en formant dans chacun de nos vingt-huit cantons un cadre dans lequel viendront successivement prendre place les propriétaires les plus zélés et les plus intelligens, vous avez préparé les élémens d'autant de comices agricoles. Espérons que les cantons les plus avancés, tels que ceux du Puy, de Brioude et de Paulhaguet prendront bientôt cette honorable initiative. La part que vous vous empresserez de leur donner dans les subventions qui vous sont si généreusement accordées par le Conseil général, multipliera

bientôt ces réunions si propres à faire naître une louable émulation chez nos cultivateurs.

La publication de votre *Bulletin agronomique*, dont le 5e no est sur le point de paraître, ne produira pas de moins heureux effets. Le besoin d'un moyen de communication s'était souvent fait ressentir, mais vous avez voulu qu'il fût en dehors de la presse périodique, trop souvent l'organe passionné des partis. Dans ce Rècueil, uniquement consacré à entretenir entre tous les Membres de la Société des relations de chaque jour, à transmettre vos vues, à les contrôler par l'expérience, chacun pourra déposer ses propres observations, en même temps qu'il y trouvera consignés les procédés et les cultures nouvelles jugés susceptibles d'être introduits avec avantage dans le département.

Vous avez dû surtout vous féliciter, Messieurs, de vous trouver tout d'un coup en rapport avec un aussi grand nombre de citoyens recommandables animés du même esprit et concourant au même but que vous. Vous êtes heureux aujourd'hui de voir ceux de vos nouveaux collègues à qui leurs occupations ont permis de se réunir à vous, vous donner par leur présence un gage de l'intérêt qu'ils prennent à vos travaux.

Pourquoi faut-il que le souvenir des pertes que vous avez éprouvées, vienne troubler cette satisfaction ?

A peine votre juste reconnaissance avait-elle placé sur le tableau de vos Membres honoraires M. le marquis de Latour-Maubourg, que la mort est venue le frapper. Je ne vous dirai pas quels services notre illustre compatriote avait rendus à la France dans les missions délicates dont il avait été chargé. Son éloge a déjà retenti dans une tribune plus digne du rang élevé qu'il occupait dans notre hiérarchie constitutionnelle; mais vous n'oublierez pas que c'est à ses sollicitations que vous devez entr'autres dons ce magnifique bronze du Moïse de Michel-Ange, chef-d'œuvre de la sculpture moderne et sans contredit un des plus riches morceaux de nos collections. Je citerai aussi parmi les objets d'art qu'il vous avait offerts personnellement, les quatre vases égyptiens en albâtre oriental, qu'il avait rapportés de son ambassade à Constantinople et dont il fit don au Musée.

La mort de M. de Maubourg est pour nous comme pour le pays une perte qui ne sera pas de sitôt réparée.

Avec moins de titres à votre reconnaissance, M. le docteur Tardy, que la mort nous a récemment enlevé, a droit aussi à l'hommage de votre affection et de vos regrets. Tant que sa santé le lui permit, il se montra un des plus assidus à vos réunions de chaque mois. Il s'acquittait avec zèle et souvent avec talent des rapports dont il

était chargé. Il a publié une Histoire de la médecine, qui est dans votre bibliothèque. Vous n'avez pas oublié non plus qu'il a enrichi vos Annales d'une Notice historique sur notre compatriote, le lieutenant-général baron de l'Estrade, ce noble et et brave vétéran des guerres d'Amérique. On y trouve d'intéressantes particularités que M. Tardy avait recueillies de sa bouche et qui sans lui seraient restées ignorées.

Quelques tristes que soient ces souvenirs, ils ne doivent pas nous détourner plus long-temps de la tâche qui nous reste à remplir. Bientôt de nombreux encouragemens vont être distribués aux agriculteurs que vous en avez jugés dignes. Peut-être les titres auxquels quelques-uns ont été obtenus paraîtront-ils insuffisans. Si vous en avez décidé autrement, c'est que vous avez dû tenir compte des circonstances et de la position des hommes. Sans doute quelques centaines de toises semées en betteraves ou consacrées à la culture de l'esparcet ou du colza mériteraient à peine que l'on en fît mention, si le terrain où ont eu lieu ces essais était celui d'un riche particulier, ou s'il était situé là où ces cultures sont déjà devenues populaires.

Mais si le pauvre dans son humble station cède au besoin d'améliorer dont vous êtes vous-mêmes tourmentés; si, obéissant à votre voix, il consacre une partie de son mince héritage à des

cultures encore inconnues dans le hameau reculé qu'il habite; s'il a bravé les railleries dont la jalousie et l'esprit de routine n'ont pas manqué de l'assaillir; je le demande, Messieurs, n'a-t-il pas, lui aussi, mérité vos encouragemens? Tels sont d'ailleurs la lettre et l'esprit de vos derniers programmes.

Nous sommes heureux de le dire, décidément il y a progrès dans les diverses parties de notre agriculture. Depuis votre dernière séance, quarante-huit primes, pour charrues dombasle, ont été accordées; partout les fourrages se multiplient; les graines que vous avez si abondamment distribuées ont donné lieu à de nombreux essais; de grands défoncemens s'opèrent; la jachère disparaît sous les récoltes sarclées; la culture du mûrier, quelque temps stationnaire, est aujourd'hui mieux comprise et ses avantages mieux appréciés.

Vous le voyez, Messieurs, la voie dans laquelle vous êtes entrés est bonne; il ne s'agit que d'y persévérer. L'amélioration de nos races de bestiaux est la seule branche de notre industrie agricole qui laisse à désirer; pour laquelle, avouons-le, tout est encore à faire. C'est là que les subventions obtenues par MM. les Députés du département, ou dont vous êtes redevables à la sollicitude de notre premier Magistrat, doivent trouver leur emploi. Elles seront malheureusement insuffisantes pour réaliser, dès cette année, le projet

que vous avez conçu de placer dans chacun de nos cantons un taureau étalon des races d'Aubrac, du Rouergue, de Maillargues ou de celle du Mezenc.

De nouveaux progrès dans la fabrique de la dentelle, cette industrie toute départementale, puisqu'elle s'étend, quoiqu'en proportions diverses, dans nos trois arrondissemens, ont justifié les encouragemens que vous accordâtes, il y a deux ans, à M. Théodore Falcon.

Cet intelligent fabricant vous a présenté cette année un nouveau tableau de ses produits. On y remarque une heureuse variété de fonds et de dessins parfaitement exécutés et qui font honneur à l'habileté du fabricant et à la direction qu'il donne à ses ouvrières. C'est aux douze plus parfaites d'entr'elles que vous avez voulu cette fois décerner une prime. Elle leur sera distribuée par MM. les Maires de leur commune. Ces récompenses inattendues exciteront leur émulation et ne peuvent que produire un excellent effet.

Je regrette de ne pouvoir parcourir en détail les autres branches d'industrie et les inventions nouvelles qui ont mérité vos encouragemens. Dans quelques instans, les jeunes élèves de votre école industrielle, qui a déjà fourni tant de bons ouvriers au pays, se présenteront pour recevoir à leur tour les couronnes dues à leurs succès. Vous avez voulu par cette faveur dont ils com-

prennent très-bien tout le prix, ajouter encore à leur jeune émulation et donner une marque de votre satisfaction à MM. leurs professeurs. Les modèles exposés dans le Musée rendent témoignage de l'excellence de l'enseignement que reçoivent leurs élèves.

La Caisse d'épargnes à laquelle, par ses statuts, votre nom est si honorablement associé, continue à mériter la confiance qui lui est due. Ce que quelques préventions lui refusent encore, elle l'obtiendra du temps et d'une plus juste appréciation des services qu'elle est appelée à rendre à notre population.

Les versemens qui, dans tout le cours de l'année 1837, ne s'étaient portés qu'à 24100 francs, s'élèvent déjà pour 1838 à plus de 25000 francs. Le nombre des déposans nouveaux suit la même progression. C'est, vous le voyez, une notable amélioration.

Dans le nombre des versemens sont compris ceux opérés par quatre caisses de secours mutuels établis depuis peu par les corporations des ouvriers cordonniers, des menuisiers, des tailleurs et des maîtres cordonniers de cette ville. Ces associations font honneur au bon esprit de notre population ouvrière. Elles mériteraient d'être encouragées autrement que par les facilités qu'ils ont trouvées dans la caisse d'épargnes et par l'honorable mention que je suis heureux d'en faire devant vous.

Je n'ai plus qu'à vous entretenir, Messieurs, des accroissemens qu'ont reçu les riches collections réunies dans ce Musée, où viennent se résumer chaque année une grande partie de vos travaux.

Le catalogue auquel vous travaillez montrera avec quelle persévérante sollicitude vous avez cherché à rendre chaque jour cet établissement plus digne de la faveur marquée dont il jouit auprès de nos concitoyens, et du rang distingué qu'il occupe parmi les Musées des départemens.

Mais, sans remonter plus haut que votre dernière séance publique, de combien d'objets précieux ne s'est-il pas enrichi ?

Et d'abord, quel don plus digne de votre reconnaissance que celui des manuscrits originaux de Médicis et de Burel, dont vous êtes redevables à Monseigneur de Bonald. Leur rare conservation, leur authenticité, l'intérêt tout particulier qu'ils ont pour notre histoire, et jusqu'au nom vénéré du Prélat qui a voulu en assurer la possession à sa patrie adoptive; tout fait, de ces beaux manuscrits, l'ornement le plus précieux de votre bibliothèque.

Bientôt l'un de nos jeunes collègues viendra y déposer un manuscrit d'un ordre inférieur, il est vrai, mais daus lequel les amateurs du moyen-âge trouveront plus d'un enseignement. Ce manuscrit a été recueilli sur les originaux dispersés dans diverses bibliothèques de la capitale. Il ren-

ferme un grand nombre de poésies encore inédites, de nos troubadours, singulier mélange de galanterie, d'amour et d'amères satyres. C'est à ces sources inconnues que M. Francisque Mandet a puisé la plus grande partie des matériaux que, grâce au constant et généreux patronage du Conseil général, il est sur le point de publier. Ainsi, par les savantes et consciencieuses recherches de notre infatigable Collègue, se trouvera réalisé le vœu que vous aviez émis il y a quelques années.

Le pays et la science ne doivent pas moins de reconnaissance à M. Anatole de Planhol, pour son grand ouvrage sur les magnifiques tapisseries de l'église de la Chaise-Dieu, dont il vous a fait l'hommage. Dans ce vaste ensemble de compositions, toutes tirées de l'Histoire sainte, l'œil ne sait ce qu'il doit le plus admirer, ou de la naïveté des curieux détails que l'artiste du 15e siècle y a pour ainsi dire entassés, ou de la gracieuse pureté que le crayon toujours élégant de notre compatriote a mis dans leur reproduction.

En voyant surgir tout-à-coup un talent aussi distingué et auquel ses premières productions promettent tant d'avenir, vous vous êtes plaints de ne pas le compter parmi vous. Bientôt, Messieurs, vos rangs vont s'ouvrir pour le recevoir ; il est assuré du moins d'y trouver des Collègues animés de cet amour du pays auquel il a dû l'heureux choix de son premier sujet.

Tels sont les principaux objets dont s'est enrichie votre bibliothèque historique. Encore quelques acquisitions de cette importance et cette collection, qui date à peine de hier, deviendra digne de l'intérêt de tous ceux qui attachent quelque prix à la conservation de nos monumens historiques et littéraires.

Votre médaillier, qui s'accroît chaque jour de monnaies de différens âges trouvées dans le département, fournit aussi matière à d'intéressantes recherches. Celui de nos collègues à qui la conservation en est plus particulièrement confiée, s'occupe en ce moment d'un travail qui sera inséré dans nos prochaines Annales et qui jettera un nouveau jour sur le droit de battre monnaie que possédaient, entr'autres, les évêques du Puy et les comtes de Brioude, ou qu'usurpaient certains de nos barons, pour rétablir leurs finances souvent fort délabrées. Ce travail sera accompagné de planches gravées par M. Xavier Breysse, jeune artiste dont vous avez jugé le talent digne de vos encouragemens.

Vous n'avez pas négligé non plus les occasions qui se sont présentées pour compléter vos collections déjà si riches d'histoire naturelle.

Un heureux hasard a fait découvrir dans nos plâtrières des restes assez nombreux et parfaitement conservés du *Paleotherium du Velay*, dont il n'avait été rencontré aucun nouveau débris,

depuis ceux que le célèbre Cuvier reconnut constituer une espèce distincte, à laquelle il donna le nom du pays où elle avait été trouvée.

Dans l'état actuel de nos connaissances, cet animal doit être considéré comme le premier mammifère qui ait paru au bord des eaux qui ont si long-temps couvert les environs du Puy.

Une découverte bien intéressante aussi, est celle d'énormes dents et de quelques os parfaitement conservés de l'*Elephas primigenius* de Cuvier, espèce fossile très-rapprochée de l'éléphant d'Asie. Ces ossemens ont été recueillis dans le détritus volcanique, par M. Charles de Chardon, mêlés avec ceux de quelques espèces de petits ruminans, et donnés par lui au Musée avec une générosité qu'on ne saurait assez louer.

S'il m'était actuellement permis de décrire quelques-uns des objets d'antiquité dont cette partie de vos collections s'est enrichie depuis peu, je vous parlerais de cette jolie statuette en marbre blanc dont vous êtes redevable à M. l'abbé Carria, archiprêtre de la cathédrale; de ces vases étrusques, partie essentielle de toute collection d'antiques; de ces armes couvertes d'incrustations de nacre et d'ivoire, luxe né des habitudes guerrières de nos pères pendant leurs cruelles dissentions; mais j'ai hâte de vous entretenir d'un monument d'un bien autre intérêt, puisqu'il serait le plus ancien de ceux qui constatent l'existence des

Vellaviens, comme formant un peuple distinct au milieu de ceux qui habitaient les Gaules lors de l'invasion romaine.

Un autre souvenir s'y rattache encore; car cette main symbolique que couvrent des caractères grecs, emblème de concorde et d'union, le comte de Caylus, le père Montfaucon, et, après eux, notre honorable collègue, le savant auteur de l'Essai sur les Antiquités de la Haute-Loire, s'accordent à la considérer comme un gage donné en signe d'alliance aux Velauniens par les habitans de l'Auvergne.

Jusqu'ici ce bronze avait échappé à vos recherches; ce n'est que depuis quelques mois qu'il a été découvert dans les collections de la Bibliothèque royale, à Paris, par notre compatriote M. Jules Pradier. Dans l'impossibilité d'obtenir la cession de ce singulier monument de la diplomatie gauloise, M. de Becdelièvre s'est adressé à M. Crozatier, et, grâce à son inépuisable obligeance, vous en possédez enfin une épreuve aussi en bronze, dont la fidélité vous est garantie par l'habileté de l'artiste qui l'a exécutée et qui vient d'en faire don au Musée.

Vous conserverez religieusement ce symbole d'union entre deux peuples qui, au rapport de Strabon, vivaient, il y a deux mille ans, sous le même gouvernement et sous les mêmes chefs. Il y a là pour nous, Messieurs, plus qu'un souvenir.

Puissent ceux qu'il rappelle, resserrer plus étroitement les nœuds d'une alliance qui date de tant de siècles, et nous rendre chaque jour plus chère cette communauté d'intérêts, née de la mémorable révolution qui a réuni encore une fois les deux peuples !

Où trouverai-je maintenant cette variété de tours et d'expressions dont j'aurais besoin pour formuler à mon gré les témoignages de votre reconnaissance pour cette galerie, car c'est le mot ; pour cette galerie de tableaux dont le Musée s'enrichit en un jour comme par enchantement, et qui absorbent à juste titre l'attention générale.

Par où commencer ? Aurai-je égard à la valeur du don ou au mérite du donateur ?

Si toutefois la palme appartient au goût exquis qui a présidé à leur choix et au zèle qui les a obtenus, si un rare dévouement au pays, si une influence incontestée sur son avenir artistique sont des titres que vous ne puissiez méconnaître, comme moi, Messieurs, vous avez tous nommé M. de Becdelièvre.

Et je ne crains pas qu'une vieille amitié me fasse illusion. Ce beau portrait où nous retrouvons avec bonheur les traits de notre Julien si fidèlement rendus ; cet *album* de la Haute-Loire, cette bonne fortune à laquelle chacun de nous a voulu prendre part ; ce Musée, enfin, que nos yeux parcourent avec ravissement ; tout cela n'est-il pas son

ouvrage ? Et cette fête de famille où nous aurions été si heureux de le revoir après sa longue absence, pendant laquelle il n'a cessé de s'occuper de nous, que nous eût-elle laissé à désirer, si notre bien-aimé Collègue eût été là pour partager notre joie et recevoir nos félicitations ?

Mais écartons ce juste sujet de regrets.

Ce n'est plus seulement en votre nom particulier, mais encore comme organes de la reconnaissance publique, que vous avez actuellement à remercier notre honorable compatriote et collègue, M. Crozatier, pour les objets précieux dont il s'est plu à décorer le Musée et sa ville natale.

Trente ans se sont écoulés depuis que, bien jeune encore, il fut contraint de s'éloigner de nous, et ces trente ans de travaux et d'efforts pour parvenir à se faire un nom dans l'art difficile qu'il avait embrassé n'ont pu effacer de son cœur le souvenir des rians vallons où s'écoulèrent ses premières années.

C'est encore à lui que nous devons aujourd'hui cette forêt du célèbre paysagiste Cabat. Je ne vous ferai pas l'éloge de cette charmante étude; mais au milieu des jouissances qu'elle promet aux connaisseurs, qu'ils n'oublient pas à quelle main généreuse ils en sont redevables.

Dans cet autre tableau, ouvrage de Thuillier, vous avez reconnu d'abord la riche variété de tons, la touche naïve, la suave harmonie qui

caractérisent les ouvrages du peintre distingué à qui vous décernâtes naguère votre médaille d'or et qui pendant deux ans est venu s'inspirer de vos sites.

C'est au patriotisme, au goût éclairé pour les arts, au noble emploi que M. Auguste Lamothe, membre du Conseil général, sait faire de sa fortune, que nous devons ce beau paysage. Parmi ceux que possède le Musée, il est jusqu'ici le seul dont le sujet ait été pris dans le département. Cette particularité ajoute un nouveau prix au don de notre compatriote.

Bientôt peut-être, si les sollicitations réunies de M. de Bastard, notre président honoraire, et de M. de Becdelièvre, obtiennent le succès qu'il leur est permis d'espérer, un grand tableau du même auteur, représentant les ruines du château de Lavoûte-sur-Loire, enrichirait encore nos collections. Il serait le premier de cette suite de paysages historiques dans lesquels vous aimeriez à voir reproduire ce qui reste encore de nos vieux monumens.

En attendant que cet espoir se réalise, admirons ces jolies compositions de Bouton et de Le Prince, qui ont obtenu des suffrages mérités à l'exposition de 1838.

Que vos regards se portent enfin sur ce beau portrait de M. de Galard, que vous devez au talent de M. le professeur Giraud. Comme vous,

notre compatriote entendit le vœu exprimé, dans votre dernière séance publique, par le magistrat qui présidait alors à l'administration de ce département. Comme vous, il comprit que les arts devaient aussi leur tribut au prélat qui les avait chéris et protégés. Remercions-le d'avoir si bien payé leur dette et d'avoir enrichi le Musée d'un bon portrait de plus.

Ici, Messieurs, se termine ma tâche.

Qui pourrait, dans cette réunion de volontés et d'efforts dont je viens de vous présenter le tableau, ne pas reconnaître la tendance nouvelle des esprits vers un but naguère négligé ou même inaperçu?

Partout autonr de vous elle se manifeste. Voyez avec quelle intelligence profonde des procédés et des formes gracieuses du moyen-âge notre respectable Collègue, M. l'abbé Aynac, poursuit la restauration de sa belle église de Saint-Laurent. Ici, nos fontaines se parent des vases élégans de la renaissance; là, elles s'approprient et rendent à leur destination primitive les restes mutilés des monumens religieux du quatorzième siècle. La chapelle de Chanteuges, ce modèle achevé du gothique fleuri, sauvée des outrages du temps et de la main non moins redoutable de l'homme par le Conseil genéral; enfin, ces subventions si vivement sollicitées et enfin obtenues en faveur des basiliques de Saint-Julien de Brioude et de la

Chaise-Dieu dont elles assurent la conservation. Voilà, n'en doutons pas, des signes assurés de l'heureuse révolution qui s'opère dans les idées du pays; car c'est surtout par le respect qu'il porte aux monumens du passé, qu'un peuple s'initie au culte des lettres et des arts.

6e NOTICE INDICATIVE

Des Sujets de prix proposés par la Société, dans sa séance du 22 août 1838, pour être décernés en 1839 et 1840.

§. AGRICULTURE.

Des primes en argent, des médailles d'or, d'argent et de bronze, seront accordées aux propriétaires, cultivateurs ou fermiers qui auront satisfait aux conditions énoncées dans le présent programme pour un ou plusieurs des sujets ci-après :

1° *Plantes oléifères.*

A ceux qui auront récolté la plus grande quantité de graine de colza, de pavot, de navette, ou de cameline.

Cette quantité ne pourra être moindre de dix hectolitres, soit quarante doubles boisseaux ou grands cartons de la nouvelle mesure.

2° *Plantes fourragères.*

1° A ceux qui auront semé au moins 3000 toises carrées de plantes fourragères annuelles, vesces, jarousses, farouch, etc. Les deux cantons du Puy sont hors de concours.

2° A ceux qui auront ensemencé la plus grande surface en trèfle, luzerne et esparcet, *relativement à l'étendue de leurs terres labourables.*

3° A ceux qui auront cultivé, avec les soins convenables, la plus grande étendue en betteraves, choux cavaliers, choux branchus du Poitou, grosses carottes champêtres, maïs ordinaire ou quarantain.

4° A ceux qui auront essayé le plus en grand et avec plus de succès la culture de l'œillette, de la spergule, de la garance, du pastel et du chardon à bonnetier.

5° Aux propriétaires qui auront formé les pépinières les plus considérables d'arbres forestiers.

Des graines de betteraves, de grosses carottes champêtres et autres seront distribuées annuellement, avec une instruction sur leur culture, aux membres de la Société qui résident dans le département, et par leur intermédiaire aux cultivateurs qui en désireront.

3° *Récoltes enfouies en vert.*

A ceux qui auront enfoui du lupin, du seigle ou autres fourrages en vert sur l'espace de terrain le plus considérable.

Certaines communes de l'arrondissement d'Yssingeaux retirent de grands avantages de l'enfouissement du lupin, au moment où cette plante a pris tout son développement. L'introduction de ce procédé, dans d'autres communes du département, serait un perfectionnement qui mérite d'être encouragé.

4° *Culture du chanvre et du lin.*

Aux agriculteurs du département qui auront semé en lin, et à ceux des deux arrondissemens du Puy et d'Yssingeaux, qui auront semé en chanvre le plus grand espace de terrain.

Cet espace devra être au moins de 400 toises carrées.

5° *Défoncemens partiels et successifs des terres arables ou incultes.*

A ceux qui auront ouvert et comblé, dans l'espace d'une année, le plus grand nombre de mètres de tranchées, d'après le procédé de M. le comte de Macheco. Le canton de Paulhaguet est excepté du concours.

Ce procédé consiste à creuser, à onze pieds de distance, des fosses ou tranchées de cinq pieds de large et de quinze pouces environ de profondeur. On y enfouit ou l'on en retire les pierres qui en proviennent. Quelques années après, on ouvre de nouvelles tranchées dans les intervalles des premières, et l'on parvient ainsi à défoncer de grandes surfaces bien plus avantageusement que par une seule opération (*Annales de la Société, pour* 1834).

6° *Instrumens d'agriculture perfectionnés.*

Une prime sera accordée aux agriculteurs ou fermiers de chacun des trois arrondissemens qui auront acheté une charrue à la Dombasle, du grand ou du petit modèle, une charrue à oreilles mobiles, une herse à dents de fer, ou tout autre instrument perfectionné. Cette prime sera de 20 f.

Les charrues à la Dombasle remplacent le travail de la bêche. On peut s'en procurer chez MM. Dubois-Robert et Fournier, marchand de fer au Puy; ou s'adresser directement à M. Guimbal-Lhéritier, à Issoire, ou à MM. Eyraud et Mouret, marchands de fer à Brioude, et à M. Massardier, charron à Saint-Didier-la-Séauve, pour les charrues à oreilles mobiles.

Les cultivateurs qui voudront jouir de la prime proposée, auront à adresser à M. le Président de la Société, au Puy, 1° leur facture d'achat; 2° un certificat du Maire de leur commune, attestant que la charrue est en leur possession. Ces pièces doivent être sur papier libre et en feuilles séparées.

7° *Semis et Plantations d'arbres résineux.*

Aux propriétaires qui auront fait les semis ou plantations les plus considérables, selon l'étendue de leurs propriétés, en arbres résineux, tels que pins, sapins, épicéas, mélèses, etc.

Ces prix sont doublés pour les semis ou plantations exécutés dans les cantons de Pradelles, Fay-le-Froid et Pinols.

8° *Pommiers à cidre.*

A ceux qui auront planté à demeure la plus grande quantité de pommiers à cidre. Le nombre ne pourra être au-dessous de cinquante.

MM. Jacquemet-Bonnefont père et fils, pépiniéristes à Annonay, peuvent fournir un grand nombre de ces pommiers.

Un prix sera aussi accordé à la personne qui aurait greffé avec succès, en pommiers à cidre, la plus grande quantité de sauvageons. M. de Bonneville et M. Liogier offrent de fournir *gratis* des greffes de variétés choisies aux personnes qui en désireraient.

9° *Amélioration des races d'animaux domestiques.*

1° A ceux qui produiront les vaches laitières les plus abondantes en lait le plus riche en beurre et en fromage, et qui en auront élevé les produits des deux sexes pour les appareiller.

2° A ceux qui auront introduit dans le département des taureaux, génisses ou vaches pleines, de race suisse ou du Cantal, ou des moutons mérinos et autres animaux de races choisies.

La prime sera de 15 à 30 francs pour la race du Cantal, selon la beauté des taureaux ou des génisses.

3° A ceux qui présenteront les plus beaux étalons ou les plus beaux élèves en chevaux, mulets, taureaux, génisses et bêtes à laine, nés dans le département.

Ces animaux devront être présentés, au Puy, dans la cour de la caserne Saint-Laurent, à la Commission chargée par la Société de les examiner, en présence de l'artiste vétérinaire du département.

La veille de la foire de la Saint-Michel est l'époque invariablement fixée pour les concours de bestiaux, lesquels auront lieu dorénavant chaque année et à pareil jour.

Nota. Les concurrens, pour chacun des prix ci-dessus, devront, avant le 10 juin 1839 et années suivantes, faire parvenir leur demande écrite à M. Borie, docteur en médecine, ou à M. Auguste Aymard, secrétaires de la Société, et l'accompagner de certificats délivrés par M. le Maire de leur commune.

La Société se réserve de prendre connaissance, s'il y a lieu, des faits énoncés dans les certificats.

---

§. COMMERCE ET INDUSTRIE.

Aux personnes qui auront introduit dans le département une nouvelle industrie ou perfectionné celles déjà existantes, entr'autres la fabrication de la dentelle; à celles qui auront perfectionné les métiers et les divers ustensiles employés à fabriquer la toile et les étoffes de laine, et qui auront établi une fabrique de métiers (Une prime de 20 fr. sera accordée aux ouvriers qui en feront l'acquisition). Aux ouvriers ou chefs d'atelier qui auront établi un métier d'étoffe de soie ou de rubans dans les cantons du Puy et autres du dépar-

tement où cette industrie n'est pas encore introduite. Une prime de 20 fr. leur est également acquise pour chaque nouveau métier qu'ils auront établi. A celles qui auront établi des clouteries à proximité de nos houillères, ou partout ailleurs que dans les cantons limitrophes du département de la Loire. A ceux qui inventeraient un procédé mécanique et économique pour le piquage des fonds et dessins pour dentelles. Enfin, aux fabricans des plus beaux meubles en ébénisterie.

---

§. SCIENCES ET ARTS.

La Société décernera aussi, en 1839 et 1840, dans ses séances publiques, des médailles d'or, d'argent et de bronze, aux auteurs des meilleurs Mémoires :

1° Sur les améliorations dont l'agriculture et l'industrie du département peuvent être susceptibles;

2° Sur un point quelconque de l'Histoire du département, sur ses antiquités, son histoire naturelle, etc.;

3° A l'auteur de la meilleure pièce de poésie, dont le sujet devra être pris dans l'Histoire du département, ou offrir un intérêt local;

4° A l'auteur du meilleur tableau ou dessin, de la meilleure lithographie ou gravure représentant un site ou un monument du département.

Les mémoires et dessins envoyés au concours devront porter une sentence et être accompagnés d'un billet cacheté renfermant

cette même sentence et le nom de l'auteur. Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix.

Ils devront être adressés à M. Borie, docteur en médecine, ou à M. Auguste Aymard, secrétaires de la Société, avant le premier juin de chaque année.

Les mémoires et pièces de vers couronnés seront insérés dans les Annales de la Société : les tableaux, dessins, etc., seront exposés au Musée.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les Membres résidans de la Société.



Dans sa séance du 22 août 1838, sur le rapport d'une Commission spéciale, la Société a décerné :

§. AGRICULTURE.

Une médaille en or à M. *Hippolyte Tuja*, propriétaire à Langeac.

Défoncemens considérables opérés en majeure partie d'après le procédé de M. de Macheco; semis considérables en betteraves; plantations de mûriers et autres améliorations notables.

Une médaille en argent à M. *J.-L. Gratuze*, propriétaire à Saint-Jean-Lachalm.

Semis considérables de trêfle; culture du colza; semis et plantation d'arbres résineux.

Une médaille en argent à M. le chevalier *de la Rochette*, propriétaire à Saint-Didier.

Etablissement d'une fabrique de charrues-dombasle à oreilles mobiles, construites d'après ses plans.

Une prime de 40 francs à *Jean Massardier*, charron à Saint-Didier.

Pour avoir exécuté cette charrue, sous la direction de M. de la Rochette.

Une médaille en argent et une charrue-dombasle à M. *Bouche*, propriétaire à Langeac.

Semis de 48 cartonnées en trèfle; prairies naturelles quadruplées; 300 cartonnées de défoncemens et 2500 mètres de murs provenant de ces défoncemens.

Une médaille en argent à M. *Roche*, propriétaire aux Breux, commune de Mézères.

100 cartonnées de 200 toises plantées en pin; 5000 toises semées en trèfle; défoncement de 300 cartonnées.

Une médaille en bronze à M. *Victor Montalban*, propriétaire à Frugières-le-Pin.

Pour 12000 toises semées en trèfle, jarousses et vesces.

Une médaille en bronze à M. *Vallet*, propriétaire à Saint-Paulien.

Pour un Mémoire sur la culture des lentilles, dont il sera fait un extrait.

Une prime de 50 francs et deux primes pour herse et charrue à M. *Antoine Bard*, colon à Bournoncle.

Pour semis de 10 hectares en colza, vesces d'hiver, sainfoin, trèfle, betteraves, etc.

Une prime de trente francs à M. *J. Chantemesse*, fermier aux Bories, commune de Brive.

40 cartonnées de mauvais terrain argilo-marneux, jusqu'alors improductif, semé en esparcet.

Une prime de 20 francs à M. *André Chabanes*, fermier à Soyes, commune de Polignac.

Ensemencement de 3 cartonnées en carottes et betteraves.

Une prime de 20 francs à M. *Louis Gaspard*, fermier à Saint-Jean-de-Nay.

Ensemencement de 2 hectolitres et demi de graine de lupin, pour enfouir en vert.

Une prime de 20 fr. à M. *Jean-Claude Valour*, propriétaire au Fau, commune de Mézères.

Semis de 600 toises carrées en colza ; récolte de 5 hectolitres.

Une mention honorable à M. *Et. Rochette*, avocat à Brioude.

Divers défoncemens de terres incultes, dans lesquelles ont été ensuite plantés avec succès des mûriers et des betteraves.

Une mention honorable à M. *François Bard*, propriétaire à Saint-Privat-d'Allier.

Plantation de terrains incultes en vignes, noyers, pommiers et mûriers.

Une prime de 30 francs à M. *Antoine Jaquet*, nourrisseur au Puy.

Présentation d'un beau taureau de deux ans et demi, employé à la monte.

Une mention honorable à M. *Jean-L. Gratuze*, de Rossignol.

Présentation de six beaux beliers, de race du Quercy, de l'âge de six mois à deux ans.

---

§. COMMERCE ET INDUSTRIE.

Remercîmens adressés par la Société à Madame veuve *Hedde*, au Puy;

Une médaille en argent accordée à M. *Brun*, contre-maître de la fabrique de M. *Gust. Chabalier*, au Puy;

Une gratification de 20 fr. au sieur *Jacq. Cros*, ouvrier à ladite fabrique ;

Pour l'établissement d'un métier perfectionné pour le tissage des étoffes de laine, et à la charge par M. Brun d'y introduire les perfectionnemens indiqués dans le rapport de la Commission qui sera inséré dans le Bulletin de la Société.

Une prime de 20 fr. sera accordée aux fabricans et ouvriers qui feront l'acquisition de ce nouveau métier.

Une prime de 120 francs à MM. *Desvignes* et *Chabannes*, fabricans d'étoffes de soie au Puy.

Pour l'établissement de six nouveaux métiers dans leur fabrique, à raison de 20 francs par métier.

Une médaille en argent à M. *Xavier Breysse*, du Puy ;

Une prime de 100 fr. à M. *Jos. Rabany*, du Puy ;

Pour l'invention d'une machine propre à piquer les cartons des dentelles, et à titre d'encouragement.

Cette machine serait susceptible de reproduire avec précision les dessins d'un carton-modèle et d'en livrer jusqu'à mille épreuves par jour, à un tiers de diminution sur les prix actuels. Le procédé du tracé des cordons serait tout aussi expéditif.

Une prime de 160 francs à distribuer par 10, 15 et 20 fr., entre douze ouvrières de M. *Falcon*, fabricant de dentelles au Puy.

Leurs dentelles ont été exposées au Musée. Ces ouvrières appartiennent aux communes de Saint-Julien-d'Ance, de Saint-André-de-Chalencon, de Roche, de Saint-Pierre-Duchamp, de Saint-Georges-Lagricol.

Les primes accordées leur seront distribuées par MM. les Maires de leurs communes respectives.

Une médaille de bronze à M. *Alphonse Richard*, fabricant de dentelles au Puy.

Exposition de dentelles en fils métalliques, or ou argent.

Une médaille en argent à M. *Sébastien Couturieux*, de Mirecourt.

Etablissement au Puy d'une fabrique d'instrumens de musique. Emploi de bois indigène, reconnu supérieur à ceux du Tyrol. Exposition de guitares d'un nouveau modèle et de violons qui ont obtenu l'approbation du célèbre Lafont.

---

§. SCIENCES ET ARTS.

Une médaille en argent à M. *Dewains-Desfontaines*, d'Alençon.

Poème intitulé : LA CHAPELLE DE SAINT-MICHEL ; légende. Avec cette épigraphe :

Oh ! laissez-nous nos légendes naïves,
nos ballades et nos sorciers......

Ce Poème sera lu en séance publique et imprimé dans les prochaines Annales.

Une mention honorable à M. *Maréchal*, directeur des postes, à Brioude.

Poème en vers alexandrins, intitulé : PROCLAMATION DU ROI CHARLES VII, A ESPALY.

Une médaille en argent à M. *Xavier Breysse*, graveur au Puy.

Exposition de deux sujets d'ornemens et de planches de médailles antiques et du moyen-âge, gravées sur cuivre.

Ces gravures ont été exposées au Musée et seront jointes aux prochaines Annales.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les cinq premiers numéros du Bulletin agronomique et industriel *publié par la Société et distribué à MM les Membres honoraires résidans, non résidans et correspondans, domiciliés dans le département* (1).

(1) Dans sa séance du 2 décembre 1836, la Société prit une délibération par laquelle, outre les Annales, elle publierait un *Bulletin agronomique et industriel.* Cinq numéros de ce Bulletin ont déjà paru; le sixième est sous presse. Les matériaux en ont été pris dans les diverses publications que reçoit la Société, dans les rapports et les communications de ses Membres.

En donnant la table des cinq premiers numéros, notre but est de mettre les lecteurs des Annales à même d'apprécier l'esprit dans lequel ce Bulletin est rédigé et de donner une idée sommaire des travaux de la Société, tant en agriculture qu'en industrie. Les explications dans lesquelles nous venons d'entrer, rendent suffisamment compte des lacunes que l'on observera cette année dans nos Annales, pour tout ce qui a trait à l'agriculture et à l'industrie. (*Note des Editeurs.*)

MÉMOIRE

Sur les Eaux thermales de Bagnols (Lozère);

Par M. Jacob, *membre non résidant.*

> Ille pater rerum qui secula dividit astris,
> . . . .
> . . . fragilem nostri miseratus corporis usum,
> Telluri medicas fundere jussit aquas.
> (Claudianus, *Idyl. VI.*)

Une grande réputation a consacré, depuis un temps immémorial, l'importance des eaux thermales de Bagnols. Cette réputation est-elle justifiée suffisamment, auprès des malades, par la tradition dont les erreurs se rectifient si lentement malgré les progrès de la raison publique et auprès des médecins eux-mêmes, par les notions théoriques que les traités d'hydrologie générale contiennent sur les propriétés matérielles de cette source? Sur cette double question, le doute paraît également permis. Quelques travaux spéciaux, entre lesquels je citerai les Mémoires des docteurs Brunel-Labrugeresse et Barbut, la Dissertation inaugurale du docteur Combe, de Villefort; et

les Observations de M. de Valdenuit, ancien préfet de la Lozère; ces travaux auraient pu mieux faire apprécier les thermes de Bagnols. Mais incomplets et trop peu répandus, ils n'ont produit qu'une influence passagère et limitée. Aussi voit-on toujours un grand nombre de malades allant s'appliquer le traitement sulfureux de Bagnols sans précautions, sans discernement, sans autre guide que la routine, n'en rapporter que des résultats fâcheux qui compromettent à-la-fois et leur santé et la renommée de l'établissement. Oserai-je avancer aussi que plus d'un jeune praticien est embarrassé de déterminer la conduite de ses cliens sur l'opportunité générale et le mode particulier d'administration de ces mêmes eaux par rapport à leurs maladies, ignorant lui-même la plupart de leurs propriétés qui, obtenues par des combinaisons en dehors des investigations chimiques, se trouvent constatées seulement dans le cahier clinique du médecin directeur?

Un ouvrage accessible à l'intelligence des malades par la simplicité des détails joints à la précision des conseils, et se recommandant à la science par une érudition toute pratique et indépendante des doctrines exclusives, dans lequel les effets défavorables sont à chaque page rapprochés des effets salutaires, et les contre-indications des indications, cet ouvrage paraîtra bientôt, pour compléter l'instruction populaire et médicale sur

les thermes de Bagnols. Le médecin attaché à leur direction, le docteur Blanquet, est l'auteur de cet ouvrage, dont il est à regretter que la publication se fasse encore attendre quelque temps.

Durant deux saisons que j'ai passées à Bagnols, les fréquens entretiens que j'ai eus avec ce respectable confrère et nos visites communes auprès de ses malades les plus remarquables pouvaient déjà suffire à rectifier mes premières notions sur le pouvoir médicateur de ces eaux que j'éprouvais en même temps comme malade; mais ne bornant pas à ce premier avantage sa bienveillance à mon égard, M. Blanquet a bien voulu en outre me confier son manuscrit, avec la double faculté d'en extraire des notes et de les communiquer, si je le jugeais à propos.

J'ai cru, Messieurs, faire un acte utile à mes concitoyens en répandant de suite les notes que j'ai recueillies et qui peuvent aider à connaître plus exactement la source de Bagnols. Je me suis donc hâté de les réunir dans ce Mémoire que j'ai l'honneur de vous présenter comme un faible tribut de ma gratitude pour la place qui me fut si honorablement accordée parmi les Membres non résidans de votre Société.

L'ouvrage du docteur Blanquet m'a fourni les matériaux les plus importans, ceux qui se rapportent aux considérations thérapeutiques. J'ai recherché dans diverses sources les autres détails

statistiques, dont la plupart n'intéressent que la curiosité, mais qui néanmoins m'ont paru être aux premiers un complément utile.

A l'appui de cette origine des documens pratiques, qui sera le premier titre de mon travail à votre indulgence, j'invoquerai la raison d'un intérêt local qui ressortira sans doute du voisinage de Bagnols par rapport au département de la Haute-Loire, du grand éloignement des autres sources de même nature, et de l'affluence des malades de nos contrées qui, chaque année, y représentent la majorité proportionnelle des baigneurs. Toutefois, Messieurs, en recommandant ainsi ce Mémoire à votre intérêt, je crois l'avoir recommandé à l'attention publique. Il me semble en effet que les documens qui regardent les sciences, l'agriculture et les autres branches que protège, avec autant de succès que de zèle, la Société académique du Puy, une fois accueillis et approuvés par elle, doivent de son sein refluer insensiblement sur les masses, et avec le temps s'y substituer aux préjugés de la routine.

Il reste à remplir sur l'établissement de Bagnols une tâche, plus grande mais plus difficile. Ne pouvant la poursuivre directement, j'oserai du moins l'indiquer à ceux de nos Collègues qui, réunissant à une égale philanthropie une plus puissante influence, pourraient aider à la conduire vers un heureux dénouement.

Jusqu'à ce jour l'établissement de Bagnols, exploité par une administration particulière, a présenté des abus considérables, sans parler des améliorations progressives qu'elle a négligé d'accorder aux besoins de l'hygiène et aux exigences de la civilisation. Vainement un médecin-inspecteur y est installé pour présider à la direction des eaux, lorsqu'il n'a presqu'aucun pouvoir effectif. Ainsi ne gouvernant pas exclusivement les thermes, il constate tous les jours, sans pouvoir les prévenir ni même trop souvent les combattre, les résultats funestes qu'entraîne la liberté laissée à tous les baigneurs de s'appliquer le traitement minéral suivant leurs caprices et hors de sa surveillance. Sans aucun doute, ses conseils auraient empêché la fin anticipée de plusieurs malades qui, à diverses époques, ont été retirés morts des salles d'étuves (1).

(1) La saison actuelle a déjà fourni sa déplorable épreuve : une femme de la ville de Saugues, atteinte d'une affection cérébrale chronique, suite d'une violente contusion sur la tête, se hâta, à peine arrivée à Bagnols, d'aller se placer sous le robinet de la grande douche; elle bravait déjà la défense du médecin qui l'avait traitée de cette maladie, et elle se garda bien de s'éclairer de l'avis du médecin-directeur; mais elle a payé cher l'inspiration de son aveugle imprudence. Au bout de quelques minutes de cette première exposition sous la douche, elle fut retirée sans connaissance et sans mouvement, respirant à peine, et peu d'instans après avoir été transportée dans son lit, elle rendit le dernier soupir.

Je ne puis qualifier les excès grossiers qui sont commis habituellement dans les piscines publiques, protégées d'abord par l'absence bien importune de toute lumière et ensuite par le défaut de moyens répressifs. Et cependant, avec l'insuffisance du nombre des baignoires particulières réduit à 9, tandis que 30 rempliraient avec peine les besoins du service, la répugnance provoquée par de pareils excès et contre laquelle il devrait être au moins permis de se prémunir à prix d'argent, est imposée au plus grand nombre des malades qui, ne pouvant obtenir d'assaut un bain particulier, sont bien forcés de se réfugier dans le bain commun.

Entreprendrai-je d'indiquer les autres dispositions hygiéniques et les ressources thérapeutiques que l'on trouve réunies dans les grands établissemens ? Il suffira de dire que leur absence est presque complète à Bagnols. Toutefois cette année nous avons trouvé dans une maison du village quelques-uns des médicamens les plus usuels, qu'il fallait auparavant envoyer chercher au chef-lieu du département et quelquefois attendre plus de vingt-quatre heures, tandis que le malade en éprouvait le plus urgent besoin.

Une si légère amélioration, dont l'éloge appartient d'ailleurs à une personne étrangère à l'établissement, méritait-elle d'être signalée devant les dangers plus graves dont menace encore les

baigneurs une modification qui a réduit cette année le nombre des membres de l'exploitation? Un riche acquéreur, après avoir désintéressé plusieurs autres créanciers de cette malheureuse source grevée déjà de deux expropriations, a entrepris contre l'unique propriétaire qui partage maintenant avec lui les bâtimens et terrains contigus, une grande contestation sur le droit de propriété exclusive de toutes les eaux thermales. Le conflit était encore très-animé aux approches de la saison, lorsque le préfet de la Lozère est venu sur les lieux interposer une sage médiation. Les parties ont accepté un accommodement provisoire, et du moins jusqu'à la fin de l'été ce funeste débat restera suspendu. A cette époque, trois experts déjà nommés, de Clermont, d'Alais et de Mende, eurent à éclairer les points contentieux de la propriété minérale; mais la décision définitive restera sans doute long-temps encore engagée dans les décourageantes lenteurs de la justice.

Je ne pousserai pas plus loin l'énumération de toutes ces conséquences défavorables d'une administration particulière, devenue cependant aujourd'hui, par l'incertitude de l'action mise en instance, excusable de ne pas réaliser les améliorations qu'elle a peut-être projetées. Il est plus important d'indiquer enfin le moyen, sans doute déjà pressenti, de remédier à tant d'abus : «le Gou-

vernement devrait acquérir les sources de Bagnols, ou du moins aider l'administration départementale de la Lozère à s'en rendre elle-même propriétaire.»

L'intérêt de cette grande question n'est pas circonscrit dans les limites de la Lozère, il s'étend au moins à huit départemens voisins, parmi lesquels le nôtre doit être compté des premiers. Que les administrations de ces diverses contrées réunissent tous leurs efforts, et l'autorité supérieure ne pourra ne pas écouter favorablement leurs demandes, exprimant, ainsi réunies, les besoins d'une immense population? Quel que soit le moyen adopté, les frais d'une meilleure exploitation ne sauraient être très-considérables, appropriés aux exigences d'un pays pauvre, et cependant déja découvert par les plus importantes communications. Il faut en effet rendre hommage à l'administration de la Lozère de son zèle à améliorer les anciennes routes et à remplacer par d'autres plus faciles et plus sûres celles qui étaient trop ardues et périlleuses. Quelques réparations suffiraient dans les distributions publiques de l'établissement thermal, dont les constructions présentent un état d'entretien satisfaisant; et pour les indigens, la conservation des piscines communes suppléerait presqu'au défaut d'un hôpital. Cette condition, remplissant le devoir le plus grave envers l'humanité, épargnerait à la direction des bains une dépense qui figure, comme une des plus onéreuses, dans

presque tous les établissemens qui appartiennent à l'état. Il resterait seulement à réaliser plusieurs dispositions prescrites par l'hygiène, pour l'utilité des baigneurs; on devrait encore y joindre quelques autres modifications plus dispendieuses, pour les embellissemens que recherche l'opulence. Ces diverses concessions ne sauraient être refusées. Le Gouvernement a sans doute reconnu, dans les grands établissemens dont il est propriétaire, que les dépenses affectées aux exigences du riche, plus impérieuses, si elles sont moins respectables que les besoins du pauvre, s'accompagnent d'un revenu toujours progressif. En même temps il a dû constater l'accroissement industriel que développe l'affluence des baigneurs dans tous les pays voisins de ces grands établissemens, et cette dernière raison, qui touche la fortune publique, doit lui être plus chère que celle de ses revenus particuliers.

Telles sont, Messieurs, les considérations qui devraient être d'abord recommandées à notre administration et à celles des départemens voisins, et qui, présentées ensuite simultanément à l'autorité supérieure, la détermineraient peut-être à une grande mesure en faveur de la source thermale de Bagnols. Convenablement exploitée, cette source peut rivaliser un jour avec les établissemens les plus renommés des Pyrénées.

A. STATISTIQUE.

Esquisse géologique de Bagnols.

Le village de Bagnols (autrefois Baies), s'élève en amphithéâtre sur le versant d'une montagne qui n'est que le prolongement de la Lozère, à l'aspect du levant et sur la rive gauche du Lot.

Le sol de ce pays présente des masses de nature schisteuse, surmontées d'une roche calcaire, et parsemées de quelques filons de quartz. En remontant le Lot sur la rive droite, vers l'ancien château de Tournel, on découvre quelques veines de plomb et de fer sulfurés, lesquelles ont été vainement cherchées sur les côteaux de la rive opposée, d'où surgit la source sulfureuse, si ce n'est dans l'ouverture même de cette source d'où l'on a retiré quelques fragmens de ces pyrites.

La station moyenne du baromètre à Bagnols est de 0,812 (25 pouces); toutefois le voisinage des montagnes de la Lozère et du Palais y fait varier la température d'une manière extrême; le froid humide prédomine. En été, une chaleur, favorable à l'action du traitement minéral, se concentre dans le vallon; mais les moindres orages qui tombent dans le village ou même derrière les montagnes circonvoisines, refroidissent subitement la température, et dérangent quelquefois pour long-temps la saison des eaux.

Parmi les productions médicinales qu'on rencontre au voisinage, on remarque la ciguë, la jusquiame, le napel, la digitale pourprée, la saponaire, l'angélique, etc.

La population du village de Bagnols se compose d'environ 500 habitans. Les auberges peuvent loger à la fois 600 malades, dont le nombre moyen est de 1700 pendant toute la durée d'une saison.

Etablissement thermal.

L'origine des eaux minérales de Bagnols se perd dans la nuit des temps. Aucune pierre, aucune inscription votive, aucun monument n'établissent la date de leur première application à l'art de guérir. Une tradition religieuse constate seulement l'antiquité de leur renommée. Sainte Enimie, fille de Clotaire II et sœur de Dagobert (614-628), aurait été, par ordre de son père, transportée à Bagnols, pour y chercher la guérison d'une lèpre qu'elle avait, par ses prières, attirée sur sa figure, afin de déplaire à un prince dont elle repoussait l'alliance. L'église de Bagnols est sous l'invocation de cette sainte.

Une preuve plus convaincante que les traditions populaires, la découverte d'anciens travaux, dans lesquels on reconnut l'œuvre des Romains, confirmerait l'antiquité de ces thermes dont la distribution en trois salles, conservée jusqu'à nos jours, offre une grande analogie avec celle des bains

dont Vitruve nous a transmis la description. Ces travaux, déblayés en 1764 par les ordres du comte de Morangier, seigneur de Bagnols, consistaient principalement en une coupole octogone bâtie en pierres énormes, au milieu d'un grand carré creusé lui-même en partie dans le roc, et une voûte longue, au milieu de laquelle se trouvait un aqueduc en pierre. Les eaux qu'il recevait formaient alors une colonne de plus de trois pouces de diamètre. Le pavé de la coupole et du carré était formé d'un mastic épais de deux pieds, dont les marteaux ne purent briser la consistance. Il ne reste aujourd'hui aucun vestige de ces travaux, et il est beaucoup à regretter qu'on n'en ait pas même conservé le dessin.

Dans l'état actuel, la source thermale surgit vers la basse pente d'une montagne schysteuse appelée Pervenche, qui borde le Lot, à 0,040 au-dessus des basses eaux de cette rivière, et à 32^{m} de distance de sa rive gauche. A son issue, elle est reçue dans un bassin parallélogramme, qui est creusé dans la roche, recouvert de pierres bien cimentées et renfermé dans un grand caveau voûté. Les murs sont construits en moëllons calcaires, inégalement découpés par l'action corrosive des eaux. L'ouverture de la source occupe l'extrémité sud-ouest au bas d'un pan coupé que forme le schyste de la montagne, et au niveau du fond du bassin où arrivant par un conduit hori-

zontal, elle s'élève à 0,052. L'intérieur de cette ouverture, dans lequel on ne sent aucun travail de main d'homme, est rendu inégal par diverses arètes que présentent les feuillets schysteux. M. de Valdenuit découvrit dans ce bassin deux phénomènes qui méritent d'être cités : c'est d'abord un bruit souterrain, prolongé et produit par les éruptions de grosses bulles de gaz qui, s'échappant du sein de la montagne, arrivent et crèvent à la surface de l'eau, à peu près toutes les minutes. Ce sont ensuite diverses espèces de mucilages (composition accidentelle de glairine hydratée, mêlée d'autres principes étrangers), qui flottent le long des murs du bassin, ressemblant, soit à des fleurs de sureau macérées, soit à des fragmens d'éponges grossières, soit à du frai de grenouilles, etc., etc.

Dans la paroi occupant le nord du bassin, est placé, à 0,052 du fond, un tuyau en fonte de décharge, de 4 pouces 1/2 d'ouverture, lequel conduit 113 litres d'eau par minute dans les salles destinées aux douches. A sa sortie de ce tuyau, l'eau se divise de manière que les 3/5 entretiennent trois douches de cette première salle, appelée les grandes douches, les grandes étuves, ou l'enfer (des hommes), tandis que les deux autres cinquièmes se rendent dans une salle semblable et mitoyenne (des femmes). Ces douches, qui sont descendantes, forment chacune une colonne liquide de 1,040 de

hauteur. Au-delà de la grande étuve sont deux autres salles séparées l'une de l'autre par une porte en bois que perce un petit guichet. Elles sont plus spacieuses. La première, destinée aux bains de vapeur, et dite salle des petites étuves; la deuxième, aux bains publics, et dite piscine. La même distribution a lieu dans les deux salles correspondantes des femmes. Au-devant de ces différens caveaux, s'allonge transversalement un corridor voûté servant de vestibule, et dans lequel l'eau thermale est encore dirigée pour deux usages : d'abord au fond, dans un petit caveau creusé dans l'épaisseur du mur où elle sert aux bains de pieds et de jambes, etc., etc.; et enfin, au milieu, dans un tuyau dont le robinet fournit aux buveurs un filet d'eau continu.

Tout près de l'établissement *public* qui vient d'être décrit, étaient placés autrefois deux établissemens *particuliers* qui ont été détruits, l'un et l'autre, cette année. Le *premier*, très-ancien, recouvert par la petite maison contiguë à la grande auberge et dont la muraille est baignée par le Lot, était entretenu par un tuyau provenant de la grande source. L'eau qui traversait la petite place, reçue d'abord dans un caveau où elle se divisait pour le service de trois douches (une ascendante, une descendante et une latérale), était ensuite conduite dans une salle contiguë, pour y alimenter neuf baignoires fermées dans

autant de cabinets. Le *second*, qui n'est resté ouvert que durant la saison de 1837, situé au-dessus de l'établissement public, était fourni par une source isolée et d'une température inférieure. L'eau y arrivait de même, primitivement dans un caveau pourvu seulement d'une douche descendante, et de là elle allait s'accumuler dans un réservoir de la salle voisine, divisée comme la première, en neuf bains particuliers.

Ces deux établissemens sont fermés depuis cette année. Le premier, par le défaut d'accommodement du propriétaire de la maison avec le nouvel acquéreur de la grande source; le second, par l'insuffisance de quantité de la petite source récemment découverte.

Ils ont été remplacés par deux nouveaux établissemens ouverts cette dernière saison, mais dont un seul a pu être complètement exploité. Celui-ci, qui est situé dans une ancienne cave dépendant de la grande auberge, est entretenu par le même filet d'eau qui alimentait l'ancien. Il n'est formé que d'une seule salle partagée en neuf cabinets, et il faut regretter qu'on n'y ait pas annexé un caveau de douches particulières. L'autre, non encore achevé et très-proche du réservoir de la grande source de laquelle il est dépendant, ne possède actuellement que quatre baignoires qui, n'étant pas même séparées par des cabinets, n'ont presque pas été employées, si ce n'est la dernière, au-

dessus de laquelle tombe une douche descendante d'environ six pieds d'élévation. Le propriétaire de cet établissement avait voulu y former une piscine particulière, mais l'insuffisance du filet d'eau qui l'approvisionne a rendu cette entreprise impossible. Au-devant du premier caveau de ce même établissement, qui est divisé en trois compartimens, jaillit, à environ 4 pieds de haut, une source ferrugineuse qui a été découverte pendant les derniers travaux et dont la température est de 22°.

Après ces différentes distributions, les eaux de la grande source et celles des deux établissemens particuliers s'écoulent à diverses heures, par leur pente naturelle et en deux trajets distincts, vers la rivière, où celles provenant des bains publics arrivent, contenues au-dehors par un petit lavoir en pierre.

Les bâtimens de l'établissement public sont en substruction sur le sol de la montagne Pervenche, et ceux des établissemens particuliers sont surmontés d'autres constructions qui dépendent de la grande auberge. Le temps des bains publics est déterminé, le matin et le soir, à des heures régulières, après lesquelles les eaux étant évacuées, les salles d'étuves et de douches restent ouvertes pendant plusieurs heures. Dans l'établissement particulier, où l'on est soumis à une rétribution spéciale, les bains sont préparés à toutes les heures du jour,

et les baigneurs s'y succèdent au bout d'une heure.

La température de la grande source qui entretient l'établissement public et le nouvel établissement particulier, présente différens degrés, selon le plus ou moins grand éloignement du bassin. Cette température varie de 34° à 30 (Réaumur); ainsi la température de la salle des douches se maintient à 34° fixes, tandis qu'elle baisse de près de 2° dans la salle d'étuves, et de 4 dans la piscine. Dans l'ancien établissement particulier, qui était plus rapproché de la source-mère, l'eau conservait ce dernier degré dans les baignoires; tandis que dans le nouveau, elle semble un peu plus abaissée. Cette différence peut provenir de deux causes : le plus grand éloignement de l'eau par rapport au bassin d'où elle dérive et la moins grande profondeur du caveau, qui est d'ailleurs plus aéré que l'ancien. Toutefois ces différens degrés de température constituent tous des *bains excitans;* seulement l'excitation est plus grande à mesure que l'on s'administre les eaux plus près de l'origine de la source. La température du second établissement particulier, qui fut ouvert l'année dernière seulement, était fixée naturellement à 27°. Ce degré de chaleur constitue les *bains tempérés*. Cette source n'étant plus exploitée, on supplée actuellement à son défaut, pour obtenir les bains selon cette dernière indication, au moyen

d'une certaine quantité d'eau froide de la rivière que l'on mêle à l'eau thermale. Mais il faut reconnaître que cette préparation artificielle des bains tempérés est moins avantageuse que la composition naturelle de laquelle on disposait l'année dernière, et cette différence ressort de deux inconvéniens incontestables : d'abord, la division des élémens minéralisateurs qui s'affaiblissent par le mélange de l'eau de rivière ; ensuite, l'inexactitude presque inévitable dans le degré d'abaissement de la température naturelle, abaissement opéré avec un plus ou moins grand nombre d'arrosoirs, et pour la vérification duquel le gardien des bains, intéressé d'ailleurs à épargner sa peine, n'applique ordinairement d'autre thermomètre que le bout de son doigt; et cependant l'importance thérapeutique de cette détermination de la température est extrême. Dans l'indication de la méthode excitante, la différence d'un à deux degrés peut s'accompagner souvent de résultats fâcheux ; on voit en effet des malades qui, supportant très-favorablement la chaleur de la piscine, ne peuvent séjourner une seule minute dans les étuves, même après y être entrés par ménagemens gradués, ainsi qu'il convient toujours de le faire. Il devient alors facile de conclure combien peut être funeste, dans l'indication contraire de la méthode tempérée, l'administration d'un bain conservant le degré plus ou moins élevé de l'excitation. Le plus

grand nombre des malades n'en sont pas moins exposés tous les jours aux conséquences d'une pareille inexactitude contre laquelle deux moyens peu dispendieux suffiraient pour tenir à couvert la responsabilité de l'administration thermale. « Chaque cabinet devrait être pourvu d'une lumière et d'un thermomètre à bains. » Le prix des bains particuliers qui, sur le tarif approuvé par le Préfet, est taxé à 1 franc pour le propriétaire, et 25 cent. pour le gardien qui le prépare, tandis que le premier s'attribue exclusivement les deux rétributions, et que le second harcelle ensuite les malades pour obtenir une gratification supplémentaire, ce prix est assez élevé pour qu'on demande l'application d'une mesure si simple et cependant si nécessaire.

Propriétés physiques des eaux minérales de Bagnols.

L'eau minérale de Bagnols est limpide et incolore, si ce n'est lorsqu'elle est vue par réfraction et de suite après avoir été puisée ; alors elle offre une teinte légèrement opaline, qui se dissipe par le repos ou le refroidissement, tandis qu'elle devient plus prononcée par l'ébullition. L'élévation de la température trouble ainsi le liquide, sans doute en laissant précipiter les carbonates terreux tenus en dissolution par l'excès d'acide carbonique. Elle présente une apparence onctueuse, dont

l'effet est sensible à la peau quand on la touche. Cette propriété a rapport à la présence de quelques filamens très-déliés qu'elle tient en suspension, de même que d'un petit nombre de flocons épars d'une matière pseudo-animale d'un blanc jaunâtre (*glairine* ou *barégine*). Elle exhale, à son issue de la source, une odeur d'acide hydro-sulfurique (celle des œufs durcis) qui disparaît promptement à l'exposition à l'air. Cependant cette odeur, presque nulle dans les réservoirs, demeure constamment répandue aux abords de l'établissement. Sa saveur est fade, peu prononcée, nullement désagréable. L'impression du calorique prédomine sur une très-légère sensation d'astriction qui dénote l'existence d'un principe alcalin; mais l'eau devient tout-à-fait insipide par le refroidissement, particularité qui dénote la grande volatilisation de ses principaux élémens. Sa pesanteur spécifique diffère à peine de celle de l'eau distillée. Elle doit donc contenir une très-faible proportion des substances minérales qui la composent. Enfin la température qui, dans le bassin, est de 35° (Réaumur), n'est que de 34° dans la salle des douches, de 33° dans celle des étuves et de 32° dans la piscine.

Ce phénomène de la thermalité des eaux minérales est trop digne d'intérêt pour pouvoir s'empêcher ici, sinon de discuter, du moins de citer les théories les mieux accréditées sur ce grand fait de la géologie.

Une première influence, celle qui provient de la combinaison des principes connus ou ignorés d'une eau minérale, concourt au développement du calorique; elle est dite théorie des réactions chimiques. Il faut y ajouter l'influence du feu central, dont a théorie appartient à Fourrier et à Laplace; celle d'un foyer propre de chaleur conservé par les volcans éteints, d'après Berzélius; enfin, celle d'une action électro-motrice entre les diverses couches du globe, d'après le professeur Anglada.

Aucune de ces théories ne doit être adoptée ni rejetée exclusivement; il est sans doute plus raisonnable de considérer les diverses influences auxquelles elles se rattachent, comme agissant d'une manière combinée dans le développement de la thermalité. Ce phénomène sera donc, en résumé, produit par une triple action chimique, calorifique et électrique.

Propriétés chimiques des eaux minérales de Bagnols.

Les eaux minérales de Bagnols ont été soumises plusieurs fois à l'analyse chimique, et les résultats n'ont jamais été identiques; la différence a été prononcée surtout à l'égard de la quantité proportionnelle de l'élément sulfureux, libre et combiné, qui prédomine sur les autres principes. Le défaut d'une appréciation rigoureuse provient, sans doute, de l'éloignement des lieux où l'on a opéré. Toutefois

les eaux thermales de Bagnols sont généralement qualifiées eaux sulfureuses, hydro-sulfatées.

Passant sous silence les explications théoriques qui s'y rattachent, je me bornerai à citer deux de ces analyses pratiquées, à des époques diverses, par deux chimistes également renommés : la première, à Nîmes, par M. Plagniol, inspecteur de l'Académie; la seconde, à Paris, par M. Ossian-Henry.

A. 10,000 parties d'eau, en poids, ont donné 4,039 de substances solides en dissolution; les unes, dont le poids total ne s'élève qu'à 0,044, se séparent à une première évaporation et consistent en sous-carbonate de chaux et de magnésie, et en une petite quantité de silice et de glairine. Les autres ne peuvent être obtenues que par une évaporation complète. Leur poids total de 4,260 résulte de 1,727 sulfate de soude.

0,239 chlorure de sodium.
1,856 sous-carbonate de soude.
0,438 silice.

B. 1000 grammes, ou un litre d'eau minérale, ont donné :

PRINCIPES volatils.	*Quantité indéterminée.*	Azote se dégageant à la source avec les acides carbonique et hydro-sulfurique.
	id.	Acide hydro-sulfurique, très-sensible à la source.
	0,139	Acide carbonique, libre.

PRINCIPES fixes.	0,143	Chlorure de sodium.
	« traces.	*Id.* de potassium.
	0,089	Sulfate de soude anhydre.
	0,015	*Id.* de chaux *id.*
	0,053	Carbonate de chaux.
	0,006	*Id.* de magnésie.
	0,160	*Id.* de soude anhydre.
	» traces.	Sulfate de fer.
	0,003	Silice et alumine.
	0,004	Matière organique azotée.
TOTAL des substances fixes.	0,473.	

(*Journal de Pharmacie*, n° 3, *mars* 1837.)

THÉRAPEUTIQUE.

Quelques considérations sur les actions thérapeutiques des eaux minérales de Bagnols.

Les considérations qui se rapportent aux propriétés médicinales des thermes de Bagnols, fourniraient la matière d'une longue dissertation, sans que l'on pût encore en déduire, sur leurs divers modes d'actions, une théorie rationnelle. Ne prétendant pas envisager cette question sous *le rapport scientifique*, mais plutôt dans *ses applications pratiques*, je me bornerai à résumer quelques-unes des notices médicales les mieux accréditées, qui pourront faire ressortir les *principales indications* et les *différens moyens d'administration* que comportent ces eaux sulfureuses.

Deux méthodes spéciales sont établies pour

évaluer le pouvoir thérapeutique d'une eau minérale, et subsidiairement pour diriger son emploi.

1° La *méthode théorique*, qui est basée sur la connaissance de ses propriétés physiques et chimiques.

2° La *Méthode expérimentale*, qui est basée sur l'observation clinique.

Bergmann a dit : « Connaître la composition » d'une eau minérale, c'est, en quelque sorte, » devancer l'expérience. » Mais il faut ajouter que l'expérience est le complément indispensable de cette étude organique des eaux. La chimie est leur *anatomie*, tandis que l'observation expérimentale est leur *physiologie*.

L'influence médicatrice d'une eau minérale résulte de la combinaison de plusieurs actions partielles qui se rapportent, chacune isolément, aux divers principes physiques et chimiques de sa constitution. Cette influence, générale et complexe, modifiée d'ailleurs par les agens environnans et par les dispositions individuelles, offre toujours une analogie avec les actions particulières des élémens. La même eau peut donc offrir des propriétés différentes, en raison de celles qui sont affectées à chacun de ses élémens particuliers, et certaines de ces propriétés seront plus prononcées, si le principe dont elles dérivent est lui-même prédominant.

Appliquant cette manière de procéder à l'eau

sulfureuse de Bagnols, je vais isoler les propriétés diverses attribuées à ses élémens principaux, et de leur combinaison nous verrons résulter un pouvoir médicinal complexe qui convient plus ou moins à un certain nombre de maladies analogues et différentes.

La température de la source revendique deux effets opposés selon ses différens degrés principaux; au sortir du réservoir, à 34°, l'eau est puissamment excitante et diaphorétique. Abaissée à 27° artificiellement, elle devient au contraire émolliente et anti-spasmodique.

Le principe sulfureux, le plus important de tous, exerce un pouvoir spécifique sur le système cutané, réveille le ton relâché des membranes muqueuses, et détermine enfin, comme diaphorétique, les mouvemens fluxionnaires qui ont été vicieusement concentrés.

Les carbonates alcalins joignent à une excitation plus prononcée sur l'appareil lymphatique une grande aptitude à résoudre les engorgemens asthéniques des glandes et des viscères. Ils agissent aussi sur le système urinaire.

On attribue à l'acide carbonique une action sédative, anti-spasmodique, anti-septique.

Le principe pseudo-organique est réputé jouir d'une propriété extrêmement émolliente.

Quant au gaz azote et à la silice, leur efficacité n'est pas déterminée.

L'action complexe et simultanée de toutes ces actions partielles et isolées est représentée par une excitation spécifique, de laquelle le développement direct d'une petite fièvre démontre la présence sur l'organisme. Les effets de cette réaction perturbatrice sont d'autant plus favorables qu'ils sont plus lents et insensiblement progressifs. Mais, outre cette excitation directe qui constitue et résume les propriétés immédiates des eaux de Bagnols, ces mêmes eaux développent d'autres effets dits *secondaires* ou de *détermination*, consécutifs à l'action directe et constitués eux-mêmes par les évacuations diurétiques, ou par les évacuations diaphorétiques, ou par ces deux évacuations à la fois.

Du reste, l'influence complexe, le résultat de la combinaison de ces diverses propriétés, immédiates et secondaires de la source de Bagnols, sont d'autant plus prononcés que les deux élémens principaux, le calorique et le principe sulfureux, sont dans un degré de concentration plus grande, le calorique à son degré primitif, et le principe sulfureux dans ses proportions naturelles. Dans les conditions opposées d'abaissement de la température et de division de la substance sulfureuse, par la trop longue exposition à l'air et surtout par le mélange de l'eau froide ordinaire, les alcalis prédominent, et alors l'excitation est remplacée par les propriétés émollientes et antispasmodiques.

Ces développemens que fournit la méthode

théorique suffisent déjà pour faire pressentir les propriétés principales, communes aux eaux thermales de Bagnols et aux autres sources sulfureuses, telles que celles de Barèges, Cauterets, Bagnères, de Luchon, Bonnes, etc. Ainsi elles devront convenir à certaines maladies parvenues à l'état chronique, qui réclament dans leur traitement ordinaire quelques-unes des vertus spécifiques attribuées aux divers élémens que nous avons étudiés séparément. Elles seront conséquemment indiquées dans les exanthèmes cutanés, les affections scrofuleuses, les rhumatismes, les engorgemens articulaires, les paralysies traumatiques, les ulcères rebelles, etc.; et, dans la condition d'une température moins élevée, elles seront appliquées favorablement contre certaines affections nerveuses générales ou locales. On conçoit aussi que le genre excitant de cette médication ne convient que dans les maladies chroniques, exemptes de fièvre continue et de lésion organique, et qu'il produirait des effets funestes administré dans les affections aiguës simples et, à plus forte raison, compliquées d'un travail de désorganisation.

Mais faut-il croire que le pouvoir curatif des thermes de Bagnols soit complètement déterminé par ces indications? Tout leur état de vie et d'action serait-il concentré dans ces étroites limites? Non, sans doute; car les propriétés inhérentes à la composition matérielle de ces eaux, telles

qu'elles viennent d'être déduites de leur analyse, se nuancent à l'infini par l'effet des agens environnans, par les dispositions individuelles et par les modes particuliers d'administration. L'observation clinique, l'expérience directe, peuvent seules approfondir, dans de si nombreuses modifications, la puissance médicatrice d'une eau minérale, et pour formuler cette puissance dans tous ses détails d'indications et d'applications, il est nécessaire qu'un médecin ait fait de cette étude pratique, sur les lieux et pendant de longues années, son occupation assidue et presque exclusive. Ce n'est donc que dans ces traités spéciaux, où sont réunies et discutées un très-grand nombre d'observations cliniques et où les préceptes sont tous appuyés sur les conclusions de l'expérience directe; ce n'est, dis-je, que dans les traités spéciaux que peuvent s'éclairer les erreurs populaires et se compléter les connaissances médicales sur toutes les propriétés thérapeutiques d'une eau minérale. L'ouvrage du docteur Blanquet réalisera ces conditions en faveur des thermes de Bagnols.

Précautions préparatoires au traitement des eaux minérales de Bagnols.

Le temps le plus favorable à l'emploi des eaux thermales de Bagnols est du 1er juillet à la fin de septembre; on y voit cependant des malades s'y rendre plus tôt et d'autres plus tard; on cite

même un professeur distingué de l'école de Montpellier qui vient, depuis plusieurs années, y suivre le traitement minéral pendant tout le mois de décembre.

Le temps des eaux est partagé en plusieurs époques, de dix à vingt jours, dites saisons. Cet espace de temps suffit ordinairement à produire l'excitation spécifique qui, comme il a été dit, constitue l'effet thérapeutique des thermes sulfureux. Cependant il vaudrait mieux prolonger la durée du traitement et prendre alors les eaux à plus petites doses.

La première précaution que doit observer un malade, c'est de consulter un médecin éclairé sur la convenance de l'affection dont il est atteint avec les effets thérapeutiques des thermes sulfureux, de même que sur son aptitude à entreprendre un voyage dont les fatigues peuvent quelquefois produire plus de mal qu'il ne peut résulter de bien par l'influence des eaux même parfaitement indiquées d'ailleurs. Le défaut de ce double conseil est funeste, chaque année, à plus d'un malade qui viennent aggraver leurs maux par l'emploi intempestif du traitement minéral, ou qui ne parviennent au lieu de leur destination que dans un état d'irritation ou d'affaissement général, qui contre-indique cette médication. On en cite un très-grand nombre auquel ces conditions contraires ont rendu l'action des eaux plus ou moins funeste : plusieurs ont payé leur imprudence par une mort rapide.

A côté de ces premières recommandations adressées aux malades, doit trouver place un reproche encouru par quelques médecins qui envoient souvent leurs cliens à Bagnols, dans le seul but de les y faire profiter des influences hygiéniques et sans tenir compte de l'influence médicatrice des eaux. Cette conduite inconsidérée compromet à-la-fois leur jugement, le moyen thérapeutique et le reste précieux d'une santé que les malades auraient pu prolonger chez eux par les soins ordinaires. Toutefois les malades doivent encore ne pas s'en rapporter aux seuls conseils d'un médecin qui a connu leur affection, et le rapport de celle-ci avec les eaux minérales. Il ne leur est pas moins utile ni moins indispensable de s'éclairer, aussitôt après leur arrivée dans l'établissement et durant tout leur séjour, des avis du médecin-directeur, lequel saura confirmer la convenance de ces eaux, préciser les moyens particuliers de leur administration et modifier enfin leur emploi, selon les effets journaliers qui devront être soumis exactement à son observation.

Il est presque toujours utile de ne pas précipiter l'emploi des eaux de Bagnols. Quelques jours, surtout à la suite d'un long voyage, doivent être donnés au repos et quelquefois même à l'administration de quelques remèdes, parmi lesquels il faut dans tous les cas indiquer les ménagemens hygiéniques. Entr'autres dispositions morbides qui dé-

rangeraient le traitement minéral, l'*embarras gastrique*, la *pléthore*, soit *locale*, soit *générale*, demandent à être préalablement combattus. Les moyens ordinaires les dissipent assez rapidement; mais quelquefois les mêmes phénomènes morbides se reproduisent pendant l'administration des eaux. Alors il suffit le plus souvent de suspendre leur emploi quelques jours, durant lesquels la nature se charge seule de dissiper ces accidens et, au besoin, on les combat de nouveau par les remèdes appropriés.

Malgré tous les soins pour favoriser l'efficacité des eaux sulfureuses, leur usage, dans quelques circonstances, exaspère la maladie contre laquelle on les dirige rationnellement. Cette recrudescence, qui se rapporte directement à l'excitation spécifique des eaux, est loin d'être toujours défavorable; elle n'est d'ailleurs le plus souvent que momentanée et passagère. Dans les cas opposés, où elle persiste en devenant progressive, il convient de diminuer cette influence immédiate des eaux, en les mitigeant davantage, ou même en les suspendant durant quelques jours.

D'autres dispositions se présentent où les eaux, qui paraissaient avoir été primitivement efficaces, finissent par ne produire qu'une action imperceptible. Cette espèce d'inertie, succédant à une activité manifeste, est l'effet de l'influence devenue habituelle de l'agent thérapeutique sur l'organisme; c'est une tolérance générale. Mais l'inaction n'est

qu'apparente, car l'action immédiate des principes minéralisateurs ne cesse pas de pénétrer intimément dans les tissus organiques, pour se démontrer plus tard par des effets secondaires. Du reste, ces effets se prolongent plus ou moins long-temps après l'application minérale, souvent même ils ne sont appréciables qu'un ou plusieurs mois après. Mais le succès de cette médication, loin d'être moins favorable, est plus complet lorsqu'il est plus retardé; et c'est par cette propriété principale que les eaux thermales de Bagnols conviennent surtout aux affections chroniques et asthéniques, lesquelles réclament en particulier des moyens doux et tardifs.

Enfin, les malades doivent, lorsqu'ils sont revenus dans leurs foyers, observer plus ou moins long-temps un régime modéré et toute espèce de ménagemens pour favoriser le développement des effets qui, le plus souvent, n'ont été que simplement préparés par le traitement des eaux de Bagnols. Cette recommandation s'adresse plus particulièrement aux malades qui en ont rapporté une grande aptitude à la diaphorèse; car l'exposition au froid suffirait, en répercutant une transpiration générale ou partielle, non-seulement à faire avorter le bienfait de la médication, mais encore à aggraver les accidens primitifs....

Il reste à ajouter que, malgré la plus grande efficacité d'une première saison des eaux sur une

maladie donnée, il est rare que la guérison soit confirmée; il est prudent de les employer deux et même plusieurs autres années de suite, surtout quand l'amélioration n'a été qu'éphémère.

Différens modes d'administration des eaux minérales de Bagnols.

On emploie l'eau thermale de Bagnols en boisson, en bains, en étuves, en douches, en injections, lotions, frictions pédiluves, etc.

La quantité de boisson varie beaucoup selon les circonstances, telles que l'indication du traitement excitant ou calmant, l'état particulier du malade, les effets généraux qu'il en éprouve, etc. Toutefois cette dose varie de 4 onces à 3 livres par jour. La qualité est aussi sujette aux mêmes modifications : on emploie l'eau pure ou mélangée; mais le plus souvent on commence par la prendre coupée, soit avec du lait, soit avec les bouillons de poulet et de veau, soit avec des tisanes adoucissantes ou amères. La proportion de divers mélanges qui diminuent le calorique et affaiblissent l'élément sulfureux, rend l'excitation minérale plus ou moins modérée. Selon les indications spéciales, on continue jusqu'au bout l'usage de l'eau ainsi mitigée, ou en diminuant graduellement la quantité du liquide étranger, on boit plus ou moins prochainement l'eau sulfureuse toute pure.

On diminue également l'action excitante des bains, en les composant avec l'eau thermale artificiellement refroidie de plusieurs degrés par le mélange de l'eau froide naturelle.

Les étuves et les douches peuvent être prises également à des degrés différens, mais cependant à des degrés qui se rapportent toujours à l'excitation. Celle-ci sera obtenue par ces moyens, à un degré modéré, dans le caveau du nouvel établissement particulier; à des proportions plus élévées, dans le caveau de l'ancien établissement particulier et dans la salle publique des petites étuves (les étuves s'administrent seulement dans cette dernière); et enfin, les étuves et les douches seront prises, à l'extrême degré, dans la salle des grandes étuves du même établissement public.

Les injections, les lotions, les bains de jambes, de pieds et de toute autre partie, peuvent être administrés à un degré plus ou moins concentré, en employant pure ou mitigée l'eau minérale, à laquelle on peut conséquemment donner sous ces dernières formes l'une ou l'autre de ses deux grandes indications.

Pour les malades qui doivent subir simultanément avec l'eau en boisson, les bains, les étuves, les douches, etc., il est à propos qu'ils ne se soumettent pas inconsidérément à toutes ces épreuves. Ils doivent arriver graduellement de la

petite étuve à la salle des douches modérées, et de celle-ci à la salle des grandes douches, en ayant soin de rester peu de temps les premiers jours dans ce dernier caveau. Ils pourront ensuite sans danger y prolonger insensiblement leur séjour.

Les frictions opérées simultanément avec la douche et les étuves, en complétant le développement de la sueur, favorisent, en outre, le déplacement des engorgemens fluxionnaires.

Maladies qui réclament l'emploi des eaux minérales de Bagnols.

La matière de ce chapitre sera la plus importante, puisqu'il résumera la partie expérimentale du manuscrit du docteur Blanquet. Je tracerai d'abord la série des affections pour lesquelles il a constaté l'efficacité la plus évidente des eaux qu'il dirige, et à chacune de ces affections je consacrerai ensuite quelques développemens empruntés à son ouvrage, qui feront ressortir les indications et contre-indications, de même que les diverses formes d'administrations qu'il a attribuées à leurs principales modifications. Je ne prétends pas d'ailleurs juger les *idées théoriques* qui ont présidé à la classification adoptée par ce praticien consommé, pour les maladies sur lesquelles s'exerce depuis si long-temps son étude spéciale. Il est plus à propos de reconnaître l'exactitude conscien-

cieuse dont sont empreintes les nombreuses observations qu'il a réunies, la précision rigoureuse avec laquelle il formule ses conclusions thérapeutiques, et surtout l'égale bonne foi avec laquelle il énumère, à côté des faits qui justifient la réputation de son établissement, tous ceux qui ont pu la compromettre.

1° *Rhumatismes chroniques, musculaires ou articulaires, simples ou compliqués :* des diatèses sanguine, nerveuse, bilieuse, etc.; d'hémorrhoïdes, d'hémorrhagies nasale, gastrique, utérine, de métastases viscérales, d'affections articulaires, de névralgies locales.

2° *Maladies catarrhales :* enrouement, aphonie, catarrhe guttural, pulmonaire, vésical, surdité.

3° *Maladies de poitrine :* de nature catarrhale, par vices dartreux, rhumatique, scorbutique, etc., par vice scrofuleux, précédées d'hémoptysie, etc., asthmes, humide et sec.

4° *Maladies scrofuleuses :* rachitis.

5° *Paralysies :* par diverses causes.

6° *Maladies cutanées.*

7° *Maladies laiteuses.*

8° *Maladies utérines :* leucorrhée, chlorose, aménorrhée, etc., stérilité.

9° *Maladies :* suites des affections vénériennes et du traitement mercuriel.

10° Faiblesse générale, épuisement, état nerveux, gastralgie, chronique, obstructions des viscères abdominaux.

11° Luxations, fractures, entorses, plaies, ulcères, contusions.

Je rapprocherai de cette série des maladies auxquelles s'applique avantageusement le traite-

ment minéral de Bagnols, le petit nombre d'autres maladies chroniques auxquelles il est essentiellement contraire; ce sont: les anévrismes du cœur, les congestions sanguines du poumon et du cerveau, et enfin toutes les affections anciennes, sur quelque organe que soit leur siége, et quelque soit leur caractère primitif, lorsqu'elles sont compliquées de phlegmasie aiguë, et surtout d'une dégénérescence organique.

Je ne comprends pas ici un certain nombre d'autres contre-indications, qui sont accidentelles et particulières, que présentent des affections auxquelles, en général, les eaux de Bagnols sont salutaires. Ces détails trouveront leur place dans les articles où il sera traité de ces maladies.

N° 1. *Rhumatisme chronique, musculaire et articulaire.*

Le rhumatisme, devenu chronique, occupe le premier rang parmi les maladies qui affluent à Bagnols, sous le double rapport de la fréquence de cette affection et de l'efficacité des eaux thermales. Il se présente, sous un nombre infini de formes, d'après son siége et son état de simplicité ou de complication.

A. *Rhumatisme simple.*—Le rhumatisme simple, c'est-à-dire exempt de pléthore, d'exaltation vicieuse du système nerveux, de lésion intestinale, de maladie organique, d'hémorrhagies cons-

titutionnelle, etc., est combattu, presque toujours, avec succès par les eaux de Bagnols, qu'il soit vague, ou fixe, musculaire ou articulaire. Toutefois, la guérison est d'autant plus rapide et plus solide, que l'affection est moins ancienne et seulement accidentelle; car si elle est héréditaire, il ne faut espérer du traitement minéral qu'une amélioration provisoire. Dans cette première forme, on emploie les eaux en boisson, bains, étuves, douches et frictions.

L'espèce *articulaire* (avec engorgement des tissus articulaires) ne comporte que les bains de vapeur et la boisson, surtout lorsqu'elle est dégénérée en goutte. Barthez ne permet l'emploi des eaux sulfureuses que dans les accidens consécutifs à la goutte, et lorsque ce vice a été modifié par une crise favorable. Mais la sévérité de ce précepte ressort par l'action des eaux de Bagnols, constatée directement, lorsqu'elles ont été appliquées dans l'intervalle des attaques de la goutte même la plus intense. Cette action se démontre par une métasynchrise destructive du molimen arthritique, et par la double résolution des engorgemens articulaires et des concrétions tophacées. Il faut seulement se garder d'entreprendre le traitement lorsque la fluxion goutteuse est imminente, parce que l'excitation qui l'accompagne aggraverait les accidens.

Lorsque le rhumatisme a produit un engorge-

ment considérable de plusieurs articulations, et que cet engorgement a été rebelle à l'action des bains de vapeur, il faut recourir alors exclusivement à la douche dirigée sur chacune des articulations malades.

Dans ces différens cas, l'eau s'administre à sa température naturelle, s'il n'y a pas de contre-indication dans les dispositions individuelles qui oblige de la prendre mitigée, du moins sous les deux formes comportant le mélange d'un liquide étranger, la boisson et les bains. Ces dispositions, qui doivent modifier et quelquefois même empêcher l'application du traitement minéral, seront indiquées dans les développemens suivans.

B. *Rhumatisme compliqué.* — Le rhumatisme compliqué n'est considéré par le docteur Blanquet que dans ses variétés principales, dont les unes rendent le traitement des thermes de Bagnols plus incertain, et d'autres le contre-indiquent, tandis que presque toutes elles nécessitent des remèdes préparatoires. Ces complications les plus remarquables sont :

La *diathèse sanguine*, laquelle, à un haut degré, est une contre-indication absolue aux eaux sulfureuses, tandis qu'à un degré modéré qui aura été obtenu soit naturellement, soit par l'administration des moyens rationnels, elle n'empêche pas les effets favorables du traitement minéral.

La *diathèse nerveuse*, qui n'exclut presque

jamais l'usage des eaux de Bagnols, pourvu que cet usage soit dirigé méthodiquement. Les grandes douches, les étuves, les bains publics ou particuliers, à la température primitive, sont nuisibles avec cette disposition, tandis que les demi-bains mitigés, la petite douche et la boisson coupée s'accompagnent d'une influence salutaire.

La *diathèse bilieuse*, qui est une contre-indication complète, lorsqu'elle est prononcée à un très-grand degré et alors caractérisée par la teinte jaune de la langue, l'amertume de la bouche, un dégoût prononcé, des vomissemens habituels, une constipation opiniâtre, ou une diarrhée bilieuse. A un degré modéré, la médication sulfureuse peut être utilement appliquée, lorsqu'on a combattu les accidens saburraux par des apozèmes, les laxatifs légers, les eaux gazeuses, etc. Ces moyens peuvent être employés dans l'intervalle du traitement minéral; cependant il vaut mieux qu'ils l'aient été avant d'arriver à Bagnols.

La *diathèse scorbutique*, qui proscrit d'une manière rigoureuse les eaux thermales sulfureuses, même dans son état le plus doux, et dans la forme la plus tempérée de ces eaux qui, ayant, entre autres, la propriété de favoriser la dissolution des fluides, et l'aptitude à cette dissolution spontanée étant le caractère du scorbut, ont été constamment défavorables aux malades atteints de ce vice.

La *diathèse hémorrhoïdale*, qui ne contre-

indique les eaux que dans le cas où les hémorrhoïdes sont fluentes ou très-douloureuses, tandis que dans un degré plus modéré, leur suppression ou leur trop petite abondance permettent le traitement sulfureux aux rhumatismes, principalement lorsque la turgescence sanguine a été préalablement combattue. Dans ces cas, les bains et la boisson doivent former exclusivement la médication. Cependant, si la forme du rhumatisme l'exigeait, on pourrait essayer l'étuve et la petite douche, en dirigeant cette dernière, d'abord sur les extrémités inférieures, et ensuite sur le siége du rhumatisme.

La *diathèse hémorrhagique* (épistaxis, hématémèse, rectonlagie, ménorrhagie) qui contre-indique formellement les eaux thermales de Bagnols, même dans leurs modes d'administration les plus doux, quel que soit le siége de cette diathèse.

Les *métastases viscérales*, simulant différentes maladies internes qui seraient exaspérées par les eaux de Bagnols, si elles étaient primitives, tandis qu'elles en éprouvent des résultats favorables, lorsqu'elles proviennent ainsi du transport d'un rhumatisme du dehors au-dedans. Les organes les plus aptes à attirer ce déplacement, sont : le poumon, le cœur, l'estomac, l'intestin, les reins, la vessie, la rate, le foie et la matrice. On remarque alors des symptômes qui feraient soupçonner la pleurésie

chronique, où la phthysie tuberculeuse, l'asthme, l'anévrisme du cœur, la gastrite ou l'entérite, la splénite, la cystite, l'hépatite ou l'hypocondrie, la métrite ou l'hystérie, etc. Le diagnostic de ces affections est assez difficile, surtout lorsque le rhumatisme a envahi directement les viscères, et il en résulte dans le traitement de longues et fâcheuses aberrations. Il faut alors demander les antécédens du malade, ses prédispositions personnelles et héréditaires, les vicissitudes atmosphériques auxquelles il a été soumis. On rassemble ensuite les indications fournies par la méthode exclusive, avec lesquelles on aura dû constater l'inutilité du traitement approprié aux diverses affections dont la maladie actuelle simule les symptômes; enfin, si l'on remarque dans les urines un sédiment muqueux ou glaireux, indice presque positif de l'existence du vice rhumatismal (toutefois lorsque les organes urinaires se présentent dans l'état normal), avec ces diverses circonstances commémoratives, on doit se hâter d'appliquer les traitemens externe et interne des eaux de Bagnols qui, dans de pareils cas, produisent des guérisons rapides et inespérées. — La préexistence d'un rhumatisme externe duquel la suppression coïncide avec l'invasion d'une affection interne, facilite le diagnostic, et demande l'application immédiate des eaux thermales. — Dans ces diverses occurrences, on les administre en boisson

simple ou coupée, selon les dispoitions individuelles; en bains, étuves et douches. Les douches, dirigées d'abord sur les extrémités, le seront ensuite sur le siége des douleurs, mais avec ménagement.

Les *affections articulaires*, qui comprennent l'inflammation chronique du périoste, l'engorgement des enveloppes articulaires et la carie des os avec ou sans ankilose: elles sont favorablement modifiées par les eaux de Bagnols, qui, en combattant directement le principe rhumatismal, dissipent les gonflemens articulaires, favorisent le jeu des tendons, détergent les ulcères et rétablissent enfin la circulation locale. — La fièvre consomptive et le commencement de la résorption purulente sont des complications contr'indiquant les eaux sulfureuses. — On les administre dans les premiers cas en boisson, en douches, en étuves et en bains. Ceux-ci doivent toutefois précéder les douches, surtout s'il y a amaigrissement du membre, rétraction des muscles ou des tendons, et enfin éréthysme prononcé de toutes les parties malades.

Les *névralgies locales* parmi lesquelles les plus remarquables sont: la sciatique, le tic douloureux, les névralgies frontale, sus-orbitaire, faciale, dentaire, sous-linguale, trachéale, etc. Ces différentes névralgies, qui sont ordinairement rebelles aux antiphlogistiques, aux révulsifs, aux dérivatifs,

aux antispasmodiques, ont cédé quelquefois aux bains mitigés et à la douche dirigée, seulement après un certain nombre de bains, d'abord sur les parties les plus éloignées du siége du mal, et enfin sur le siége lui-même, si la douche peut y être appliquée. Toutefois on voit rarement la guérison suivre de près l'administration des eaux; elle ne fait que la préparer, et ce n'est qu'au bout de plusieurs mois et quelquefois après deux ou trois saisons que les accidens sont radicalement dissipés.

Il existe une forme de rhumatisme qui mérite une attention particulière, c'est celui qui occupe les enveloppes du crâne et qu'on appelle vulgairement *catarrhe cervical*. Ce rhumatisme de la tête s'accompagne d'une sensation de pesanteur incommode, remplacée d'autres fois par des douleurs violentes; il est en outre compliqué ordinairement d'une exaltation vicieuse du système nerveux, et quelquefois d'ophtalmie, d'odontalgie, d'otite, etc.; le siége du mal paraît s'étendre jusqu'au périoste du crâne. Ces divers symptômes morbides, qui résistent presque toujours aux saigneés générales et locales, au séton, au vésicatoire, au moxa, aux sudorifiques, aux antispasmodiques, etc., cèdent quelquefois au traitement sulfureux de Bagnols, sous la forme de bains mitigés et de boisson coupée, auxquels on ajoute ensuite, et environ dix jours après, l'étuve et la

douche; cette dernière dirigée d'abord sur les pieds et graduellement sur la nuque et sur la tête elle-même.

N° 2. *Maladies catarrhales.*

Les maladies désignées sous cette dénomination offrent une grande analogie avec les affections rhumatismales. Leurs symptômes, en effet, sont le plus souvent confondus; cependant il existe entr'elles une distinction qui facilite beaucoup leur diagnostique. C'est que les rhumatismes attaquent plutôt les muscles, les tendons et tous les tissus de l'appareil articulaire, tandis que les catarrhes envahissent les membranes muqueuses qui tapissent la bouche, le gosier, le poumon, le tube intestinal, la vessie et la matrice. En outre, les rhumatismes offrent ordinairement, du moins au début, l'état inflammatoire; tandis que les catarrhes affectent le plus habituellement la forme subaiguë. Du reste, si ces signes différentiels sont moins tranchés, les conséquences d'une erreur dans le diagnostic seraient peu importantes par rapport au traitement des eaux de Bagnols qui conviennent également à l'une et à l'autre de ces deux espèces d'affection.

Parmi les maladies catarrhales auxquelles convient plus spécialement ce traitement, il faut citer :

L'*enrouement*, lequel reconnaît pour cause ordi-

naire. l'action du froid sur la muqueuse laryngienne ou pharyngienne, par l'impression d'un air frais et vif, ou par le contact de l'eau lorsque le corps est en état de transpiration. Cette altération de la voix qui résiste souvent aux boissons chaudes, adoucissantes et sudorifiques, cède ordinairement à l'eau minérale de Bagnols, prise en boisson coupée, en bains et en douches.

L'*aphonie*, qui reconnaît la même cause et qui est le résultat du relâchement des cordes vocales, produit lui-même par la subinflammation de la muqueuse laryngienne. Elle est combattue avec la même efficacité et par les mêmes moyens que l'enrouement; mais le traitement sulfureux devient inutile et il peut être même nuisible, si l'aphonie est symptomatique de la phtysie pulmonaire, d'un ulcère du larynx, ou enfin d'une paralysie des nerfs vocaux.

Le *catarrhe guttural*, lequel est caractérisé par la sécheresse du gosier et de l'arrière-bouche, avec rougeur et inflammation chronique de la membrane muqueuse du voile du palais et des amygdales, par un sentiment d'aridité incommode qui force toujours à crachoter, et qui est compliqué souvent d'une excitation générale du système nerveux. Cette affection, ordinairement rebelle aux antiphlogistiques, aux révulsifs, aux dérivatifs, etc., est souvent combattue efficacement par l'eau thermale coupée avec le lait et prise abondamment,

par les bains tempérés qui conviennent surtout aux malades dont le système nerveux est surexcité; par les douches sur les extrémités; et enfin par l'étuve, lorsqu'on soupçonne une coïncidence rhumatismale. Le catarrhe guttural, par cause syphilitique, est au contraire exaspéré par les eaux minérales de Bagnols.

Le *catarrrhe pulmonaire*, dit vulgairement rhume de poitrine, affection fréquente chez les personnes dont la poitrine est naturellement ou accidentellement délicate, sensible aux vicissitudes atmosphériques et susceptible de devenir le centre de fluxions qu'accompagne ensuite une irritation caractérisée par la toux et par l'expectoration d'une matière muqueuse plus ou moins consistante. Abandonnée trop long-temps à elle-même, cette affection dégénère trop souvent en lésion tuberculeuse du parenchyme pulmonaire. — Les eaux de Bagnols sont salutaires contre le catarrhe pulmonaire, lorsque l'atonie y prédomine sur l'irritation; ce qui se remarque principalement sur les individus lymphatiques. Le traitement minéral rend le ressort au poumon, rétablit la transpiration insensible, dissipe les engorgemens du tissu cellulaire et des glandes bronchiques, etc. On l'administre en boisson coupée et on y ajoute les bains tempérés chez les sujets nerveux, surtout quand il y a lieu de soupçonner la suppression de la transpiration insensible. Le même traitement

est contre-indiqué dans le catarrhe pulmonaire chez les malades sanguins et prédisposés à l'irritation, à moins que leur constitution ait été préalablement modifiée par le régime, et, au besoin, par les moyens antiphlogistiques.

Le *catarrhe vésical*, affection plus fréquente chez les vieillards et caractérisée par la tension douloureuse de l'hypogastre, par des envies d'uriner souvent répétées, par une sensation d'ardeur et et d'érosion au col et le long de l'urètre, enfin, par des dépôts glaireux dont la partie la plus pesante reste au fond du vase, et la plus légère à la surface et au centre du liquide. Les eaux sont administrées dans cette maladie sous forme de boisson, de bains et d'étuves. Elles sont contre-indiquées par la complication de l'hématurie et celle d'une dégénérescence, si elle est présumée, dans le tissu des reins.

La *surdité*, accident simple ou compliqué de névralgie, héreditaire ou produit le plus souvent par des causes de nature catarrhale. On prescrit contre la surdité les douches sur la tête, les étuves, s'il n'y a pas surexcitation nerveuse générale, et quelquefois des injections dans les oreilles. Les bains tempérés conviennent spécialement, s'il y a complication de névralgie. Cependant les injections et les douches peuvent être nuisibles sur des sujets sanguins, conséquemment faciles à l'irritation. Il vaut mieux alors débuter par quelques bains mitigés et puis em-

ployer les étuves, et enfin les douches dirigées d'abord sur les pieds, et en dernier lieu sur la nuque. La surdité héréditaire ne permet que l'espoir d'un soulagement, tandis que la surdité accidentelle peut obtenir une guérison radicale.

Quelques mots peuvent être ajoutés ici sur la surdité provenant d'autres causes. Lorsqu'elle est consécutive à une fièvre catarrhale, grave, ataxique, etc., les bains, les étuves et les douches tendent à dissiper la paralysie du nerf auditif, soit par action révulsive, soit par une action spéciale qui élimine le résidu du principe morbifique. — Si elle peut être rapportée à l'action sur les oreilles des vices dartreux, scrofuleux ou psoriques, les bains mixtes, la boisson et les injections suffisent et dispensent de la douche sur la tête; enfin, lorsque la surdité est compliquée d'un écoulement séreux ou purulent du conduit auditif, l'emploi des eaux de Bagnols exige beaucoup de précautions. Les injections suffisent quelquefois pour l'interrompre; mais s'il persiste, il convient d'y ajouter les bains tempérés et la petite étuve.

N° 3. *Maladies de poitrine.*

Le doeteur Blanquet forme cinq variétés des maladies de poitrine, auxquelles le traitement minéral de Bagnols est favorable, pourvu toutefois que l'affection soit limitée au premier degré de la tuberculisation, savoir :

Maladies de poitrine, *de nature catarrhale*, dégénérées en affection tuberculeuse par la négligence ou l'insuffisance du traitement.

Maladies de poitrine, par vices rhumatismal, dartreux, teigneux, scorbutique, provenant du transport de ces principes sur l'organe thorascique.

Maladies de poitrine scrofuleuses, le plus souvent heréditaires ou consécutives à une pneumonie chronique, à la suppression d'un flux habituel, etc., etc.

Maladies de poitrine, *précédées d'hémoptysie*, indépendantes des causes ci-dessus énumérées, chez des individus ayant la poitrine mal conformée ou naturellement faible.

Maladies de poitrine, provenant spécialement de la suppression des menstrues, ou consécutives aux fièvres intermittentes, typhoïdes, etc. etc.

Je passerai sous silence les longues considérations, appuyées elles-mêmes sur un très-grand nombre d'observations cliniques, d'après lesquelles le docteur Blanquet a établi cette division de maladies thoraciques et rempli les cadres affectés à chaque variété, pour me borner à la simple citation des propositions thérapeutiques qu'il en a déduites. Toutefois, auparavant, je ferai observer que dans ces différentes affections dont la nature ressort plus ou moins clairement à ses yeux de l'examen des circonstances commémoratives, le médecin-directeur des thermes de Bagnols applique

son traitement avec de très-grands ménagemens, ayant à surveiller une double influence de ce traitement sur l'affection primitive dont le transport du dehors au-dedans a produit l'altération pulmonaire, et sur cette altération pulmonaire, devenue la maladie prédominante. Il a remarqué souvent, par l'action minérale, les vices dartreux, teigneux, scrofuleux, opérer un second déplacement du dedans au-dehors, et alors, en même temps qu'il avait à continuer l'emploi des eaux réclamé encore par l'affection pulmonaire devenue plus simple, il en modifiait les moyens d'application pour les approprier à la guérison radicale de l'éruption.

L'eau de Bagnols est utile presque constamment dans les affections thoraciques, de nature catarrhale, lorsqu'elles ne sont qu'au premier degré. Elle agit en rétablissant la transpiration insensible, en tonifiant le poumon et en faisant révulsion à l'excès de son état fluxionnaire.

Elle est également favorable aux affections thoraciques provenant des vices rhumatismal, dartreux, teigneux, etc., en provoquant le déplacement de ces vices du dedans au-dehors. L'usage continué des eaux, surtout sous la forme de bains, finit aussi par détruire le principe constitutionnel et les accidens externes qui en résultent. Toutefois l'efficacité du traitement minéral est beaucoup plus rare dans les affections de poitrine qui dérivent de

la diathèse scorbutique; encore faut-il l'avoir combattue par des remèdes méthodiques; sinon la contre-indication est formelle.

L'eau de Bagnols n'est pas inutile dans les maladies thoraciques de nature scrofuleuse, bien que ce vice tuberculise essentiellement le parenchyme des poumons. Elle peut enrayer la marche des accidens, si on l'administre avant les progrès de la deuxième période et lorsque les tubercules sont encore dans l'état de crudité. S'ils ont suppuré, peut-être contribueraient-elles à retarder du moins la terminaison inévitable de cette maladie.

Elle n'est pas absolument contre-indiquée par l'hémoptysie même abondante, pourvu que la dernière hémorragie ait eu lieu à une assez longue distance du moment où on l'administre, surtout lorsque le sujet est lymphatique, et que l'hémoptysie est produite par l'atonie et le relâchement du viscère.

L'eau de Bagnols peut guérir indirectement les affections thoraciques consécutives à l'aménorrhée, en rétablissant le flux menstruel, à condition toutefois que le traitement soit commencé avant que la poitrine soit trop gravement altérée. Elle combat avec le même avantage les accidens précurseurs de la phtysie qui se développe quelquefois à la suite d'une fièvre intermittente typhoïde, etc.

Enfin la contre-indication de l'eau de Bagnols est générale et absolue avec la diathèse inflammatoire, la suppuration avancée, la fièvre hectique,

les sueurs copieuses, les diarrhées abondantes, et l'hémoptysie active et récente.

Dans ces diverses variétés de maladies thoraciques, et indépendamment de leurs causes différentielles, les modes d'administration les plus habituels de l'eau minérale sont la boisson d'abord coupée avec du lait de vache ou d'ânesse, ou une tisane adoucissante, en quantité graduellement augmentée, et plus tard toute pure, les bains tempérés, plus ou moins long-temps après eux, les petites douches dirigées doucement sur les parois thoraciques, enfin, l'étuve, dont l'indication spéciale est de déplacer du dedans au-dehors la diathèse vicieuse, et de laquelle, si une trop vive irritation l'accompagne, on revient de suite aux bains tempérés. Ceux-ci, long-temps continués, combattent radicalement les éruptions revenues au-dehors.

Asthmes, humide et sec. Cette affection consiste en une altération fonctionnelle du poumon, caractérisée par une oppression spasmodique qui gêne à-la-fois la circulation du sang dans le parenchyme et les mouvemens de la respiration. Cette altération est produite, dans la première variété, par un relâchement de l'organe, par un empâtement des bronches, s'accompagnant d'une expectoration fréquente et plus ou moins abondante d'une matière muqueuse; et dans la seconde, par un état de tension et d'éréthisme, sans expectoration, si ce n'est quelquefois à la fin de l'accès.

Dans l'asthme humide, qui affecte ordinairement

des sujets faibles, épuisés, irritables, la boisson coupée et les bains tempérés sont souvent salutaires. Les bains sont toutefois contre-indiqués par l'hydropisie et l'anasarque consécutives à cette espèce d'asthme. Si les malades sont jeunes et robustes, on peut en outre leur permettre la douche et l'étuve, mais à la condition d'y rester exposés peu de temps.

L'asthme sec résiste plus souvent à l'action des eaux de Bagnols. Cependant la boisson coupée peut être efficace indirectement, en combattant le trouble de la circulation pulmonaire et en diminuant la rigidité du poumon. Dans ce cas, les pédiluves et les demi-bains agissent comme révulsifs de l'état spasmodique du viscère, et la vapeur de l'eau que l'on peut en outre se borner à aspirer par le guichet de la porte qui sépare la piscine de la salle des étuves; cette vapeur relâche et lubrifie la membrane des cellules aériennes.

N° 4. *Maladies scrofuleuses.*

Cette maladie, attribuée généralement à l'atonie du système glandulaire et lymphatique, a pour symptômes principaux : l'engorgement des glandes mésentériques et des sous-maxillaires, des ophtalmies séreuses, des fluxions sous le nez, des gonflemens articulaires, avec abcès, ulcères, nécroses, etc., et une torpeur générale, la langueur des fonctions digestives, un amaigrissement progressif, etc.

L'eau de Bagnols est indiquée contre ces divers

accidens, et on l'emploie sous forme de boisson, de bains et de douches; mais elle ne semble qu'agir indirectement, c'est-à-dire en complétant l'influence d'un traitement antiscrofuleux qu'il est utile d'avoir antérieurement observé. C'est en favorisant la résolution des engorgemens glandulaires, la cicatrisation des ulcères, l'expulsion des os cariés, et en rétablissant les fonctions digestives et avec elles les forces vitales, que se détermine l'efficacité de la médication sulfureuse. Mais cette efficacité est beaucoup plus douteuse, sans le secours préalable d'un traitement spécifique. Toutes choses égales d'ailleurs, les eaux agissent mieux chez les sujets qui n'ont pas atteint la puberté, et lorsque encore le vice scrofuleux n'a pas produit de grands désordres.

Les *écrouelles*, qui appartiennent à ce genre d'affection, peuvent être amendées par les eaux de Bagnols lorsqu'elles affectent une forme atonique; mais si elles présentent des accidens inflammatoires et surtout si elles sont compliquées de scorbut, d'épistaxis, de fièvre et de marasme, le traitement sulfureux est alors rigoureusement contre-indiqué.

Le *rachitis*, cette maladie de l'enfance qui provient de l'affaiblissement des forces assimilatrices et qui est caractérisée par la tuméfaction de la partie spongieuse des os, leur courbure et leur déviation, par le volume extraordinaire du ventre, l'engorgement des glandes mésentériques, par la

bouffissure de la face, etc., etc., indique le traitement excitant de Bagnols, qui tend à ranimer les fonctions digestives, à combattre l'engorgement des viscères et des articulations, et à rendre aux solides leur énergie normale, etc. On l'administre sous formes de boisson et de bains tempérés. Ces deux moyens suffisent aux enfans; mais on y ajoute la douche pour les malades qui approchent de la puberté.

N° 5. *Paralysies.*

Les paralytiques sont très-nombreux parmi les malades de Bagnols; le plus grand nombre en reviennent soulagés, quelques-uns guéris, et d'autres au contraire plus gravement affectés. Ces résultats du traitement minéral sont ainsi modifiés, outre les différences des constitutions individuelles, par les variétés de la nature des maladies qui ont produit les paralysies. Plusieurs variétés ont été établies; les principales sont :

La *paralysie*, par action du froid, suppression de transpiration, par affection rhumatismale. — Le traitement est alors indiqué, pourvu que le cerveau ne soit pas simultanément atteint et que le système sanguin ne soit pas dans un état d'éréthisme.

La *paralysie*, succédant à l'apoplexie provenant elle-même, soit d'une hémorragie cérébrale, soit d'un coup de sang qui, en se portant subitement sur l'encéphale, distend ses vaisseaux outre-mesure, soit enfin de l'accumulation d'une sérosité plus ou

moins abondante dans quelques portions du viscère. Le traitement minéral est contre-indiqué dans la paralysie, suite de l'hémorragie cérébrale, même après la résorption présumée du fluide épanché. Il est au contraire indiqué dans la paralysie produite par le coup de sang, pourvu toutefois qu'on ait détruit, par un traitement prompt et actif, la congestion sanguine et qu'il n'y ait pas de signe d'une lésion cérébrale quelconque. Le traitement est aussi indiqué dans la paralysie, suite de l'apoplexie séreuse, sur laquelle il agit en outre directement par la propriété qu'il a de tonifier les tissus relâchés.

La *paralysie*, suite d'une chute ou d'une contusion.

La *paralysie*, par vices dartreux, psorique, etc.

La *paralysie*, par la piqûre des nerfs.

Le traitement minéral est indiqué dans ces trois espèces, avec les modifications appropriées aux dispositions individuelles.

Il est d'ailleurs administré, dans ces divers cas, sous les formes de la boisson coupée et pure, des bains, des étuves (de courte durée) et des douches, dirigées d'abord sur les extrémités inférieures, et agissant alors comme dérivatives, et appliquées ensuite sur la tête avec de grands ménagemens.

Le même traitement est contre-indiqué dans d'autres paralysies, quelle que soit la nature de leurs causes :

Quand le cerveau est affecté organiquement, état qui se démontre par les vertiges, les douleurs de tête habituelles, une altération profonde des facultés intellectuelles, l'abolition d'un ou de plusieurs sens;

Quand il y a tendance manifeste à la congestion cérébrale;

Quand l'irritation prédomine, avec des douleurs violentes;

Quand il y a tremblement, rétraction et amaigrissement d'un ou de plusieurs membres;

Enfin, quand on a lieu de supposer le ramollissement du cerveau ou de la moelle épinière.

N° 6. *Maladies cutanées.*

Malgré la grande diversité de leurs formes, les maladies cutanées peuvent se rapporter presque toutes à une nature analogue, et conséquemment le même moyen peut exercer sur elles une efficacité conforme, modifiée seulement par les différences individuelles. Il faut encore établir une exception pour les mêmes maladies qui ont une origine héréditaire. La guérison de ces dernières ne peut être, toutes conditions égales d'ailleurs, aussi rapide ni aussi solide que celle des maladies accidentelles.

Les eaux de Bagnols remplissent, dans ce genre d'affection, une double indication : celle de changer le mode de vitalité de la peau, et celle d'attaquer le vice spécial de la constitution. Mais encore est-il

nécessaire que leur administration soit précédée et accompagnée d'un régime hygiénique et médicamenteux, capable de rompre les habitudes vicieuses de l'appareil cutané. Voici d'ailleurs les circonstances qui favorisent l'influence spécifique de l'eau minérale sur les exanthèmes de la peau, lesquels à Bagnols se présentent le plus fréquemment sous les formes de la *gale* et du *porrigo* : si le malade est jeune et qu'il ne provienne pas d'auteurs dartreux ; s'il est d'un tempérament lymphatique, peu sanguin ou non irritable; si l'invasion du mal est récente; s'il n'y a pas d'ulcérations ou du moins qu'elles soient peu profondes; enfin, s'il n'y a pas de complication scorbutique. Dans les conditions opposées, les eaux de Bagnols seront inefficaces et quelquefois même nuisibles.

On les administre en boisson coupée et en bains, auxquels on ajoute la douche et les étuves, s'il y a complication rhumatismale, pourvu encore que la portion de la peau malade ne soit pas ulcérée ni trop délicate, ni trop disposée à l'irritation.

N° 7. *Maladies laiteuses.*

L'étiologie des affections ainsi désignées est loin d'être déterminée. Les uns admettent que le lait peut, en se supprimant, envahir le parenchyme des viscères ou le tissu cellulaire sous-cutané; d'autres, que le lait, abandonnant ses vaisseaux sécréteurs, se mêle avec le sang ou avec la lymphe;

d'autres enfin, que cette suppression s'opère impunément. En laissant cette question dans son incertitude, on ne peut contester qu'avec la suppression brusque du lait coïncident ordinairement divers accidens morbides, soit la production de tumeurs externes plus ou moins volumineuses, soit des symptômes de congestion sur la poitrine, le cerveau ou d'autres viscères. L'action des eaux de Bagnols sera donc observée sur les maladies, sinon symptomatiques, du moins consécutives de la suppression prompte du lait. Mais cette action doit être dirigée avec les plus grands ménagemens, de sorte à ne produire qu'une résolution lente et graduée des tumeurs ou des engorgemens chroniques, dont la disparition trop rapide risque souvent de donner lieu à des métastases très-graves. On emploie alors l'eau minérale seulement en boisson coupée et en bains tempérés. Elle est contre-indiquée par la disposition des tumeurs à l'inflammation suppuratoire.

N° 8. *Maladies utérines.*

Ce genre de maladies comprend :

La *leucorrhée* ou *fleurs blanches*, écoulement passif d'une matière muqueuse ou puriforme par le vagin, qui provient soit du dérangement de la transpiration, soit d'une fluxion catarrhale ou rhumatismale ; de l'affaiblissement naturel ou accidentel de l'utérus ; des vices dartreux, psorique

et teigneux ; ou parfois d'une atonie particulière des forces digestives, à laquelle se joint le plus souvent une surexcitation du système nerveux. L'état d'atonie et de fluxion dont sont alors affectées les parties génitales, reçoit une double indication des eaux thermales de Bagnols, qui fortifient à-la-fois les organes digestifs et utérins, tandis qu'elles rompent le vice fluxionnaire par une forte révulsion sur la peau. Elles s'administrent par boissons, bains, douches et étuves. Elles sont contre-indiquées par la pléthore générale ou locale, par l'orgasme trop prononcé de la matrice, et enfin par une exaltation vicieuse du système nerveux. Toutefois cette dernière complication peut être efficacement combattue par l'eau en boisson mitigée et par les bains tempérés.

La *chlorose* ou *pâles couleurs*, affection caractérisée par la décoloration de toute la peau, la pâleur des gencives, l'affaiblissement des forces digestives, la torpeur des membres, les palpitations, la céphalagie et tous les symptômes ordinaires du trouble de la circulation sanguine. Les eaux de Bagnols, par leur action sur l'atonie des organes digestifs, sur la stase de la circulation et sur l'inertie de tout l'organisme, réalisent les indications principales de cette maladie, surtout quand elle est, en outre, accompagnée de la suppression ou de la diminution des règles. On les administre en boisson coupée et en bains mitigés.

L'aménorrhée ou la *suppression du flux menstruel, et les accidens précurseurs de sa première apparition.* La propriété emménagogue des eaux de Bagnols est constatée indirectement par l'avancement des menstrues qu'en éprouvent presque toutes les femmes qui les emploient pour une affection quelconque; d'où se déduit, pour toutes les malades menstruées qui se rendent à Bagnols, le précepte d'entreprendre le traitement minéral peu de jours après leurs dernières époques; car le cours naturel ou anticipé, par accident des règles, contre-indique l'application de ce traitement.

Les accidens consécutifs, soit à la suppression complète, soit à la diminution des règles, varient selon les causes et les dispositions individuelles; ils sont tantôt inflammatoires, tantôt atoniques, etc. Ne se bornant pas toujours au viscère utérin, qui devient alors fluxionnaire, ils se répandent sur un ou plusieurs viscères; avec un trouble plus ou moins prononcé dans les appareils sanguins et nerveux. Les eaux de Bagnols ne détruisent pas absolument toutes les causes et tous les effets de ces dérangemens de l'utérus, mais leur utilité est incontestable dans presque tous les cas où la suppression est récente, le tempérament lymphatique, avec ou non co-existence de chlorose, mais pourvu qu'il n'y ait pas pléthore générale ni lésion profonde d'aucun viscère. Elles sont inefficaces chez

les femmes non menstruées à l'âge de vingt et et vingt-quatre ans, chez celles dont l'aménorrhée date de trois et quatre ans, enfin aussi chez celles dont la menstruation est précédée, plusieurs jours d'avance, de coliques violentes. Mais chez les filles pubères, elles favorisent la première invasion du flux périodique. Dans les cas indiqués, on administre l'eau thermale en boisson, bains de jambes, demi-lavemens, et en douches dirigées d'abord sur les pieds et ensuite sur la région lombaire.

La *stérilité*. Les eaux minérales de Bagnols partagent, avec d'autres sources médicamenteuses, le préjugé d'une vertu bienfaisante contre l'inaptitude à la fécondité. Cette réputation, mal fondée en général, offre cependant quelques exceptions favorables; mais dans ces cas, leur efficacité ne peut être jugée que comme très-indirecte. Ainsi elles ne pourraient produire du succès que sur les stérilités qui ne dépendent pas d'un défaut de conformation ou d'une lésion de l'utérus; mais seulement de l'irrégularité et de la suppression des règles ou de la faiblesse de la région lombaire, ou de l'atonie et de la rigidité de la matrice. La guérison de ces dernières affections pouvant être obtenue du traitement spécifique de Bagnols, convenablement modifié, pourrait amener consécutivement la guérison de la stérilité, si celle-ci était entretenue par l'influence de l'une ou de plusieurs de ces affections. Toutefois la stérilité ne dépend

pas toujours exclusivement de la femme; elle peut encore dériver d'un défaut inhérent à l'homme, tels que l'impossibilité d'éjaculation, par suite de l'obstruction ou de la paralysie des vaisseaux spermatifères, la faiblesse lombaire, etc., etc. Les eaux de Bagnols ont opéré, par un mode d'agir qu'on ne prétend pas toujours expliquer, sur l'un et l'autre sexe des modifications qui ont eu pour résultat une grossesse prochaine après plusieurs années de stérilité; et ce phénomène n'a pas été observé seulement sur des femmes qui avaient employé le traitement de Bagnols, mais encore sur d'autres femmes dont les maris seuls s'étaient appliqués le même traitement.

N° 9. *Maladies, suite des affections vénériennes et du traitement mercuriel.*

Le traitement minéral de Bagnols est appliqué avec succès contre les accidens consécutifs à la syphilis, tels que douleurs ostéocopes, roideur des articulations, éruptions cutanées, faiblesse locale ou générale, de même qu'aux accidens consécutifs à l'action du mercure sur les appareils nerveux, musculaire et lymphatique. Le traitement est contre-indiqué dans la période aiguë de la syphilis et dans la lésion du cerveau produite par l'effet de l'administration de la médication mercurielle, lorsque cette lésion se démontre, soit par la paralysie d'un ou de plusieurs membres, soit par le tremblement.

N° 10. *Faiblesse générale, état nerveux, gastralgie, etc., etc.*

La *faiblesse générale* : cet état d'épuisement, de prostration de toutes les forces vitales, avec atonie des organes digestifs, hypocondrie, vertiges, hébétude, quelquefois compliqué de seminorrhagie, etc., reconnaît pour causes les plus fréquentes, les maladies graves dont la convalescence a été mal dirigée, les excès vénériens, une prédisposition héréditaire transmise aux enfans par des parens scrofuleux, phtysiques, etc. Le traitement de Bagnols est très-favorable à cet état. On l'administre sous forme de bains mitigés d'abord, puis graduellement élevés à 32°, de la boisson prise depuis un verre jusqu'à six, progressivement dans la journée, simple ou coupée avec le lait, les bouillons de veau ou de poulet, une tisane adoucissante, ou enfin avec les sirops antiscorbutique et de quinquina.

L'*état nerveux* : dénomination vague qui exprimera ce dérangement, présumé de nature nerveuse, des fonctions les plus importantes, s'accompagnant d'une surexcitation vicieuse de tout l'organisme, avec prédominance du trouble fonctionnel d'un organe particulier, soit de l'estomac, soit du poumon, soit de l'utérus, etc., représenté conséquemment d'après ces différens siéges, par la gastralgie, la dyspnée, l'hystérie, un tremblement

général ou partiel, etc. Cet état, contre lequel échouent ordinairement d'autres moyens rationnels ou empiriques, est avantageusement combattu par le traitement de Bagnols, en bains tempérés et en boisson coupée, prolongés plus ou moins longtemps, suivant la date de l'affection.

La *gastralgie*, à l'état chronique. Cette maladie, malgré son extrême fréquence, est loin d'être bien déterminée par les nosologistes. Mieux connue par ses désordres fonctionnels que par sa nature pathologique, elle est tour-à-tour considérée comme une gastrite chronique, une affection rhumatismale ou catarrhale, ou asthénique; comme un embarras bilieux; enfin, comme une névrose. Ce dernier caractère lui serait attribué par le plus grand nombre. Quoiqu'il en soit, le traitement minéral de Bagnols, appliqué comme moyen rationnel par les uns et empirique par les autres dans la gastralgie chronique, a été reconnu favorable dans les cas suivans : chez les malades lymphatiques, éprouvant une inappétence habituelle, sans fièvre ni douleurs; chez les malades nerveux, éprouvant des rapports acides dans l'œsophage et même des vomissemens; chez d'autres malades atteints du vice rhumatismal, avec coïncidence du trouble des fonctions digestives; chez les femmes chlorotiques, etc., etc. Des douleurs épigastriques, provenant directement d'un effort violent, d'une chute ou d'un coup, et les symptômes bien mani-

festes de la gastrite chronique, contre-indiquent les eaux de Bagnols qui, dans les cas précédens, s'administrent seulement en boisson coupée et en bains tempérés.

L'influence salutaire du même traitement s'est remarquée dans d'autres affections nerveuses provenant de l'empoisonnement ou consécutives à des fièvres graves qui ont ébranlé vivement le système nerveux; caractérisées, les unes par des convulsions passagères, des crampes épigastriques et des vomissemens rebelles; les autres par un affaiblissement des fonctions intellectuelles, le mutisme, l'hébétude, par la paralysie d'un ou de plusieurs membres; quelques-autres enfin par une surexcitation de tout l'appareil nerveux ou par le trouble particulier des fonctions d'un seul organe, etc., etc.

Les obstructions des viscères abdominaux. Ce genre d'affections dont l'étiologie est loin aussi d'être régulièrement fixée, indique le traitement minéral de Bagnols, quand on soupçonne l'altération viscérale en rapport avec une influence rhumatismale, rachitique, scrofuleuse, psorique, etc., et surtout quand il y a prédominance de l'atonie. La préexistence d'un état d'irritation doit rendre très-circonspect dans l'application du même traitement, que proscrit d'une manière absolue la complication du moindre symptôme franchement inflammatoire.

N° 11. *Fractures, luxations, plaies, ulcères, etc.*

Les *fractures*. Ce n'est que dans leurs accidens consécutifs qu'elles sont modifiées efficacement par les eaux de Bagnols, et lorsque le cal est parfaitement consolidé, au moins cinq mois après leur origine ; car ces eaux ont la propriété de détruire le cal lorsqu'il est récent. Leur action favorable se démontre principalement dans les fractures des os longs, vers leurs extrémités, lesquelles fractures sont ordinairement compliquées de distension, dilacération des ligamens et des capsules articulaires, d'inflammation chronique, d'engorgement, d'ankylose, etc. Les eaux s'administrent, dans ce cas, en boisson, bains mitigés et purs, et spécialement en douches.

Les *luxations*. La roideur et la douleur qui persistent dans quelques luxations, malgré leur parfaite réduction, obtiennent habituellement une facile résolution par l'effet des bains, des douches et du lavage des eaux de Bagnols. Contre les accidens plus graves qui accompagnent la réduction incomplètement opérée, tels que l'engorgement, la rigidité et souvent l'immobilité du membre, quelquefois même l'ankylose, les douches jouissent d'une propriété plus active que les autres moyens; elles dissipent l'engorgement, lubréfient les ligamens et les tendons, et rétablissent quelquefois la première liberté des mouvemens articulaires.

Les *entorses*. Les entorses graves qui ont pro-

duit la distension forcée et quelquefois même la rupture des capsules, des ligamens et des aponévroses articulaires; accidens auxquels succède inévitablement une inflammation violente et rebelle; ces entorses n'obtiennent leur guérison du traitement minéral de Bagnols que lorsqu'elles ne sont pas trop anciennes. Dans le cas opposé, elles se compliquent du type rhumatismal, et devenant alors sujettes à l'influence des variations atmosphériques, elles sont plus difficiles à être soulagées par le même traitement. Il est un genre d'entorses non moins rébelles à l'action minérale; ce sont celles qui ont été produites par l'effet des manœuvres des fameux rhabilleurs sur des malades atteints de simples foulures ou de douleurs rhumatismales, ou du vice scrofuleux au siége d'une articulation sur laquelle ils sont parvenus à développer des entorses réelles, en tiraillant avec une stupide et violente opiniâtreté les capsules dont le déchirement produit essentiellement des inflammations, des abcès fistuleux, la carie, et enfin souvent, pour dernière terminaison, la mort.

Les *plaies*, par armes à feu, par instrumens tranchans et piquans. Dans les plaies d'armes à feu, les eaux de Bagnols agissent, sous la forme de douches, en dissipant l'engorgement consécutif et quelquefois, en outre, en favorisant, par l'ouverture des cicatrices, la sortie des esquilles osseuses, des fragmens de projectiles, des lambeaux de linge, etc. Dans les blessures par instru-

mens tranchans et piquans, les eaux sont indiquées surtout lorsque des vaisseaux artériels, des nerfs, des aponévroses, des ligamens ou des tendons ont été intéressés, d'où s'ensuivent l'engourdissement des membres, des douleurs, la rétraction, la roideur et quelquefois même l'immobilité. Les accidens consécutifs des plaies latérales, par instrumens tranchans, surtout celles du genou, de l'articulation huméro-cubitale, du poignet, du pied, sont encore plus graves et presque toujours compliqués d'ankilose. Contre ces divers désordres, la médication thermale de Bagnols ne peut exercer une influence satisfaisante que si son emploi à été précédé d'un traitement rationnel et prolongé. On administre alors les eaux sous formes d'étuves et de douches. Il est souvent indispensable de les continuer durant plusieurs saisons.

Les *ulcères*. Certains ulcères entretenus par l'atonie des parties affectées, sont combattus efficacement par les eaux de Bagnols, pourvu qu'il ne s'y joigne pas l'influence d'un vice spécifique, tels que le scorbut, la syphilis, etc.

La *gangrène*. Enfin, l'influence salutaire du traitement de Bagnols s'exerce encore dans les accidens consécutifs aux plaies produites par la gangrène, où s'est fait une plus ou moins grande déperdition de substance. En lubréfiant les chairs de cicatrisation, les eaux diminuent la roideur qui leur est propre, et conséquemment favorisent les mouvemens des parties voisines.

ESQUISSE GÉOGNOSIQUE

DU CANTON D'ALLÈGRE.

En publiant la carte qui accompagne cette Notice, nous avons eu un double but. Faire connaître d'abord la topographie du canton d'Allègre; indiquer ensuite quelle est la position et la limite des différens terrains qu'on y rencontre. Nous n'avons rien à dire ici quant au premier point, quoique ce soit là le résultat qui nous ait le plus préoccupé et que nous avons le plus désiré d'atteindre, si ce n'est que ce travail est une rédaction aussi exacte qu'il nous a été possible des cartes communales qui ont, il y a quelques années, été dressées par les employés du cadastre. Nous avons pensé qu'il y avait une lacune dans cet intéressant et immense travail, et nous nous sommes efforcé de la combler avec les matériaux que nous avons trouvés sous notre main. Heureux si le résultat répond à notre désir d'être sur ce point utile à nos concitoyens! Heureux surtout si notre pensée est comprise par des personnes qui sauront la réaliser mieux que nous n'avons pu faire!

Quant au second point, pour faire comprendre

les teintes diverses que nous avons placées sur la carte, nous donnerons brièvement quelques explications sur l'état et la formation de cette partie supérieure de la vallée de la Borne. Nous n'entrerons pas dans de grands développemens, car nous ne comprenons pas l'utilité qu'il pourrait y avoir à répéter des descriptions déjà connues et à revenir sur des faits désormais acquis à la science.

Disons d'abord, pour procéder avec plus de méthode, un mot sur l'hydrographie du canton d'Allègre; voyons comment les eaux s'y distribuent et quelle est leur direction. Ceci servira à faire mieux comprendre l'alternance et le contact des divers terrains.

Trois rivières qui coulent du nord au midi et se réunissent pour former la Borne, ont creusé trois vallées qui ont la même direction que la partie supérieure de la vallée principale. Les deux Bornes qui partent presque du même point, à l'extrémité nord du canton, se réunissent vers la partie sud, après s'être frayées un lit assez profond, d'abord dans le gneis, puis dans les terrains basaltiques. Le ruisseau de Montredon coule sur un plateau où la pegmatite se montre souvent en contact avec le gneis et ne se réunit à la Borne que dans le canton de Saint-Paulien. Les vallées latérales sont peu nombreuses; la Borne occidentale en a trois, qui seules présentent quelque étendue et qui toutes sont dirigées de l'ouest à l'est.

Nous avons indiqué, par des points placés sur la carte, la ligne de partage des eaux et le point de contact de notre petite vallée avec les trois grands bassins de la Limagne, de la Dore et de l'Emblavez, qui forment autour d'elle une demi-circonférence.

Les points culminans sont les trois cratères basaltiques modernes de Bard, Boury et Brozy. Le dernier seul est placé sur la limite de la vallée. Nous avons indiqué sur la carte la hauteur de ces montagnes, ainsi que celle de quelques autres localités.

Nous allons maintenant, en suivant l'ordre des superpositions, dire un mot de la nature et des gisemens des différens terrains.

Le granite commun, à petits grains, forme la partie inférieure du sol. Il est rarement à découvert en grandes masses; mais il présente de nombreuses éminences. Le gneis est presque toujours en contact avec lui, et fort souvent ils se mêlent et se confondent de telle sorte que la distinction de l'une ou l'autre roche est fort difficile.

Immédiatement superposé au granite dans la plupart des localités, le gneis présente toutes les variétés qui constituent cette roche. Tantôt ses élémens sont parfaitement distincts et isolés, et tantôt ils semblent se confondre. Les couches, dont le plus ordinairement la direction est de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest, forment avec l'horizon un angle de 70 à 80 degrés; souvent même

elles approchent de la verticale. Un point essentiel à constater, c'est que la direction et l'inclinaison sont à peu près les mêmes sur la limite orientale et occidentale de la vallée, quoique la nature et la disposition de la roche change presque complètement. Sur la ligne de faîte, qui part de Fix et s'étend jusque par-delà la Chapelle-Bertin, le gneis formé de couches schisteuses parfaitement distinctes, est presque en totalité composé de quartz et de mica. Le feldspath s'y trouve dans une très-faible proportion. A partir de la Borne occidentale jusqu'au terrain basaltique qui s'étend d'Allègre à Vernassal, le grain qui compose la roche gneissique diminue de grosseur; il devient plus fragmentaire et plus compacte, et le feldspath s'y montre déjà en plus grande abondance. De l'autre côté du terrain basaltique, vers Céaux et le Bechoux, le mica devient plus rare; il n'est plus disséminé dans toutes les parties de la roche; il s'isole et se présente par petites lames superposées. Dans certains points, il disparaît complètement, et le terrain est alors presque entièrement composé de feldspath lamellaire où se retrouvent à peine quelques cristaux de quartz. En se dirigeant plus à l'est, vers Langlade et Dumignac, le feldspath passe du blanc au rose et le gneis se trouve fort souvent mêlé à la pegmatite. De Themey et Salaver, limites du feldspath lamellaire à la rivière d'Arzon, le grain du gneis augmente,

et la proportion entre ces trois élémens constitutifs se rétablit.

Les micaschistes qui, nulle part, ne se montrent à découvert avec quelque importance, se mêlent cependant dans une assez grande proportion aux conglomérats pouzolitiques. La montagne de Mont-Chaud et la base du cratère de Boury sont les deux points où l'on peut le plus facilement les observer.

La serpentine se trouve quelquefois en filons au milieu des gneis, et la montagne de Ringue, dont le sommet est couvert de prismes basaltiques, présente un fort curieux exemple de cette association.

Les filons de baryte sont abondans au milieu des gneis. Nous en avons observé, dans la partie occidentale de la vallée, deux dont l'épaisseur varie de 35 à 70 centimètres. Ils se trouvent dans un gneis à larges lames de mica et ne présentent aucuns minerais. Nous avons trouvé, à peu de distance, de l'amiante dont il nous a été impossible de découvrir le gisement. De Corbières, sur le chemin qui mène à Céaux, un filon de baryte sulfatée, d'une épaisseur de 40 centimètres environ, contient une légère partie de minerai de plomb. Il en est une autre, d'une nature semblable, sur le chemin d'Allègre à Fix, près du ruisseau de Rivaudet.

Le filon qui mérite le plus de fixer l'attention, est celui qui forme une arète au sommet de la

montagne située entre Dumiñiac et la Redonde. Il est composé de chaux fluatée, associée à une faible portion de baryte. Le quartz s'y mêle dans certains points. Placé à la partie supérieure de la montagne; il coupe le gneis et le granite et s'élève à une hauteur d'environ 950 mètres. Sur les flancs de la montagne et dans quelques points environnans, on trouve de la pegmatite; mais le changement presque continuel qui existe dans la composition de cette roche qui tantôt présente du mica en assez grande abondance et tantôt en est complètement dépourvue; qui tantôt offre un grain très-fin et très-compacte et tantôt les élémens divers du granite parfaitement caractérisés, nous a empêché de lui assigner sur notre carte une couleur particulière.

Cette localité, où s emontre assez abondamment le silex corné et le quartz résinite, est aussi fort riche en beaux échantillons de quartz hyalin.

Le redressement constant des couches de gneis, dans toutes les parties de la Borne, empêche de pouvoir observer les faits qui pourraient nous permettre d'induire avec certitude si cette montagne est due au soulèvement ou simplement à l'érosion. Cependant ce qui, à notre avis, semble combattre d'une manière décisive l'hypothèse d'un soulèvement partiel, c'est la présence sur la montagne de Langlade, qui évidemment n'a pas été soulevée, de toutes les roches qui sont sur celle-ci, à l'ex-

ception toutefois de celles qui constituent le filon. La montagne de Langlade n'a été en effet séparée de celle qui nous occupe que par le petit ruisseau qui coule maintenant entre elles deux, et aucun dérangement, autre que celui produit par le redressement général des couches de gneis, ne s'y fait remarquer, quoique la direction du filon, dont la largeur est de trois mètres, soit perpendiculaire à ce redressement. On peut donc conclure de l'observation de ce seul fait que le gneis, moins adhérent et plus friable que la chaux fluatée, a opposé moins de résistance à la dégradation des eaux et du temps, et que c'est ainsi que s'est formée la montagne.

Les terrains vulcaniques qui recouvrent environ un cinquième de la surface du canton, présentent deux formations basaltiques bien distinctes. La première, qui appartient aux basaltes anciens, n'a recouvert que quelques sommets gneissiques. Toutefois un fait important à observer, c'est la disparition en ligne droite de ceux placés à l'ouest; ceux à l'est rayonnent autour de Montredon. Le pyroxène abonde dans les terrains basaltiques anciens, mais les autres minéraux cristallisés y sont fort rares. Les conglomérats pouzolitiques ou brèches, qui presque toujours sont interposés entre le gneis et les produits volcaniques, offrent un mélange qui mériterait d'être étudié avec beaucoup de soin. Le plus souvent en effet on ne sait

quelle origine leur attribuer : on ne peut décider s'ils ont été formés par la voie sèche ou par la voie humide, s'ils ont été produits par des éruptions boueuses ou par des dépôts dans les eaux. Ainsi, il n'est pas rare de trouver sur des sommets volcaniques fort élevés, des conglomérats, dont la disposition en couche et le grain variable semblent indiquer une formation aqueuse, tandis que dans le fond des vallées les brèches semblent appartenir à des éruptions boueuses (1).

Le terrain basaltique moderne est certainement le plus curieux qu'on puisse étudier dans le canton d'Allègre; car à la beauté de ses cratères se joint la facilité d'observation des roches nombreuses qui de toute part sont mises à nu par l'érosion. Il serait peut-être difficile d'établir dans ce terrain une subdivision qui eût des caractères bien déterminés. Toutefois il y a dans la nature différente des roches de diverses localités une distinction importante à faire. Ainsi, tandis que sur certains points la lave semble n'être qu'une modification légère des basaltes anciens dont elle contient

---

(1) Je dois indiquer, comme un des points les plus importans à examiner sous ce rapport, la montagne de la Durandelle, dans le canton de Saint-Jean-de-Nay. Sur son sommet, à une hauteur de 1215^{m}, on trouve des conglomérats pouzolitiques qui semblent avoir été déposés dans les eaux. Mais les eaux du bassin du Puy se sont-elles jamais élevées à cette hauteur? Est-ce le résultat d'un soulèvement partiel?

une partie des élémens, sur d'autres les coulées presque scoriacées se rattachent évidemment aux dernières éruptions qui ont eu lieu dans la vallée du Puy. Nous suivrons, pour l'ordre de nos observations, cette marche de la transformation des roches.

Trois localités sont essentielles à étudier, pour reconnaître les modifications du terrain basaltique moderne. Ce sont les trois cratères de Boury, Brosy et Bard.

Le cratère de Boury, placé sur la montagne qui domine Allègre, a la forme d'un fer à cheval. La partie *est* du cratère s'est abîmée, mais les autres sont d'une conservation parfaite; et nous ne comprenons pas que l'imagination d'un antiquaire ait pu trouver là l'emplacement d'un camp romain et qu'il ait pris pour des travaux humains les laves scoriacées qui ont coulé sur la partie supérieure des lèvres du cratère. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter cette opinion, que la seule inspection des lieux détruit complètement. Une petite butte placée à l'est, dans l'espace nommé la Croix-de-la-Pendue, semble avoir été sur ce point la limite du cratère. Les caractères de la roche de ce cône volcanique et l'abondance du pyroxène établissent une grande similitude entre ce terrain et celui des basaltes anciens. Les nombreux fragmens de granite et de gneis qu'on y rencontre, nous font penser que la force volcanique s'est d'abord fait jour sur ce point et que ce n'est que plus tard,

après que le cratère a été comblé par l'éboulement, que des déjections ont eu lieu sur l'emplacement qu'occupe la montagne de Bard. L'abondance du péridot et le volume des rognons qu'on trouve au milieu des lames volcaniques de ce cratère, viennent encore confirmer nos observations et ajouter à la vérité.

Le cratère de Bard est formé en grande partie par des scories qui sont éparses sur la montagne et qui la recouvrent presque sur tous les points. Quelquefois elles s'agglutinent et présentent, comme à la base orientale de ce cône, des brèches scoriacées à ciment de laves. Le péridot, qu'on ne trouve nulle part dans le bassin du Puy en plus grande abondance, offre ordinairement un aspect d'un vert clair; il est granulaire et parsemé de grains plus foncés. Au contact de l'air, il se décompose et prend une couleur rouge qui se rapproche de celle du fer oxidé. Ces noyaux de péridot, tantôt isolés et tantôt mêlés aux laves, forment le plus souvent le centre des larmes volcaniques. Dans l'intérieur du cratère, où était autrefois un lac, des décompositions végétales ont produit une espèce de tourbe.

La lave de Brosy, quoique plus compacte que celle de Bard, est déjà une transformation presque complète de basalte. Elle est légèrement poreuse, contient encore quelques cristaux de pyroxène, mais abonde surtout en fragmens très-

tenus de granite et de péridot. Quoique le cratère soit presque entièrement comblé, la disposition du terrain en indique cependant la forme. Le plateau qui est au sommet de la montagne est circonscrit par de petites éminences isolées qui en formaient autrefois les bords; la partie nord-est s'est seule affaissée. Au centre est un mamelon qui probablement est le sommet d'un petit cône qui s'est formé à la partie centrale du premier et qui l'a comblé par ses déjections.

Nous devons enfin dire un mot de la montagne de Puychaud dont le sommet appartient aux terrains basaltiques modernes, mais dont la base fournit l'indication des terrains tertiaires qui se trouvent dans le bassin du Puy. Les ravinemens qui ont eu lieu au sud présentent de profondes excavations qui permettent d'étudier les différentes couches qui se sont superposées. La base de la montagne est un gneis à petit grain; puis vient un grès psammite qui n'est qu'un remaniement des élémens constitutifs de ce premier terrain. Des marnes rouges, une faible couche de calcaire très-siliceux, des sables et des cailloux roulés de la grosseur d'une amande, s'offrent ensuite dans l'ordre que nous indiquons; des conglomérats pouzolitiques et des prismes basaltiques que recouvrent des scories, forment le sommet de la montagne. A la partie inférieure des conglomérats, sont placées deux couches, de trois pouces environ,

qui présentent un grès qui par ses caractères forme un passage entre les sables et les brèches. On y rencontre de nombreuses empreintes végétales. Ces dépôts tertiaires d'une faible puissance et le peu de grosseur des cailloux roulés nous font penser que c'était là la limite des eaux du bassin du Puy, à l'époque où se sont formés les terrains tertiaires. Entre cette montagne et la Roche-Lambert, où l'on avait assigné la limite de ce dernier terrain, le gneis est à découvert de telle sorte que les formations de la base de Puychaud, isolées des dépôts auxquels elles se rapportent, ne doivent leur conservation qu'au chapeau basaltique qui les a couvertes et les a protégées contre les injures du temps et l'action érosive des eaux.

MÉMOIRE

Sur les Origines étymologiques du Velay;

Par M. Sauzet, *curé de Loudes, membre non résid.*

Fronte exile negotium,
Et dignum pueris putes
Agressis labor arduus
Nec tatabile pondus est.

Terentius Maurus, *Traité sur les lettres et syllabes.*

Rien de plus intéressant que les recherches étymologiques pour celui qui a quelques heures à donner à l'étude des antiquités. Les noms imposés à certains lieux d'habitation, à des parties de territoire, à certaines rivières ou ruisseaux, à telles ou telles montagnes, à tels rochers mêmes qui ont survécu aux diverses révolutions qui se sont succédées dans notre belle patrie, sont des débris instructifs et précieux qui, dans tous les temps, ont puissamment aidé aux investigations de l'archéologue.

Qu'on refuse d'attacher à ces preuves une importance aussi haute qu'à celles qui résultent des faits, qu'on repousse également et les fausses conjectures et les interprétations hasardées, rien de mieux; mais tout rejeter sans préalable examen,

se priver de ces preuves si éminemment historiques par cela même qu'elles ne sont que des étymologies, et qu'on a fait trop souvent de l'étymologie un déplorable usage, cette marche est aussi peu rationnelle qu'elle est peu progressive.

Car il s'en faut que tout soit accidentel dans la nomenclature locale. Un fait reconnu des savans, hors de toute contestation, c'est qu'il était d'usage chez les anciens, chez les Gaulois surtout, d'imposer aux rivières, aux montagnes, aux habitations qu'on fondait, des noms dérivés de leurs positions, de la nature de leurs produits, de la consécration des lieux, de la forme des habitations, soit prises isolément, soit considérées respectivement entr'elles. Ce mode a été général, de tous les temps, de tous les lieux, parce que la marche de l'esprit humain a été la même partout; chez les peuples civilisés comme chez les peuples sauvages.

Les recherches étymologiques ont encore cet avantage qu'on peut souvent, au moyen de l'analyse et de la décomposition des mots, parvenir à assigner à un grand nombre de points qui existent dans la division agraire, les diverses époques, si non fixes, du moins approximatives, auxquelles se rattachent leurs dénominations. Elles peuvent fournir quelquefois, pour les époques les plus reculées et les moins connues, des lumières précieuses sur la statistique territoriale et même

industrielle du pays. Il est des notions qui, isolées, paraissent indifférentes, mais qui, rapprochées avec d'autres semblables, répandent une lumière inattendue (1) et suppléent quelquefois au silence de l'histoire.

---

(1) Je m'occupais dernièrement, à Pradelles, à parcourir un vieux papier, cherchant, je ne sais quelles limites, lorsque tout à coup mon attention se trouva comme absorbée par ces trois mots : *la vio dès Roumanoux* (*via Romanorum*). C'était un trait de lumière, une découverte inattendue qui m'en présageait une autre. Sans perdre temps, je me rendis sur les lieux et je me vis bientôt sur les vestiges bien reconnaissables d'une belle voie romaine. Le tracé, la direction, je pense encore quelque chose de son empierrement et jusqu'à l'emplacement d'un petit pont, je pus aisément tout reconnaître, et tout cela fut le résultat de quelques mots auxquels personne n'avait fait attention avant moi. La direction de cette voie est du sud-est au nord-ouest. Elle coupait un petit territoire (dans lequel on a trouvé dernièrement des murs antiques) appelé les FANGÈRES, FANCÈRES, FANCERIÈS, dans les vieux terriers, syncopé peut-être de FANUMCERERIS, autel de Cérès. Les Romains étaient dans l'usage de placer sur leurs grands chemins des monumens religieux qu'ils consacraient aux Dieux des chemins (*Dii aut Deæ viales*).

César nous apprend qu'à la nouvelle de l'insurrection des Gaules, il se hâta de réunir ses troupes disséminées chez les Helviens et les autres peuples des bords du Rhône appartenant à la province romaine; qu'il marcha sur l'Auvergne dans la saison des neiges et des glaces, à travers des montagnes couvertes de bois. Mais quelles furent ces montagnes?... Ne peut-on pas conjecturer qu'il a voulu parler des Cévennes de la Lozère? et cela avec d'autant plus de raison que la tradition du passage d'une colonne de troupes romaines s'est conservée jusqu'à nos jours dans le Gévaudan. Impatient d'être sur le foyer de l'insur-

Chez un peuple aussi ancien que le peuple gaulois, chez qui la législation avait plutôt proscrit qu'établi des monumens écrits et gravés, les traditions primitives ne peuvent se trouver que dans la succession des noms de races ou dans la conservation précieuse de certains noms topographiques souvent communs et identiques avec ces noms de races. Au moyen de l'interprétation de ces noms, par les racines connues qui en sont les élémens, on peut remonter encore à des notions d'une excessive antiquité. Ce plan de recherches se trouve chez plusieurs écrivains, sinon constamment suivi, du moins constamment indiqué et commencé par l'application d'un certain nombre de mots et de dénominations celtiques.

1° Parmi les appellations antiques conservées dans le Velay, les unes sont ou intégralement celtiques ou mixtes, c'est-à-dire tenant à deux langues différentes, composées les unes d'une racine celtique avec désinence latine, les autres d'une racine latine avec désinence celtique. « Lorsqu'un homme puissant, a dit quelqu'un, un » chef militaire, une peuplade groupée autour de

---

rection, César dut nécessairement choisir le chemin le plus direct. Il lui fallait atteindre les sources de l'Allier, les côtoyer dans ses premières marches, pour pouvoir ensuite pénétrer en Auvergne par un pays d'un accès et d'un parcours plus facile. J'ai été jusqu'à penser que cette voie pourrait bien porter le nom de voie romaine en souvenir de ce passage.

» ce chef a voulu s'établir en un lieu où il n'y
» avait pas d'habitations, la nécessité a dû faire
» créer un nom à ce lieu, s'il n'en avait pas encore;
» s'il en avait un, les nouveaux venus, en l'adop-
» tant, ont imposé au moins à ce nom même une
» terminaison propre à leur langue et à leur pro-
» nonciation. »

2° Les autres sont latines, imposées par les Romains pendant leurs 541 ans de domination. On sent qu'ici les noms d'hommes sont entrés pour beaucoup dans la composition des noms de lieux.

3° Enfin, les autres appartiennent au moyen-âge.

Nous aurons occasion de reconnaître que les noms purement celtes dominent par-dessus tout dans le Velay, comme les mots de cette langue dans l'idiome vulgaire qu'on y parle. La répugnance de nos ancêtres à adopter tout ce qui se rattachait aux usages de leurs vainqueurs fut extrême. La religion des Druides, nonobstant tout ce qu'on fit pour l'anéantir, se maintint avec plus ou moins de publicité jusqu'au 4e siècle dans la plus grande partie du Velay, et jusqu'au 5e sur les plus hautes montagnes. La langue romaine ne pénétra chez nos pères qu'avec les plus grandes difficultés. Vainement par des édits sévères et multipliés en proscrivit-on l'usage, ces édits réussirent à exclure la langue nationale des actes publics et des inscriptions, mais ils n'empêchèrent pas qu'il n'y eût chez nous

des cantonnemens où le latin ne pénétra jamais. Parmi les Gaulois, les classes supéricures purent bien, par ambition ou par le désir de s'instruire, étudier ou adopter une langue difficile; mais le petit peuple, le peuple des montagnes surtout, qu'aucun de ces sentimens n'animait, vit toujours en elle l'idiome de ses maîtres que la superstition ou peut-être quelque souvenir de la liberté leur rendait odieux. Il faut remarquer, avec un excellent observateur, que c'est toujours sur les montagnes, aux extrémités des continens, que se réfugient et se continuent plus long-temps les traditions, les usages, les monumens et la langue des peuples anciens.

Je réclame instamment l'indulgence des hommes instruits qui liront ce Mémoire. Personne ne s'est occupé parmi nous de rassembler les lambeaux de langue épars dans le Velay, pour les comparer avec l'ancienne les restes de l'idiome celtique que nous connaissons. C'est ce que j'ai essayé de faire, sans me livrer à de trop longs développemens. Cette terre est trop aride pour espérer de pouvoir la couvrir d'un tapis au tissu riche et brillant, y semer çà et là quelques fleurs qui récréent la vue, voilà tout ce que j'ai ambitionné.

SECTION PREMIÈRE.

Étymologies purement celtiques.

Pour mettre ce travail à l'abri des fausses inductions qu'on pourrait en tirer, j'ai besoin de dire que je ne prétends point faire remonter à la période purement gauloise, la fondation ni même l'appellation en tant qu'elle serait appliquée à tels ou tels lieux; je veux seulement établir, dans les noms que je citerai, l'origine, le cachet celtique. Qu'ils aient été imposés par les Gaulois eux-mêmes, avant ou pendant l'occupation, ou, ce qui est plus probable, que s'étant perpétués dans le langage, la tradition, le souvenir, on n'ait fait que les employer plus ou moins anciennement dans la succession des âges, qu'importe?

La géographie ancienne, qui nous parle des peuples Vélauniens (*Vel'aunii*), fait mention seulement de trois de leurs cités: Rhews'io, Y'cid'mag, Coun'dat; de deux rivières de la *Valla-vie :* le *Li'ger* et l'*Ellaver*, la Loire et l'Allier; de la chaîne de montagnes, les monts Cen'meniens (*montes Cen'meni*), qui la séparaient des régions rhodaniques, et plus tard, enfin, d'An'is'ium (la cité d'*An'is*); tous ces noms appartiennent, à quelques modifications près, à la langue celtique.

ARTICLE PREMIER.

Vel'auni, — *Rhew'sio*, — *Y'cid'mag'o*.

Nul doute que le nom de *Vel'auni* donné au

peuple qui habitait nos contrées ne fût celtique. Mais d'où venait-il ? Que signifiait-il ? Quel rapport exprimait-il ? Lui avait-il été donné parce que ces contrées étaient couvertes d'immenses forêts de chêne, et que *veylo* signifiait guy de chêne ? Ou bien parce qu'un chef de race celtique, appelé *Veilo*, dans les migrations primitives, avait eu ce pays en partage et l'avait défriché ? Rubis remarque, dans son Histoire de Lyon, que les Gaulois n'ayant d'autres moyens pour faire connaître l'antiquité de leur nation, donnèrent à leurs provinces le nom de ceux qu'ils apprenaient par leurs Bardes, gardiens fidèles de leurs traditions, avoir été les premiers qui avaient défriché le pays et amené des colonies. Ainsi les Allobroges furent ainsi appelés d'*Allobrox*, les Ségusiens de *Séguse*, etc.; il ajoute que cette coutume était si sacrée parmi eux que lorsque *Q. Marcius* et *P. Cato* fondèrent *Narbonne*, ils la nommèrent de *Narbo*, qui, suivant les traditions gauloises, avait eu ce pays sous sa dépendance, l'avait défriché et colonisé. Voici quelque chose de plus positif.

Astruc, dans ses précieux Mémoires sur l'Histoire naturelle du Languedoc, s'exprime ainsi sur l'étymologie du mot *Vel'auni :*

Vel'auni, ceux du Velay. Les Gaulois qui n'avaient point de *v* consonne, prononçaient *ouel'auni*, peut-être *ouel'avi*, dont César a fait *Vel'auni*, et la Notice des Gaules *Vel'avi*. Ce mot paraît venir du celtique

uhel ,haut, élevé. Suivant l'étymologie, *ouel'aunt* aurait signifié originairement un peuple placé sur des montagnes élevées, *gens alta incolens*, ce qui s'accorderait avec la nature du pays du Velay.

J'adopte pleinement tout ce que vient de dire l'auteur des Mémoires. Comme lui je présume que le nom de *Vel'auni* n'était point la véritable appellation, le nom primitif de nos pères ; sans cependant me laisser entraîner par la raison qui semble l'avoir déterminé que les Celtes n'avaient point de *v* consonne, le contraire se prouverait surabondamment. Je pense pareillement que les *Vel'aun'iens* durent être connus dans les Gaules sous le nom de *Ouel'aun'i*, *Ouel'av'i*, noms qui entrent merveilleusement dans le génie et le mécanisme de la langue celtique essentiellement aspirante et sibyllaire, que César a défigurés le premier en voulant les assouplir à l'idiome et à la prononciation romaine. Mais nous différons sur l'origine du mot, que je ne dérive pas comme lui du mot *huel*, haut, élevé, mais du mot *wel*, *ouel*, vallée.

Les raisons topographiques de situation, de température qu'il allègue ne prouvent pas péremptoirement; car si le Velay renfermait beaucoup de parties froides, montagneuses, il avait aussi des vallées fort étendues et fort remarquables, qui durent frapper les premiers habitans qui lui imposèrent un nom, *primos in iis regionibus visos*.

En outre, mon interprétation aurait sur la sienne un avantage ; elle s'appuierait d'un témoignage écrit, du mot romain *Valla-via*, le pays, le chemin de la vallée, donné plus tard au pays des *Vel'*aun'iens, qui n'est que latraduction littérale du mot *celte* à désinence latine *Ouel'aun'ium.* Témoignage précieux dans cette absence de choses positives, puisqu'il nous aurait conservé religieusement la signification intégrale, originelle de l'expression celtique.

Le même auteur prend dans le même ordre d'idées, je veux dire de topographie, l'étymologie de *Rhew'ess'io* (St-Paulien), cité principale des Vélauniens. Ici je suis pleinement de son avis, il serait même difficile d'en avoir un autre. Cette ville etait située non plus dans les vallées de la *Valla-vie*, mais sur des hauteurs froides. *Rhew'essio* paraît venir, dit-il, du mot celtique *Rhew'*, *Rhewou*, gelée ; ainsi *Rhewssio* signifierait ville froide, ville gelée, ce qui convenait à sa situation sur un plateau de montagnes élevées, dans un pays de forêts froides et profondes.

La Notice des Gaules nous parle d'*Y'cid'mag* (Yssengeaux), seconde cité de la *Valla-vie.* Ici, le nom indique la destination primitive du lieu ; *Y'cid'mag*, *la demeure de l'homme-chef.* La finale phénicienne *maho* qu'après eux les Celtes ont employée dans *mag*, feu, ménage, et les Latins, dans *magus*, n'a rien qui doive nous surprendre,

elle était fort commune dans les Gaules. Bien long-temps avant la conquête romaine, les Phéniciens eurent avec les Celtes des relations suivies de commerce, ce qui enrichit insensiblement leur langue d'une foule de mots appartenant au phénicien et même à l'hébreu. C'est le sentiment du savant abbé Barthelemy. On a dit quelque part que la finale *mag*, prise dans la signification de *bateau*, désignait un lieu sur une rivière, au bord de l'eau. Dans ce cas, il faudrait chercher l'*Ycidmago* de la table théodosienne, non à Yssengeaux, mais sur les bords de la Loire ou du Lignon. On trouverait peut-être alors dans Yssengeaux, la ville, le marché aux bœufs, d'*ychen*, *yssen*, qui veut dire bœuf.

ART. 2.

Rivières de la Valla-vie : la Loire, l'Allier.

Outre un grand nombre de ruisseaux dont quelques-uns conservent leurs noms celtiques, deux belles rivières, la *Loire* et l'*Allier*, traversaient en sens opposé la *Valla-vie*. Il importe d'en étudier ici la nomenclature.

La Loire, *Liger*. Les Romains, contre leur usage, n'avaient point altéré ce nom. Ils nous l'ont transmis dans toute sa primitive pureté. Le mot *Li' ger* est composé de deux racines celtiques : *li*, eau, *ger*, qui se replie, qui fait des circuits; ou bien de

deux mots de la même langue : *liv*, eau, *goer*, qui déborde. Quelques étymologistes ont prétendu que le mot *li' ger* n'était que le syncopé, la contraction de LIG-num GER-ens, *qui charrie du bois*, nom que les Romains lui donnèrent, disent-ils, pour exprimer l'usage auquel ils l'avaient assujetti.

L'AL' LI' ER, *Ellaver*. Quelques auteurs qui ont approfondi nos antiques origines, prétendent que les Romains ont formé ce nom de trois syllabes celtes : *Al-li-goer*, *al*, autre, *li*, rivière, *goer*, qui déborde. D'où résulterait que le mot *Al-li-goer* (l'*Allier*) ne différerait de *Li-goer* (la *Loire*) que par l'addition de l'article *al*, autre rivière qui déborde. Cette étymologie n'est-elle pas un peu forcée ? Le nom d'*Allier* que porte la rivière dans la langue française et l'idiome vulgaire, me semble avoir été celui qu'on lui a reconnu dans tous les temps, le nom celtique romanisé plus tard dans celui d'*Ellaver*. *Al' li' er* signifiait, dans le langage de nos pères, *autre rivière élevée ; al*, autre, *li*, eau, *er*, *ar*, élevée ou qui sort de pays élevé ? L'*Allier* prenait sa source dans le Gévaudan, dans le pays des *Gabal*, et *Gabal*, en celtique, signifiait pays élevé.

ART. 3.

Montagnes de la Valla-vie, Monts Cen'méniens, etc.

Les monts *Cen'méniens* sont les seuls dans le Velay dont la géographie ancienne fasse mention.

Ils séparaient la *Valla-vie* du pays des *Ségusiens*, des *Ségalones* et des *Helviens*. Nous en voyons une partie dans cette chaîne de montagnes qui ceignent le département à l'orient. Le mot *cen'men* est celtique et signifie *ceinture de montagnes*, ou bien, d'après Latour-d'Auvergne, *crêtes de montagne*. Il n'est point sans intérêt pour nous de remarquer que cette appellation celtique, *cen'men*, s'est conservée intégralement dans celle des deux rivières de *Cen'men* ou *Sun'men* qui en sortent, dont l'une a sa source au mont *Pila* et coule à *Aurec*, et l'autre passe à *St-Julien-Chapteuil*, venant du *Mégal*.

Le mont *Mezenc* faisait partie essentielle des monts *Cen'méniens*. Le nom de *Mez'enc* est-il d'ancienne date? D'où vient-il? Aurait-il son origine dans l'adjectif grec *mezos*, milieu, parce qu'il occupe, comme le milieu, le centre d'un grand nombre de mamelons qui de ce côté-là couvrent le *Vivarais* et le *Velay*? On serait d'autant plus porté à le croire, que ces origines helléniques ne sont pas entièrement inconnues dans le Velay, quoiqu'elles y fassent exception, si la langue de nos vieux Gaulois n'offrait à nos recherches une étymologie qui flatte et séduit davantage.

Le mot *Mez'enc* appartient intégralement à la langue celtique-urienne. Deux radicaux celtes, *mez* et *enc*, dont l'un signifie *espace* et l'autre *feu*, donnent la clef de cette appellation. Ce nom *urien*

n'est pas le seul qu'on remarque sur cette montagne ; celui de *Pey-vey*, la vieille montagne (1), *Podium podii veteris*, que porte le point le plus élevé; le point culminant du *Mez'enc* est un nom de même nature. La distinction chronologique de vieille et de nouvelle montagne qui ressort de ce nom et qui accuse incontestablement une non simultanéité dans les formations uriennes qui ont eu lieu sur le *Mez'enc*, paraît devoir en être la preuve. Le Vésuve présente quelque chose de pareil : un pic dès long-temps formé, porte aussi le nom de *Monte vecchio*, qui le distingue aussi, sans doute, des pics de formation subséquente.

Que le *Mez' enc* ait conservé son nom celtique, rien de surprenant. Les montagnes qui l'avoisinent, l'*Ambr*, la montagne aux brebis; la *Tort*, la montagne aux taureaux; *Breiz*, les montagnes aux marécages ou qui dominaient des pays marécageux, les ont pareillement conservés. Il n'est pas jusqu'au lac d'*Ar' coun*, si improprement appelé le lac de St-Front, qui n'en ait fait autant. *Ar' coun* signifie *la réunion élevée des eaux*.

---

(1) Les mots *pey*, *po*, *pé*, *pou*, éminence, hauteur, sont des mots celtiques traduits dans la basse latinité par *podium*. Ils sont chez nous l'élément des noms de plusieurs de nos montagnes : *Pey'nastre*, *Pey-lenc*, *Pey-roué*, *Pey-bernenc*, *Pey-ramond*, *etc*. Ils ont la même signification que le celte breton *pen* et le celte gaëlic *ben*, racines dans ces deux pays d'un grand nombre de noms de montagnes.

Nous avons encore dans le mot *ur*, *urt*, montagne volcanique près de la *Sauvetat*, un nom d'une prodigieuse antiquité, qui remonte aux premiers âges du monde. Le monosyllabe *ur*, feu, d'où est venu *urt*, par un effet de la forte accentuation de notre idiome, est un mot qui appartient non-seulement à la langue celtique, mais aux langues des sociétés primitives. Les Romains, dont la langue abonde en radicaux celtiques, l'ont emprunté des Gaulois dans la formation de leur mot *ur'ere*, brûler (1).

---

(1) Les Romains ont traduit en leur langue quelques noms uriens qui existaient chez nous avant la conquête : *Mont-uscla* (*Mons ustus*). Cette montagne devait avoir chez les Gaulois un nom correspondant à celui qu'elle porte aujourd'hui. Le mot *uscla* s'est conservé dans notre patois, pour signifier *brûlé*. Dans une charte de 1300, il est fait mention d'un *Petro Blanchi*, *curato de Monte usto*. Après tout, le mot *uscla* pourrait bien appartenir aux langues du Nord. *Ucla*, *Hécla*, l'*Hécla* en Islande.

Les noms de *Tartas*, celui d'*Ardènes*, si communs dans le département, qu'on rencontre dans les cantons de Pradelles, Loudes, Saint-Julien, Fay, ont peut-être la même origine et sont des noms *ur'iens*, *incendiaires*, traduits en langue romaine d'un nom primordial, commémoratif.

On trouve encore dans plusieurs départements quelques noms celtiques qui se rattachent à l'ère des volcans. Quelques antiquaires-géologues, Faujas, Délichères, le docteur Ambri, en ont recueilli un certain nombre. Giraud-Soulavie, dans son Histoire naturelle de la France méridionale, a été jusqu'à penser qu'on pourrait parvenir jusqu'à connaître, par leurs dénominations, l'âge de plusieurs volcans de date postérieure, quoique la tradition

ART. 4.

An' is' ium, la ville d'An' is, —Is-palis, —Corneille.

An' is' ium, le mont *An' is*, la ville d'*An' is*. Ce nom, moins ancien que ceux que nous venons de citer, porte le cachet d'un temps postérieur qu'on ne peut faire remonter au-delà du règne des Antonins, vers la dernière moitié du premier siècle de notre ère, époque où le culte d'*Is' is* se répandit dans les Gaules et jouit de la plus haute faveur.

Le mot *An' is* est formé du radical celte *an*, enceinte, destiné à exprimer toute idée de cercle, de circuit et même de révolution périodique dont les Romains se servirent dans la création d'une foule de mots qui emportent cette idée, *an'nus*,

---

s'en soit entièrement perdue. Cette thèse a été hardiment soutenue dans quelques écrits périodiques, et notamment dans la Bibliothèque britannique.

Peut-être quelques-unes de ces étymologies appartiennent-elles moins à l'époque volcanienne qu'au souvenir de quelque vaste incendie des forêts primitives qui désola nos contrées. Qui sait si elles ne prennent pas leur source dans l'évènement à jamais mémorable de l'incendie de la forêt qui couvrait les pays placés entre les Pyrénées et les Alpes, dont parle Lucrèce, qui en rapporte la cause à la chute de la foudre sur un arbre.

> Fulmen detulit in terras mortalibus ignem,
> Primitùs, undè omnis flammarum traditur ardor,
> Ignis enim superavit et ambiens multa perussit.

année, *an'nullus*, anneau, et du radical *is*, *is'ium*, qui rappelait le culte d'*Is'is*. Ce concours de deux langues dans la composition d'un seul mot ne doit point étonner. Coquille, dans son Histoire du Nivernais, remarque très-bien, avec quelques bons auteurs, que les Romains étaient dans l'usage de composer les noms des villes qu'ils fondaient hors de l'Italie, d'un nom romain et d'un nom étranger; ainsi, dans *Luc-dunun quasi Lucii dunun*, Lyon, *Cœsaro-magus*, Angers, etc., colonies romaines, on trouve les racines celtes *dun*, colline, et *mag*, habitation, annexées aux deux noms propres romains de *Lucii* et de *Cœsaris*, comme dans *An'is'ium*, fondation romaine; la racine celtique *an*, enceinte, unie au mot *is*, qui appartient au polythéisme égypto-romain.

Toute cette partie du Velay, je veux dire le bassin du Puy, fut une contrée entièrement *isiaque*. L'étymologie, la tradition, la disposition des lieux, établissent l'incontestabilité de ce fait. Au-dessus du bocage sacré, aux pieds du rocher Corneille, l'on remarquait d'abord *An'is'ium*, l'enceinte d'*Is'is*, autour de laquelle se développait le chemin circulaire qui a retenu son nom celtique de *Rod'eric*, *promenade* ou *chemin délicieux*. Plus loin, là précisément où l'on a découvert l'emplacement bien conservé d'un grand édifice, c'était *Is'palis* ou *Is'polis*, *la réunion d'Is'is* ou *des prêtres d'Is'is*; puis, vis-à-vis, c'était *Den'is'e*, la colline,

le rocher d'*Is'is*, *dens'isium*. Et comme si de pareilles preuves étaient insuffisantes pour établir cette grande consécration, le témoignage plus positif de l'histoire nous vient encore en aide. Grégoire de Tours dit formellement que la ville d'*An'is* tirait son nom du territoire même dans lequel elle avait été construite : preuve que ce n'était point la montagne seule, mais tout le territoire qui portait ce nom (1).

---

(1) J'ai quelquefois pensé qu'on pourrait encore rapporter à ce culte l'existence même de l'ancienne et vénérable statue de la vierge du Puy, et que l'histoire du don qu'en fit saint Louis à l'angélique église pourrait être discutée.

La statue était simplement une statue d'Isis; voici sur quelles considérations j'appuie ce sentiment :

1° Ce qu'en dit Faujas. Faujas qui l'a profondément examinée, y reconnaît toute la facture des statues égyptiennes. Elle est dessinée d'une manière dure et raide; son attitude est celle d'une personne assise sur un siége, à la manière de leurs divinités; le caractère de la statue, la gêne de ses formes, le bois de cèdre qui en est la matière, les bandelettes d'une toile assez fine qui l'enveloppent depuis les pieds jusqu'à la tête, dans la forme des momies, tout lui la fait regarder comme une idole égyptienne.

2° Lorsqu'au mois de juin 1794 on brûla la statue, on trouva dans les cendres une pierre isiaque, déterminée par le savant Visconti, où figuraient *Isis*, *Osiris* et *Orus*. D'où venait-elle? A qui persuadera-t-on que Jérémie, qu'on veut nous donner pour en avoir été le fabricateur, ait enchâssé dans l'image prophétique de la vierge devant enfanter, *virginis pariturœ*, la représentation de ces idoles égyptiennes?

3° Si la statue noire du Puy était la seule connue, on pourrait, quoique difficilement, admettre la légende d'Oddo de

En traitant de l'ancienne cité d'*An'is*, nous ne devons point passer sous silence une dénomination

---

Gissey; mais on en trouve un grand nombre d'autres que saint Louis n'a point apportées, et précisément dans les lieux où était établi le culte d'*Is' is*. La vierge de Frémicourt, adorée du temps des Druides, qu'on voit dans l'église souterraine de Chartres; celle de Walcour, au pays de Namur; de Hall, près de Bruxelles, etc.

4° Le culte de la vierge d'*An' is* avait la plus grande célébrité même avant le règne de saint Louis. On lit dans le 7e livre des épîtres de Grégoire VII qu'il est écrit dans les actifs de saint Pierre : Que Charlemagne avait coutume de lever, tous les ans, 1200 livres pour les églises de Rome, sur les chapelles de Saint-Gilles et du Puy; preuve de la grande affluence des peuples dès lors dans cette église, et si ce concours tenait moins, tout donne à le croire, à l'édifice qu'à l'image qu'on y honorait, aurait-on pu penser à remplacer cette statue par une autre d'une couleur peut-être différente, sans avoir les craintes les mieux fondées d'affaiblir la vénération et le concours des peuples par ce sacrilége déplacement?

5° Pour admettre, avec Oddo de Gissey, l'histoire du don de l'image par le soldan, avec cette série d'accessoires dont il cherche à l'embellir, l'attention du roi qui se fixe de suite, comme par enchantement, sur la statue au milieu de tant d'objets étalés, si magnifiques et si précieux; l'inconcevable répugnance que montre ensuite le soldan à s'en défaire, il faudrait que l'image eût eu devers elle quelque chose de riche, de saillant, d'artistique ; or, rien de pareil ne s'y voyait. La statue, par elle-même, était de peu de prix, la matière dont elle avait été faite de peu de valeur, et, comme ouvrage d'art, l'œuvre était sans goût, incorrecte et plus que médiocre.

6° Voici, ce me semble, l'idée la plus rationnelle qu'on pourrait émettre : cette statue exhumée aux pieds de Corneille, des ruines du temple d'Isis, dut frapper par sa ressemblance avec celles qu'on sculptait alors pour représenter la mère de Dieu,

qui prend sa source dans le plus pur celtisme; qui, par conséquent, ne tient pas du tout à l'ordre d'idées que nous venons de développer au culte d'*Isis*, je veux parler du rocher qui couronne le mont *An' is*, de *Corneille*.

On a donné sur l'origine de ce nom quelques interprétations plus ou moins ingénieuses. Les uns, toujours fidèles à leur prédilection pour les étymologies latines, ont prétendu qu'il le tenait d'un général romain de la famille *Cornelia*, *gentis Corneliæ*, qui, pendant son commandement, y avait fait élever des fortifications, *fortalia*. Ce fait prouvé, serait péremptoire; mais il est gratuitement

---

une femme tenant devant elle un enfant. Cette ressemblance lui valut d'être placée sur l'autel de la chapelle. Dans ce temps de vive croyance et de demi-instruction, l'illusion était facile. Honorée du culte des peuples, elle ne tarda pas à être célèbre et renommée au loin. Les miracles incontestables et sans nombre qui s'y opérèrent, les pélerinages dont elle fut le but, les priviléges qui y furent attachés, tout y concourut. Après tout, que pouvaient avoir d'extraordinaire ces transformations? N'ont-elles pas été de tous les temps? A Rome, le panthéon qu'Agrippa consacra à tous les dieux n'est-il pas devenu dans la suite un panthéon chrétien? La statue d'Isis n'est-elle pas demeurée dans l'église de Paris, exposée jusqu'au 16e siècle à la vénération des fidèles? Et de celle de Jupiter, le père et le maître des dieux, n'en a-t-on pas fait la statue de saint Pierre? Le christianisme, religion essentiellement conservatrice, ne détruisait pas les monumens, les objets d'art; il leur donnait une nouvelle consécration, sanctionnée souvent par les miracles les plus éclatans.

avancé. Dans les titres qui se rapprochent le plus de l'époque présumée, le rocher est indifférem-ment appelé *mons Cornelii*, *Corneliæ*, et plus souvent *Cornilliæ*. D'autres, plus précis encore, l'empruntent, sur la foi d'un ancien manuscrit, au mot *cornet*, instrument de musique militaire employé aux sacrifices chez les anciens et aux *cornemens* qu'on faisait, disent-ils avec le manuscrit, sur les hautes montagnes comme *Denise*, *Corneille*, pour signifier au peuple le service d'Appolo. Ces idées séduiraient d'abord, si les *cornets* et les *cornemens* ne restaient à prouver. Il est une raison plus forte qui doit nous faire rejeter toutes ces étymologies romaines, c'est qu'on découvre dans la langue indigène, la langue nationale, celle qu'on parlait antérieurement aux Romains, une étymologie bien plus admissible, et toutes les fois qu'il en est ainsi, c'est avec réserve qu'on doit recourir aux langues étrangères.

Le mot *Corneille* est un mot celtique contracté de *Corn'ouel* qui signifie *le rocher de la vallée*. Le rocher de *Corneille* avait dans la religion des druides quelque chose de remarquable : à ses pieds régnait circulairement un bois sacré qui, selon les rits de la religion, devait toujours entourer les sanctuaires druidiques; sa forme pittoresque, sa situation au-dessus de trois beaux vallons, n'avaient pu manquer d'attirer l'attention des druides. Oddo de Gissey semblerait le donner

à entendre dans sa miraculeuse légende d'un paralytique qui fut guéri après s'être couché sur une large pierre en forme d'autel qui s'y trouvait. Cette large pierre, qu'était-ce ? Un *dolmen*, peut-être. Quelle destination plus convenable pouvait-on lui assigner ? Certainement elle n'appartenait pas à la nouvelle religion ; à cette époque, nul acte de ce culte ne s'était fait en ces lieux; encore moins au polythéisme romain, les pierres brutes, informes n'étaient point ce qu'il employait dans ses constructions religieuses. La tradition, en nous apprenant qu'un temple avait été élevé aux pieds du rocher, à *Diane* et à *Isis*, n'infirme point; elle corrobore, au contraire, ma conjecture (1). Règle générale : partout où l'on voit dans les Gaules le culte des grandes divinités de Rome en honneur,

(1) Selon toutes les apparences, il devait exister aux pieds du mont *Anis*, sur la place du Marthouret (au Clausel, *Clausus*), autrefois le *forum* ou marché de la *Valla-vie*, un autel, une chapelle à *Mercure*. Les antiquaires (Alphonse de Saynes) s'accordent à reconnaître que les Romains avaient l'usage de bâtir un temple au fond de ces places, et Dulaure, dans son ouvrage des cultes antérieurs à l'idolâtrie, prétend que les mots *Marthouret*, *Marthuret*, *Martory*, *etc.*, qu'on trouve dans l'Auvergne, le Vivarais et le Velay, ne sont qu'une altération du mot *Mercurius*, *Mercourious*, *Mercuritium*. L'enceinte de ce *forum* de la Vallavie était coupée par une porte appelée *Porta aquaria* (Porte-aiguaire), ouvrant au midi sur les prairies marécageuses arrosées par le *Dol-zon*, qui devait servir au victimaire pour aller puiser l'eau nécessaire pour les sacrifices.

il faut en conclure qu'il n'a fait que remplacer un culte druidique, comme ce fut sur les autels même des divinités païennes que le christianisme eut la sage politique de fonder ses premiers établissemens.

Avant de passer aux désinences celtiques usitées dans le Velay, qu'on me permette de faire remarquer ici l'étymologie d'un nom moins ancien, à la vérité, qui n'est pas sans intérêt. L'Agiologie du Velay nous apprend que saint *Calmin* ou *Carm'ri* vint dans nos contrées, qu'il fonda un monastère auquel il donna son nom de *Carm'ri*, aux pieds d'un rocher qui domine la Loire, là où se trouve aujourd'hui le Monastier. Il y a tout lieu de présumer que le nom de *Carm'ri* était plutôt le nom celtique du rocher, du lieu où fut établi ce monastère que celui du saint qui ne fut ensuite appelé saint *Carm'ri* que parce qu'il en avait été le fondateur et le premier abbé. *Carm'ri* signifie *rapide rivière; Carm*, rapide; *ré*, *ri*, *ru*, primitifs monosyllabiques, rivière; *rocher sur la rapide rivière*, ce qui s'applique admirablement au Monastier.

ART. 5.

Désinences celtiques communes dans le Velay.

Désinences en *ac*. — Elles dérivent, selon les uns, d'*aqua;* selon d'autres, d'*acus*, éguille, ou d'*ager: Polign'ac*, Appolinis *ager*. Ces diverses étymologies sont de véritables non-sens, lorsqu'on

en vient à l'application. Que de lieux, en effet, situés dans des bas-fonds, combien d'autres sur des hauteurs où l'on ne trouve ni ruisseaux, ni fontaines, qui ont cependant cette terminaison : *Blanz'ac*, *Nol'hac*, *Polign'ac*, *etc.*

La langue latine ne pouvant nous fournir rien de satisfaisant, adressons-nous à la langue primitive du pays, qui recèle en grande partie le secret de nos origines.

La terminaison *ac*, très-usitée autrefois dans les Gaules, est celtique; elle exprimait toute idée d'habitation. On la trouvait chez les peuples de l'Aquitaine et de l'Armorique, chez les Arvernes comme chez les Eduens et les Bituriges. L'histoire nous apprend même que chez ces peuples elle n'était pas exclusivement réservée au nom des lieux, mais que les noms propres l'affectionnaient encore. *Diviti'ac*, *Dumn'ac*, *Critogn'ac*, *Congenti'ac* sont des noms gaulois des premiers temps.

Les noms topiques ayant la désinence *ac*, sont communs dans le département. Je me borne à en citer quelques-uns des plus remarquables.

Eyn'ac (Saint-Pierre-Eyn'ac) est une appellation intégralement celtique, qui signifie *maison près de l'eau* ou *de la fontaine ;* Eyn', *ruisseau*, *source*, *fontaine*. Il en est de même de *Ney-zac* et de *Ney*, conservé dans *Saint-Jean-de-Ney* ou Saint-Jean-des-Ruisseaux. *Eyn* et *ney* sont les mêmes mots, il n'y a de différence que la transposition de la

dernière lettre du corps du mot au commencement; transposition fréquemment employée dans la langue celtique. M. Abel Hugo fait usage de cette étymologie pour la petite ville de *Ly-ney*, dans la Meuse : *Ly*, prés; *ney*, l'eau. *Eynac* et *Ney* sont deux noms d'une antiquité incontestable, différens par le son, mais identiques par le sens.

Bis'ac, l'habitation obscure; *Din'hac*, qui dominait; *Cuz'ac*, le lieu caché; *Re'tourn'ac*, l'habitation sur le coude de la rivière; *Grin'hac*, l'habitation noire; *Bess'ac*, l'habitation près du tombeau, du cimetière, etc.

Seiz'ac, la demeure des sept. Ici l'étymologie conduit à une grande découverte; elle explique un point d'archéologie intéressant pour nous, l'existence en ces lieux d'une réunion de druidesses; existence qui changerait en fait l'idée que je m'étais faite depuis long-temps qu'il se trouvait quelque part dans nos contrées un grand centre religieux; ainsi qu'il en existait plusieurs dans les Gaules.

Tous les antiquaires qui ont visité les cavités spacieuses pratiquées dans les rochers de *Seiz'ac*, les ont jugées antérieures à l'arrivée de César, mais personne ne s'est occupé à en déterminer la destination.

Le mot *Seiz'ac* est composé de deux monosyllabes celtiques : *seiz'*, sept; *ac*, demeure. Les

colléges des druides et des druidesses étaient composés de sept individus. Le nombre septenaire, de tous temps en grand honneur dans l'antiquité, joue un grand rôle dans toutes les théogonies et les cosmogonies. Boulanger avance que ce nombre étant composé de deux plus parfaites parités, avait été révéré de tous les anciens apocalyptiques. Il se trouve fréquemment dans les traditions druidiques de la Bretagne et de la Normandie. On peut en citer un grand nombre d'exemples; ainsi, *Seiz'ei*, où l'on vient de découvrir les plus précieux restes d'antiquités gauloises, était la forêt sacrée des *sept; Seiz'zun*, l'île des sept sommeils, des sept dormans, le lieu de sépulture, le cimetière des *sept* : *Seiz*, sept; *sun*, *zun*, sommeil; d'où vient peut-être notre mot patois *soûon* et le *somnus* des latins. *Seiz'zi*, où existent des grottes visitées des curieux, avec les mêmes compartimens que celles de *Seiz'ac*, était la demeure, le couvent des *sept*; elles étaient habitées par une congrégation de druidesses dont la règle était l'inverse de celle des vestales. Chose remarquable, *Seiz'ac* et *Seiz'zi* ne sont pas seulement des lieux qui ont eu la même destination, mais ils ont des noms qui, décomposés, signifient l'un et l'autre la demeure des *sept*. Dans la langue celtique-armoricaine comme dans la langue celtique proprement dite, dans l'Armorique comme dans le reste des Gaules, comme dans le Velay, on employait indifféremment

les désinences *di*, *zi*, *ti*, pour habitation. Ainsi, on trouve dans l'Armorique, *Carn'ac*, *Men'ac*, lieux si fameux par leurs pierres alignées, *Tumiac*, etc., comme nous avons dans le Velay les désinences armorico-celtiques, *zi*, *di*, *ti*, ayant la même acception, *Blavo'zi*, *Anou'zi*, *Tieu'zi*, *Mou'ty*, *Tan'ti*, *Ponen'ti*, *Roche'dy*, *Charen'ty*, *Bran'dy*, *Chamber'ty*, *etc.*

Qu'il y ait eu à *Seiz'ac* une communauté de druidesses, on peut l'avancer avec quelque degré de vraisemblance, les vastes cavités qu'on y remarque, l'aspect qu'offre leur intérieur, tout vient à l'appui de cette conjecture. Elles furent sans doute pratiquées par les nomades habitans des Gaules, dans un époque reculée, bien avant l'introduction du druidisme dans le pays, pour leur servir de refuge, et affectées ensuite à quelque chose qui tenait à la religion. J'ai reconnu ce caractère à quelques-unes de celles que j'ai visitées. Les grottes de *Seiz' ac* et celles de la *Terrasse* réunissent d'incontestables rapports avec plusieurs de celles que les antiquaires nous ont décrites. Auprès de ces dernières, on remarque encore, quoique à moitié enseveli sous des couches de terre, un *trilite*, table ou autel sur lequel les druides accomplissaient des sacrifices pour honorer la divinité.

J'ai affecté cette résidence à une corporation de druidesses plutôt que de druides, parce que

la religion obligeait ces derniers à résider dans des lieux élevés, écartés, en plein air, *subdio*, tandis que les druidesses pouvaient et devaient même, par décence, s'établir dans des retraites clauses, couvertes comme celles de *Seiz'ac*, tout en s'efforçant de se rapprocher de l'austérité druidique.

Comme la religion voulait aussi que les congrégations des druides et des druidesses fussent rapprochées, on peut penser qu'une corporation de druides fleurissait quelque part non loin de *Seiz'ac*. Mais où? Qui peut nous l'apprendre? Etait-ce près d'*Allègre*, comme l'ont pensé quelques personnes; au mont de *Bard*, au centre même du cratère, couvert alors de l'ombrage obscur et profond de la forêt que les druides ou bardes réunissaient ce grand nombre de jeunes gens pour les initier dans les sciences occultes de leurs mystères? L'étymologie du mot *Bard* favorise singulièrement cette conjecture. Dans tous les dialectes, celtique, gaëlic, armoricain et celtique proprement dit, le mot *barde* signifie *chantre*, *poète* parmi les druides. Si les *archéologues* ont pu faire de *Mon-dru*, dans l'Auxois, le *Mons druidarum* de la Bourgogne, sans autres motifs, à peu de choses près, que l'étymologie, serons-nous moins fondés à dériver *Mont-bard* de *Mons bardorum*, alors surtout que nous avons à nous appuyer sur quelques vestiges de traditions locales. Et vous savez, Messieurs, qu'on a dit plus d'une fois que la tra-

dition était l'histoire des peuples qui n'en avaient pas.

En outre, une autre preuve viendrait fortifier cette conjecture; preuve indirecte, mais précieuse dans cette absence de témoignages directs et décisifs.

On reconnaît assez communément qu'il a existé sur le *mont-bard*, pendant l'époque romaine, une vigie ou camp d'observation permanent. Or, l'existence seule de ce camp ferait présumer, à mon avis, la préexistence dans les mêmes lieux d'une réunion de druides ou de bardes, et voici comment : il est reconnu que dans le but d'asseoir solidement leur domination chez les peuples vaincus, les Romains cherchèrent par-dessus tout à y populariser leurs mœurs et leur religion; moyens directs et indirects, ruse ou violence, tout fut mis en usage. Les historiens conviennent que ce fut chez les Gaulois, dont la nationalité fut si vivace et si remuante, que cette politique fut suivie avec une extraordinaire persistance. Comme ils savaient que du fond de leurs forêts, dans leurs assemblées religieuses et nocturnes, les druides ne cessaient de conspirer et d'appeler les peuples à la vengeance, ils en firent l'objet spécial de la plus incessante poursuite; d'abord, ils leur défendirent, sous les peines les plus graves, toute espèce de réunion; bientôt après, ils les expulsèrent successivement de toutes les positions

sanctifiées par la religion, de ces hauteurs sacrées révérées des peuples qu'ils avaient occupées de temps immémorial, et, pour parvenir plus efficacement à en déshabituer les peuples, ils eurent soin de placer dans beaucoup de ces lieux des établissemens militaires, sentinelles avancées qui les en tenaient éloignés. Telle, n'en doutons pas, dut être l'origine et le motif du camp de *Bard*. Ce fut non moins à cette pensée qu'au besoin de veiller sur la voie romaine, sur les voyageurs et les convois qui la pratiquaient qu'est dû l'établissement de ce camp. Il ne faut pas s'imaginer, que les croyances morales et religieuses d'un peuple meurent et disparaissent du monde le lendemain de leur défaite; loin de là, elles se conservent long-temps puissantes dans le souvenir des nations, qui se les transmettent tour-à-tour.

Un grand centre religieux, pareil à ceux qu'on remarquait dans l'Armorique, l'Auvergne, la Bourgogne, le pays chartrain, existait certainement dans le Velay; *Seiz'ac* et *Bard* n'en étaient que des dépendances; mais où s'en trouvait le chef d'ordre? Nous ne pouvons là-dessus que former des conjectures; incontestablement c'était dans la proximité de *Seiz'ac* et de *Bard*. Je me suis laissé aller quelquefois à penser qu'on pourrait le trouver au village du *Thi'oll'and*; la position du lieu, l'étymologie du nom s'y prêtent admirablement; trois monosyllabes d'une grande signi-

fication concourent à sa composition : *Thi*, Dieu; *oll*, toute; *and*, terre; *terre toute de Dieu.*

Il y eut certainement au *Thi'oll'and* un lieu consacré à la divinité, un sanctuaire, une résidence; que sais-je? Tout au moins un domaine appartenant à la classe sacerdotale des druides, dont les produits étaient affectés à leur entretien et aux dépenses du culte. On ne peut révoquer en doute que les druides n'eussent des terres particulières dont ils tiraient les revenus. On voit dans un titre de l'an 1222, que le clergé d'Annonay possédait certaines redevances appelées *drualia*; nom, dit l'historien *d'Annonay*, qui dérivait de *druide*, parce que les *druides* en avaient joui avant eux.

Ensuite, la position du lieu viendrait fortifier mes conjectures. Le *Thi'oll'and* était placé dans le centre d'une vaste forêt qui couvrait alors la plus grande partie des montagnes et des vallées de la contrée. Il avait d'un côté *Seiz'ac*, résidence d'une congrégation de *druidesses*, et de l'autre *Mont-Bard*, séjour présumé d'une corporation de *bardes.* L'existence de cette forêt est incontestable; elle a laissé son nom celtique au bourg de l'*Houd*; l'*houd*, l'*haud* signifient *forêt*, *demeure de la forêt.*

Sans doute, comme dans toutes les forêts druidiques des Gaules, les prêtres avaient eu soin d'y ménager, pour l'exercice du culte, une de ces enceintes sacrées au centre de laquelle s'élevait

l'*erminsul* gaulois, le chêne, arbre symbolique et mystérieux de la divinité. Ce lieu, ce point central ne nous est point inconnu; il porte encore le nom celtique de *Driaude* qu'il portait il y a 2000 ans; *Dru' haud*, *Dri' haud*, signifient le chêne de la forêt; *dri*, *dru*, *dheru*, chêne. C'était bien là, sans doute, qu'aux jours des grandes solennités, revêtus de la tunique blanche, la tête ceinte d'une couronne de chêne, en présence d'une foule immense, les druides pratiquaient les diverses cérémonies de la religion; là, peut-être aussi, que des chœurs de jeunes filles menaient, à la clarté des flambeaux (*far'asses*), les branles, les *far'and'eolles* (1), les danses sacrées, images des mouvemens célestes, qu'elles exécutaient au son de la chevrette, instrument de musique gauloise, cette danse populaire et célèbre qui appartient essentiellement à cette partie du Velay, la *bourrée* d'Auvergne, reconnue de la plus haute antiquité.

Qui sait même si cette tête monstrueuse de Polignac où on a cru reconnaître l'effigie d'une divinité latine et le faire grandiose et large du ciseau romain, ne se liait pas aussi à cette association druidique, à ce grand centre religieux? Qui sait si elle ne fut point dans le principe la représen-

---

(1) *Far'and'éolle*, mot celtique: *far*, flambeau; *and*, marcheur; *éolle* pour *énéol*, soleil, autour du soleil, flambeau qu'on porte autour du soleil.

tation de Bellin, le dieu soleil des Gaulois : *Bellin vocant indigenæ magnâque eum religione colunt Apolinem interpretantes ;* et si les noms de *Bellin*, *Bellon*, *Bellan*, *Belut*, *Bayle* (1), si communs dans nos contrées, ne sont point des vestiges précieux d'une initiation de famille au culte de cette divinité ?

L'agiographe Jacques Branche, qui a vu cette tête il y a 200 ans, avance, dans la description qu'il en a fait, qu'elle était toute couverte d'or : un manuscrit que j'ai parcouru parle aussi de quelques traces de rayons d'or, en forme d'*auréole*, qu'on pouvait y découvrir ; or, non-seulement l'*auréole* était inconnue aux Romains, mais ils en ignoraient le mot même, tout d'origine celtique : *or*, *bord*, *éolle*, *soleil*. D. Martin et autres savans qui ont approfondi les antiquités gauloises, nous apprennent que les Celtes comprenaient le soleil comme Anaxagore, qui avait peut-être emprunté son sys-

---

(1) Les mots *bayle*, *baylesse*, employés dans quelques communes de la Haute-Loire, dans les fêtes balladoires comme celui de *roi* ou de *reine* dans d'autres, n'est point arbitraire et sans portée. Il paraît venir du mot celte *bal*, danse. Chez les Gaulois, on appelait *bayle*, *baylesse*, celui ou celle qui ouvrait le branle dans les danses religieuses qui s'exécutaient dans les temples et au fond des bois. Ce nom, honorifique d'abord, devint ensuite un nom de famille. Il est probable que plusieurs de ceux qui portent le nom de *Bayle* dans le département, descendent de ces coryphées ou chefs de danse chez nos pères.

tème aux druides. Ils le regardaient comme un grand globe de feu suspendu par des chaînes d'or au milieu des airs. Ainsi l'idole, au rapport de J. Branche, était-elle exposée à Polignac aux yeux et à la vénération des peuples. « *Elle était*, dit-il, » *une tête taillée de pierre à deux faces couvertes* » *et suspendue au milieu du temple.* » Pour parler d'une manière aussi précise, il devait apercevoir les vestiges, aujourd'hui entièrement oblitérés, des chaînes qui servaient à suspendre l'idole. Deux cents ans apportent bien des changemens, surtout dans de tels objets (1).

---

(1) Sait-on si la race sacerdotale des *Sidoines* ne se rattachait pas encore à ce grand centre religieux? Le nom de *Sidoin* est tout celtique; ce fut le nom *originel*, *primordial* d'une famille gauloise qu'on trouve ensuite plus tard initiée aux mêmes fonctions à *Riez* en Provence et à *Rios* en Vivarais. Vainement, pour la rattacher à une souche romaine et effacer le cachet originel qui lui est propre, voudrait-on se prévaloir des noms romains *Caius*, *Apolinaris* qui précèdent le nom celtique de *Sidoin;* ces considérations ne sauraient prévaloir. Le premier de ces noms, ou son équivalent, ne fut qu'un tribut que cette famille, comme tant d'autres, se vit obligée de payer aux exigences du temps. Quand les vainqueurs eurent assis leur domination sur les Gaules, l'aristocratie gauloise, les riches Gaulois d'alors s'empressèrent, par flatterie, de solliciter la permission de faire précéder leurs noms d'un nom romain, parce qu'il était défendu sous peine de mort, à tout ce qui n'était pas citoyen romain, de porter des noms génériques romains ou qui eussent une terminaison romaine.

Quant au nom d'*Apolinaris*, on peut facilement l'expliquer

Mais revenons aux désinences celtiques que nous avons trop long-temps laissées.

Les désinences en *olzs*, *ols*, se sont conservées

---

aussi. Il était d'usage chez les anciens que le chef du culte prît le nom du dieu dont il était le ministre; c'est ce que firent les *Sidoin* en ajoutant à leur nom patronimique celui d'*Apolinaris*, d'Appolon, divinité romaine au culte de laquelle ils s'étaient politiquement consacrés lorsqu'ils furent forcés de déserter le *druidisme;* toutefois ils n'adoptèrent ce surnom que fort tard dans la période du Bas-Empire; j'en trouve la preuve dans la disposition des noms de cette famille ainsi classés : le prénom, le surnom et le nom patronimique, *Caius Apolinaris Sidonius*, ce qui n'eut lieu que dans le Bas-Empire, par un usage diamétralement opposé à ce qui se pratiquait dans l'état florissant de la république, où le nom principal était toujours placé avant le surnom, *Julius Cœsar*, *Porcius Cato*, *etc.* Le nom d'*Apolinaris*, après avoir été long-temps un nom secondaire, fit souche et devint ensuite primordial dans la maison des Polignac.

Il faut rapporter encore au même motif de religion le nom mythologique d'*Héracle* que cette famille adopta pendant les siècles éthéniques, pour être donné à ses premiers nés, comme symbole de consécration au soleil; usage qui s'y est maintenu jusqu'à ce jour. *Héracle* était un des noms, un des attributs personnifié de cet astre : *Heracles, id est aeris gloria quæ nihil est aliud nisi solis illuminatio.* Dans la période chrétienne, la plupart des nouveaux convertis, qui mêlaient beaucoup de croyances et même de pratiques superstitieuses au nouveau culte qu'ils ne connaissaient qu'imparfaitement, ne pouvant se défaire de certaines vieilles idées trop profondément enracinées, de l'idée surtout qu'un génie bienfaisant les avait sous sa protection spécialc et dirigeait les destinées de leur famille, continuèrent à conserver les noms symboliques, emblématiques, allégoriques, auparavant adoptés; aux légendes mortes, ils substituèrent des

fréquentes dans le département; elles désignent un lieu primitivement placé dans une forêt, une forêt même. *Bouz-ols*, *Pouz'-ols*, entrée de la forêt; *Bouz*, *Pouz*, entrée; *Brig-ols*, passage de la forêt; *Vent-zols*, maison seule de la forêt; *Arque-zols*, *Surs-zols*, *Senez-ols*, *Pin-olz*, forêt de pin; *Cruzi-ols*, la croix de la forêt.

Les désinences celtiques en *hus*, *us*, *ous*, *habitation*, y sont encore connues; ainsi *Tan-a-hus*, nom précieux qui respire le plus pur celtisme: *tan*, feu; *us*, maison, maison de feu, peut-être d'un prêtre du soleil; *Chal'ous*, maison sur la montagne: *chal*, montagne; *Mar'hus*, petite maison; *Arn'ous*, pour *Carn-ous*, maison sur l'angle ou de forme angulaire, déno-

---

légendes nouvelles et finirent isensiblement par attribuer à d'autres personnifications imaginaires, aux *duses*, à des fées un patronage qu'ils ne pouvaient et ne devaient plus attribuer à la divinité.

Cette ténacité à se rattacher par quelque chose aux anciennes croyances ne se remarque pas exclusivement dans la seule famille des *Polignac;* plusieurs de nos anciennes maisons conservent de pareilles traditions. L'antiquaire Baraillon, parlant d'un temple celtique consacré autrefois à la déesse du pays, *Cambona* ou *Combonia*, qui subsiste encore dans la Creuse, prétend que les noms de *Cambone* ou *Chambone*, donnés dans le moyen-âge à plusieurs dames du Combraille, provenait de là; que c'était en souvenir de la protection de la déesse que son nom s'était perpétué dans la famille. Et cette fée *Mélusine* qui veillait sur tous les descendans de la famille des *Lusignan*, n'était elle pas aussi une pieuse réminiscence du culte ou de la protection de quelque divinité dans les temps antérieurs aux fées!

mination purement qualificative tirée de la construction qui devait la distinguer des autres maisons gauloises de forme ronde.

Les désinences en *ang*, *ange*, *ing*, signifiaient aussi *demeure;* le département en a un certain nombre : *Coll'ange*, habitation sur la colline ou auprès de la colline; *Cos'ange*, la vieille habitation; *Mor'ange*, la grande maison : *mor*, *mur*, grand; *March'ange*, l'habitation marécageuse ou peut-être du cheval; de *march*, pris tantôt pour marécage, tantôt pour cheval; *Virl'ange*, le ruisseau de la maison; *Ré'char'ange*, l'habitation près du ruisseau, de la montagne : *ré*, ruisseau; *char*, montagne; *ange*, demeure. Cette étymologie est d'autant plus exacte que ce village est situé sur le ruisseau de l'*ause* qui sort du *Mégal*.

Les désinences en *ières* sont très-fréquentes dans le département. Grand nombre d'érudits qui se sont occupés de recherches *onomatiques*, et en particulier le baron Dupin, ont prétendu que dans plusieurs idiomes gaulois *ières* signifiait demeure, fort, château : *Dun'ières*, château sur la montagne; *dun*, mot celte et teutonique qui signifiait montagne, *arenosi colles* (ces étymologies teutoniques ne sont pas sans exemple chez nous; à deux pas de là, dans la même commune, on trouve *Berg*, autre mot de la même langue qui a la même signification); *Can'el'ières*, maison placée dans un petit coude : *Can*, coude; *el*, particule diminutive;

Bann'ières, maison élevée; *Clav'ières*, à côté d'un puits; *Ros'ières*, sur le penchant d'un tertre; *Ker'ières*, entourée d'une pallissade; *Holl'ières*, la retraite du saint, de quelque druide apparemment; *Jarl'ières*, la maison du seigneur; *Coun'tad'ières*, de la réunion du père de famille; *Voul-pil'ière*, du mot latin *vulpes* ou du mot celte *goulpil*, renard, qui devait abonder dans ce canton; *Frigid'ière*, *frigida domus; Paul'ière*, *Claud'ière*, *Raymond'ière*, *Chambert'ière*, la maison de *Claude*, de *Paul*, de *Raymond*, etc.; *Cruc'ière*, la maison près de la croix; *Azan'ières*, la maison d'Azan; ce nom, d'origine mauresque, vient peut-être de quelque sarrazin fixé dans le pays; on sait qu'après leur défaite, plusieurs restèrent prisonniers de guerre et embrassèrent le christianisme (1).

On trouve aussi dans le pays les désinences en *esche*, qui, d'après Bullet, signifiaient *demeure*. La *Louv'esche*, la *L'esche*, la *Lour'esche*, la *Lard'esche*, la *Bourl'esche*, *Chamar'esche*. C'est surtout dans la nomenclature des villages ou hameaux de nos ré-

(1) On trouve encore sur quelques points du département, des cheminées sarrazines ou qu'on attribue assez communément aux Sarrazins, telles qu'il en existe encore dans la Bresse, dans le Gévaudan et surtout en Espagne. J'en ai remarqué plusieurs dans le canton de Pradelles... L'âtre, surmonté par une large cheminée en entonnoir, est placé au milieu de la cuisine; des bancs disposés autour permettent à toute la famille de s'asseoir en même temps; deux barres transversales, dont l'une soutient la crémaillère, servent à sécher le bois.

gions montagneuses qu'on rencontre cette désinence.

On remarque encore dans le département les désinences en *zon*, qui signifient *rivière* : *Ar'zon*, la rivière élevée ; *Dol'zon*, le ruisseau des prairies, des bas-fonds ; *Ron'zon*, le rocher, la montagne au-dessus de la rivière; *Gerbi'zon*, qui semble n'être que la contraction de *Gerbier-de-zon*, la montagne qui domine la rivière ; *Dom'zon*, *Au'zon*, *Sus'zon*, *Aley'zon*, *etc.*

Le mot *lant*, initial ou final, qui dans la langue celtique comme dans les langues du Nord signifiait *territoire*, entre aussi dans la composition de quelques noms de lieux : *Lant'ri'ac*, *Land'os*, *Land'es*, *Boul'land*, *Ar'land'e*, *Lant'geac*, peut-être pour *Lant'goat*, territoire forestier.

N'oublions pas de consigner ici quelques noms celtiques de hameaux ou villages qui ont échappé au torrent des siècles.

On trouve dans le Velay : *Nant*, ruisseau; *Nant'el*, petit ruisseau; *Gour'du*, habitation près l'eau noire; *Can'coul*, tout tortueux; *Bad'iou*, près d'une source de Jupiter; *Tall'od*, chemin en pente; *Gir'od'on*, près de la route qui fait un circuit; *Ar'aul*, lieu tranquille; *Ar'til*, bonne terre; *Lant-hen-as*, la terre du vieux maître; *Tor'as*, la tour du maître; *Bern'ard'e*, la terre de la fertilité; *Ar'let*, *ar*, près; *let*, *lit*, le bord de la rivière; *Bron'ac*, maison des mamelles ou des

sources; *Lapt*, pays de pierres, ou mieux construction en pierres, pour la distinguer des maisons de broussailles qui furent les premières habitations de nos ancêtres; *Ar-ti-as*, près de la maison du maître; *La Voûte*, *Lavolte*, près du tour et du détour de la rivière, des mots celtiques *vol*, *bol*, qui expriment cette idée.

Les mots *Brig*, *Briv*, dans le celtique comme dans les langues du Nord, qui ont avec elle une grande affinité, signifiaient *pont*, *passage*, *entrée*; ils donnent l'origine des noms de *Brives* et de *Brioude*, et peut-être même de *Saint-Privat*, qui dans les premiers temps pouvait bien porter, ainsi que *Brioude*, le nom de *Brivas*, puisqu'il était dans les mêmes conditions. Qu'on me permette ici une courte digression.

On ne saurait croire le soin que nos pères des premiers siècles du christianisme apportèrent à respecter les habitudes et les vieilles affections du pays. Il se manifeste surtout dans la conservation des vieux noms. Si, par zèle pour la nouvelle croyance, il leur arrivait d'assigner à une localité quelconque le patronage de quelque saint ou sainte, ou ils conservaient au nouveau nom le nom propre ancien surajouté, comme nous l'avons vu dans *Saint-Jean-de-Nay*, *Saint-Pierre-Eynac*, ou ils choisissaient un nom de saint qui eût quelque ressemblance, quelque synonimie avec celui qu'on voulait remplacer. Ainsi, donnèrent-ils apparem-

ment le nom de *Saint-Privat* à un village placé aux confins des *Gaballi* et des *Vellauni*, qui formait comme la porte d'entrée de ces deux peuples, sans autre raison, peut-être, que d'avoir porté auparavant le nom de *Brivat*, *entrée*, qui présentait une synonimie frappante avec le mot de *Saint-Privat;* celui de *Saint-Geneys*, à un village près de Saint-Paulien, pour avoir été bâti aux pieds de la montagne de *Pey'ramond*, qui, en celtique, signifie la *montagne aux genêts;* celui de *Saint-Vert*, au village de ce nom, à cause de sa situation près d'un ruisseau où se pratiquait un *guet* ou *passage*, signification celtique du mot *vert;* à un autre, celui de *Saint-Arcon*, parce qu'il était peu éloigné d'une réunion de deux eaux et qu'*Ar'coun*, en celtique, signifie *réunion des eaux;* celui de *Saint-Haon*, *Abundus*, parce que ce lieu dominait l'*Allier*, et qu'*abund*, *von*, *avon* signifient *eau qui coule rapidement.*

De pareilles remarques ne sont pas exclusivement applicables au Velay; on peut les faire partout ailleurs. Ce n'était pas seulement dans le choix du patronage des lieux qu'on apportait cette attention, on y avait les plus grands égards jusques dans la consécration même des monumens, surtout des temples qu'on affectait au nouveau culte. Les premiers chrétiens, dit M. Dayron (*Antiquités de Nismes*), donnèrent volontiers les temples des faux dieux à ceux de leurs saints

dont les noms avaient le plus d'analogie au nom de la fausse divinité. En Bretagne, sur les ruines du temple de Bellen, le dieu soleil des Gaulois, on bâtit une église à S. *Melen*; en Provence, aux Appolinaires de *Riez* on substitua le culte de S. Appolinaire, et Bensletten a vu sur la cime du *Mont-Leva* une chapelle autrefois d'*Anna Perenna*, sœur de *Didon*, aujourd'hui sous le vocable de *Sancta Anna Petronilla*.

SECTION DEUXIÈME.

Quelques étymologies latines.

Il est probable que les noms d'hommes ont eu dans la formation des noms latins des lieux une influence plus étendue que celle qu'on aperçoit aujourd'hui. Ces noms d'hommes, n'étant plus maintenant en usage, se sont tout-à-fait perdus ou ils se sont tellement altérés, soit dans le sens, soit par la suppression des voyelles, soit l'addition des gutturales ou le changement des désinences, qu'on ne peut les reconnaître; ce qui fait que l'origine de beaucoup de noms de lieux nous échappe aujourd'hui. Signalons-en cependant quelques-uns qui se sont soustraits à la loi commune.

Bas (*villa Bassi*). Ce nom est entièrement romain. Le bourg de *Bas* doit son existence à la famille consulaire de *Bassus*.

Il existait à *Feurs* (*forum Segusianorum*) une corporation d'ouvriers charpentiers (*collegium fabrorum tigrinariorum*) disséminée tout le long de la Loire jusqu'aux pieds du mont *An'is.* Les coteaux du beau fleuve étaient tout couverts de bois, comme en témoigne le nom de *Li-ger*, contracté de *lig*-num *ger*-ens qui lui fut imposé, ainsi que le pensent quelques-uns, pour exprimer les utiles services qu'il rendait. Il y avait là habituellement un officier romain (*præfectus fabrorum tigrinariorum*) qui avait sous sa direction de nombreux ouvriers employés à couper, équarrir et préparer les bois pour les constructions dont les Romains couvraient le pays. Ce fut en cette qualité que fut employé *C. Bassus*, le fondateur de *Bas*. Guichenon, dans son Histoire de Savoie, cite une inscription où il portait le titre de *præfectus fabrorum*. Possesseur de propriétés fort étendues sur les bords de la Loire, il construisit pendant son administration, dans l'emplacement où est actuellement *Bas*, un bel édifice qu'il habita, auquel il donna le nom de *Bas* (*villa Bassi*), conservé dans de vieux papiers qui existaient il n'y a pas long-temps. Les découvertes faites en médailles, urnes funéraires, lampes sépulcrales, débris de constructions, sont des preuves irréfragables du long et florissant séjour des Romains dans ce cantonnement.

Bas n'est pas le seul endroit de cette contrée

dont le nom ait cette origine; il paraît avoir été le chef-lieu d'une agrégation de petites colonies romaines qui portent encore les noms latins qui leur furent imposés par leurs fondateurs.

Peut-on se refuser, par exemple, de reconnaître dans le nom d'*Emilieu* (*Emilii locus*) une possession de l'illustre famille des *Emiliens*? Dans ce nom, intégralement conservé, il n'y a de moderne que la syllabe *eu*, commune dans le Forez, mais exceptionnelle dans le Velay, puisqu'on ne la remarque que dans *Emilieu* et *Gralieu* (*Graii locus*). Ne retrouve-t-on pas encore dans le village *Antoniane*, la *villa Antoniana* de quelqu'un de la famille des *Antoine*; dans *Flac'hac*, celle d'un colon romain, de l'une des deux familles *Valerius* ou *Horatius Flaccus*, qui avaient de riches établissemens dans le *Bugey* et la *Valla-vie*; dans *Crispin'hac*, la demeure d'un membre de la riche famille des *Crispus*, dont était Salluste. Ne sont-ce pas aussi des noms romains que ceux de *Flavi'ac*, *Lavini'ac*, *Labi'ec*, qui semblent ne s'être conservés que pour nous apprendre que d'illustres familles de Rome ont eu leur résidence dans nos belles contrées, où elles sont peut-être venues chercher une retraite écartée et modeste pour se mettre à l'abri des commotions qui agitèrent si souvent la capitale du monde?

Le peuple-roi a laissé encore sur les bords de la Loire, à la jonction de ce fleuve et de la rivière

de l'*Anse* (*ad ansam*), le mot latin de *Confluens* dans le village de *Confolent*, comme les Celtes avaient laissé sur les rives de l'*Allier* leur mot de *Coun'dat* qui paraît avoir eu la même signification.

On aime à reconnaître dans d'autres parties du département des traces vivantes du séjour des maîtres du monde : *Marcilli'ac*, *Marmini'ac*, *Binlli'ac*, étaient des résidences romaines. *Tolli'ac* ou plutôt *Toulli'ac*, comme prononçaient les Latins, devait être encore la maison de campagne de quelque dame romaine du nom de *Tullia*; de celle peut-être dont M. de Lalande a relevé l'épitaphe : *Æliæ* et *Tulliæ*, *Cœsaris filiæ*. L'imagination aimerait aussi à placer la modeste demeure de quelque membre déchu; des puissantes familles *Jullia* et *Billia*, dans *Julli'ange* et *Billi'ange*, dont les noms sont composés d'un nom propre romain et de la désinence celtique *ange*, demeure. On sait que la famille *Billia* était très-répandue dans les Gaules.

Peut-être découvrirait-on dans le *Mont-Jule* une réminiscence de quelque passage ou campement de *César;* dans ces mots frappans de *Champ-d'Appe*, de *Champ-pravi*, un *campus Appii*, un *campus pravus*, en souvenir d'une place maudite par suite de quelque événement néfaste ou de quelque sanglant combat; dans celui de *Mont-juvin* ou *Mons juventutis*, un mont consacré à la jeunesse ou une éminence sur laquelle se trouvait quelque autel élevé à Jupiter.

L'origine grecque ou latine se fait pressentir d'une manière remarquable dans le nom de *Monlet* (*Mons lethi*); *mont de la mort*; en grec, *mons lethos*, *mont de l'oubli*, *cimetière*. *Monlet* était bâti en face de la montagne de *Bard* où existait un établissement militaire considérable. On a trouvé près du village et dans le village même plus d'un souvenir funèbre, des *inscriptions*, des *pierres sepulcrales*, *etc.* Ce lieu fut, selon toutes les apparences, destiné aux cérémonies funèbres; c'était là où les soldats de la *cohorte romaine* venaient rendre les honneurs sacrés du bûcher aux restes de leurs camarades morts dans le camp.

Le nom de *Mégal* que porte un des plus élevés et des plus beaux mamelons des monts *cen'meniens*, accuse pareillement une origine grecque ou latine. *Mégale*, en grec, signifie *la belle;* et *Magalia*, en latin, *les tentes*, *les cabanes*. Pour avoir l'intelligence de l'étymologie latine, il faut remarquer la position de cette montagne par rapport aux Romains. Placé sur les confins du pays des *Vel'aunes*, au-delà du *Pont-de-Mars* (commune du Chambon-de-Tence), tout près de l'endroit où *Otellius* place le monument que consacra *Q. Fabius*, après sa victoire sur *Bituit*, roi de l'Auvergne et du Velay, le *Mégal* était une borne limitante qui séparait alors les possessions romaines des provinces celtiques. Les légions romaines, qui gardaient ces marches ou frontières, ayant en perpective quelques

misérables cabanes qui étaient aux pieds de cette montagne, ont bien pu lui donner ce nom qualificatif de *Mégal*, la *montagne aux cabanes*, qu'il conserve encore.

Il me resterait, Messieurs, à vous entretenir maintenant des étymologies du moyen-âge; mais je laisse pour une autre circonstance ce travail qui peut avoir aussi son côté intéressant. Je termine par une réflexion judicieuse que me fournit un véritable savant, le célèbre Latour-d'Auvergne, l'homme qui a le mieux approfondi nos origines : « Lorsque le flambeau de l'Histoire ne répand » qu'une faible lumière sur les âges reculés d'une » nation et que des recherches sur ses antiquités » paraissent par leur nature trop compliquées pour » qu'il soit possible d'arriver à des conséquences » certaines, les probabilités peuvent devenir alors » en quelque sorte pour nous ce qu'est pour le » voyageur égaré, incertain de sa route, la lueur » d'une matière phosphorique qui, ayant con» servé dans les ténèbres la clarté qu'elle a em» pruntée du soleil, le rassure, le réjouit et con» tribue à le remettre dans la voie qu'il doit » suivre pour arriver heureusement au terme de » son voyage.

NOTICE

Sur le Manuscrit de THÉODULFE;

PAR M. PH. HEDDE, *membre résidant.*

Sans que l'on s'en doute, le Puy possède l'un des monumens paléographiques les plus curieux qui existent aujourd'hui au monde. C'est une Bible manuscrite enrichie de pièces de poésies et de savantes dissertations sur les Ecritures saintes, composées et très-probablement écrites de la main même de *Théodulfe* (1), l'un des hommes les plus distingués du siècle de Charlemagne.

Tout porterait à croire que Théodulfe exécuta ce manuscrit pendant sa captivité dans les prisons d'Angers, où il se trouvait renfermé pour avoir trempé dans la conspiration de Bernard, roi d'Italie, contre Louis-le-Débonnaire, l'un des fils de Charlemagne. Des chroniques dignes de foi rapportent que le jour des rameaux, le roi se trouvant à Angers et passant avec la procession

(1) Théodulfe, évêque d'Orléans, l'un des plus illustres prélats de son siècle, fut un des restaurateurs des lettres en France. Ses talens et son érudition ayant porté la renommée de son nom jusqu'à Charlemagne, ce monarque l'appela à sa cour vers l'an 781.

sous les fenêtres du prisonnier, celui-ci se mit à chanter une hymne qu'il avait composée pour cette auguste cérémonie, hymne que l'Eglise a depuis lors adoptée. Ce chant plut tellement à l'empereur Louis, que non-seulement il rendit ses bonnes grâces à Théodulfe, mais encore il l'appela à l'évêché d'Orléans. On prétend que, pendant sa captivité, Théodulfe avait fait vœu de donner le manuscrit de la Bible qu'il avait écrite en lettres d'or et d'argent, à Notre-Dame du Puy-en-Velay, qui, depuis le voyage de Charlemagne dans ces contrées, était en grande vénération. Le vœu fut exécuté; depuis lors cette Bible a fait partie du riche trésor de la cathédrale du Puy. Une note latine, écrite en caractères grecs au commencement et à la fin du manuscrit, fait connaître que la couverture du livre fut restaurée au commencement du règne de François I[er], par P. Rostain, chanoine de l'église du Puy. Le velours du IX[e] siècle fut recouvert par un velours du XVI[e], et on eut le soin d'y ajouter deux rubans, cordons très-forts qui servaient à le fermer.

Pendant la révolution de 1793, ce manuscrit subit le sort de la Vierge noire que *S. Louis* avait apportée au Puy à son retour des croisades, et de tous les objets précieux de cette église qui furent enlevés par ordre du directoire, pour être livrés aux flammes sur la place du Martouret. Sauvé, sans doute, à cause de la riche cou-

verture dont il était orné, le manuscrit fut plus tard remis à un des chanoines de la cathédrale du Puy, l'abbé Lafond, qui, avant sa mort, le déposa entre les mains de l'évêque du Puy.

Maintenant, par une décision toute récente et qui fait honneur à la générosité et aux lumières de Mgr de Bonald, évêque du Puy, le manuscrit de Théodulfe, rendu à sa première destination, va devenir un des plus précieux et des plus rares ornemens du Musée sacré que Mgr l'Evêque vient d'établir dans la cathédrale, et les amis des arts et de la science pourront venir l'examiner à loisir.

Dans le dernier volume des Annales de la Société d'Agriculture du Puy, je fis insérer quelques notes sur l'ouvrage de Théodulfe et sur les précieux tissus qu'il renferme. Les nouvelles recherches que j'ai pu faire depuis lors sur ce manuscrit, m'ont fait penser qu'il pourrait être de quelque utilité pour la science paléographique et pour l'art du tissage, de donner une plus grande publicité à mon travail, et afin de rendre mes observations plus utiles, j'ai joint deux planches : l'une de tissus, l'autre contenant un aperçu sur le mode de rédaction généralement employé dans l'ouvrage, et sur la forme des lettres et les ornemens les plus caractéristiques de ce manuscrit.

J'ai divisé mon travail en six parties :

1° Histoire critique du manuscrit;

2° Son âge;

3° Son mérite biblique;

4° Sa description et son exécution;

5° Tissus qu'il renferme;

6° Conclusion. — Texte et traduction de deux pièces de poésie contenues dans le manuscrit.

I. *Histoire du manuscrit.*

Cette bible faisait anciennement partie du riche trésor de la cathédrale du Puy; M. *de Trèves*, chanoine de cette église, dans un Mémoire adressé au savant auteur de l'Histoire générale du Languedoc, vers le milieu du siècle dernier; avant lui Frère *Théodore*, ermite, en 1693, et plus anciennement encore, le P. *Odo de Gissey*, en 1623, en font une mention expresse et en parlent comme d'un livre connu de temps immémorial dans le trésor de l'église de Notre-Dame.

Si nous consultons la tradition, elle nous dit comme M. *de Trèves*, son organe : « Que le fameux Théodulfe, évêque d'Orléans, visita alors aussi (c'est-à-dire du temps de Charlemagne) l'église du Puy; qu'il y fit le riche présent que l'on conserve encore, d'une belle Bible latine, écrite partie à la main sur du vélin, partie en beaux caractères d'or et d'argent, burinés sur de l'écorce d'arbre. »

Elle nous dit encore, avec *Odo de Gissey*, *pag.* 235 : « Il semble qu'il (Théodulfe) fit ce don à Notre-Dame du Puy en action de grâces, lorsque du temps de Louis-le-Débonnaire, l'an 835, il fut délivré de sa prison à Angers. »

Ou bien encore avec Frère *Théodore*, *p.* 165 : « Il s'acquittait (*Théodulfe*) par ce don d'une promesse qu'il avait faite dans la méchante affaire que le soupçon d'avoir trempé à la conjuration de Bernard, roi d'Italie, lui avait attirée; mais qui, par un effet de son innocence ou de son bonheur, n'aboutit qu'à lui coûter quelques rimes. Louis, qui le tenait prisonnier à Angers, passant sous ses fenêtres, à la cérémonie des palmes (les rameaux), il entonna des couplets médités pendant son loisir, et ce cantique dont l'Eglise se sert encore, plut si fort à ce dévot prince, qu'il lui rendit la liberté et ses bonnes grâces. »

Si tous ces faits étaient incontestables, il ne resterait plus aucun doute sur l'âge véritable du manuscrit de Théodulfe et sur son antiquité; mais des faits de ce genre peuvent facilement s'altérer en passant de bouche en bouche et s'embellir en traversant les âges de circonstances qui, sans porter préjudice à personne, ajoutent considérablement à l'intérêt.

En effet, la date assignée par *Odo de Gissey* ne paraît pas exacte; puisque les travaux consciencieux et plus récens des Bénédictins établissent que

la mort de Théodulfe eut lieu en l'an 821. Les faits avancés par *Théodore* et M. *de Trèves* ne sont pas exacts : les feuillets du manuscrit ne sont pas en écorce d'arbre ; les lettres ne sont pas burinées, mais peintes ; et quand Frère *Théodore* nous assure que les vers du frontispice sont dédiés à la sainte Vierge, il nous donne une preuve concluante qu'il ne les avait jamais lus.

Le P. *Odo de Gissey* paraît plus réservé sur l'affirmative. *Il semble, dit-il:* et ce mot est d'autant plus remarquable que cet auteur est le plus ancien de tous et qu'il a été probablement copié par ses successeurs. De pareils témoignages offrent trop d'incertitude pour que nous puissions rien établir de fixe. Cherchons à nous éclairer par d'autres voies ; cherchons des règles plus sûres pour décider la question de l'âge et de l'antiquité de ce manuscrit.

II. *Son antiquité et son âge.*

En parcourant cette Bible, ce qui frappe tout d'abord, c'est la *figure des caractères* employés, la *non division des versets* et l'*absence totale de ponctuation;* cette dernière circonstance attesterait seule la très-ancienne origine du manuscrit, qu'elle ferait remonter au-delà du 10e siècle ; car à cette époque, la ponctuation était presque régulière et générale. Elle se remarque même dans la plupart des ouvrages du 9e siècle.

Cette première preuve est déjà très-forte, l'absence de la ponctuation est sujette à trop d'inconvéniens pour admettre la supposition que l'on ait songé, à une époque postérieure, à reproduire dans sa forme primitive un manuscrit dont une grande partie est écrite en caractères si fins et si microscopiques, qu'il faut employer le verre d'une loupe pour les déchiffrer. Et pour donner ici une idée exacte de cette espèce de tour de force du scribe, nous ajouterons qu'il entre 35 lettres dans l'espace d'un pouce. Les plus curieux ouvrages de typographie moderne de Firmin Didot sont loin d'approcher de cette finesse.

Mais n'omettons pas un dernier témoignage en faveur de l'antiquité de ce manuscrit : de même que chaque homme apporte dans son écriture une forme de caractère toute spéciale, un ordre tout particulier, chaque âge, chaque époque a aussi son écriture et des formes spéciales. L'imprimerie elle-même, quoique bien plus fixe, n'est pas à l'abri des nuances et des variations, du perfectionnement ou de la bizarrerie du temps : elle équarrit ou elle arrondit, elle allonge, elle épure ou altère même quelquefois les types; et les différences déjà sensibles nous font discerner d'un coup d'œil le livre imprimé aujourd'hui, du livre imprimé il y a cent ans, fussent-ils l'un et l'autre dans le même état de conservation. Or, ces différences, combien ne doivent-elles pas se

remarquer plus fortement encore dans les âges antérieurs à l'imprimerie, où chaque copiste, chaque écrivain apportait son tribut de modification, et où le goût comme la négligence conspiraient à-la-fois au bouleversement des formes des lettres primitives ? Suivant ces principes, il resterait à parcourir les doctes ouvrages de diplomatique que nous ont laissés les Bénédictins, et les divers traités modernes de paléographie à produire des chartes, des diplomes de diverses époques bien connues, puis à confronter la Bible de Théodulfe avec ces ouvrages.

Qu'il me suffise de dire ici que ce long et fastidieux travail, déjà tout fait par la science et surtout par l'ouvrage que vient de publier tout récemment M. de Wailly, assigne comme une date certaine au manuscrit de Théodulfe les dernières années du règne de Charlemagne.

Ajoutons encore deux manuscrits dont l'abbé Pluche offre des modèles, l'un du 7e siècle, les Œuvres de saint Isidore de Séville; l'autre du 8e, les Homélies de saint Grégoire. Cet ouvrage de l'abbé Pluche, que l'on rencontre partout, *Le Spectacle de la nature*, suffirait seul pour mettre chacun à portée de constater l'identité des diverses espèces de caractères de notre manuscrit, et de vérifier par lui-même son âge.

Nous voilà donc en possession d'un manuscrit du 9e siècle, parfaitement conservé; et le

témoignage de la tradition se joignant aux caractères paléographiques de l'ouvrage, il est bien difficile de ne pas être frappé de l'importance de ce témoignage. Nous serons alors forcé d'avouer qu'*Odo de Gissey* a pu être induit en erreur sur une date; Frère *Théodore* et M. *de Trèves* ont pu mêler à cette tradition des faits incxacts; ils n'en rapportent pas moins tous le don fait par Théodulfe, et un pareil accord, surtout quand aucun monument ne l'infirme, serait en justice un puissant moyen de preuve par induction.

III. *Mérite biblique.*

Sous le rapport biblique, notre manuscrit n'est pas moins remarquable. Ecrit de la main même ou sous la dictée de l'un des hommes les plus instruits et les plus éclairés du siècle de Charlemagne, le manuscrit de Théodulfe renfermant quelques-unes de ses œuvres et le texte adopté par lui, de l'Ancien et du Nouveau Testament, serait d'une grande utilité par sa date, par la beauté de son exécution et pour l'Histoire critique du *texte de la Vulgate*. Ce texte, comme on le sait, a pour principal auteur *S. Jérôme*, qui traduisit l'Ecriture sainte de l'hébreu.

Saint Jérôme, frappé du reproche que les juifs faisaient aux chrétiens de ne point posséder une seule version exacte des divines Ecritures,

en entreprit une dans laquelle il rendit fidèlement le texte sacré. Des critiques injustes s'élevèrent; son ouvrage, bien qu'excellent et reconnu pour tel par les Juifs eux-mêmes, juges-nés de ce qui concerne leur langue, ne fut point reçu généralement, au moins de suite; mais après sa mort, on commença à estimer davantage sa version, et l'usage en devint général dans l'Eglise.

Mais cette nouvelle traduction, ce texte de saint Jérôme ne tarda pas à être altéré, non pas, il faut le dire, dans le dogme, la partie substantielle, mais par la négligence des scribes; et il est impossible qu'il en soit autrement partout où un ouvrage est abandonné à l'impéritie des copistes souvent ignorans ou négligens. Des versets omis, des notes explicatives et purement marginales intercalées dans le texte sacré; en un mot des additions et des omissions : tels furent constamment les principaux caractères que présentèrent la plupart des manuscrits jusques à l'époque où l'Eglise vint arrêter les progrès du désordre et ramener le texte sacré à sa pureté primitive.

Cette époque est surtout celle où l'on voit les papes Pie IV, Sixte V et Clément VIII s'occuper efficacement de la révision des manuscrits et de la correction du texte sacré. Cependant, par des ménagemens toujours dignes de la sagesse de l'Eglise, plusieurs fautes douteuses furent encore épargnées, plusieurs endroits inexacts non corrigés. Le savant

Luc de Bruges s'en plaignit; le cardinal Bellarmin, l'un des correcteurs, lui rendit grâces de ses plaintes et de son bon vouloir, mais ne dissimula pas la justice de ses remarques, tout en lui prouvant que les raisons les plus plausibles l'avaient forcé à ne pas faire toutes les corrections jugées nécessaires.

On comprend dès lors que le manuscrit de Théodulfe est d'autant plus précieux, qu'appartenant à une époque plus éloignée, étant écrit par un homme d'une haute érudition, il doit renfermer un texte plus pur et peut-être la correction qu'*Alcuin*, contemporain de Théodulfe, avait faite du texte sacré. Je n'ai pu, faute de documens, vérifier cette dernière observation qui ne serait pas sans doute dépourvue d'intérêt. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la collation rapide qu'avec l'abbé Chambonnet et quelques autres savans, j'ai essayé de faire du texte de Théodulfe avec le texte sacré, j'ai été à même de faire quelques observations qui prouvent ou en faveur de la Vulgate, ou en faveur des améliorations que l'on pourrait peut-être apporter encore à son texte dans une nouvelle révision autorisée par l'Eglise.

C'est ainsi qu'au livre des Nombres, *ch.* 8, *v.* 2, nous lisons dans la Vulgate : *Loquere ad Aaron et dices ad eum cùm posueris septem lucernas candelabrum in australi parte erigatur. Hoc igitur præcipe ut lucernæ contrà boream e regione res-*

piciant ad mensam panum propositionis contrà cam partem quam candelabrum respicit lucere debebunt. — Tout ce qui est écrit en lettres italiques dans le texte ne se trouve ni dans le texte hébreu, ni dans la version des septante, ni dans le texte samaritain, ni dans la paraphrase d'Onkelos. C'est une note marginale explicative qui a passé de la marge dans le texte par une méprise ou une distraction des copistes, et ce texte ne se trouve pas dans le manuscrit de Théodulfe.

Au IIe livre des Rois, nous trouvons un exemple qui indique les progrès qu'avaient déjà faits ou que firent dans la suite certaines interprétations. *Ch.* 8, *v.* 6, nous lisons simplement dans la Vulgate : *Et de Bere et de Beroth civitatibus Adarezer tulit rex David æs multùm nimis.* — A ces mots, le manuscrit de Théodulfe ajoute ceux-ci : *De quo fecit Salomon omnia vasa aurea in templo...* Explication que Bellarmin et ses coopérateurs ont sagement supprimée, comme n'appartenant pas au véritable texte; explication à laquelle cependant d'autres copistes postérieurs avaient encore ajouté, depuis Théodulfe, ces autres mots : *Et mare æneum et columnas et altare*, comme on peut le voir dans la Bible de Robert Etienne, de 1545, à l'endroit cité.

Enfin une 3e citation, le fameux texte relatif à la Trinité, 1. *ep de S. Jean*, 6 *et* 7 : *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo, Pater, Verbum et Spi-*

ritus sanctus, *et hi tres unum sunt*, ne se trouve pas dans ce manuscrit non plus que dans beaucoup d'autres, comme on sait.

Le Psautier n'est pas celui de la Vulgate, mais bien celui de S. Jérôme, tel qu'on le trouve dans la traduction faite par ce saint et éditée par les Bénédictins, en 1693, sous le titre de *Divina Bibliotheca*.

Tout cela fait sentir combien il serait peut-être nécessaire que l'Eglise intervienne pour donner à la version de l'Ecriture l'autorité qu'elle doit avoir.

IV. *Description et exécution du manuscrit.*

« Les peaux des quadrudèdes différemment préparées, celles des poissons, les intestins des serpens et autres animaux, le linge, la soie, les feuilles, le bois, l'écorce, la bourre des plantes et leur moëlle, les os, l'ivoire, les pierres communes et précieuses, les métaux, le verre, la cire, la craie, le plâtre, etc., ont fourni, disent les Bénédictins, la matière sur laquelle on écrivait autrefois et sur laquelle on écrit encore. »

La plupart des anciens manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous sont écrits sur parchemin ou sur vélin. L'usage d'écrire sur cette matière remonte à la plus haute antiquité. Quant aux *parchemins pourprés*, destinés à recevoir des ornemens en couleur et des caractères d'or ou d'argent, il est certain qu'on en fabriquait déjà du temps de Pline,

Le manuscrit de Théodulfe est écrit sur beau et fort vélin, partie blanc, partie teint en pourpre ou violet. Tout l'ouvrage, excepté les pages d'ornemens, est disposé sur deux colonnes.

Chaque feuille a 12 pouces de hauteur sur 9 de largeur; chaque colonne porte soixante-deux lignes d'écriture de 2 pouces 3 lignes do longueur.

L'espace compris entre chaque ligne est de 1 ligne 2/3, ce qui donne 8 pouces 1/2 pour la hauteur de chaque colonne.

On remarque dans l'ouvrage de Théodulfe trois espèces de lettres, savoir :

1° La *capitale* plus ou moins grosse et approchant plus ou moins de la *majuscule* (*Planche* 2, *fig.* 1). Cette lettre a été employée pour les titres.

2° L'*onciale* plus ou moins prononcée. Cette écriture tient le milieu entre la petite capitale et la grande minuscule; elle se rencontre plus particulièrement dans les titres peu apparens, et dans les pièces de poésie que Théodulfe avait placées au commencement et à la fin de son manuscrit (*fig.* 2.).

3° Enfin, la *minuscule*, mélangée de *cursive*; écriture mixte, tenant le milieu entre l'onciale fine et l'écriture ordinaire (*fig*, 3). Le corps de l'ouvrage est écrit en lettres un peu plus grosses que les préfaces de S. Jérôme et que les tables placées au commencement de chaque livre; cette écriture

est si fine qu'il est presqu'impossible de pouvoir la lire sans le secours d'une loupe microscopique. Les lettres, quoique fines, sont parfaitement formées (*fig.* 7).

Nous avons déjà dit qu'on ne trouve pas la moindre trace de ponctuation dans l'ouvrage de Théodulfe, ce qui est une grande preuve de son antiquité. Quant à l'encre noire qui a servi à tracer les caractères, elle n'a rien de particulier à celle des autres manuscrits. Dans certains feuillets, la couleur de cette encre s'est un peu altérée, et pour remédier à cet inconvénient, il paraîtrait qu'on aurait essayé de restaurer quelques-uns des passages les plus endommagés. Il est probable que les corrections auront été faites sous le règne de François Ier, époque où fut réparée la couverture du livre.

Mais d'un autre côté, les abréviations ou *sigles* n'ont pas été épargnés. On sait que les sigles sont des lettres choisies parmi celles qui composent le mot; ainsi, par exemple, Xpm, pour le mot *Christum*; Dñi, *Domini*; Sc̄s, *Sanctus*; Matth, Marc, Luc, Joh, eorū, Dom, *Mattheus*, *Marcus*, *Lucas*, *Johannes*, *eorum*, *Dominus*, et un grand nombre d'autres abréviations qu'il serait trop long d'énumérer ici.

On sait que l'*or* et l'*argent* étaient généralement employés dans les manuscrits du 8e et du 10e siècle. On se servait d'une encre d'or ou de feuillets

du même métal, que l'on appliquait sur les lettres ou sur les ornemens. Dans ce dernier cas, l'or produisait un relief plus ou moins saillant, suivant l'épaisseur de la couche du mordant et celle de la feuille métallique appliquée dessus.

L'encre et les feuilles d'*argent* s'employaient aussi à la même époque.

Les lettres et les ornemens d'or du manuscrit de Théodulfe, tant ceux figurés sur le vélin blanc que sur le vélin pourpre, surtout les capitales, qui paraissent formées de feuilles d'or appliquées, ont peu souffert. Grâce aux tissus que Théodulfe avait eu le soin de placer entre chaque feuillet, les lettres parfaitement dessinées ont conservé une netteté primitive, ce que l'on ne retrouve pas en général dans les manuscrits appartenant à la même époque, même dans celui de la *Bible de Charlemagne*, dont M. de Wailly donne un *fac simile* dans le magnifique ouvrage qu'il vient de publier, et qui a pour titre : *Élémens de Paléographie*. Quant aux lettres qui paraissent avoir été écrites avec de l'encre d'argent sur le vélin pourpre, elles semblent avoir beaucoup plus souffert : quelques-unes, en s'effaçant, ont laissé sur le vélin des traces vertes, noires ou grises, sur lesquelles on découvre à peine quelques vestiges du métal. Je crois devoir rappeler ici qu'il existe dans la bibliothèque de St-Etienne un manuscrit très-remarquable, qui est une espèce de *Nécrologe* ayant

appartenu à l'église de Chartres. Une inscription en lettres capitales d'or, du même genre de celles du livre de Théodulfe, annonce qu'il a été commencé sous le règne de Charlemagne. L'histoire de ce manuscrit et sa description pourraient peut-être faire connaître quelque nouveau monument de notre langue vulgaire à une époque aussi éloignée. On sait que nous n'avons encore en France d'autre monument de cette époque que le double serment prêté, en 842, par Charles-le-Chauve.

Pour assurer la longueur des lignes et la régularité des caractères du livre de Théodulfe, il paraît que le copiste se contentait de tracer, au moyen d'un *style* ou burin très-aigu, une ligne sur laquelle s'appuyait la base de l'écriture; mais pour espacer également les soixante-deux lignes de chaque colonne, l'écrivain a dû se servir d'un compas, à l'aide duquel il a percé le vélin de trous qui devaient être destinés à fixer la position de la règle. Ces soixante-deux raies tracées par ce moyen étaient rencontrées perpendiculairement par d'autres raies tirées du haut en bas de la page, et qui, en limitant le commencement et la fin de chaque ligne, réservaient, au moyen d'une autre ligne, une petite place sur la gauche de chaque colonne, pour les lettres capitales ou onciales servant à marquer le commencement d'un chapitre ou d'un alinéa.

On ne trouve nulle part dans ce manuscrit les traces du crayon, dont l'usage, comme on le sait, ne commença à avoir lieu que vers le 11e siècle.

Quant aux *outils* employés pour tracer les caractères de ce manuscrit, tout porterait à croire que l'on aura fait usage de plumes d'oiseaux, manière d'écrire déjà connue antérieurement à l'époque où Théodulfe composait son manuscrit, puisque *S. Isidore de Séville*, qui écrivait bien long-temps avant lui, dit que les instrumens des écrivains étaient la canne (*calamus*) et la plume; que la canne était tirée d'un arbre et la plume d'un oiseau, et qu'on la fendait en deux pour écrire.

Les ornemens les plus remarquables de l'ouvrage sont : huit couronnes contenant des inscriptions placées à la fin des livres, et quatorze canons qui servent à renfermer des tables et quelques-unes des pièces de poésies de Théodulfe.

Ces tables sont renfermées dans une arcade cintrée, supportée de chaque côté par deux colonnes de même couleur, et divisée elle-même en plusieurs autres arcades séparées par d'autres petites colonnes de même ordre, mais de couleurs différentes des premières.

L'archivolte du grand arc, bordée de chaque côté par un large filet d'or reposant sur un fond rouge, est peinte de divers ornemens, tels que disques, plumes d'oiseaux, croix pattées, mosaï-

gules, grecques, etc., disposés sur un fond de couleurs diverses. Les petits arcs sont formés d'un seul filet assez fort, le plus souvent en or et quelquefois en argent, par opposition de couleurs avec les premiers. Les chapiteaux des colonnes sont variés et paraissent appartenir plus spécialement au corinthien; les colonnes sont jaspées ou marbrées de différentes couleurs; quelquefois l'or et l'argent s'y trouvent réunis et produisent l'effet du porphyre, du portor et des agathes les plus riches.

A la retombée extérieure du grand arc et de chaque côté, une console bordée d'un filet d'or supporte un *oiseau* dont le plumage de diverses couleurs est encore relevé par des filets d'or produisant des reflets admirables. Ces oiseaux paraissent appartenir aux espèces des aigles, des ibis, des autruches, des grues, des coqs, des faisans, des paons et des pigeons. On y voit aussi quelques oiseaux d'imagination ou de fantaisie.

Le *rouge* ou *vermillon* est surtout employé à marquer les chapitres au moyen de chiffres romains, ou à distinguer les titres, les initiales, les alinéas, etc.; les autres couleurs qui entrent dans les canons et dans le contour des couronnes placées à la fin de quelques livres, sont plusieurs nuances de bleu, de vert, de rouge, de jaune, le noir et le blanc. Souvent l'or, placé en filigrane et en bordure, vient produire un heureux effet.

Le manuscrit est formé de 347 feuillets, de

vélin blanc ou pourpre, écrits sur les deux côtés, ainsi disposés :

1 *feuillet* blanc, portant cette inscription, que je présume être de la même encre et de la même main que la note en grec qui se trouve à la fin du manuscrit : *Hæc Biblia restaurata anno* 1511.

3 *feuillets* de vélin pourpre, dont les deux premiers portent les 125 distiques en vers latins de la préface de Théodulfe, écrits en lettres petites onciales d'or. Sur l'avant-dernière page se trouve de la prose latine. Les lignes, en se rétrécissant d'abord et s'élargissant vers le milieu, forment une espèce de croix grecque, tandis que la dernière page porte un canon à deux colonnes renfermant une table des matières des différens ouvrages qui composent l'Ancien Testament. Les titres sont en capitales d'or, et les tables en lettres onciales d'argent.

142 *feuillets* blancs, écrits en lettres minuscules et cursives noires. Les titres et les premières lettres des alinéas sont capitales ou onciales or ou rouge.

Ces feuillets renferment :

La Genèse.	Josué.	Isaïe.
L'Exode.	Les Juges.	Jérémie.
Le Lévitique.	Ruth.	Ézéchiel.
Les Nombres.	1 et 2 Samuel.	Osée.
Le Deutéronome.	1 et 2 Malachim.	Johel.

Amos.	Nahum.	Zacharie.
Abdias.	Abacchuc.	Malachie.
Jonas.	Sophonie.	Job.
Michée.	Aggée.	

24 *feuillets* pourpres, sur lesquels sont écrits les psaumes de David en lettres d'argent, les titres en lettres capitales et onciales d'or.

79 *feuillets* blancs écrits en caractères ordinaires, renfermant :

Les Proverbes.	Esther.
L'Ecclésiaste.	La Sagesse.
Le Cantique des Cantiques.	L'Ecclésiastique.
Daniel.	Tobie.
Les Paralipomènes.	Judith.
Esdras.	1 et 2 Livres des Machabées.

1 *feuillet* pourpre, contenant l'introduction au Nouveau Testament, ou Préface de S. Jérôme, en lettres d'argent, capitales et onciales d'or.

6 *feuillets* blancs, renfermant douze canons ou tables des matières du Nouveau Testament, écrites en chiffres romains d'or.

30 *feuillets* pourpres, lettres ordinaires d'argent, capitales et onciales d'or, contenant les quatre évangélistes :

S. Matthieu, *S. Marc*, *S. Luc* et *S. Jean*.

33 *feuillets* blancs, caractère ordinaire, sur lesquels sont écrits :

Les Epîtres de S. Paul aux Romains, aux Corinthiens, aux Galathes, aux Ephésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens, à Timothée, à Tite, à Philémon et aux Hébreux.

L'Epître de S. Jacques, celles de S. Pierre, de S. Jean, de S. Jude; enfin, les Actes des Apôtres et l'Apocalypse de S. Jean.

26 *feuillets* blancs, caractère ordinaire, renfermant la *Chronographie de S. Isidore de Séville*, quelques commentaires, interprétations des mots hébreux, grecs ou latins, et des dissertations sur divers objets; le tout terminé par une concordance des livres saints et l'inscription suivante ajoutée en l'an 1511, par P. Rostan, que nous donnons avec toutes ses fautes et sa traduction.

IS XS	JÉSUS-CHRIST.
Χαιρε ο Θεος. Χαιρε Μαριx	Je vous salue, Dieu; je vous salue, Marie.
Αρχη. Σοφιας. Φοβος Κυριου.	La crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse.
Σωτηρια μου. ο Χριςος.	Le Christ est mon salut :
Πετρος Ροςανος Κανονικος Σκκλεξις αντιεςν ετ μηλες Σκκλε. λουγδουνενσει	Pierre Rostan, chanoine de l'église du Puy et correspondant de l'église de Lyon.
Anno Dni : 1511°.	L'AN DU SEIGNEUR 1511.
Αρετη παντα νικα.	Le courage triomphe de tout.
Π. Ρ.	P. R.

Enfin, 2 *feuillets* pourpres sont à la fin du manuscrit. Sur le premier se trouvent cinquante-six vers des vœux de Théodulfe au lecteur, disposés sur deux colonnes et renfermés dans un canon; tandis que sur le second feuillet on voit une grande couronne ayant au milieu les

sigles, EX. PLI. CIT. LIB. (*fig.* 8), annonçant que le livre est fini. Cette couronne est placée entre deux distiques latins que Théodulfe dédie au lecteur. Les lettres de ces quatre vers, grandes et petites capitales en or, sont très-remarquables en ce qu'elles donnent une idée de la manière d'enchevêtrer ou de placer les lettres les unes dans les autres. Du temps de Charlemagne, on sait que ce mode était très-employé (*fig.* 9).

Quant à la *reliure* du manuscrit, les vers placés à la fin de l'ouvrage font connaître qu'elle était rouge pourpré; il est facile de reconnaître la vérité de cette assertion, attendu qu'il existe encore sur le dos du livre quelques restes assez bien caractérisés de velours rouge, ayant appartenu à la première couverture. En 1511, le velours rouge pourpré qui recouvrait les deux plateaux du livre, fut remplacé par un velours cramoisi qui venait se raccorder avec l'ancien velours laissé sur le dos du livre. Ces deux tissus sont là comme des témoins qui attestent l'antiquité et l'origine du livre. En 1511, on eut la précaution de mettre un morceau de ruban pour servir de fermoir aux deux plateaux de bois de chêne sur lesquels reposait la couverture. Quant aux *pierreries et l'or* dont la reliure du livre était enrichie, les pierreries ont été enlevées, et quelques boutons d'argent doré assez usés attestent seuls que cette couverture a dû être belle.

Il paraît que l'usage d'enrichir ainsi les divers livres, d'ornemens en or et de pierres précieuses est très-ancien. Nous voyons dans l'inventaire du trésor de la sainte chapelle royale, publié par M. Morand en 1790, qu'un manuscrit sur vélin, du 14e siècle, en lettres d'or, orné de vignettes et de miniatures, était garni d'une couverture à plaque d'or et enrichie de 12 saphirs, 26 émeraudes, 20 rubis-balais, 2 agates-onix et 60 perles; le tout estimé 10,000 livres.

Telle était peut-être la couverture du manuscrit que Théodulfe avait donné à la cathédrale du Puy.

V. *Tissus trouvés dans le manuscrit.*

Il paraît que l'on avait autrefois l'usage de placer des morceaux de tissus fins et moelleux (1)

(1) Quelques anciens manuscrits à miniatures de couleurs mélangées d'or et d'argent, qui existent dans les bibliothèques de Londres, de Paris et de Lyon témoignent de cet usage. M. de Comarmond, l'un des archéologues les plus distingués de la ville de Lyon, a bien voulu me communiquer un manuscrit à miniatures d'or, du 12e siècle, contenant entre les feuillets des tissus moins anciens que ceux du livre de Théodulfe, mais qui n'en sont pas moins remarquables. La couverture de cet ouvrage se compose de deux plateaux d'ivoire admirablement sculptés; tandis que le dos est formé d'une étoffe de lampas des Indes argent et soie, qui paraît travaillée avec l'espoulinage et la navette ordinaire.

entre les feuillets des manuscrits à miniature, surtout ceux qui renfermaient des lettres et des ornemens en or ou en argent. On conçoit facilement que, sans ce lit de repos, la plupart des feuillets de ces manuscrits qui avaient des ornemens et des peintures en or et en argent, se frottant continuellement, auraient fini par se détacher. C'est à cette attention des scribes que l'on doit en général attribuer la belle conservation des nombreux manuscrits à miniature d'une époque très-éloignée, et qui sont parvenus jusqu'à nos jours.

C'est surtout au soin qu'avait eu Théodulfe de placer des tissus entre les feuillets de son manuscrit que nous devons la parfaite conservation des caractères de cet ouvrage, un des plus anciens et des plus remarquables que je connaisse. Ces tissus, fixés à chaque page au moyen d'un fil de couture, avaient sans doute été choisis par Théodulfe lui-même parmi les plus beaux, les plus fins et les plus moelleux de l'époque où il vivait. Les uns étaient des crêpes de Chine avec des bordures de cachemire broché ou espouliné par crochetage, à la méthode indienne ou persane; les autres, des tissus unis et même façonnés de divers genres, de diverses couleurs et de diverses matières, telles que la soie, le coton, le lin, le poil de chèvre et le duvet de chameau de

la plus grande finesse, ces matières si souples qui entrent encore aujourd'hui dans la confection des schals de Cachemire.

En examinant les trous des coutures qui attachaient les tissus aux feuillets du manuscrit, on reconnaît qu'ils devaient être au nombre de 66. Il ne reste aujourd'hui que 53 échantillons; les 13 qui manquent ont été enlevés ou perdus. Pour prévenir un pareil enlèvement, les 53 échantillons restant aujourd'hui ont été numérotés, placés avec ordre dans les feuillets du livre et fixés au moyen d'un lacet de coton, de manière à ne pouvoir plus disparaître.

Une décomposition régulière, une analyse raisonnée suivant les principes de l'art, ont été faites de tous ces échantillons. La description en a été insérée dans les Annales publiées, en 1836, par la Société d'agriculture du Puy. Une carte synoptique de ces tissus et des dessins qui les décorent, se trouve à la fin de cet ouvrage.

Chose remarquable : ces tissus ainsi disposés, ont conservé intacts presque tous les ornemens du manuscrit, tandis que les feuillets ont préservé les tissus du contaet de l'air et leur ont conservé tout l'éclat de leurs premières couleurs. Mais chose peut-être plus remarquable encore : en 1817, M. Bancel, de Saint-Chamond; en 1820, M. Beauvais, de Lyon; en 1835, MM. Grangier frères, de Saint-Chamond, prenaient des

brevets d'invention pour la fabrication de diverses étoffes qui se trouvaient dans les feuillets du manuscrit de Théodulfe (*Pl.* 1).

Afin de pouvoir faire des rapprochemens, établir des comparaisons entre ces tissus anciens et ceux d'aujourd'hui, j'ai cru devoir ajouter, comme complément, une collection d'étoffes, de rubans et de dentelles, choisis parmi les plus remarquables de ceux qui ont été exécutés dans les premières années du 19e siècle. Si, dans mille ans, il prenait fantaisie à quelque amateur en textologie de faire de nouvelles recherches, il me saurait peut-être quelque gré de cette attention.

VI. *Conclusion et traduction de quelques pièces de poésie de* Théodulfe.

Qu'il me soit permis de rappeler, en finissant cette analyse bien succinte et bien imparfaite du précieux manuscrit de la cathédrale du Puy, que la Bible écrite par *Alcuin* (1), contemporain de

(1) *Biblia sacra ex versione sancti Hieronymi codex scriptus manu celeberrimi ALCUINI.*

En 778, à la sollicitation de Charlemagne, *Alcuin* entreprit une révision de la version latine des saintes écritures, par S. Jérome; dans ce but, il commença ce manuscrit qu'il acheva en 800.

C'est un magnifique volume *relié en velours*, dont les feuilles sont en vélin, et qui est écrit sur deux colonnes. Il contient

Théodulfe, fut vendue il y a peu de temps, en Angleterre, 37,500 francs. Sans doute le manuscrit d'Alcuin est plus riche en ornemens et en dessins d'or et d'argent que le nôtre; à ce titre, il attirera davantage les regards des artistes et des amateurs de peinture, et sera porté plus haut dans leur estime. Mais, mettant à part tout ce qui est de luxe matériel, la conservation de notre manuscrit, son époque et son mérite biblique, les pièces de poésie et les commentaires sur les livres saints d'un des prélats les plus célèbres et les plus instruits du siècle de Charlemagne, les caractères d'or et d'argent de divers genres; enfin les ornemens et les tissus variés qu'il renferme, tissus presque tous exotiques appartenant à la même époque que le manuscrit et à des pays qui ont toujours fourni les étoffes les plus précieuses; tout cela nous ferait présumer que nous n'aurions pas beaucoup à redouter la comparaison.

Il me reste à exprimer ici un vœu dans l'in-

---

449 feuilles. Il est orné d'un riche frontispice en or et en couleurs, et enrichi de quatre grandes peintures qui montrent l'état de l'art à cette époque reculée.

Il y a trente-quatre grandes lettres initiales peintes en or et en couleur, et contenant des sceaux, des allusions historiques et des devises emblématiques, et de plus, quelques capitales peintes plus petites. Ce rare volume est dans un état de conservation parfait. Il a été adjugé aux enchères publiques, à Londres, à M. *Giordet*, pour 1500 livres sterling.

térêt de la conservation du précieux manuscrit dont je viens de parler, et conséquemment dans l'intérêt du pays et de la science paléographique : c'est de voir la nudité du vieux livre recouverte d'un manteau peu digne de son illustre vieillesse, et, pour parler sans métaphore, je réclamerais de la protection éclairée du gouvernement une couverture pour la restauration de ce vénérable livre, sur le frontispice duquel on pourra écrire :

Ce manuscrit a été composé et écrit, il y a plus de 1000 *ans, au siècle de* CHARLEMAGNE.

Il a été relié à neuf sous FRANÇOIS Ier, *restaurateur des lettres.*

Il a été illustré et rendu au jour sous LOUIS-PHILIPPE Ier.

Traduction de deux pièces de poésie.

Secondé par l'abbé *Chambonnet*, de Vals, un des plus habiles polyglottes dont s'honore aujourd'hui notre pays, j'ai hasardé de donner ici une traduction de deux pièces de vers latins, dont l'une se trouve au commencement, l'autre à la fin du manuscrit de Théodulfe.

J'ai cru devoir m'attacher à en rendre aussi fidèlement que possible le sens et l'expression, et afin que l'on puisse confronter cette traduction avec le *texte latin original* placé à la fin de cette Notice, j'ai séparé chaque distique par autant d'alinéas. On

sait que les ouvrages de Théodulfe, tant en prose qu'en vers, ont été recueillis et publiés par le P. *Sirmond*, en 1646. Le texte de notre manuscrit se trouvant quelquefois différent de celui du P. Sirmond, j'ai cru devoir laisser subsister toutes ces différences et même toutes les fautes et abréviations qui se trouvent dans le texte original du manuscrit.

Préface de la Bible (1).

Tout ce que le style attique et latin a pris de l'hébreu, vous l'avez tout entier dans ce livre, cher lecteur.

Dans ce livre, la *Genèse* tient le premier rang. Remontant aux premiers âges, elle chante la nais-

---

(1) Une des plus belles pièces de poésie de Théodulfe est sans contredit celle que ce poète avait faite pour orner le frontispice de la Bible qu'il avait écrite lui-même ou fait écrire pour son usage, cette même Bible dont plus tard il fit hommage à Notre-Dame du Puy.

Ce poème, composé de deux cent cinquante vers latins, est employé à faire l'éloge des livres saints. L'auteur y donne une idée générale, mais exacte, de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec la liste des livres de l'un et de l'autre, suivant l'ordre qu'ils tiennent dans cette Bible ; ordre un peu différent de celui qu'ils ont dans nos Bibles imprimées. Il indique en même temps l'ordre qu'il a suivi dans le classement des différens livres sacrés.

sance du monde, le déluge et les grandes actions des patriarches.

Après elle, l'*Exode* nous montre l'Egypte dépouillée, la mer rouge traversée, les sources qui jaillissent au sein du désert et la loi sainte qui est donnée.

Ensuite, le *Lévitique* détermine les fonctions du sacerdoce, et, sous des rites symboliques, révèle le grand sacrifice futur.

Le livre des *Nombres* décrit les guerres, les grands hommes et leurs brillans exploits, et nous montre les chefs que Moïse a vaincus, les idoles qu'il a brisées et les forfaits qu'il a punis.

C'est encore Moïse que nous voyons dans le *Deutéronome* proclamer de nouveau la loi, bénir le peuple, établir des droits sacrés, entonner des chants prophétiques et mourir au milieu des triomphes.

Dans son livre, le héros fils de *Nun* divise les terres conquises, après avoir détruit les villes et les lieux consacrés par un culte impie.

Le livre suivant nous apprend l'ordre dans lequel les *Juges* se succédèrent et nous raconte leurs actions remarquables.

A ces faits se rattache l'histoire de *Ruth*, femme moabite, célèbre par sa piété filiale, célèbre par sa pieuse postérité.

Sous le nom de *Samuel*, le premier et le deuxième livre des Rois font connaître les actions de l'injuste Saül et celles du roi prophète;

Tandis que sous le nom de *Malachim*, le troisième et le quatrième livre chantent, suivant l'ordre des temps, les actions mémorables des rois hébreux.

Alors paraît *Isaïe*, chantant le Christ né d'une vierge et appelant les nations à de meilleures destinées.

Ici *Jérémie*, dans l'extase, fait apercevoir une verge et une chaudière, et déplore les malheurs de Jérusalem dans quatre lamentations.

Là *Ezéchiel*, obscur au commencement et à la fin, nous fait apercevoir cet être qui, selon le langage de l'homme, s'appelle hybride (monstre),

Enfin se trouvent réunis en corps les douze *petits prophètes*, révélant des secrets bien supérieurs au sens réel de leurs paroles.

Ainsi *Osée* parle souvent de la prostituée, des enfans du crime et de la veuve, désignant sous ces emblêmes Joseph et Samarie, Ephraïm et Israël.

Tandis que *Joël* annonce l'ancien monde bouleversé par la guerre et ses ravages avant l'arrivée du pontife réparateur,

Amos poursuit de ses triples reproches quatre royaumes différens, et sa voix solennelle fait entendre de grandes et mystérieuses vérités.

Abdias frappe Edom de sa voix incisive; le rival de Jacob tombe à la voix de ce prophète.

Dans le naufrage de *Jonas* se révèle la passion du Sauveur, tandis que, sous l'image de Ninive, l'univers obtient son pardon.

La voix foudroyante de *Michée* se fait entendre contre la fille des voleurs (Babylone), parce qu'elle a osé frapper à la joue le chef d'Israël.

Ensuite *Nahum* se déchaîne contre la ville de sang (Jérusalem), et il voit sur la montagne les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile.

Eclairé des yeux de l'esprit, *Habaccuc* contemple dans les siècles futurs le Sauveur en croix. Ses chants sont pleins de vigueur; il annonce des choses mystérieuses.

Sophonie fait entendre les cris qui s'élèvent aux portes de Jérusalem et sur les collines voisines; il prédit encore de grands malheurs aux habitans de Pile.

Aggée prédit le rétablissement du temple; il annonce que le maître du tonnerre va remuer la mer, la terre et le ciel.

Zacharie dévoile à nos regards les faits mystérieux qu'il aperçoit dans l'avenir, et nous montre le Sauveur du monde monté sur une ânesse.

Malachie declare que les sacrifices de l'ancien peuple sont rejetés, et que les Gentils vont devenir les bien-aimés de Dieu.

Le livre de *Job* est mêlé d'actions, de récits, et sous un petit nombre de feuilles, il renferme les plus grands trésors.

Ensuite viennent les *Psaumes*, astreints à la mesure lyrique et dont le style harmonieux chante Jésus-Christ.

Alors se succèdent les trois livres d'*Ididia*, auxquels on a donné le nom de *Salomon* ou Cohélet.

Le *premier* instruit les hommes comme un père instruit ses enfans et réforme leurs mœurs d'après les lois de la morale (*les Proverbes*).

Le second proclame la vanité de tout ce qui est sous le soleil, et s'attache à développer une foule de maximes utiles au bonheur de la vie (l'*Ecclésiaste*).

Le *troisième* chante l'alliance sacrée de Jésus-Christ et de l'Eglise. Ce livre, écrit en forme de dialogue, doit être entendu d'une manière toute intellectuelle (le *Cantique des Cantiques*).

Ici se montrent *Daniel*, l'historien prophétique de tout l'univers, qui annonce la pierre qui doit briser tous les royaumes;

Ensuite deux livres appelés *Verba dierum* (*Paralipomènes*), espèce de journal destiné à faire passer à la postérité les exploits des généraux et le dénombrement du peuple ;

Esdras, qui rappelle le peuple à la loi, travaille au rétablissement du temple et raconte le retour d'Israël dans ses foyers ;

Puis viennent *Esther*, figure de l'Eglise, *Esther* l'ornement, la gloire et l'orgueil du peuple exilé.

Puis après le livre qui porte le titre de *La Sagesse*, parce qu'il dévoile à nos regards l'avènement et la mort de Jésus-Christ,

Et l'*Ecclésiastique*, qui prescrit des règles sages

et célèbre par des chants de louange la piété et le bonheur de nos pères.

Si dans tes chants, ô *Tobie!* la pauvreté vertueuse et la piété filiale sont dignement célébrées,

Dans *Judith*, nous voyons une femme courageuse mettre un terme aux sollicitations incestueuses d'une passion pleine de délire.

Enfin se présentent à nos regards les deux livres des *Machabées*, où sont célébrés les exploits de quatre illustres frères.

Mais ici, telle qu'une trompette éclatante, la loi nouvelle proclame à découvert les mystères de Jésus-Christ que l'ancienne loi couvrait d'un voile allégorique.

Quatre hérauts sacrés, *S. Matthieu* et *S. Marc*, *S. Luc* et *S. Jean*, font retentir à-la-fois l'univers du bruit de son nom.

Le premier (*S. Matthieu*) commence ses narrations par la généalogie de Jésus-Christ, et c'est pour cela qu'on lui donne un *homme* pour emblème.

Le second (*S. Marc*) nous fait entendre la voix terrible qui retentit au désert, aussi a-t-il un lion pour attribut;

Parce que le troisième (*S. Luc*) parle des sacrifices et du sacerdoce, on lui donne un taureau pour symbole.

Enfin, comme le quatrième (*S. Jean*) s'élève dans les airs, sur les ailes de ses paroles, on le compare à l'aigle rapide qui va se perdre au sein des nues.

Après ces quatre écrivains, viennent les Epîtres que *S. Paul* a adressées à l'univers. Paul, ce loup ravissant que la grâce avait changé en agneau.

La *première Epître* arrache les *Romains* au joug pesant de l'ancienne loi, et les loue d'avoir embrassé la foi de l'Evangile.

La *deuxième*, adressée aux *Ephésiens* divisés par de fatales erreurs, les rappelle aux principes de la vraie croyance.

Dans la *troisième*, Paul est bien aise qu'ils se repentent; il les console, il les exhorte à une meilleure vie.

La *quatrième* fortifie la foi des *Galates;* cette foi dont l'abandon et le mépris les fait gémir sous un pesant fardeau.

Dans la *cinquième Epître*, l'Apôtre paie au peuple d'*Ephèse* le tribut d'une louange méritée pour sa fidélité à conserver la foi.

La *sixième* console les *Philippiens*, les loue, les encourage et les félicite d'avoir gardé le précieux dépôt des véritables croyances.

Ensuite dans la *septième* il forme les *Colossiens* abusés par de faux prophètes; il les corrige, il les instruit.

La *huitième Epître* est adressée à ces fidèles généreux que *Thessalonique* engendra au christianisme; il les félicite d'avoir su rester inébranlables au milieu des temps orageux.

La *neuvième* annonce les derniers temps et fait connaître la manière de triompher de la contagion.

Dans son *dixième écrit*, l'Apôtre forme *Timothée* et lui donne des instructions sur la discipline de l'Eglise et la hiérarchie sacrée.....

C'est encore à ce disciple que l'*Epître suivante* révèle les forfaits de l'âge futur et enseigne les moyens de suivre les sentiers du bien.

Après Timothée, c'est *Tite*, à qui la *douzième Epître* montre à éviter les hérésies et à exercer dignement le sacerdoce.

La *treizième* te donne de bons conseils, ô *Philémon!* conseils qu'un père t'envoya de Rome, où il était captif.

Dans la *dernière* enfin, *S. Paul* prouve aux Hébreux, par les oracles de la loi et des prophètes, que Jésus-Christ est véritablement le fils de Dieu.

A ces Epîtres sont jointes *sept lettres catholiques* qui contiennent la doctrine sortie de la bouche même des Apôtres;

Savoir: une de *S. Jacques*, deux de *S. Pierre*, trois de *S. Jean* et une de toi, *ô Jude!*

Tous ces écrits complètent l'enseignement général des dogmes de l'Eglise, règlent la foi et nous montrent le chemin du salut.

Puis viennent les *Actes des Apôtres*, que *S. Luc* a rédigés; ils sont ainsi appelés, parce qu'ils célèbrent les exploits de l'Eglise naissante.

Enfin, la sainte *Vision de S. Jean* (*l'Apocalypse*), termine tous ces livres et les marque d'un sceau mystérieux.

Tels sont les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui, par deux routes qui se confondent, dirigent les mortels vers les célestes demeures.

C'est là qu'est cette nourriture, cet aliment immortel qui apaise la faim du juste et qui l'excite tout en le rassasiant.

C'est là cette liqueur, cette boisson merveilleuse, puisée aux sources du ciel, et qui ne désaltère que pour augmenter dans les cœurs une soif insatiable du bien.

C'est là encore cette trompette éclatante qui retentit dans l'univers entier, et appelle les enfans de la terre à la gloire des cieux.

C'est là enfin cette lumière resplendissante qui chasse les ténèbres de l'erreur et qui fixe les pieds de l'intelligence dans la voie de la vérité.

Là vous trouverez les lois de Dieu qui délivrent le monde des ténèbres; ces lois plus brillantes que les astres, plus blanches que la neige.

Elles ordonnent ce qui est juste et défendent ce qui est injuste; elles extirpent le mal, font fuir les vices honteux et engendrent toutes les vertus.

Oui, c'est la loi du Seigneur, cette loi si précieuse, que rien ne saurait l'être davantage, puisqu'elle est un don de celui qui est la source de la vie, un océan de clarté et l'origine de tout bien.

C'est une doctrine puissante qui surpasse toutes les sciences et que rien sous le ciel ne saurait égaler.

Que pourriez-vous lui comparer dans ce qui est le fruit de l'intelligence et de l'art, qui ne soit aussi loin d'elle que la terre l'est des cieux ?

En effet, tout ce que l'invention humaine enfanta de plus merveilleux, coule à pleins bords dans l'Ecriture sainte.

Tout ce que la raison, l'intelligence ont de plus profond, tout ce que le monde a de plus séduisant, jaillit de cette source, et n'est qu'un écoulement de ce fleuve divin.

Et comme il n'est aucune œuvre humaine qu'elle n'efface par ses beautés naturelles, il n'en est pareillement aucune qu'elle ne surpasse par la manière de les présenter.

Ses paroles pourront paraître suivre toujours le même sentier, cependant sous un même signe elle attache plusieurs sens divers.

Elle raconte des faits de manière à faire entrevoir des mystères; et en célébrant de grands événemens, elle en laisse soupçonner de plus grands encore.

Elle sait tellement allier la grandeur à la simplicité, que, sous une apparence commune, elle cache de précieux trésors.

Dans les événemens passés, elle nous dévoile l'avenir; et en nous les racontant, elle nous donne d'admirables instructions.

Si elle décrit des actions, elle nous apprend à agir; et en nous parlant d'une chose faite, elle nous enseigne à la faire.

Je ne parlerai pas ici du prix extrinsèque des choses et du mérite des sujets qu'elle traite. Qui entreprendra d'énumérer tous ses titres de gloire ? Qui l'osera, qui le pourra jamais ?

Son obscurité n'a rien de décourageant; sa clartó n'a rien de fatigant; dans le premier cas elle ne lasse pas, et dans le second elle ne devient pas vile.

Ici c'est l'espoir qui soutient, là on jouit promptement de ses trésors; ici elle exerce l'intelligence par ses mystères; là on jouit de ce qu'on a trouvé.

Dans les endroits où elle est obscure, elle ouvre un vaste champ aux combats de la science, tandis qu'elle récrée l'ame ignorante par sa noble simplicité.

Elle est le pain du fort; elle est aussi le lait de l'enfance, et si aux uns elle procure une nourriture solide, aux autres elle présente en même temps un aliment plus léger.

Elle bouillonne tantôt comme un vin généreux, tantôt elle adoucit comme le jus de l'olive; et en inspirant aux hommes mille sentimens divers, elle les conduit tous à une même félicité.

Ordinairement les choses deviennent insipides par le fréquent usage; au contraire, sa lecture assidue n'engendre aucun ennui, et plus on la comprend et plus on la recherche.

D'autres livres fatigueront l'attention à force d'être médités; mais pour celui-ci, plus on le médite, plus on s'y attache.

Tandis qu'elle soulage l'esprit par son style

simple et naïf, elle l'élève à de meilleurs sentimens par la sublimité de ses pensées.

Et là où la foule des lecteurs croit la comprendre toujours assez, pour le véritable savant elle offre des charmes toujours nouveaux.

Dirai-je qu'elle conduit les hommes au ciel et qu'elle les associe à une vie qui ne doit pas finir?

Tandis qu'elle affaiblit l'amour des choses de ce monde, elle augmente celui des choses divines, et le cœur de celui qui lit tourne ses désirs vers de meilleurs biens.

Ajoutez à tout cela, qu'elle nous forme encore pour les choses d'ici-bas, et que par ses conseils et son secours la route à suivre s'ouvre devant nous.

Car chacun instruit par les actions d'autrui, apprend ce qu'il doit éviter et ce qu'il doit faire.

Et en lisant l'histoire des événemens passés, nous apprenons à régler nos paroles et nos actions par les leçons d'une expérience anticipée.

Qui pourrait énumérer tous les titres qu'a ce livre à notre admiration? Il serait plus long de faire l'éloge de la loi que de compter les grains de sable de la mer et les gouttes d'eau de la pluie.

O vous! qui que vous soyez, qui vous adonnez à cette sainte lecture, adressez-vous au Seigneur du fond de votre ame!

Afin qu'il daigne dans sa clémence vous faire savourer ce divin nectar et qu'il habite lui-même dans votre cœur, pour l'enivrer de ses douceurs.

Ouvrez, à son approche, la porte de votre ame; qu'exempte de toute souillure, elle soit digne de servir d'asile à l'auteur même de cette loi sainte, et qu'il veuille bien y descendre avec elle pour vous l'expliquer.

Ne vous laissez pas dominer par un vain orgueil, par une fausse gloire, ou par l'amour d'une louange inutile et frivole.

L'Esprit saint fuirait un cœur plein d'arrogance et de mensonge, il refuserait d'habiter dans un corps oppressé par l'iniquité.

Que votre esprit soit donc humble, votre cœur droit, vos actions pures; que le travail fasse vos délices, que la piété accompagne tous vos pas.

Méditez fréquemment la loi sainte, occupez-vous et le jour et la nuit de ses salutaires avis.

Portez-la dans votre cœur, ayez-la toujours à la main, à la bouche; et pendant que vous corrigez les fautes des autres, que l'Ecriture sainte corrige les vôtres.

Puisse-t-elle reposer toujours avec vous sur votre couche, frapper la première vos yeux à votre réveil, être sans cesse suspendue à votre cou, sans cesse puissiez-vous l'avoir entre vos bras, sur vos genoux!

Qu'à l'heure du sommeil elle trouve encore place à votre chevet, et lorsque le sommeil fuit de vos paupières qu'elle vienne à l'instant vous trouver.

Non-seulement pour que vous soyez savant, mais pour que vous soyez juste; l'une et l'autre de ces choses sont bonnes, mais encore l'une l'emporte sur l'autre.

Car le Tout-puissant ne vous demandera pas compte de vos paroles, mais de vos actions; cependant vous pouvez lui plaire dans l'une et dans l'autre.

Apprenez en lisant, exercez-vous souvent, instruisez-vous en pratiquant, et que ce soit là un sentier dont vous ne vous écartiez jamais dans l'étude de la loi divine.

Par une lecture assidue de cette loi sainte, vous formerez votre cœur et vous apprendrez à vos sens à ne jamais s'écarter d'une aussi belle voie.

Voulez-vous empêcher les impressions que vous avez éprouvées de s'effacer et vous fortifier de plus en plus, lisez souvent; une lecture assidue fixe dans l'esprit ce que l'on a bien compris.

C'est ainsi qu'après avoir abattu les vieux chênes d'une antique forêt, la trace du pied, en s'imprimant souvent, forme bientôt un large chemin.

Que votre exemple serve d'appui à vos discours: ce que vous enseignez, faites-le, et ce que vous faites enseignez-le.

En sorte que vos œuvres ne soient pas en contradiction avec vos paroles, ni vos paroles avec vos actions; mais plutôt que les unes et les autres marchent dans le plus grand accord.

Les vérités que votre esprit aura pu découvrir, exposez-les avec humilité et modestie, de peur que l'orgueil ne vous ravisse les biens que l'étude vous aurait procurés.

Il serait inutile d'en dire davantage; de ce peu de paroles vous conclurez aisément bien des choses que je n'ai pas dites, lecteur intelligent!

C'est ainsi qu'après avoir jeté en terre quelques semences dans son champ, le laboureur recueille une moisson abondante qui surpasse ses espérances.

Et pendant que vous lirez ce livre, pendant que vous parcourrez ces vers, daignez, je vous prie, vous souvenir de THÉODULFE; adieu.

Vers de THÉODULFE (1).

C'est par amour pour celui dont la loi divine retentit dans cet ouvrage, que *Théodulfe* a entrepris de le reproduire.

Si au-dehors il brille de l'éclat de la pourpre, de l'or et des pierres précieuses, au-dedans il brille d'un éclat plus vif encore (2).

A la suite de ces livres sacrés, archives vénérables de la loi catholique, un autre petit ouvrage est venu réclamer une place (*la Chronographie de S. Isidore de Séville*).

---

(1) Cette seconde pièce de poésie est composée de soixante vers latins. Théodulfe, après avoir fait une espèce de résumé de ce que contient son manuscrit, y ajoute des vœux au lecteur.

(2) Le poète fait allusion au velours cramoisi de la couverture, et aux ornemens et pierreries dont elle était ornée.

Commençant à la naissance du monde, il décrit l'histoire de nos pères, en rappelant les noms des patriarches et des rois.

Il constate le nombre de leurs années et l'ordre de succession, jusqu'au temps de ton règne, ô Héraclius!

Il rappelle beaucoup de faits en peu de mots, et présente une grande histoire sous un seul coup d'œil.

Vient ensuite l'explication des divers noms hébreux que l'on retrouve fréquemment dans la loi sainte.

Puis les noms grecs que la foi ancienne emploie et qui expriment les idées de l'Eglise.

Enfin, à la suite de ces divers ouvrages se trouve une nomenclature des noms latins, petite en apparence, mais qui renferme des choses d'un grand poids et d'une grande utilité. Tel est l'objet de ce livre.

C'est là cette lumière à l'aide de laquelle vous pourrez sonder les abîmes du fleuve sacré de la loi et chercher dans ses profondeurs une pêche abondante, ô vous qui voulez découvrir la vérité!

Ce sont là les filets qui vous serviront à faire une riche capture, ô vous qui vous appliquez à chercher dans la loi divine une nourriture salutaire!

Ne les méprisez pas ces moyens, comme de peu d'importance, cher lecteur; souvent une vile cassette renferme des objets du plus grand prix.

Faite d'un métal bien commun, une clef de fer nous ouvre la porte d'une forteresse et celle d'un riche trésor.

Et bien qu'elle ne soit en elle-même qu'un objet de peu de prix pour celui qui la conserve, qu'un objet de peu de poids pour celui qui la porte, elle nous ouvre cependant le chemin de trésors bien plus précieux.

Ne vous laissez donc point aller au dédain, parce que l'apparence en est mince. Sous cette petite enveloppe, sont cachées des choses de grand poids.

C'est ainsi qu'au moyen de faibles clous se soutient une immense structure, et qu'un petit marteau polit de grandes pièces de métal.

C'est encore ainsi que des moissons abondantes naissent d'une petite semence, et un arbre majestueux d'une graine imperceptible.

Enfin, c'est ainsi que les parties obscures d'un discours nous sont révélées par les parties plus claires, et qu'un faible doigt suffit pour lever un immense voile.

Tout ce que la vaste prairie de la science vous offre de fleurs, vous les trouverez ici réunies comme en un seul parterre; hâtez-vous de les cueillir.

Jouissez-en, heureux lecteur; jouissez-en pour devenir plus heureux encore, en enrichissant votre vie des richesses éternelles.

Et chaque fois que vous prendrez cet ouvrage, et que vous lirez et relirez ces vers, daignez, je vous prie, vous souvenir de moi.

Chaque fois que vous reviendrez à ce manuscrit et que vous parcourrez ces riches feuillets préparés

par mes soins (1), rendez-moi la juste récompense de mon travail.

La récompense que je vous demande, c'est que vous imploriez pour moi le maître du tonnerre; qu'il daigne m'accorder un pardon salutaire, qu'il me fortifie par son appui.

Qu'il éloigue de moi tous les maux et m'accorde tous les biens, et me rende avec vous participant de l'éternelle félicité.

Qu'il règle mes mœurs, qu'il affermisse mon espérance, qu'il corrige mes actions, afin que par son secours mon ame puisse arriver au salut.

Que ce Dieu clément me purifie de toute souillure, afin qu'après la mort il me donne une demeure au-dessus des astres,

Et que mon ame soit digne de se confondre au milieu des chœurs célestes, par un bienfait de celui qui seul donne aux enfans de la terre de s'élever jusqu'aux cieux.

VIVEZ POUR DIEU, CHER LECTEUR; COULEZ DES JOURS LONGS ET HEUREUX, ET N'OUBLIEZ PAS, JE VOUS PRIE, THÉODULFE.

LE LIVRE EST FINI.

L'OUVRAGE EST TERMINÉ. A CEUX QUI L'ONT CONDUIT A SA FIN, PAIX, VIE ET SALUT. ET A VOUS, CHER LECTEUR, ADIEU.

---

(1) L'auteur fait allusion aux lettres d'or et d'argent et aux ornemens tracés sur les feuillets de vélin pourpre de son manuscrit.

Texte latin de la Préface du manuscrit de THÉODULFE.

Quicquid ab Hebraeo stilus Atticus atq; Latinus
Sumpsit in hoc totum codice lector habes
Quo loca prima tenet genesis primordia mundi
Diluuium que canens gesta q; magna patru;
Exodus Aegyptum spoliat secat aequora rvbra
Pandititer heremi lymphais (lympha *S.*) lex que datur
Inde sacerdotum legem (gentem *Sir.*) leuiticus ornat
Et typica exponit dona sacris typicis
Bella uiros que liber numeri describit et actus
Queis Moyses fregit idola stupra duces
Post repetit legem populo benedicit et alma
Jura dat ac dicto carmine uictor obit
Diuidit hinc proprio terram Nauegius heros
Libro deletis urbibus atque locis
Pridem Iudicibus quis et ordo cucurrit et aetus
Continuante stylo concinit inde sequens
Mox que sedent quæ Ruth moabitis femina gessit
Clara piis meritis clara nepote pio
Psalmicanique actus et iniqui gesta Saülis
Prime sequensq; liber hinc Samuhelis habes
Tertius et quartus Malachim quæis nomen inhæsit
Regum Hebraeorum ex ordine gesta canunt
Hinc sedet Isaïas Xrm de virgine nasci
Qui canit et gentes ad pia Iura vocat
Hunc prope Hieremias qui uirgam ollam que tuietur
Ordine quadruplici flebile texit opus
Partibus Ezechihel summis obscurus et imis
Hinc est stirps qui hominis more uocatur eri
Post duodenus inest uatum pius ordo minorum
Longe aliud signans quam sua uerba sonent
Nam moecham et prolem et Ioseph creber intonat Ose
Samaria; Effrahim Gezdrahel et uidvam
Hinc Iohel euersvm privs atris cladibvs orbem
Flaminis aduentvm concinit inde pii

Quattuor æque tribvs probris regna increpat Amos
Se et vidisse boat mistica plvra satis
Percvtit Abdias Edom almi cuspide verbi
Emvlus et fratris illivs ore rvit
Navfragio Ionæ signatur passio Xri
Ninivis et uitam nomine mvndus habet
Filia latronis vastatur famine Michae
Quod dvcis Israhel læserit illagenas
Voce Nau; pvlsat constanti sangvinis vrbem
Pacicanosque boat montis in arce pedes
Abbaevc interno in cruce Xrm spectat ocello
Cornibus his vis est eius operta tonat (Sonat *Sirmond*)
Promit Sophonias a porta et colle quod avdit
Plangorem indigenis fert qvoq; Pila tuis
Aggevs instaurat templvm celsvm q; tonantem
Moturvm recinit aeqvora rvra polvm
Mistica Zacharias postqua; uidet ordine plvra
Cessorem (Sessorem *Si.*) dominum dicit aselle tuum
Munera Malachias populi inquit abacta prioris
Agmina cumque suis gentium amata Do
Job qvoqve uerba tenens cv; gestis inde libellus
Ponitvr hic parvvs pondera magna vehit
Mox dulcis dulce; depromit cantio Xrm
Psalmorum lyrici qos statvere pedes
Protinus Ididiæ resident tres ordine libri
Cui nomen Salomon sive Cohelet inest
Alloquitur primvs sub prolis nomine cunctos
Corrigit et mores ethica lege tva
Omnia vana canit rvtilo svb sole secvndus
Cvi res est physicas envmerare labor
Tertius Ecclesiae thalamu; Xri q; perornat
Rebus et in logicis vertitvr eius opus
Inde philistoricvs Danihel est totius orbis
Omnia qui lapidem frangere regna canit
Hinc duo ponvntvr quis nomen verba dieru; est
Promere sive labor gesta genusq; ducum

Ponitur hinc Hesdras legem templum q; reformans
Et reditvm Israhel ad sua rura (Regna *Sirm*) canens
Fcclesiaeq; typu ; referens mox scribitvr Hester
Que plebi extorri lausqve decusq ; fuit
Post liber est positvs cui dat sapientia nomen
Quod Xri adventvs morsque patescit ibi
Protinvs aptatvr liber. Ecclesiasticus : isti
Quo pia iura sonant laus que beata patrvm
Hinc pia pavperies pietas et opima beate
Est Tobi libro rite notata tvo
Scribitvr insignis Iudith mox femina facti
Incestus cecedit qva feriente furor
Hinc gemini libri ponvntvr Machabæorvm
Gesta quibvs fratrum quatuor alma sedent
Promit aperta novæ Xrm hinc bvcina legis
Tegmine que; typico prompsit operta vetvs
Matthæus Marcvs Lucas Scsque Iohannes
Vox tonat hunc horv; quatvor vna simul
Primus ab humana qvia coepit promere gente
Humani formam sthematis inde vehit
Avia terrribili perstringit voce secvndvs
Scribitvr et species inde leonis ei
Est que sacerdotii qvia rebvs tertivs orsvs
Forma ivvencalis hinc sibi rite datvr
Et (it *Sir.*) quia verborv; pennis super aethera quarts
Hinc aquilæ specimen celsa petentis habet
Quattuor atque (decem *Si.*) hos Pauli scripta seqvvntvr
Quae orbi misit ovis qui lupus ante fuit
Romvlidas revocat a legis pondere prima
Atque evangelica; censet habere fidem
Arcades inlectos diverso errore secvnda
Ad veram scriptis convocat alma fidem
Paenituisse placet solatvr tertia eosdem
Laus (Laudans *Sirm.*) que hortatur ad meliora simul
Ad fidei Galatas deducit quarta vigorem
Qua spreta pronos grande premebat onus

Quinta Ephesi populos venerandis laudibus effert
  Quod Scam haudqvaqvam deservere fidem
Sexta Philippenses solatur lavdat et ornat
  Constanter fidei quod tenvere decus
Mox que Collossenses praeventos septima falsis
  Vatibus institvit corrigit atque docet
Tessala quam genvit favet hinc octava catervæ
  Tempora quod cum essent nvbila firma stetit
Extima quis etiam prædicit tempora nosa
  Quove sit atra lues dejicienda modo
At decimae textus Timothevm informat et aptat
  Ecclesiae in rebvs ordinibvsqve sacris
Temporis vndecima svpremi probra canvntvr
  Instruiturqve viis omnibvs ille bonis
Instrvit inde Titum decimæ subiuncta secvnda
  Quo vitet hæreses presbiter esseqveat
Tertia post decimam pia dat tibi verba Filemon
  Quæ Roma vinctvs misit ab vrbe pater
Vltima per legis vatvmqve oracula Xrm
  Haebreis prolem praedicat esse Di
His svnt catholicae svbjvnctæ ex ordine septe;
  Paginæ apostolico qvas rapit ore stilus
Scilicet vna pii Iacobi Petriqve gemellæ
  Svnt tres Iohannis una ibi Iuda tua est
Complent quae ecclesiam generali dogmate tota;
  Institvuntqve fidem iusqve salutis habent
Hinc ad apostolicos qvos Lvcas protvlit actvs
  It stilus ecclesiae qui nova gesta canunt
Visio Sca librosquae Sco visa Iohanne est
  Claudit et archano limine signat eos
Hoc testamenti veterisqve noviqve sub uno
  Calle patens bivivm ducit ad alta poli
Hic cibus aeterno satiat præcordia pastv
  Iusticiaeqve famen quo mage habetvr alit
Hic paradisigeno veniens de gurgite potvs
  Quem quo plus qvis adit plus sitit omne bonu;

Haec tuba terribilis mugit per compita mvndi
  Mittit terrigenu; ad caelica regna genus
Haec lux horrendas errorum decutit vmbras
  Qua retinent mentis te via recta pedes
Sunt hic iura Dei tenebris nvdantia mundum
  Splendidiora astris candidiora nive
Iusta ivbent iniusta vetant mala cuncta recidvnt
  Virtvtes gignvnt probra fvgant vitia
Lex pretiosa Dei est quid enim pretiosivs illa
  Qvam dat fons vitae lvx et origo boni
Est doctrina potens superansq; scientia cvnctas
  Cui valet aequari nvlla svb axe poli
Cui si quam cupias sensv conferre vel arte
  Ut caelo tellus haec ita caedet ei
Quicqvid in ingenvis mundana discitvr arte
  Artibvs hic cvrrit liberiore via
Qvod ratione viget vel qvicqvid amatvr in illis
  Hoc a fonte meat huivs ab amne flvit
Quumque has in cvnctis vincat fandi ordine vincit
  Qvod sermone uno multa notanda docet
Verborum atqve unvm non mutans tramite calle;
  Sic plvres unvs res bene sermo tonat
Sic narrat textvm tamen ut mysteria prodat
  Maiora insinvat dvm modo magna canit
Magna qve sic parvis conponit parvula magnis
  Actum ut per uilem tui preciose sones (tum pretiosa sonet *S*.)
In re præterita monstrat narrando futvram
  Haec referens mir'; prædicat illa modo
Acta ita describit ut agendi conferat artem
  In re seu facta te facienda monet
Pondere de rerum taceo qvis singula fando
  Expediet decvs hoc quis cluit atque viget
Quae non clausa metvm fastidia non dat aperta
  Non hic deterret non ibi uilis inest
Hic spes qværit eam tenet illic prompta facvltas
  Qvo latet exercet quo patet ista cibat

Fortium in obscuris exercet proelia dictis
Te sermone humili paruula tvrba fovet
Fortibvs est panis pusillis lacteus humor
Hos solidis dapibus hos ope lactis alit
Curat more meri ritv demulcet olivi
Multi modo affatv (aptata *Sir*) sic datur vna salus
Haec etiam assidvo fastidia derogat usu
Quoqve magis capitvr quaeritvr inde magis
Plvraque qvv; soleant meditatv horrescere grandi
Huius amor quo plvs haec meditatvr adest
Adivuat hoec animvm hvmili sermone legentis
Sensibus et celsis ad potiora leuat
Nam si (se *Sir.*) lectorum rudium bene nosse caterva
Hanc ratvr at doctis haec nova semper inest
Quid quod ad æthereas populi uocat agmina sedes
Et uita adsociat non peritvra tibi
Qua mvndanus amor refugit crescitque supernus
Uertit et ad melius corda legentis opvs
Adde quod exemplis mundanos instrvit actvs
Et uia consiliis hac tribuente patet
Scilicet ut (hic *S.*) quisquam didicit dum gesta priorvm
Qvid uitare queat quiduc sequatvr habet
Ervdit externis proprios sic actibvs actvs
Nonque svis sva sic dicta vel acta regit
Singula qvis referat nvmero transcendit arena;
Et pluuiæ gvttas legis opimvs honos
Cui qui lectvrvm totis te nisibvs addis
Qvisqvis es intenta poscito mente Devm
Ut tva clementer cu; hoc nectare corda revisat
Cvmqve hoc inhabitet pectoris antra tvi
Hac ueniente tuae pandatvr ianva mentis
Qva nitidante (omni *Sir.*) sorde carere qveat
Hospitivm qvo prestet ei qvi condidit illam
Cum lege hanc adeat legis et ipse dator
Non te pervadat fastvs non gloria fallax
Non vanæ aut uacvae sit tibi laudis amor

Sps effvgiet Scs fera pectora ficti
  Nec habitator adit corpora pressa malis
Sit tibi mens hvmilis cor prudens actio mvnda
  Sit florens studivm sit pietatis opvs
Crebra sit in Sca tibimet meditatio lege
  Instato monitis nocte dieqve svis
Hanc gere corde manv proprio non desit ab ore
  Tvqve aliorvm actvs corrigat illa tvos
Haec in parte thori sedeat hanc lumina cernant
  Hanc colla hanc genva hanc brachia curva vehant
Ad caput haec sedeat solito dum tempore stertis
  Dvmqve fugit somnus te petat illa celer
Nec solvm ut doctvs sed et ut sis iustvs amato
  Eminet unum alio cvm sit utrvmqve bonvm
Nam tibi cunctipotens actvs non uerba reqvirit
  Illi in vtroqve tamen ipse placere uales
Disce legens adsuesce freqvens faciendo doceto
  Sit que tibi hic trames legis in arte piae
Quatenvs erudiat mentem tibi lectio crebra
  Detqve tuis pulchram sensibus illa uiam
Ne cito labatvr uires sibi colligat usv
  Lectio crebra tenet mens quod acuta capit
Semita sic caeso dumosæ robore silvae
  Dum teritvr crebro fit via lata pede
Sca ferant Scis uerbis exempla vigorem
  Qvae canis et facito quae facis ipsa (ipse *Sir.*) cane
Non uerbis actus non illis verba repugnent
  Nobile par tecvm cvrrat utrvmque simvl
Quod bene mente capis humili sermone profare
  Ne fastv amittas quod stvdiosvs habes
Plvra referre mora est in paucis collige mvlta
  Lector cvi fulvvm mentis acumen inest
Semine sic messor prouiso plvrima parvo
  Grana vehit voto fertiliore clvens
Dumqve opvs id cernis relegis dum carmina nostra
  Theodulfi (Theudulfi *Sirm.*) clemens sis memor oro vale

UERSVS THEODVLFI

Codicis huius opus strvxit Theodulfus amore
Illius hic cuivs lex benedicta tonat
Nam foris hoc gemmis avro splendescit et ostro
Splendidiore tam; intvs honore micat
Quo post catholicæ ueneranda volvmina legis
Parva tenet modicv; scriptio cerne locvm
Scilicet initio svmens exordia ab ipso
Per patrvm et regv; nomina texit opus
Et notat annorv; numerv; notat ordine regna
Eracli princeps tempvs advsqve tvv;
Gestaqve dat paucis reminisci plvrima uerbis
Sic modico innvtv grande notatvr opvs
Hinc ad aperta sedent Haebreæ nomina lingvæ
Qvæ sacræ (linguæ *Sir.*) legis inclitus vsvs habet
Attica post resident fideiqve prisca vetvstas
Contvlit ecclesiæ qvis uocitantvr opes
Conficitvr latio de nomine silvvla parva
Quae magni frvctvs pondera digna vehit
Corpore svb parvo mysteria magna retentant
Hæresquas limes codicis hvivs habet
His flvviv; legis poterit lvstrare lvcernis
Qværere qvi pisces legis in amne cvpit
Retibvs his poterit preciosa; prendere Pda;
Ars est cui in Sca qværere lege cibvm
Non has lector ovans quasi qæda; vilia tepne
Vilis rem pvlcra; capsa tenere solet
Ferrea nam clauis de vili facta metallo
Arcem (argenti *Sir.*) atqve avri dat penetrare locv;
Qvaeqve est servanti seu sarcina parva ferenti
Quo gravis est pretii sarcina moustrat It;
Nec tibi displiceant qvonia; s; corpore parva
Tegmine svb parvo pondera magna latent
Na; modicis clavis grandis strvctvra tenet;
Marcvlvs et parvvs magna metalla polit

Sic segetes magnae nascunt; semine parvo
  Pondus et arborev; germine deqve levi
Obstrvsa aperivnt pandvnt q; latentia plvra
  Parvaqve uelamen vngula (virgula *Sir.*) grande levat
Qvosque tenent flores librorv; grandia prata
  En simvl hic calathus dat tibi carpe manu
Vtere seu felix vt (quo *Sir.*) sis felicior ipse
  Qvum tua perpetvas vita capescet opes
Et memor esse mei dignare per omnia qvœso
  Dvm legis et relegis dvmque adis istvd opvs
Dumq; adis istvd opvs Qd condidit actio nostra
  Mercedem studii tu mihi redde mei
Hanc rogo mercede; pro me deposce tonantem
  Ut mi; det venia; sev pivs addat opem
Noxia depellat concedat prospera qvaeque
  Participem et faciat vita beata tibi
Componat mores firmet spe; corrigat actvs
  Utqve animae aduenìat hoc tribuente salvs
Atqve ita me clemens peccamine purget ab Oni
  Ut mihi post mortem det svper astra locvm
Cætibus angelicis et iungat munere cuivs
  Terrea progenies scandit ad alta poli

UIUE DEO FELIX PER PLVRIMA TEMPORA LECTOR
  THEODULFI NEC SIS INMEMOR ORO TVI

EX
PLI CIT
LIB

FINIS ADEST OPERI HIS QUIBVS EST PERAGENTIBVS ACTUM
  SIT PAX VITA SALVS ET TIBI LECTOR AUE.

Tout le mérite de ces deux pièces de poésie consiste dans les fautes mêmes qui les déparent; par là on pourra connaître l'état du manuscrit, et même l'ignorance du siècle où elles furent composées; elles ont été collationnées avec soin sur l'autographe; vouloir les corriger serait être infidèle à l'histoire, à l'auteur, à son siècle et surtout à la vérité.

N'ayant pu, faute de caractères, exprimer les différens *sigles* ou abréviations qui se rencontrent souvent dans le cours de cet ouvrage, j'ai pensé les remplacer par des points et virgules.

J'ai cru devoir aussi ajouter quelques variantes tirées de l'édition des Œuvres de Théodulfe, donnée par le P. *Sirmond*, *tom. II*, *pag.* 1046.

NOTICE

Sur une découverte de monnaies du moyen-âge,

Par M. A. Aymard,
Correspondant du ministère de l'instruction publique, pour les travaux historiques.

Un grand nombre de monnaies du moyen-âge ne présente, comme on sait, ni indication de date, ni désignation particulière des seigneurs qui les ont fait frapper. Il serait cependant très-utile de préciser l'âge de ces espèces, soit pour l'intelligence des stipulations anciennes, soit pour l'histoire de l'art monétaire. A défaut de renseignemens directs qui nous éclairent sur l'époque probable de ces pièces, les circonstances les plus remarquables de leur découverte peuvent fournir quelquefois de précieux élémens d'attribution. Très-souvent on trouve ces monnaies enfouies avec d'autres espèces portant les noms des barons et des prélats qui les ont émises et, par inductions, la date des unes aide à établir à peu près l'âge des autres.

L'importance que peut avoir ce genre d'inductions, pour le classement des pièces anonymes,

recommande surtout à l'intérêt des numismatistes la trouvaille dont je vais essayer de donner la description.

Les monnaies provenant de cette découverte étaient au nombre de près de 800. Elles ont été trouvées en 1838 au village d'Espaly, près le Puy. Toutes ces pièces étaient renfermées dans un vase en terre que l'on découvrit en démolissant une vieille muraille. Une partie du depôt ayant été dispersée presque immédiatement, j'ai regretté de n'avoir pu obtenir des exemplaires de chaque variété. Néanmoins, un certain nombre d'espèces est venu enrichir les collections du Musée du Puy, et, grâces aux communications obligeantes des personnes qui avaient acquis la plupart de ces monnaies (1), j'ai pu examiner tous les types, les classer et en donner ici la suite à peu près complète.

L'ensemble du dépôt était composé de dix-neuf espèces de monnaies. Six ont été frappées aux noms des seigneurs suivans : *Raymond V* et *Raymond VII*, comtes de Toulouse; *Humbert III*, comte de Savoie; *Alphonse I* et *Raymond Bérenger IV*, comtes de Provence; *Mahaut II*, comtesse de Nevers.

Douze ne présentent aucune désignation de

(1) Je me plais surtout à exprimer ici ma gratitude à M. Vinay fils, qui s'est empressé de me céder quelques-unes des espèces les plus intéressantes.

seigneurs. Les villes dont elles portent le type, sont : *Anduze*, *Avignon*, *Château-Meillant*, *Clermont*, *Limoges*, *Lyon*, *Orange*, *Tours*, *Valence*, *Vienne*, *Viviers* et *Souvigny*.

Une dernière est d'une attribution incertaine.

Toutes ces monnaies sont des deniers ou se rapportent à des fractions du denier. Les pesées que j'ai faites des exemplaires les mieux conservés, n'ont pu donner que des résultats approximatifs, l'oxide et le frai ayant fait perdre à quelques pièces une partie de leur poids légal. J'ai reconnu cependant des 1/3, 1/2 et 2/3 de denier. Ces dernières monnaies, qui plaisent à l'œil par leur petit module, sont surtout remarquables par leur rareté. J'en ai vu seulement cinq du comte Alphonse, six de Clermont, une de Limoges, trois de Lyon, huit de Vienne et dix de Valence.

Ces espèces sont toutes de billon, monnaie très-commune au moyen-âge et le plus souvent la seule que les barons aient fabriquée. Toutefois on remarquera qu'elles n'ont ni le même aloi, ni le même poids: l'alliage dont elles sont formées est à un titre différent dans chaque espèce; le poids des deniers varie de 10 à 20 grains. Ces diversités notables de poids et de titre nous expliquent l'usage constant, dans les contrats du moyen-âge, de spécifier expressément en quelle monnaie les stipulations étaient faites. Dans le Velay, les actes des 12e et 13e siècles indiquent le plus

souvent les deniers de *Clermont*, de *Vienne* et du *Puy*. Le dépôt d'Espaly prouve qu'à la même époque d'autres espèces seigneuriales circulaient aussi dans notre pays et que, par conséquent, la monnaie baronnale n'était pas restreinte, comme le voudraient quelques numismatistes, aux limites étroites de la seigneurie (1).

La plupart de nos monnaies ont été publiées par Fauris de Saint-Vincent (2) et Duby (3); plus récemment, M. le marquis de Pina (4) et M. Lelewel (5) en ont aussi donné quelques autres. Toutefois je ferai connaître des variétés nouvelles et un denier inédit, celui de *Château-Meillant*. Parmi les pièces du plus petit module, j'indiquerai trois exemplaires qui, je crois, n'ont pas été signalés. La découverte de ces nouvelles pièces, leur rareté et leur belle conservation suffiraient sans doute pour donner de l'intérêt à notre trouvaille; mais ce qui la rend surtout précieuse, c'est qu'elle a produit, outre plusieurs espèces d'une époque connue, beaucoup d'autres monnaies dont la date ne paraît pas avoir été fixée avec certitude. La réunion de ces diverses

(1) Voyez la Numismatique du moyen-âge, par Lelewel, *tom. I, pag.* 149.

(2) Monnaies des comtes de Provence.

(3) Traité des monnaies des barons.

(4) Quelques monnaies du cabinet de M. de Pina, pour joindre au recueil de Tobiezen Duby.

(5) Numismatique du moyen-âge.

espèces dans le même dépôt, des similitudes frappantes de style et de types, indiquent suffisamment qu'elles furent toutes fabriquées et qu'elles eurent cours à peu près dans le même temps.

Essayons de préciser des dates, d'après les monnaies marquées aux noms des seigneurs qui les ont fait frapper.

J'en ai reconnu six espèces :

1. 2. Denier *raymondin* de Toulouse, avec la légende :

R : COMES : PALACI✠ ℞. DVX : MARCH : PV✠ :

D'un côté est figurée, dans le champ, *une croix à quatre branches, terminées chacune par trois points ronds* (en terme de blason : *croix vidée, cléchée et pommetée à chacune des trois pointes*) ; au revers : *un croissant et un astre à huit rayons.* - Billon. - 10 grains.

Duby (1) attribue ce denier à Raymond V, qui se qualifie dans les chartes : *comte du palais, duc de Narbonne, marquis de Provence* (1148—1194). M. Lelewel (2) conteste cette attribution, se fondant sur ce que « la réunion de tous les titres de » Raymond V, sur sa monnaie, aurait été un fait » trop isolé et trop détaché dans la numismatique » de cette époque. » Cet auteur pencherait à restituer la même pièce, non à Raymond VI qui fut privé d'une partie de ses possessions, mais à Ray-

(1) *Tom. II, pl. CIV*, n° 8.

(2) *Tom. I, pag.* 217.

mond VII qui reprit, en 1242, les titres de duc de Narbonne et de marquis de Provence. S'il m'était permis de prononcer entre les deux savans numismatistes que j'ai nommés, je proposerais, pour établir le classement de cette espèce, quelques données qui résultent de l'examen des exemplaires trouvés à Espaly; et d'abord je ferai observer que le même dépôt contenait une autre variété du denier raymondin; variété que Duby croit devoir classer aussi au comte Raymond V (1). Toutefois, comparées entr'elles, la pièce que j'ai décrite et cette dernière variété m'ont offert, dans leur nombre et dans leur état de conservation, des différences remarquables. La première était très-usée, et c'est à peine si j'en ai rencontré quatre ou cinq exemplaires; la seconde, assez abondante, présentait au contraire une conservation parfaite : d'où l'on devrait peut-être conclure que ces deux monnaies n'ont pas été fabriquées sous le même règne. L'une, plus rare, plus altérée et probablement plus ancienne, pourrait convenir à Raymond V; l'autre, commune et dont l'empreinte n'a subi aucune altération, appartiendrait au règne de Raymond VII (1242-1249).

Des dissemblances essentielles de type viendraient encore, jusqu'à un certain point, justifier

(1) Duby, *tom. II, pl. CIV, n° 7.*

cette assertion. Le denier de Raymond V offre, comme je l'ai dit, une croix inscrite dans le champ du revers; sur la seconde espèce, les branches de la croix dépassent le champ et se prolongent dans la marge circulaire de la légende. L'astre du *droit*, au lieu de huit rayons, en a seulement six, et entre ces rayons ont été gravés deux points ronds ou *besans* que je ne vois pas dans l'autre pièce; enfin, on aurait supprimé sur les deniers de Raymond VII une partie des légendes. Cette dernière espèce ne porte en effet que ces lettres: R·COMES·✠ ℟. DVX M (*Raymondus comes*, *dux Marchio*). - Billon. - 12 grains.

3. On a classé à Humbert III, comte de Savoie (1148—1188), une monnaie au nom de la ville de Suse et ayant pour légende : VMBERTVS ✠ ℟. SEGVSIA ✠; d'un côté, *croix cantonnée de deux besans au 1er et au 2e canton;* au revers, *une étoile à six rayons*, *deux besans entre les rayons* (1). Cette pièce, l'une des plus anciennes du dépôt, était rare et usée. - Denier. - Billon. - 20 grains.

4. *Royaux couronnés* d'Alphonse I, roi d'Arragon et comte de Provence (1166—1196). D'un côté: *tête couronnée à gauche*. Revers : *croix*, *trois points ronds à l'extrémité de chacune des quatre branches*, *qui se prolongent dans la marge de la légende*. Cette espèce avait beaucoup de variétés de coins.

---

(1) Lelewel, *tom. II*, *pag.* 36. Muratori, *p.* 733, *nos* 1, 5.

les plus notables sont les cinq exemplaires dont je donne ici les légendes :

(1) REX∘ARA∘GONE✠	℟. PO VI NC IA	Deniers. Billon. 16 grains.
(2) REX∘ARA∘GONE∘✠∘	℟. PO VI NC IA	
(3) REX∘ARA∘GONE∘	℟. PO VI NC IA	
(4) REX∘ARA∘GONE∘✠∘	℟. PO VI NC IA	Oboles. Billon. 7 grains 1/2.
(5) REXARACONE✠	℟. PO VI NC IA	

Alphonse I eut pour successeur son fils Alphonse II. D'après Duby, on ne connaît pas de monnaies de ce comte, et je n'en ai trouvé qu'une dans le trésor d'Espaly. Cette lacune est d'autant plus remarquable que le même dépôt m'a offert plusieurs variétés de deniers frappés au nom de Raymond Bérenger IV, successeur d'Alphonse II (1209—1245). On reconnaît ces pièces à l'écu armorié qui est figuré dans le champ du *droit* et aux légendes : R·BE·CO·HES✠ ℟. P VI N CI E (*Raymondus Berengerius, comes Provinciæ*), *Croix écartelant la légende, comme sur le denier d'Alphonse; trois points ronds à l'extrémité de chaque branche; un point ou besan au premier canton* (6). -Billon.-Denier.- 14 grains.

6. La moins ancienne de nos espèces nominales est un denier, sur lequel on lit :

M·COMITISSA✠· ℟. NIVERNIS CIVIT✠

(1) Duby, *tom. II, pl. XCIII, n° 2.*
(2) Inédit. (3) *Idem.* (4) *Idem.* (5) Saint-Vincent, *pl. I, n°* 5.
(6) Fauris-Saint-Vincent, *pl. II, n°* 9.

Cette pièce est classée par Duby (1) à Mahaut II, comtesse de Nevers (1257—1262). Elle pourrait aussi convenir à Mahaut I, morte en 1257; mais Duby refuse de la donner à cette comtesse, par la raison qu'on voit au revers une fleur de lis. - Billon. - Denier. - 18 grains.

Examinons maintenant les dates qui viennent d'être mentionnées. La plus ancienne se rapporte à l'an 1148, première année du règne de Raymond V; mais les monnaies que nous avons de ce comte sont-elles d'une époque aussi reculée? C'est peu probable. Il me semble aussi que bien peu des autres espèces de la trouvaille doivent être considérées comme contemporaines des deniers de Raymond V (1148—1194), ou d'Humbert III (1148—1198); car les pièces de ces deux comtes étaient très-usées et d'une rareté extrême. Au contraire, les autres espèces sont en général assez abondantes et bien conservées (2). On peut objecter, il est vrai, que si on attribue à Alphonse I les *royaux couronnés*, ayant pour légende : REX ARAGONE ℟. PrOVINCIA, ces deniers, qui sont assez nombreux et peu altérés, seraient à peu près du même temps que ceux de Raymond et d'Humbert; mais serait-il impossible qu'après la mort

(1) Duby, *tom. II, pl. LXXXIX, n° 4*.

(2) Exceptons toutefois quelques deniers altérés d'Andusc, de Souvigny et de Tours.

d'Alphonse I (1196), on eût continué de frapper des deniers royaux au type de ce comte; et si on n'a découvert jusqu'à ce jour aucune espèce du règne suivant, ne serait-ce pas qu'Alphonse II, pour rendre peut-être le cours de sa monnaie plus facile, aurait adopté, sans y rien changer, une empreinte connue depuis longues années? Un certain nombre de nos royaux couronnés pourrait donc avoir été émis postérieurement à l'année 1196.

De toutes les pièces que j'ai décrites, les deniers au nom de Mahaut II, comtesse de Nevers, sont les plus récens. L'absence de toute autre espèce nominale d'une date postérieure fait supposer que l'enfouissement du dépôt a dû avoir lieu sous le règne de cette comtesse, c'est-à-dire entre les années 1257 et 1262.

Si l'on tient compte de ces diverses circonstances, l'ensemble des dates citées embrasserait donc une période d'environ 70 à 75 ans, comprenant les dernières années du 12e siècle et à peu près la première moitié du 13e.

Cette époque nous donne aussi l'âge de nos espèces anonymes. Celles-ci sont, comme je l'ai dit, au nombre de douze et elles se distinguent des monnaies que j'ai décrites, en ce qu'elles ne portent aucune indication positive de l'époque de leur fabrication. Voici la suite de ces pièces, je n'en donne ici qu'une simple énumération, ren-

voyant, pour des explications plus détaillées, aux auteurs qui ont publié ces monnaies.

1. Anduse. DEANDVSIA✠ Dans le champ : B (1).
℟. DE SA LV E✠ *Croix cercelée ou nélée et écartelant la légende.* - Billon. - Denier. - 14 grains. - Duby, *pl. CVIII, n°* 1. Rare.

2. Avignon. AVINIO : ✠ *Une clef, dont l'anneau est orné d'un point rond à chacun des angles.*
℟. NE NS IS : ✠ : *Croix écartelant la légende.* - Billon. - Denier. - 15 grains. - Variété *inédite* du denier publié par M. de Pina (2). - Assez nombreux.

3. Chât.-Meillant. MELHIARES *Figure de saint, représenté en buste, de face, la tête nue et barbue.*

---

(1) Lelewel voit dans cette lettre B l'initiale du mot *Benedictio*, et Duby le monogramme de *Bermond* ou de *Bernard.* Mais en admettant cette dernière explication, cette lettre ne pourrait fournir une date; car presque tous les seigneurs d'Anduse portent les noms de *Bermond, Bernard* ou *Bertrand.* Bernard d'Anduse meurt en 1024, Bermond de Sauves en 1054. L'histoire mentionne aussi le nom de Bernard en 1114 et celui de Bertrand aux années 1119, 1124, 1174, enfin, je trouve un Pierre Bermond en 1226.

(2) Monnaies du cabinet de M. de Pina, pour joindre au recueil de Tobiezen Duby. *Planche unique, n°* 5.

℞. CHASTELLOM✠
(Variété : CHASTELLOMS✠). *Croix patée et dont les quatre branches sont bordées d'une ligne ponctuée; huit annelets entre les branches de la croix.* Cette pièce présente le même type que celui de la monnaie de Limoges (nº 5); mais elle n'a pas le même poids. - Billon. - Denier. - 12 grains. *Inédit.* - Rare.

4. Clermont. STA∘MARIA *Buste de la Ste Vierge, de face et la tête couronnée; deux annelets de chaque côté de la tête.*
℞. VRBS∘ARVERNA ✠ *Croix ornée comme dans la variété nº 3, pl. VII,* de Duby. - Billon. - Denier. - 18 gr. - Nombreux.

Idem. STA·MARIA *Même type.*
℞. V·ARVERNA✠ *Même type.* - Billon. Obole. - 8 1/2 grains.

5. Limoges. STSMARCIAL *Buste de S. Marcial, de face, la tête nue et barbue.*
℞. LEMOVICEHSIS✠ *Même type que sur la monnaie de Château-Meillant.* - Billon. - Denier. - 18 grains. - Obole. - 9 grains. - Variété *inédite du nº 2, pl. II,* de Duby. - Assez nombreux.

6. Lyon. PRIMASEDES✠ Dans le champ : L *barrée.*

℞. GALLIARV ✠ *Croix patée.*-Billon. -Denier. - 18 grains. - Demi-denier, 8 grains. Duby, *pl. VII*, nº 8.

7 Orange. PRINCEPS ✠ *Croix patée, avec un point rond au centre.*

℞. AVRASICE ✠ *Un cornet.* - Billon. - Denier, 12 gr. - Variété du denier décrit par Duby, *Sup. pl. VII*, nº 1; *idem* de l'exemplaire figuré dans St-Vincent, *pl. XVI*, nº 1; et de celui que Lelewel a donné, *tom. I*, *p.* 20. - Nombreux.

8. Souvigny. SCS·MAIOLVS. *Buste de S. Mayol, de face; la crosse d'abbé à gauche.*

℞. SILVINIACO ✠ *Croix.*-Billon.-Denier. - 15 grains. - Usé et rare. - Variété du *nº* 9, *pl. XVII*, de Duby.

9. Valence. VRBSVALENTIAI ✠ *Aigle éployée.*

℞. SAP✠LLINARS ✠ *Croix dont les branches ont leur extrémité ornée d'un demi-rond; un anneau au quatrième canton.* - Billon. - Denier. - 11 grains. - 2\3 de denier, 8 grains. - Duby, variété du *nº* 4, *pl. IX*. - Très-nombreux.

10. Vienne. S·M·VIENNA·✠· *Tête nue, de profil à gauche.*

℞. GALLMAXIMA· *Croix cantonnée*

de quatre points. - Billon. - Denier - 18 grains. - Variété de coin plus ancienne, 14 grains. - Duby, *pl. IX*, n°s 4 *et* 6. - Très-nombreux.

Idem. NOBILIS • ✠ • *Tête nue, de profil à gauche.*

℞. VIENNA • ✠ • *Croix cantonnée de quatre points ronds.* - Billon. - Obole. - 5 grains. - Publiée par M. de Pina, *planche* pour joindre au recueil de Duby, n° 6. - Très-rare.

11. Viviers. EPISCOPVS ✠ *Tête mitrée à gauche.*

℞. VI • VA • RII ✠ *Croix patée.* - Billon. - Denier. - 12 grains. - Publié par M. Rousset (*Quelques notes sur les Antiquités de l'Ardèche*, pag. 28). - Nombreux.

12. Tours. S • • • • • MARTINVS ✠ *Portail de ville, surmonté d'une croix.*

℞. TURONSVCIVI ✠ *Croix.* - Billon. - Denier, 15 grains. - Duby, *pl. XVI*, n° 7. - Très-usé. - Rare.

Enfin la dernière pièce que j'ai à mentionner, porte d'un côté une croix patée, et de l'autre une rosace à six branches. Son poids est de 15 grains. J'en possède plusieurs exemplaires provenant de diverses découvertes. Ils sont tous plus ou moins rognés, et leurs légendes ne laissent voir que des

fragmens de lettres. Duby regarde cette monnaie comme muette, et l'attribue à Marie des Baux, princesse d'Orange (1). En comparant ce denier à ceux que nous connaissons de la même princesse, je me suis assuré qu'il n'existe entr'eux que de très-vagues analogies de types et de fabrique. Cette monnaie, comme l'a fait observer un habile numismatiste (2), aurait une ressemblance plus marquée avec un denier des évêques de Gap; mais il y a encore des différences telles, qu'il convient d'en ajourner le classement jusqu'à ce que l'on ait trouvé des exemplaires plus entiers.

Maintenant que j'ai fait connaître l'ensemble des monnaies contenues dans notre dépôt, j'ajouterai quelques observations qui résultent de leur examen. J'ai remarqué que chacune de nos espèces anonymes offrait de nombreuses diversités de coins. Ces différences sembleraient annoncer que leur fabrication embrasse un laps de temps assez considérable; mais la plupart des espèces nominales présentent des variétés non moins nombreuses, et cette observation s'applique également aux mon-

---

(1) Duby, *pl. XXIV*, n° 12. La présence de cette pièce dans un dépôt dont les monnaies les plus anciennes ne dépassent pas la première moitié du 13e siècle, est une preuve incontestable qu'elle ne peut pas appartenir à Marie des Baux, cette princesse n'ayant commencé son règne à Orange qu'en 1393.

(2) M. de Longpérier: Monnaies inédites de quelques prélats dauphinois, *p* 4.

naies du comte Alphonse I, de Raymond Bérenger IV et de Raymond VII. Les coins ont donc pu varier beaucoup, même pendant la durée des règnes les plus courts.

Ces diversités de coins sont faciles à reconnaître, toutefois elles ne portent que sur la gravure ou bien elles ne sont pas assez remarquables pour constituer des types distincts. Chacune de nos espèces n'a, à vrai dire, qu'une seule empreinte, qu'un seul type (1). Ce fait n'est pas sans importance; car on sait que la plupart de ces pièces, surtout parmi les anonymes, ont dans les collections non-seulement beaucoup de variétés de gravure, mais aussi des empreintes assez diverses. Cette particularité prouverait-elle que les variétés de types n'ont pas été frappées dans le même temps, et si on trouve dans le dépôt d'Espaly une seule empreinte pour chaque monnaie, ce type aurait-il été le seul de son espèce employé vers la fin du 12e siècle et au commencement du 13e ? C'est ce qu'il est difficile de décider.

J'observe aussi dans certaines légendes quelques

---

(1) Deux de nos monnaies sembleraient faire exception : le denier de Toulouse dont j'ai décrit une variété importante, et celui de Vienne qui diffère du demi-denier de la même ville. Mais on a vu que les pièces de Toulouse sont probablement deux espèces distinctes. Quant à la monnaie de Vienne, ne pourrait-on pas avoir adopté un type pour le denier et un autre pour l'obole ?

particularités assez curieuses. L'église de Lyon, l'une des plus anciennes de France, inscrit avec orgueil sur ses deniers le titre de *premier siége des Gaules :* PRIMA SEDES GALLIARVM. L'église de Vienne conteste cette suprématie ; elle se donne dans ses monnaies la qualification de *noble*, et s'intitule *le siége le plus élevé :* NOBILIS VIENNA, MAXIMA SEDES (1). Aux 10e et 11e siècles, les barons avaient négligé plus d'une fois de marquer leurs espèces de leurs noms. Le plus souvent les légendes étaient modestes, trop simples même. Au 12e siècle, les pièces nominales sont plus nombreuses et les seigneurs mettent quelque vanité à multiplier leurs titres sur la monnaie. Raymond V se nomme comte du palais, duc de Narbonne, marquis de Provence. Alphonse Ier se qualifie roi d'Aragon et comte de Provence, et je suis étonné que les seigneurs d'Anduse n'aient pas pris dans les légendes de leurs deniers les titres assez ambitieux de *princes* d'Anduse et de *satrapes* de Sauves, que l'on trouve mentionnés dans quelques chartes de ces barons.

M. Lelewel pense que les armes ne parurent sur les espèces seigneuriales que vers le milieu du 13e

(1) Cette qualification, qui remontait à des temps très-reculés, lui avait été confirmée, en 892, par le concile tenu dans l'église Saint-Maurice à Vienne, sans aucune objection de la part de l'archevêque de Lyon qui en faisait partie.

siècle. L'un des plus anciens exemples cités par ce savant, est de 1252; mais notre denier de Raymond Bérenger IV établit que l'usage des types armoriés remonte à une époque antérieure. Un témoignage plus ancien de cet usage existe d'ailleurs dans une pièce publiée par Saint-Vincent et sur laquelle figure un écu aux armes d'Alphonse I, comte de Provence.

L'âge certain de notre dépôt donne aussi quelque intérêt aux détails du style, au caractère des types et de la fabrique. Disons un mot de la disposition assez singulière de plusieurs légendes. Dans l'une, le nom AVINIO NENSIS est partagé en deux, moitié au *droit* de la pièce, moitié au *revers*. Sur les deniers d'Alphonse, la légende du *droit* est exactement divisée par de petits annelets, en quatre parties égales : °✠° REX°ARA°GONE. On voit que c'est une disposition purement symétrique. Le même genre de ponctuation se retrouve au mot VI•VA•RII✠ inscrit au revers du denier de Viviers; mais ici les divisions ne sont pas espacées avec une régularité aussi parfaite, le graveur aura voulu imiter la monnaie d'Alphonse, peut-être sans en bien comprendre l'arrangement symétrique.

Cette espèce n'est pas la seule dont le travail incorrect atteste l'imperfection de l'art au 12e siècle. Quelques autres, par exemple celles de Valence et de Vienne, sont d'une fabrique très-médiocre : les flans en général ont peu d'épaisseur

et presque tous, surtout parmi les deniers d'Avignon, d'Orange et de Toulouse, sont taillés irrégulièrement. Cependant il est juste de dire qu'à cette époque l'art commençait à s'améliorer. Ainsi les pièces d'Humbert III, d'Alphonse, de Raymond VII, celles d'Anduse et de Lyon sont d'un travail assez soigné; leur type a du relief et de la régularité. Sur les monnaies de Clermont, de Limoges, de Château-Meillant, l'empreinte manque de relief, mais il n'est pas dépourvu d'une certaine élégance; je remarque même dans l'un des deniers de Château-Meillant une finesse de gravure, une netteté de dessin qui annoncent un véritable progrès.

Bien certainement ce denier exemplaire est l'un des moins anciens du dépôt; cependant, je dois le dire, j'observe dans la légende du même denier une lettre dont la forme est rarement employée au 13e siècle. Cette lettre que j'ai cherchée inutilement sur toutes les pièces de notre trouvaille, est le C carré du mot CHASTELLOM (1); mais les autres lettres, à l'exception de l'O et de l'S, étant droites et nettes, la régularité de la légende a pu exiger le choix de cette forme. Peut-être aussi

---

(1) Cette lettre est figurée dans le nouveau Traité de diplomatique, *tom. II, pl. XX.* C'est la 1re de la 3e sous-série de la 11e série de la lettre C.

n'est-ce là qu'une réminiscence ou un caprice du graveur.

Les autres pièces nous montrent des A surmontés d'un trait horizontal, des V ayant le même trait à leur base, quelques N semblables à des H, des G au crochet supérieur très-prolongé. Les E sont ronds ou carrés, la plupart presque entièrement fermés par l'extrémité des barres transversales; mais on n'y voit aucune apparence du trait délié qui ferme cette lettre dans les inscriptions gothiques du premier âge. L'O dans la légende STSAPOLLINARS est dessiné en losange et forme le centre d'une petite croix. Au mot SILVINIACO, le trait oblique qui lie les deux jambages de l'N porte au milieu un petit annelet. Je remarque ce singulier ornement, parce qu'il se retrouve aussi sur une variété du denier d'Avignon. Enfin, presque toutes les lettres ont un caractère qui leur est commun: c'est la forme épaisse et massive des jambages principaux et la ténuité extrême des petits traits. Ce caractère, je me hâte de le dire, souffre quelques exceptions : on ne le reconnaît ni dans la monnaie d'Anduse, ni dans les variétés les plus anciennes du denier viennois; mais il domine sur les espèces de Limoges, Château-Meillant, Avignon, Orange, etc. Ces aperçus paléographiques jettent quelque lumière sur l'histoire de l'art aux 12e et 13e siècles. Cette époque fut, comme on sait, un âge de

progrès et de perfectionnement. Au 12e, l'art bysantin brille de tout son éclat; le 13e est le berceau de l'art gothique. L'influence de l'époque se faisait sentir aussi dans la gravure et dans la fabrication des monnaies; mais ce fut avec timidité et peut-être à l'insu des seigneurs. En effet, l'indifférence qu'ils mettent le plus souvent à inscrire leur nom sur leurs espèces prouve le peu de valeur historique que les barons attachaient à ces monumens de l'art. L'objet principal à leurs yeux était le poids, le titre et la valeur des pièces. C'est aussi l'un des points dont la connaissance importe le plus à l'histoire et à la numismatique.

Mais ici les incertitudes se multiplient, les chartes manquent ou n'offrent que des textes inexplicables; et comment, sans le secours de documens positifs, retrouver la véritable valeur de monnaies si nombreuses et si diverses? Comment se reconnaître au milieu des variations fréquentes de poids et de titre que subirent presque toutes les espèces baronnales? Pour ne pas multiplier les exemples, citons une seule des monnaies de notre trouvaille. Ducange (1) nous apprend qu'en l'an 1212 les deniers raymondins étaient à 3 deniers de fin et à la taille de 88 sols au marc, ce qui équivaut à peu près à 5 centimes 30 centièmes de notre monnaie actuelle. D'après Duby, les mêmes de-

(1) Glossaire de Ducange, aux mots : *Raimundensis moneta*,

niers furent taillés, en 1222, à raison de 85 sols au marc, ce qui leur donne une valeur de 5 centimes 49 centièmes; enfin, en 1233, leur taille était de 100 sols, et ils vaudraient aujourd'hui 4 centimes 66 centièmes.

Ducange, dom Vaissette et Leblanc fournissent aussi quelques élémens d'évaluations semblables pour les monnaies de Provence, de Lyon, de Souvigny et de Tours; je pourrais encore m'appuyer de l'autorité d'un habile numismatiste, M. Lecointre-Dupont (1), pour démontrer que la valeur de notre denier de Limoges, avant l'an 1189, devrait être fixée à peu près à 7 centimes 87 centièmes; mais l'importance de ce genre de recherches exigerait, il me semble, un travail spécial et m'éloignerait du seul but que je me suis proposé dans cette Notice, celui de donner un simple aperçu de l'ensemble de notre dépôt.

Qu'il me soit permis de signaler en finissant une particularité qu'il est utile de faire remarquer. Lorsque j'examinai pour la première fois l'ensemble des monnaies qui composaient le petit trésor d'Espaly, ma curiosité était surtout excitée par la pensée que je découvrirais peut-être, au milieu de toutes ces pièces, quelques exemplaires de la monnaie épiscopale du Puy. Aucun traité de

---

(1) Voyez le Mémoire publié par M. Lecointre-Dupont, sur une découverte de monnaies poitevines et angoumoises, *p.* 19.

numismatique ne nous a fait connaître cette espèce, dont le droit de fabrication accordé à l'église du Puy par une charte royale de l'an 923, contesté plus d'une fois par les seigneurs de Polignac, reconnu et confirmé dans plusieurs chartes et diplomes de nos rois, constitua, pendant plus de quatre siècles, l'un des priviléges les plus précieux de cette seigneurie. Je pouvais d'autant plus espérer de remplir cette lacune importante de la numismatique baronnale, que le dépôt avait été découvert dans les terres mêmes qui dépendaient du domaine seigneurial de l'église. J'avoue que j'ai été surpris de n'avoir à classer aux évêques du Puy aucun des deniers de cette trouvaille, à moins qu'on ne veuille leur attribuer les pièces à légendes tronquées dont la détermination, il faut en convenir, est restée douteuse jusqu'à ce jour. Bien que ces monnaies aient des analogies de type avec une espèce inédite que je possède et dans laquelle il est impossible de méconnaître notre denier épiscopal, je n'hésite pas à dire que de telles attributions, pour être certaines, ne doivent pas reposer sur des comparaisons plus ou moins trompeuses, mais avoir pour base la lecture complète des légendes.

QUELQUES NOTES

En réponse à celles publiées par M. MERIMÉE, *sur Polignac, ses antiquités et le Musée du Puy;*

Par M. le Vte DE BECDELIÈVRE, *membre résidant.*

M. Merimée, inspecteur général des monumens de la France, a publié un volume intitulé : *Notes d'un voyage en Auvergne, etc.*, dans lequel un certain nombre de pages ont été consacrées aux monumens de la Haute-Loire, ainsi qu'au Musée du Puy.

Ces notes ont servi de base à un rapport au ministre de l'intérieur, et plus tard à une décision ministérielle qui classe nos monumens et nos antiquités par ordre d'intérêt historique ou artistique; décision excellente, car elle fait intervenir le gouvernement entre le marteau des industriels démolisseurs, connus sous le nom de bandes noires, et nos richesses nationales qu'elle préservera par là d'une destruction certaine. Rien de mieux donc que cette décision ministérielle, et louange encore au rapport qui l'a provoquée ; mais n'est-il pas à regretter que M. l'inspecteur général n'ait pas

apporté plus de maturité dans son jugement sur les objets qui ont passé sous ses yeux pour être ensuite classés définitivement? et n'aurions-nous pas raison de dire que les notes de M. Merimée se ressentent un peu de la rapidité de ses observations?

§. I. *Ruines de Polignac.*

Aux yeux de M. Merimée, *les ruines* du château de Polignac *n'offrent plus aujourd'hui qu'un médiocre intérêt.*

Il n'a aucune foi aux traditions, légendes ou chroniques qui rapportent qu'il y eut un temple et un oracle sur le plateau volcanique de Polignac.

Il ne doute pas que *les excavations, nommées par la tradition le Puits de l'oracle et l'Abîme, n'aient été pratiquées au moyen-âge par les seigneurs de Polignac.*

Il veut *que les antiquités que l'on y remarque y aient été apportées* (comme l'avait déjà dit l'abbé Lebœuf), *long-temps après les Romains.* Ses recherches n'ont pu lui procurer un fragment *de tuiles* ou *de briques. Il n'existe sur ce plateau aucune trace de construction romaine, nuls autres débris sculptés, point de ces petites pierres de parement si communes sur les emplacemens des édifices antiques; en un mot, il n'a vu, et personne à sa connaissance n'a vu sur ce rocher un seul objet d'origine romaine, sinon le masque et l'inscription* dont il sera bientôt question.

En dernière analyse, toutes les suppositions dont il croit avoir démontré le peu de fondement ne reposent que *sur une étymologie erronée*, ce qu'il démontre comme l'abbé Lebœuf (1). *L'ancien nom de Polignac était Podemniacum et non Apolliniacum. Il ignore à quelle époque il a plu aux seigneurs du lieu de changer leur nom. Avec cette étymologie tombe tout cet échafaudage d'hypothèses. Il ne reste ni temple ni oracle. Deux fragmens antiques apportés dans un château du moyen-âge, à une époque incertaine, ne peuvent mener à aucune conclusion, si ce n'est peut-être à prouver le goût et la curiosité des anciens seigneurs du pays.*

Telles sont les principales assertions de M. Mérimée, relativement à Polignac. Je n'ai pas cru devoir les laisser sans réponse.

« Si l'archéologie est l'application des connais-
» sances historiques et littéraires à l'explication
» des monumens, et l'application des lumières
» que fournissent les monumens à l'explication
» des ouvrages de littérature et d'histoire (2). »
On conçoit que l'archéologue doit réunir autant de connaissances artistiques que littéraires et historiques.

Que nous reste-t-il pour nous aider à pénétrer

(1) Extrait des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(2) Encyclopédie pittoresque, au mot : *Archéologie.*

dans l'abîme du passé? Quelques vieilles ruines, de rares fragmens d'architecture ou de sculpture, quelques médailles, quelques inscriptions la plupart frustes ou mutilées, ou bien certaines légendes, chroniques ou traditions plus ou moins véridiques, plus ou moins mensongères. Le véritable archéologue n'est-il pas une sorte de chimiste, dont l'unique occupation sera d'analyser chaque parcelle de ce qui fut un tout, pour parvenir ensuite à le recomposer? Devra-t-il renoncer à la solution du problème, si quelques-unes de ces données viennent à lui manquer; et ne lui sera-t-il permis d'y suppléer à l'aide d'inductions découlant les unes des autres ou s'enchaînant réciproquement?

Polignac, ses ruines, ses antiquités, les traditions et nos vieilles histoires qui y placent un temple d'Apollon et un oracle, ont été l'objet de nombreuses controverses.

Simeoni avait prononcé affirmativement sur l'existence du temple et de son oracle.

L'abbé Lebœuf conclut, au contraire, dans le sens négatif.

M. de Lalande, après de laborieuses recherches, avait réhabilité le temple et son oracle (1).

M. Merimée vient d'émettre une opinion opposée.

---

(1) Essais historiques sur les antiquités de la Haute-Loire. 1826.

Toutefois, le sujet n'est pas encore épuisé. Je vais essayer à mon tour, à l'aide de faits encore inaperçus et d'argumens nouveaux, de jeter quelque lumière sur cette question si controversée et de défendre notre site si remarquable, si imposant de Polignac, contre des opinions qui tendent au désenchantement de son passé.

Une tradition qui se perd dans la nuit des temps, nous apprend qu'il y eut un temple à Apollon et un oracle à Polignac, où

> Du Latonien le peuple embeguyné (1)
> Sur le trépied fatal consultait les oracles.

Nos vieilles histoires, chroniques ou légendes, nous disent encore que « *le temple de Polignac* » *fut renversé par S. Georges, premier évêque du* » *Velay, baptisant à troupes les Gentils, brisant* » *les idoles, renversant les autels, et particuliè-* » *rement il mit par terre le simulacre d'Apollon,* » *lequel on adorait sur le haut mont de Poli-* » *gnac* (2). »

---

(1) Odo de Gissey, *Histoire de Notre-Dame du Puy.*

(2) Ce ne put être S. Georges qui renversa le temple et l'idole; car il vint à Velaune l'an 46 de notre ère, alors que le polythéisme était dans toute sa puissance. Cette erreur ressort encore par l'inscription de Claude, qui est de l'an 47 (c'est-à-dire un an plus tard), si toutefois nous parvenons à démontrer, comme nous l'espérons, que cette inscription fit partie du temple de Polignac. D'ailleurs, Grégoire de Tours et Sulpice Sévère nous

Long-temps avant la conquête des Gaules par les Romains, Marseille et quelques autres villes du littoral de la Méditerranée furent fondées par des colonies grecques.

Ce furent autant de petites nations qui vinrent s'implanter sur le sol gaulois avec leur religion, leurs lois et leur génie, qui les portait par-dessus tout vers le commerce et la culture des arts.

Marseille, devenue puissante, dut être l'Athènes des Gaules (1).

Son culte était celui de Diane d'Ephèse et d'Apollon. Ce dernier eut des temples et des

---

apprennent que ce ne fut que sous le règne de Constantin, vers le milieu du 4e siècle, que les premiers missionnaires purent prêcher ostensiblement le christianisme dans les Gaules, et par conséquent la destruction des idoles. — Ici il y a erreur de date.

On voit que je n'accepte pas tout ce que disent les traditions; mais j'ai de bonnes raisons pour ne point les rejeter sans mûr examen.

C'est parce que j'ai eu foi en la tradition de l'existence d'un édifice romain à Espaly, que j'y fis faire des fouilles qui eurent pour résultat la découverte des fondations de cet édifice et d'intéressantes antiquités.

C'est parce que j'ai eu foi à la tradition de l'existence d'une *agleïsa dous saragy* à Margeaix (que je traduisais en *temple antique*), que je fis la découverte des ruines d'un temple, et de nombre d'antiquités, parmi lesquelles figurent, au Musée, nos Cupidons.

(1) Cicéron l'appelait : *Novas Galliarum Athenas.*

oracles dans la Gaule narbonnaise. L'histoire parle, entre autres, de la magnificence de celui de Toulouse.

De tous les temps les Gaulois furent propres à la culture des arts et des lettres. J. César parle de leur éloquence. Pline ne connaissait pas de son temps, à Rome, d'artistes qui leur fussent supérieurs (1). Mais cette habileté, reconnue par César et par Pline, n'avait dû être qu'un instinct avant la venue des Grecs. Pour s'élever haut dans les beaux-arts, il fallait un degré de civilisation qui n'existait pas encore dans les Gaules.

Marseille dut bientôt chercher à établir des relations de commerce avec les provinces de l'intérieur, ce qui en amena nécessairement d'autres. C'est ainsi que le goût de la littérature et des arts dut s'étendre de proche en proche, et que se propagea le culte d'Apollon et de Diane d'Ephèse.

Quand les colonies avaient établi des relations, soit entr'elles, soit avec les nations aborigènes, elles s'envoyaient quelquefois des mains symboliques, qui étaient pour elles des gages de foi, de bonne amitié ou de fidélité à un traité (2).

Il existe à la Bibliothèque royale, une main symbolique de ce genre, qui est antique et en

---

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, *tom.* *XXVII*, *pag.* 163.

(2) Montfaucon, *tom.* 5, *pag.* 362.

bronze, et sur laquelle se trouve le nom des Vellaviens gravé en lettres grecques :

ΣΥΜΒΟΛΟΝ	*Symbolum*
ΠΡΟΣ	*ad*
ϹΥΕΛΛΑΥΝΙΟΥΣ	*Velaunios.*

Ne voilà-t-il pas déjà la preuve qu'une colonie grecque avait fait une alliance ou un traité avec les Vellaviens, et par conséquent établi avec ces derniers d'intimes relations; et s'étonnera-t-on dès-lors si, par suite de ces relations, nous retrouvons en Vellavie le culte de Diane et celui d'Apollon avec son oracle, ainsi que des œuvres d'art qui sembleraient être une émanation du génie des Grecs (1)?

Lorsque les Romains vinrent dans les Gaules, ils n'eurent pas à imposer un nouveau culte aux Gaulois; les principaux dieux du Polythéisme y avaient depuis long-temps des autels (2); ils n'eurent qu'à entretenir, restaurer ou édifier de nouveaux

(1) Montfaucon a dit, sans preuves, que ce monument avait été fait pour constater l'union des peuples du Velay avec les Auvergnats. Le style grec de cette main, sa belle exécution en bronze, prouvent évidemment qu'elle venait de l'une des colonies mères d'où les arts s'étaient propagés chez les Volces.

(2) *Il y avait des temples grecs à Nîmes, à Toulouse et en Auvergne* (Dissertation sur l'introd. des sciences et des arts, chez les Volces, page 71 : pièce qui remporta le prix à l'académie de Toulouse en 1749). Voir encore l'Histoire du Languedoc, etc.

temples pour les mêmes divinités, et cela se continua ainsi jusqu'au triomphe du christianisme.

Soit que ces temples eussent été ornés par des sculpteurs grecs venus de Marseille, soit que ce fussent des Gaulois qui eussent été se former à leur école, toujours est-il que parmi les fragmens de sculpture retrouvés au milieu de nos ruines antiques, il en est où l'on reconnaît le style grec, et que j'ai désignés sous le nom de *gallo-grecs;* tout comme je crois que nous en avons du style romain de la bonne époque; puis de la décadence et du Bas-Empire.

Il n'en était pas du culte des faux dieux comme de celui des chrétiens. Les missionnaires de celui-ci n'avaient besoin que de la parole pour propager les sublimes vérités de l'Evangile, éclairer les peuples et les porter à renverser les idoles.

Les prêtres du polythéisme ne pouvant parler à l'intelligence, étaient forcés de s'adresser aux sens par la terreur; de là les oracles et les sacrifices où le sang coulait toujours.

« Le caractère des nations se développa dès » leur origine par la manière dont les passions » communes à tout le genre humain font leur » effet sur elles par le choix des moyens.

» L'inquiétude d'une ame agitée de crainte et » d'espérance ; l'avide curiosité de lire dans l'ave- » nir et de jouir d'une connaissance anticipée » des événemens futurs, ont donné partout nais-

» sance à des oracles et un grand crédit à l'art
» divinatoire, de quelque façon qu'il fût exercé,
» vraisemblable ou non.

» Les pays montagneux et par conséquent pleins
» d'antres et de cavernes se trouvaient les plus
» abondans en oracles. Telle était la Béotie, qui
» anciennement, dit Plutarque, en avait une grande
» quantité.

» Le prétexte des exhalaisons divines, qui
» n'étaient bien souvent que des vapeurs méphy-
» tiques, sulfureuses, connues par les Phéniciens
» sous le nom de mouphètes, rendaient les cavernes
» nécessaires; elles inspiraient une certaine terreur
» qui n'est pas inutile à la superstition; quand il
» n'en existait pas de naturelles, *on en faisait*
» *d'artificielles*, c'est-à-dire, ces espèces d'antres
» où résidait particulièrement la divinité, ou
» d'autres que les prêtres ne pénétraient jamais;
» dans ces sanctuaires ténébreux étaient cachés
» toutes les machines des prêtres, et ils y entraient
» par des *conduits souterrains; les oracles ne pré-*
» *disaient l'avenir que dans des trous* (1).

» Peut-être la situation de Delphes contribua-t-elle
» à faire regarder cette ville comme la ville sainte;
» elle était à moitié chemin de la montagne du Par-
» nasse, bâtie sur un peu de terre plaine, envi-

(1) Le président de Brosse, *Hist. des Inscript. et Belles-Lettres.—Dissertation sur les Oracles.*

» ronnée de précipices qui la fortifiaient sans le » secours de l'art, la partie qui était au-dessus avait » à peu près la figure d'un amphithéâtre (1). »

« Le site de Polignac, a dit M. Merimée, est un grand plateau s'élevant brusquement du fond de la vallée, presque plane à son sommet, et seulement accessible du côté du nord. Partout ailleurs, il présente des bords littéralement à pic. »

Nous ajouterons que sur la partie plane se trouve une première excavation taillée dans le roc vif, qui porte le nom du puits de l'oracle: elle a vingt-un pieds de profondeur et autant de largeur. A quelques pas de ce puits se trouve une autre excavation qui se nomme l'*Abîme*. Elle a trente-six pieds de circonférence et soixante-deux de profondeur dans ce moment; elle en avait quatre-vingts quand Faujas la fit mesurer (2), et cent quatre-vingts dans son état primitif d'après la tradition : cette dernière profondeur égale la hauteur totale du rocher, à partir du niveau de la vallée. Ajoutons, qu'il existe au pied même du rocher un *conduit souterrain* qui, venant de la maison Vialatte, se dirige droit vers le fond de l'abîme. C'est là un fait fort remarquable, et M. Merimée n'en a point parlé.

Le rocher de Polignac est environné de mon-

---

(1) Encyclopédie, *article* : Oracle de Delphes.

(2) Volcans éteints du Vivarais et du Velay, *in-folio*, *pag*. 43.

tagnes rougies par le feu des volcans, et de collines plus rapprochées qui forment tout autour une sorte d'amphithéâtre. Si nous rétablissons par la pensée les sombres forêts de sapins dont elles furent couvertes, et du milieu desquelles s'élançait comme un fantôme ce mont volcanique noir et brûlé, nous aurons un site dont le caractère était bien propre à inspirer une certaine terreur religieuse. Ne se peut-il pas aussi que des exhalaisons prophétiques ou méphytiques s'échappassent alors de l'abîme, et que cette excavation à laquelle la main des hommes aurait donné plus tard la forme circulaire qu'on lui voit aujourd'hui, fût dans le principe une de ces crevasses ou fissures naturelles, si fréquentes dans le voisinage des anciens volcans; et dont les exhalaisons auraient cessé, comme cela est arrivé à Delphes et ailleurs? Au reste, j'émets cette idée sans y donner de l'importance, et ce ne sera que quand l'abîme aura été déblayé que l'on pourra être fixé définitivement sur son ancienne destination.

Maintenant où trouver sur la frontière du Velay et dans les contrées environnantes un site qui pût rivaliser avec celui de Polignac, et qui réunit des conditions aussi favorables à l'établissement d'un temple et d'un oracle?... Les fondateurs auraient-ils pu hésiter dans le choix du site, quand cette acropole rappelait d'une manière si frappante celui sur lequel était le plus

célèbre que les Grecs avaient érigé à la même divinité ?

Oui, certes, il y eut un temple à Polignac, et cette conclusion ne s'appuie pas seulement sur l'existence des antiquités qui peuvent se rapporter à un culte, mais aussi sur l'impossibilité qu'il n'y ait pas eu de temple sur ce site si éminemment propre à émouvoir l'imagination des peuples.

Apollon ne fut pas la seule divinité des Grecs qui eut des autels en Vellavie. De récentes découvertes ont mis hors de doute que Diane sa sœur en eut un au mont Anis, et que Vénus ou les Naïades des eaux minérales de Margeaix eurent aussi le leur sur la riante colline qui porte ce nom (1).

Au reste, les fragmens de sculpture trouvés sur les ruines ou les emplacemens de ces temples, caractérisent suffisamment les différens cultes qui y étaient pratiqués.

Sur le mont Anis où était le temple de Diane, on a trouvé des bas-reliefs où sont représentés des chasses aux cerfs (2), un lion, un sanglier, des griffons. Sur la colline de Margeaix, ce sont des têtes de Naïades, des Cupidons, des Dauphins,

---

(1) Le mont Anis est à une lieue de Polignac; Margeaix en est à trois lieues.

(2) Le cerf, la biche, le sanglier, étaient particulièrement consacrés au culte de Diane. Millin, *Gall. myth. II*, *p.* 32. Le Bas, *premier cah. Monum. de l'ant.*, *fig. p.* 44.

compagnons ordinaires de la mère des amours. Si jusqu'ici il n'a été trouvé à Polignac qu'un petit nombre d'objets qui se rapportent au culte d'Apollon, c'est (et nous avons ici pour nous l'autorité de la tradition), par la facilité que le voisinage de l'abîme offrit au zèle ardent des premiers Chrétiens, pour y précipiter et faire disparaître tout ce qui se rattachait à ce culte. Je ne me lasserai donc point d'exprimer le vœu que quelques fonds puissent être consacrés à déblayer cet abîme des matériaux qui l'encombrent aux deux tiers; on y trouvera, soyons-en bien convaincus, les documens les plus précieux, qui viendront confirmer notre opinion sur le temple et sur l'oracle. Tous les amis des arts, de la science et de notre pays doivent se réunir à moi pour aider à l'accomplissement de ce vœu.

M. Merimée est descendu dans le puits de l'oracle; il y a remarqué une salle *voûtée en ogive*, *divisée par des arcades à plein cintre*. Après avoir médité sur ces constructions, il décide qu'elles sont du 15e ou du 16e siècle, tout en reconnaissant que *la salle est peut-être plus ancienne*. Mais M. Merimée sait tout comme nous qu'on ne peut rien conclure de la forme ogivale pour fixer une date; car on retrouve cette forme dans les monumens de la plus haute antiquité, tout comme dans ceux du moyen-âge. Nous dirons donc avec lui et en appuyant cette opinion d'une

preuve nouvelle, qu'en effet la salle du puits de l'oracle *est plus ancienne;* car ce nom appartient à la tradition et remonte ainsi qu'elle aux temps les plus reculés. Nous ajoutons, qu'elle a pu n'être primitivement qu'une excavation taillée dans le roc vif comme l'est l'abîme; ainsi l'observation de M. Merimée n'a rien qui soit contraire à la tradition. Si la voix de l'oracle sortit de l'abîme, le puits dut servir à *cacher les prêtres ou les machines du temple.*

M. Merimée n'est pas éloigné de reconnaître non plus l'antiquité de la pierre cylindrique qu'il appelle la margelle du puits de l'oracle, et dans laquelle nous voyons un autel semblable à ceux décrits dans tous les ouvrages d'antiquités. Il en trouve les moulures arrondies et grossières. Or, ces moulures, qui se composent d'un filet et d'un quart de rond ou congé, sculptées sur une pierre granuleuse (grès), sont exposées au frottement d'une corde ou d'une chaîne, depuis que cet autel fut changé en margelle. Est-il surprenant qu'elles aient été écornées, arrondies, et peut-on juger l'œuvre de l'art, par l'état fruste où elle est aujourd'hui?

Ce n'est pas sérieusement que M. Merimée a émis l'opinion que la profonde cavité circulaire que la tradition appelle l'abîme, a été peut-être un immense *silo* ou un grand magasin souterrain fait dans le moyen-âge. Une idée pareille ne pour-

rait être attribuée qu'à la fausse appréciation de la profondeur actuelle, que M. Merimée n'estime être que de trente-cinq à quarante pieds, tandis qu'elle est réellement de soixante-deux, et aux renseignemens erronés de celle qu'elle eut primitivement.

Il faut bien admettre que des décombres y ont été précipités depuis des siècles; cet abîme est entouré de ruines, et il n'est aucun visiteur qui ne lui jette une pierre pour jouir du retentissement de sa chute : s'il n'est pas comblé depuis long-temps, c'est que pour que cela fût, il y avait fort à faire.

Je terminerai par une observation qui n'est pas sans importance, c'est que l'abîme, dans sa partie supérieure et aussi bas que la vue peut s'étendre, n'offre aucune trace du ciseau et de la pointe. On y remarque seulement une fente ou crevasse qui se prolonge jusqu'à une grande profondeur, et qui est arrondie sur les angles des deux parties séparées.

D'un autre côté, la grande tour, qui est la plus vieille ruine de l'antique château du moyen-âge, est construite en pierre de la même nature que le roc où l'abîme est creusé; elle est exposée à l'action destructive de l'air, des eaux, de la gelée, du temps enfin depuis nombre de siècles, et cependant les arêtes des pierres angulaires sont restées vives; les traces du ciseau et de la pointe se laissent

encore apercevoir, tandis qu'il n'y a rien de pareil dans la partie supérieure de l'abîme. Ne voilà-t-il pas une preuve bien évidente et bien incontestable de sa haute antiquité ?

M. Merimée, pas plus que l'abbé Lebœuf, ne nie l'antiquité de l'inscription de Polignac où se trouve gravé le nom de Claude; mais, fidèle au système qu'il a adopté, il croit, comme son devancier, qu'elle y a été apportée long-temps après l'époque romaine.

Dans quel but était érigée une inscription ?

N'était-ce point pour perpétuer le souvenir d'un grand événement ou d'une grande solennité ? Quelquefois aussi pour éterniser la reconnaissance des peuples pour des bienfaits, tels que l'édification ou la restauration d'un monument, la confection ou réparation d'une grande route (voie romaine), etc.

Maintenant quels sont les grands événemens du règne de Claude, ses grandes solennités ? Recherchons enfin les motifs qui déterminèrent les peuples à lui ériger ce monument.

Il en est de plusieurs sortes et entr'autres la conquête de la Grande-Bretagne, les jeux votifs pour le succès obtenu dans cette expédition, la ville de Lyon élevée au rang de colonie, de ville municipe qu'elle était, la réparation de nos voies romaines, les augures réhabilités, la grande solennité des jeux séculaires qui fut ordonnée par cet

empereur (1), et peut-être la présence de Claude à Polignac, comme l'a démontré M. de Lalande, pour consulter l'oracle sur l'opportunité de la destruction finale du culte des Druides (2).

Jules César avait vainement tenté de soumettre les Bretons ; Claude en eut la gloire.

Ce fut vers la fin de son consulat qu'il envoya Plantius pour commander l'expédition.

Ce lieutenant ayant été heureux dans son début, Claude voulut avoir les honneurs du guerrier en même temps que ceux de la conquête.

Il s'embarqua à Ostie, débarqua à Marseille, traversa toute la Gaule pour aller s'embarquer à Calais : *A Massilia, Gessoriacum usque pedestri itinere confecto inde transmissit* (3).

Or, il faut remarquer que la voie romaine qui traversait la Gaule de la manière la plus directe du midi au nord, passait sur la frontière de l'Auvergne et de la Vellavie, et à deux mille pas de Polignac.

Cette voie romaine que nous avons retrouvée à peu près en entier dans la partie de notre département qu'elle traverse, prend le nom de *via bolena*, ou la *romana* quand elle nous vient du midi; et quand elle s'en va vers le nord, c'est le

---

(1) Annales de Tacite, *liv. XI.*

(2) Essais historiques sur les Antiquités de la Haute-Loire.

(3) Suétone, *Histoire de Claude*, liv. v.

chemin de César. Elle fut d'abord ouverte sous Auguste, par les soins d'Agrippa (1). Elle fut achevée et consolidée sous Alexandre-Sévère : ce qui est attesté par deux colonnes milliaires placées au Musée du Puy. Il en est encore une pareille au village de Sanssac : c'est là que cette voie se nomme *la romana*. Quand elle quitte le département, elle passe à Usson, où on voit encore deux colonnes milliaires; puis, en longeant la plaine du Forez elle va se perdre dans la direction du nord.

Claude dut être pressé du désir d'arriver pour avoir encore des lauriers à cueillir. Est-il probable qu'il n'ait pas pris la voie la plus courte? Il aurait donc passé à deux mille pas du temple et du fameux oracle, lui, le grand pontife, restaurateur des augures; lui, qui voulut anéantir le culte des Druides, et cela sans sacrifier au dieu et consulter l'oracle sur l'issue de l'entreprise à laquelle il allait prendre part. Et si en effet il vint à Polignac, consulta-t-il l'oracle sans y laisser de riches présens? Cela se fit-il jamais? Scipion, vainqueur de Carthage, envoya une partie de ses dépouilles à Delphes, et malgré que ce temple célèbre eût été pillé dix fois, toujours on y retrouva de nouveaux trésors.

Si Claude consulta l'oracle, s'il y laissa de riches présens, et s'il ordonna en même temps la

(1) Essais historiques sur les Antiquités de la Haute-Loire.

restauration ou reconstruction du temple, n'était-ce point l'occasion de perpétuer le souvenir de ce grand événement pour le pays, en le consacrant par une inscription (1)?

Mais, dira-t-on, l'expédition aurait eu lieu vers la fin du troisième consulat de Claude, et l'inscription porte la date du quatrième. Nous répondrons que les largesses du prince qui auraient eu pour objet la restauration du temple, n'ont pu avoir leur emploi à l'instant même. Qui ne sait que, quand il s'agit d'édifier ou de restaurer un monument, l'inscription qui en constate la date ne porte que celle du jour du commencement ou de l'achevèment des travaux. D'ailleurs si, lorsqu'il partait pour cette expédition, Claude était à la fin du troisième consulat, il était déjà désigné pour le quatrième.

Voici l'Inscription de Polignac :

TI CLAVDIVS CAES
AVG GERMANIC
PONT MAX TRIB
POTEST V. IMP
..XI PP. COS. IIII.

---

(1) A l'arrivée d'un empereur, les provinces, pour exprimer leur joie, faisaient des sacrifices au temple. Beaucoup de médailles d'Hadrien ont été frappées pour son voyage dans l'empire. On y voit fréquemment les apprêts des sacrifices. *Dialogue*

Claude, à son retour de l'Angleterre où il ne resta que seize jours, ayant passé par Langres, Lyon, Vienne et Montpellier, ordonna des réparations sur les voies romaines de son itinéraire, et des colonnes milliaires furent érigées.

Il en est une à Langres, dont l'inscription porte la date de son troisième consulat, en même temps qu'elle fait connaître qu'il était déjà désigné pour le quatrième : *Consul tertium et designatus quartum.* Il est une seconde colonne entre Lyon et Vienne, et une troisième entre Montpellier et Nismes, avec une inscription pareille (1).

Ainsi, quand Claude fit son voyage sur la fin de son 3e consulat, il était désigné pour le 4e, et comme les réparations du temple ne durent commencer qu'après le voyage lorsqu'il fut devenu en effet consul pour la 4e fois, voilà qui explique, comme nous l'avons dit, pourquoi l'inscription de Polignac porte la date du 4e consulat.

D'un autre côté, Claude, après son retour d'Angleterre, fit célébrer les jeux séculaires, l'an 798 de la fondation de Rome, selon la manière de

---

sur l'utilité des anciennes médailles, par Addisson, *p.* 145. On s'écriait comme Horace :

« . . . . O sol
» pulcher ! ô laudande ! canam, recepto
» Cœsare felix.... »

(1) Histoire de l'Académie des inscriptions, 9e *vol.* Explication de quelques inscriptions, *pag.* 139.

compter d'Auguste, qui correspondait à l'an 800, d'après celle en usage chez le peuple (1).

Ces grandes solennités ne se firent jamais sans des sacrifices aux temples, de grandes largesses au peuple et sans être consacrées par des médailles ou inscriptions (2).

L'inscription de Polignac n'atteste point, il est vrai, la présence de Claude à Polignac, ni qu'elle dût être placée au temple, pour y perpétuer un souvenir quelconque; mais elle se trouve sur un lieu si favorable à l'édification d'un temple et aux mystères d'un oracle, sur lequel la tradition a cumulé tant de souvenirs historiques, parfaitement d'accord avec ce que l'on peut démontrer sans elle, que la supposition qu'elle y a été apportée d'ailleurs nous paraît tout-à fait gratuite. Cette inscription se rapporte, par sa date, à l'époque des plus grands événemens ou solennités du règne de Claude. Douter encore qu'elle ne fût destinée à être placée dans le lieu où on la voit et pour le

---

(1) Suétone, Pline, Crevier, *Histoire des Empereurs.*

(2) Une médaille de Claude fut trouvée aux environs du Puy, par feu M. Duranson-Labrujère, ingénieur des ponts et chaussées. — Voici la desciiption qu'en donne M. Dulac de Latour, auteur de l'Histoire du département de la Haute-Loire, *pag.* 80, et qui en était devenu possesseur : « une tête d'empereur et au-» tour, CŒSAR... IMP.. P. P.; de l'autre côté, deux sacrifi-» cateurs avec le bâton augural, le *guttus*, etc., etc.; pour » exergue, S. PRINC. JVVENTV; au-dessus, CL. CŒS.

temple qui y était élevé, n'est-ce pas pousser le doute jusqu'au scepticisme?

M. Merimée nie absolument *un Apollon barbu; il assure que jamais barbe ne fut attribuée à Apollon.*

S'il se fut contenté de dire qu'en règle générale Apollon, comme Mercure et Bacchus, furent des dieux imberbes, mais qu'il y eut des exceptions, nous nous fussions bornés à démontrer que notre Apollon de Polignac, représenté par le masque qui porte son nom, dût faire partie de ces exceptions; mais je suis forcé de prendre la question telle qu'elle a été posée par cet archéologue, et je réponds:

En ouvrant le dictionnaire de la fable de Noël, j'y trouve que les *Hiérapolitains donnaient une barbe pointue à Apollon, pour désigner l'émission de ses rayons sur la terre.*

Si je recherche les sources où M. Noël a puisé, je vois dans Lucien, *de Dea Syria*, c. 35: «Après » ce trône, se trouve une statue d'Apollon, non » telle qu'on a coutume de représenter ce dieu; » car tous les autres peuples croient qu'il est » jeune et même dans la fleur de la jeunesse; eux » seuls présentent une statue d'Apollon barbu.»

Je vois encore dans une notice de De Witte sur les vases de la collection du prince de Canino, que, « *outre l'Apollon barbu* du temple d'Hiéra- » polis, nous connaissons quelques peintures de

» vases où Apollon ne peut être méconnu à cause
» des autres divinités placées près de lui, et il est
» barbu (1). »

On voit sur une médaille de Laconie, décrite par Mionnet, *un Appolon barbu, vêtu de la stola et vu de face; au revers, la tête de Géta* (2); et sur une autre médaille, décrite également par Mionnet, encore un Apollon barbu, qu'il indique sous le nom d'*Apollo barbatus* (3).

Enfin M. le Comte Auguste de Bastard possède le plâtre d'une petite statuette d'environ deux pieds de haut, dont le marbre fut trouvé à Lyon; elle est barbue, et sur le socle est écrit : ΑΓΟΛΛΟΝ.

M. Merimée n'a donc pas eu raison de soutenir qu'il n'y eut jamais d'Apollons barbus.

Nous pouvons donc conclure que notre masque a pu être celui d'un Apollon barbu, comme le voulurent la tradition et nos vieilles histoires.

Au reste, quoiqu'un masque d'Apollon puisse être barbu, comme on vient de le voir, nous n'en tirerons pas la preuve indispensable de l'existence ou non-existence du temple et de l'oracle.

Ce n'était pas toujours les images ou statues des dieux qui rendaient elles-mêmes les oracles; ils étaient interprétés et transmis par les prêtres

---

(1) Catalogue des vases du prince de Canino, *n°* 180, *p.* 108.
(2) Mionnet, *suppl.*, *tom. IV*, *p.* 233, *n°* 73.
(3) Mionnet, *suppl.*, *tom. I*, *p.* 371, *n°* 109.

et les prêtresses. Seuls, avons-nous dit, ils pénétraient dans les antres mystérieux comme à Trophone; interprétaient le bruit des feuilles ou des vases d'airain comme à Dodone, et donnaient un sens aux cris, aux hurlemens ou aux paroles convulsives de la Pythie comme à Delphes; *la statue d'or d'Apollon y était placée près du trépied* (1); on ne s'avisa jamais de la faire parler.

Quelquefois, ce furent des masques à la bouche béante, presque toujours à la figure effrayante, qui servirent aux prêtres à transmettre les inspirations prophétiques aux craintifs solliciteurs.

M. Merimée a trouvé étrange que l'on ait cru que le masque de Polignac ait pu être placé à plat ou d'une façon quelconque sur ce que nous croyons être un autel, et que sa bouche ait rendu des oracles, à peu près (dit-il) comme *la tête enchantée de don Quichotte.*

On trouve au 9e vol. de l'Histoire des Inscriptions et Belles-Lettres, page 172, un camée antique où l'on voit un autel circulaire comme celui de Polignac, et sur lequel se trouve une espèce de masque barbu, un prêtre et une femme venant consulter l'oracle.

J'ai également sous les yeux une médaille décrite par Mionnet, avec un autel surmonté d'une tête ou masque barbu (2).

---

(1) Encyclopédie, article : *Oracle.*

(2) Mionnet, t. 1, pag. 72.

On voit dans la galerie mythologique de Millin, un bas-relief où se trouve un jeune homme couronné qui, n'ayant pour vêtement qu'une chlamyde rejetée sur ses épaules, conduit trois femmes vers un masque colossal, à la barbe touffue et à la chevelure hérissée, auquel, à en juger par son bras relevé, il semble adresser la parole (1).

Il existe à Rome, sous le portique de l'église *Sancta Maria in Cosmedin*, un masque barbu à la bouche béante, auquel la tradition populaire a donné le nom *de la bocca della verita*, la bouche de la vérité. Ce masque a cinq pieds quatre pouces de hauteur et de largeur, sur sept pouces d'épaisseur; il est en marbre blanc. C'est justement, sauf la matière, notre masque de Polignac avec sa tradition.

On trouve dans un ouvrage publié à Rome, sur diverses antiquités: « PICTURÆ ANTIQUISSIMI VIRGILIANI, etc.; *Romæ*, 1782, *apud Venantium Monaldini*, » la description d'un camée sur émeraude, qui faisait partie du musée Kirkériano, où l'on voit le portrait en profil de Virgile, placé devant un autel surmonté d'un masque barbu. Virgile écoute avec

---

(1) Galerie mythologique, *pl. LVI*, nº 328, *tom.* 1, *pag.* 80. Voyez la planche des Antiquités de Polignac, fig. 2. J'ai cité ce bas-relief, non pas comme représentant le sujet d'un oracle consulté, mais bien un masque à qui l'on parle; ce qui suppose toujours une voix qui répondra.

attention et ravissement..... N'est-ce point Apollon qui fait entendre ses inspirations par le masque barbu, au poète immortel?

Enfin, on trouve dans les Recherches sur les origines celtiques, de Bacon-Tacon, la description d'une figurine antique en bronze. « Cet antique, » dit l'auteur, haut d'environ six pouces, repré- » sente Latone accompagnée de ses deux enfans » nouveaux-nés, Apollon et Diane; elle presse » sur son sein sa *zone déliée*, symbole du com- » merce amoureux qu'elle a eu avec Jupiter, et » au nom de laquelle elle obtient des autels et le » droit de rendre des oracles.

» Cette déesse a pour attribut, sous un de ses » pieds, une tête *vaticinante* à cheveux dressés » sur le front et à bouche ouverte et parlante; » d'autant qu'en donnant naissance à Apollon, » Latone a été la source des oracles (1). »

Maintenant, pourquoi ce masque n'aurait-il pas pu servir à rendre les oracles d'Apollon, et n'est-il une autre *bocca della verita* (2)?

---

(1) Origines celtiques de Bacon-Tacon, *tom. II*, *pag.* 70.

(2) Sans doute, on ne doit pas toujours accepter les traditions telles qu'elles se présentent à nous; mais, comme une cause y a toujours donné lieu, c'est elle qu'il faut rechercher.

Les masques servirent dans l'antiquité à déguiser les prêtres dans leurs mystères, et les acteurs au théâtre. On en plaçait quelquefois comme épouvantails sur les tombeaux. Ils devaient

M. Merimée n'a vu dans le masque qu'*il croit* antique, et dont il *n'oserait* toutefois *affirmer que ce ne soit un pastiche de la renaissance*, qu'un fragment de *sculpture romaine du Bas-Empire.* Cependant il veut bien y reconnaître un certain air de grandeur qui pourrait rappeler un *Neptune*, un *Jupiter*, un *Dis-Pater ;* mais dans l'examen qu'il a fait de ce morceau, *maintenant très-fruste*, M. Merimée n'aurait-il pas confondu l'œuvre de l'artiste avec celle du temps, dont

---

ajouter à l'expression de joie ou de terreur, selon le caractère de leurs traits : qui est-ce qui n'a éprouvé dans son jeune âge et même depuis, de ces sortes d'émotions à la vue des *masques !* Il était donc tout naturel qu'ils fussent employés à la transmission des oracles.

J'ai cité le masque de Sancta-Maria in Cosmedin, non point avec la certitude que des oracles soient sortis de sa bouche, mais comme constatant une tradition qui peut indiquer une destination pareille à celle du masque de Polignac.

Ce masque très-fruste fut placé jadis à l'entrée de cette église chrétienne, non plus pour accréditer le mensonge, mais pour le punir. Quiconque en eût été coupable et aurait osé mettre la main dans la *bocca della verita* en eût été mordu : voilà la tradition populaire. C'est ainsi que les prêtres du catholicisme furent dans la nécessité de mettre à profit tout ce qui, étant trop vivace dans le culte aboli, ne pouvait être dédaigné sans danger. Au reste, cette église fut construite avec les débris nombreux d'un monument antique consacré selon les uns à la pudeur, selon d'autres à Cérès ou à Proserpine. Toujours est-il que là, comme ailleurs, le christianisme fit trophée des *simulacres* du polythéisme.

l'action a dû être d'autant plus vive, qu'il frappait sur une pierre granuleuse, comme celle de la margelle : car l'une et l'autre sont en grès et non pas en granite, comme l'a dit M. Merimée.

Alors on pourrait peut-être expliquer son opinion sur cette sculpture, opinion qui nous paraît étrange, à nous qui l'avons aussi étudiée en artiste, et qui, loin d'y voir une œuvre du Bas-Empire, croyons y reconnaître le grand style grec; il serait, je crois, facile de le démontrer par une analyse qui aurait pour base les règles de l'art suivies par les grands maîtres de cette époque; ce qui s'accorde parfaitement avec notre opinion sur la haute antiquité du temple primitif de Polignac, auquel nous persistons à vouloir que ce masque ait appartenu. Quant à l'observation que la bouche béante semble être *un trou fait après coup*, je ne comprends pas que M. Merimée n'ait pas remarqué que la contraction des muscles de la joue fait remonter les coins de la bouche vers la pommette, tandis que le menton, parfaitement caractérisé, s'abaisse vers la poitrine.

Au reste, on en pourra juger par le dessin que je donne de cette sculpture (1); c'est la premiere fois, je crois, qu'elle a été rendue avec exactitude.

---

(1) Voir la planche des antiquités de Polignac, *fig.* 1.

Une remarque qui n'a point encore été faite, c'est que le sourcil est formé par une sorte de cartilage en forme de crête de coq, ainsi qu'il était d'usage d'en placer sur la tête des serpens ailés, et encore sur le cou des griffons; on voit un de ces derniers au Musée du Puy : ce devait être pour ajouter à l'impression terrifiante de ce masque sur l'imagination des crédules solliciteurs.

Les recherches de M. Merimée sur le plateau de Polignac n'ont point été fructueuses, mais il s'est trop hâté d'avancer qu'il n'y existe aucune trace de construction romaine.

Nous y avons trouvé des briques, tuiles et poteries romaines; une figurine en bronze; une hache gauloise en pierre verte ou silex; et récemment encore, nombre de grands blocs taillés, en grès, de la même nature que celui du masque et de l'inscription.

On y voit des trous à queue d'aronde, placés au milieu de leur hauteur sur l'angle en retour d'équerre; ce qui peut prouver qu'ils firent partie d'une construction du genre *revinctum*, en usage à l'époque grecque et de la république (1).

Parmi ces blocs, il se trouve quatre voussoirs avec archivoltes d'ordre dorique, ornés, l'un avec des sculptures du même style que quelques-unes

(1) Instruction envoyée aux Membres du comité historique.

de celles qui sont au Musée du Puy; les autres avec des moulures, et nous avons reconnu dans leurs proportions et leur profil une certaine analogie avec des fragmens d'un monument d'Athènes décrit par Stuard, que l'on croit de l'époque d'Adrien, et encore avec ceux d'un autre monument de Stratonicée (1).

J'ajouterai qu'il vient également d'être découvert sous le chœur de l'église de Polignac, sise au pied du rocher, une douzaine de blocs taillés, en grès, pareils à ceux dont nous venons de parler, avec les trous qui caractérisent leur antiquité; puis le chapiteau d'un pilastre, et encore une inscription encadrée, mais dont les lettres sont tellement frustes qu'à peine y aperçoit-on quelques jambages droits ou arrondis.

Ces matériaux gisaient dans la terre sans ordre et sans emploi. Ils furent sans aucun doute précipités du haut du rocher lors de la destruction du temple. Il n'est, là où ils ont été recueillis, aucune trace de constructions antiques auxquelles ils eussent pu appartenir, à moins, ce qui est fort probable, et, comme l'a dit M. de Lalande, qu'il y eût un *sacellum* à l'entrée de la *galerie souterraine* dont nous avons parlé. Ces blocs

---

(1) Voyage en Grèce, de Choiseuil-Gouffier, *tom. I*, *p.* 137.

étaient sans doute cachés lors de la primitive construction de l'église, car ils eussent été employés dans les murs ainsi que beaucoup d'autres fragmens que l'on y aperçoit principalement sur les angles.

Un examen plus attentif de l'inscription de Claude m'a fait découvrir qu'elle fut faite sur un bloc ayant, long-temps avant, servi pour une autre inscription qu'on voit à son revers, et dont on reconnaît l'encadrement et quelques jambages informes. C'est là une preuve évidente de la destruction d'un premier édifice construit ou restauré avec les mêmes matériaux; preuve qui vient à l'appui de l'explication que nous avons donnée plus haut des motifs de l'inscription de Claude.

Ainsi donc on ne peut plus nier qu'il y ait eu des constructions antiques, *même romaines*, à Polignac; qu'il y ait eu des Apollons barbus, et que des oracles aient pu être rendus à l'aide d'un masque.

On ne peut plus dire que l'inscription et le masque qu'on voit à Polignac y ont été apportés, *pour satisfaire au goût et à la curiosité de ses anciens seigneurs*, entourées comme le sont ces antiquités de preuves anciennes et nouvelles de l'existence d'un temple, d'un oracle, et finalement, de la présence de Claude à Polignac.

Nous aurons donc réhabilité notre site pitto-

resque avec ses merveilles, et, contrairement à l'opinion de M. Merimée, nous aurons prouvé, nous l'espérons, qu'il est toujours digne de l'intérêt des antiquaires et du pinceau de tous les artistes.

§. II. *Musée du Puy.*

M. Merimée a dit : *Que le Musée du Puy était un des plus remarquables qu'il ait vu en province.*

Comme M. Merimée ne justifie nullement ce bel éloge dans l'analyse qu'il donne des objets de cette collection, nous sommes forcés de ne voir là qu'un compliment que nous n'acceptons pas.

Il ne faut pas oublier que les notes du voyageur archéologue ont servi de base à un rapport au ministre de l'intérieur, pour classer les monumens ou établissemens d'art de la France; nous avons donc intérêt à suppléer aux oublis principaux, et à rectifier les erreurs que nous croyons exister dans cette publication. Les rapides regards de M. l'inspecteur général ont glissé sur 150 tableaux, pour ne s'arrêter que sur trois ou quatre, que nous ne plaçons, nous, qu'au second rang de notre Musée.

Ainsi nos très-authentiques Pœlembourg, Terburg, Maës, Mirevelt, de Heem, Vandyc, Vander-werf, Schalken, Kalf, Hobéma, Salvator,

Oméganck; notre magnifique Huysmans, qui n'a pas son égal au Musée royal; enfin, un Raphaël et quelques tableaux de nos meilleurs paysagistes de l'école moderne; tous ont dû céder la place à leurs inférieurs. N'est-ce point là l'histoire des sociétés humaines, où il arrive maintes fois que les seconds prennent la place des premiers. Heureusement que nos illustres délaissés ont, pour se consoler, les suffrages des premiers appréciateurs de la capitale et obtiennent journellement encore ceux des artistes et des connaisseurs les plus habiles, qui ne se lassent pas de les voir et de les revoir toujours avec un nouveau plaisir.

Nos antiquités, à peine effleurées, ont été plus maltraitées encore, et jugées irrévocablement, comme n'étant que des œuvres de la décadence.

M. Merimée semble avoir une idée fixe, c'est la décadence, et il la voit partout. Il ne fait aucune différence entre la ronde-bosse et le bas-relief; entre des sculptures qui durent faire partie intégrante d'un édifice ou être placées isolément, pas plus qu'entre celles qui étaient destinées à être vues de loin ou de près. Ce n'est point ainsi qu'en agissait M. Quatremère de Quincy, quand il voulut étudier les sculptures du Parthénon.

« Jugeant par analogie du mérite des figures » sculptées dans les frontons que je savais bien » avoir été non des bas-reliefs, mais des statues, » dit ce savant antiquaire, je me persuadais qu'il

» fallait aussi à leur égard, c'est-à-dire en les
» comparant à nos meilleures statues antiques,
» décompter dans ce parallèle toute la distance
» que la grande diversité d'emploi et de position
» semble avoir dû introduire entr'elles; je pensais
» qu'il fallait se garder de les mesurer sans réserve
» ni restriction avec des ouvrages destinés à être
» vus de près, et doués par conséquent de cette
» perfection exécutive qui ajoute à toutes les au-
» tres perfections; enfin, il me semblait que le
» parallèle ne devrait embrasser qu'un certain
» nombre de rapprochemens et seulement dans
» ce qui concerne le *caractère*, le *style* et le *goût*
» *de l'école* (1). »

Nos antiquités n'ont point été examinées avec cette sage prudence qui est du devoir de tout archéologue; quant à nous, qui avons procédé différemment et avec lenteur, elles nous paraissent précieuses; car elles nous montrent diverses époques de l'art, elles se rattachent à notre histoire, et confirment tout ce que nous avons dit sur la préexistence d'un temple de Diane sur le mont Anis, comme de celui d'Apollon à Polignac, et de la venue de Claude dans la Vellavie (2).

---

(1) Lettres de Quatremère de Quincy à Canova, sur l'enlèvement des ouvrages antiques d'Athènes et de Rome, *pag.* 11.

(2) « Les monumens qui révèlent à l'artiste les variations suc-
» cessives de l'art et du goût, peuvent aussi fournir à l'historien

Si je fais dans ces notes une différence entre le style grec et le style romain, c'est que cela est nécessaire pour préciser les diverses époques de nos sculptures. Je sais, avec Winkelmann, que les Romains n'eurent pas de style qui leur fût propre; ils ne furent que des imitateurs, et leurs œuvres d'art furent toujours inférieures à celles des Grecs (1).

L'art hellénique s'était réfugié à Rome, lorsque la Grèce perdit sa liberté (2). Et qu'est-ce qu'un réfugié sans patrie? N'est-ce point un corps sans ame? Aussi, ce fut de ce moment que commença la grande période décroissante.

Avant César et Auguste avait donc commencé la réelle décadence; mais quand on parle de sculpture romaine, il est convenu que le siècle d'Auguste fut la meilleure époque jusqu'à Adrien;

» d'utiles indications sur l'état politique, intellectuel, moral et » industriel de chaque siècle. Tantôt c'est une inscription qui » se déroule sur le bois, sur la pierre, sur le verre ou sur le » métal; le monument fait alors l'office d'un manuscrit; tantôt » c'est la grandeur des constructions, le caractère du travail, la » nature et le choix des emblèmes qui deviennent autant de » révélations pour l'histoire et qui mettent en relief des faits » que la lettre morte des documens écrits ne pourrait pas même » laisser apercevoir. »

(*Instruction du Comité historique*, pag. 2).

(1) Winkelmann, *Histoire de l'Art antique*, liv. V, ch. 1.

(2) *Idem*, liv. VI, ch. 5.

qu'ensuite commença la décadence *estimable*, et enfin au 3e siècle, la décadence finale. — Ces notions ont servi de base à mes jugemens sur nos antiquités; elles feront mieux comprendre la suite de cette discussion.

Je rappelle que quand j'ai parlé de Polignac, j'ai dit que je classais nos antiquités en trois catégories.

La première devait comprendre toutes celles auxquelles je crois une origine antérieure à l'occupation romaine; je la désigne sous le nom de *gallo-grecque*, et j'ai dit pourquoi.

A la deuxième se rapportent toutes celles de l'époque comprise entre Auguste et Adrien, que je dis être la bonne époque romaine.

Enfin, je donne à la troisième tout ce que j'attribue à la décadence depuis le règne d'Adrien. C'est dans cet ordre que je vais analyser et classer nos antiquités du Musée du Puy, sans les isoler toutefois des groupes dont elles faisaient partie lors de leur découverte.

On sait que le premier ordre d'architecture, introduit dans les Gaules par les Phéniciens, fut le dorique grec (1). A l'extérieur des portes du Musée du Puy sont placés des fragmens de pi-

(1) Instructions du Comité historique, et nombre d'ouvrages sur l'introduction des arts par les colons grecs dans les Gaules.

lastres ou colonnes avec des cannelures qui rappellent cet ordre.

Tout auprès se trouvent des fragmens colossals de bas-reliefs en grès, présentant un sanglier, un lion et d'autres animaux féroces; et sur la branche d'un arbre, une chouette (oiseau consacré à Minerve : comme si l'artiste créateur eût voulu rappeler le pays de son origine). Nous voyons là les restes de la frise du temple primitif de Diane du mont Anis.

Ces précieux fragmens furent recueillis lors des récentes fouilles faites pour les constructions du palais épiscopal, sur l'emplacement même que la tradition assignait à ce temple.

Nous trouvons à ces sculptures le même air de grandeur que M. Merimée avait remarqué dans le masque de Polignac, mais elles n'ont aucune analogie avec celles que nous attribuons à la bonne époque romaine, encore moins avec celle de la décadence.—Aussi je n'hésite pas à les placer, avec le masque de Polignac et les blocs qui servirent à des constructions du genre *revinctum*, dans la première catégorie que je nomme *gallo-grecque*.

A l'intérieur du Musée se trouvent d'autres bas-reliefs représentant des personnages occupés à des sacrifices; des griffons, des cerfs, des biches, un taureau, un serpent; tous emblèmes communs aux deux cultes de Diane et d'Apollon; et ils furent retirés des murs de la cathédrale construite,

comme l'est maintenant l'évêché, sur l'emplacement du temple de Diane et avec ses débris.

Sur un des bas-reliefs se trouve un autel environné de prêtres ou de sacrificateurs; au revers on voit un pied chaussé avec le cothurne. Il est facile de juger que le personnage est assis sur une chaise curule, dont on aperçoit un des côtés.

Sur un autre bas-relief, on remarque un personnage encore debout près d'une chaise curule, avec le *paludamentum* que revêtaient les généraux d'armée et les grands pontifes. Quand un général partait pour l'armée, il allait au Capitole prendre le *paludamentum* (1) : rappelons-nous que Claude était grand pontife. Au revers de cette sculpture se trouvent encore deux personnages revêtus d'une tunique et d'une chlamyde; l'une d'elles tient un bâton légèrement recourbé qui paraît être le bâton augural.— Quoiqu'il en soit, il est bien évident que ces diverses sculptures représentent un sacrifice, et que ce sacrifice se faisait en présence d'un personnage éminent; or, la tradition, appuyée de l'inscription de Polignac, ne parle que de Claude. Ce serait donc lui qui serait venu sacrifier à Diane comme il avait sacrifié à Apollon. Circonstance qui déterminerait peut-être aussi l'époque où le primitif temple de Diane dut être restauré par les ordres et avec les deniers de l'empereur. Si nous ne retrou-

---

(1) Dictionnaire d'Antiquités romaines, par *Samuel Pitiscus*.

vons pas ici une inscription avec le nom du bienfaiteur, nous voyons du moins des sculptures qui indiquent suffisamment l'intention de consacrer un événement favorable au pays, et de perpétuer la reconnaissance publique. L'inscription se trouvera peut-être un jour au milieu des matériaux de ce temple que le temps a dispersés, et dont le plus grand nombre reste encore à découvrir.

Il est à remarquer que ces fragmens indiquent qu'il y avait une frise à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur, et qu'ils durent être placés tout en haut du temple; car l'un d'eux est la pierre angulaire de la corniche extérieure. — Cette remarque est importante, parce qu'indépendamment de l'idée que cette frise nous donne de la richesse de la décoration du temple, elle nous fixe sur ce point, que ces sculptures doivent être vues à une certaine distance et de bas en haut; d'où il suit que leur exécution ne devait point comporter un fini parfait, et qu'il ne faut les considérer, pour les juger, que sous le rapport du *style*, du *goût* et de l'*école*; c'est par suite de toutes ces considérations historiques et artistiques que je n'hésite pas à rapporter ces sculptures ainsi que les fragmens d'archivoltes trouvés à Polignac, dont nous avons déjà parlé (1), à la bonne époque romaine, c'est-à-dire au siècle d'Auguste.

---

(1) Voir la planche des antiquités de Polignac, *fig.* 5.

Voilà, ce me semble, pour le temple de Polignac comme pour celui du mont Anis, deux époques clairement démontrées : celle toute primitive de l'introduction en Vellavie du culte de Diane et d'Apollon, que j'ai appelée *gallo-grecque*, et celle de la restauration des temples élevés à ces divinités, et que j'attribue au 1er siècle de notre ère actuelle.

A cette dernière époque se rattachent encore d'autres antiquités du Musée, parmi lesquelles il faut remarquer un bas-relief où sont représentés des chasseurs avec un cerf et une biche apprivoisés, fragment qui dut faire partie du temple de Diane restauré; mais il ne fut point trouvé avec les autres antiquités dont nous avons parlé.

M. Merimée ne s'est point prononcé sur la valeur artistique de ce morceau de sculpture. Ce silence me fait penser qu'il a pu hésiter à le placer à l'époque de décadence qu'il assigne à tous les autres. Une chose a pu le frapper, c'est que ce morceau est de très-bas-relief, et il sait qu'à ce signe on peut reconnaître le cachet du bon temps de l'art; car il faut plus de science pour exprimer beaucoup avec peu. Cette science se fait surtout remarquer par les contours très-nettement prononcés. A mesure que l'art s'en fut, les figures de bas-relief devinrent plus saillantes; elles eurent plus de rondeur dans les formes, et plus d'indécision dans le dessin. Un des murs de

la cour du Louvre est couvert de sculptures de la décadence; le Musée royal possède un bas-relief d'Athènes, attribué à Phidias, représentant les Panathénées ou grandes fêtes de Minerve (1).

On peut faire ici l'application de mes observations.

C'est encore à la même époque qu'appartiennent deux chapiteaux corinthiens, placés extérieurement au-dessus de la porte du Musée et qui ont été trouvés sur l'emplacement d'un édifice romain découvert lors des fouilles que je fis faire à Espaly près du Puy, en 1822. J'ai levé le plan de cet édifice; il est exposé au Musée avec une quantité considérable de fragmens de poterie, figurines ou ustensiles conservés dans deux montres vitrées, et provenant de cette fouille. Sur ce plan sont indiqués, au moyen de couleurs rouge et noire, des constructions de deux époques parfaitement caractérisées, l'une beaucoup plus antique que l'autre. Les murs de la première étaient en petites pierres d'appareil de quatre pouces sur six, placées très-régulièrement en recouvrement, et jointes avec un ciment fort dur. Les murs de la seconde époque étaient en moellons irréguliers, quoique alignés et très-bien jointés; mais le mortier était beaucoup moins dur que celui employé à la première construction.

---

(1) Annales du Musée, par Landon, *tom.* 5, *pag.* 91.

Comme les murs de cette seconde époque semblaient n'avoir rien dérangé à la distribution primitive, il est évident qu'il y eut une restauration de cet édifice long-temps après sa destruction.

C'est dans la partie la plus moderne que furent trouvés d'abord les deux chapiteaux corinthiens dont il vient d'être question, et qui présentent deux rangs de feuilles d'olivier; puis un autre chapiteau composite avec oves et un seul rang de feuilles d'acanthe; ensuite des tronçons de colonnes. Ainsi, dans ces chapiteaux tout comme dans ces murs on voit deux époques clairement écrites; l'une du bon temps, l'autre de la décadence.

Il fut encore trouvé dans l'un des compartimens de cet édifice, nombre de défenses de sanglier et de cornes de cerf; des charbons et des cendres réunis en tas. N'était-ce point là les restes des sacrifices faits au temple? N'était-ce point là la résidence ordinaire des prêtres de Diane et d'Apollon? Peut-être celle de Claude, lorsqu'il vint en Vellavie? Cet édifice se trouvait à peu près entre le mont Anis et Polignac.

Il me reste à parler d'une réunion d'antiquités que l'on voit au Musée et qui sont le résultat d'une fouille que je fis faire, en 1836, sur la colline de Margeaix, près du Puy, au pied de laquelle surgissent des eaux minérales qui se mêlent à celles de la Loire.

Ces antiquités se composent de trois Cupidons

(au lieu de deux, vus par M. Merimée), de deux dauphins d'un mètre de hauteur, ce qui est chose assez rare ; d'un fragment de cuve ou *labrum*; de deux têtes de Naïades; d'un grand nombre de fragmens d'architecture et autres sculptures; de petites briques carrées d'une pâte très-fine, ayant servi au revêtement d'un mur (*opus reticulatum*); de poterie, défenses de sanglier, cornes de cerf, cubes de mosaïque en marbre ou verres colorés, conduits en plomb; enfin une petite massue en bronze d'un beau travail. Sans aucun doute, il y eut là un édifice antique.

J'ai donné dans nos Annales (1) la description de l'un des Cupidons. Je n'ai nullement la prétention d'en avoir parlé *ex professo*, mais je me suis guidé par le conseil du célèbre antiquaire dont j'ai parlé plus haut; *j'ai comparé avec ce que je savais de nos meilleures statues antiques;* j'ai d'abord fait la part de la matière qu'avait à travailler l'artiste, celle de la distance à laquelle ces sculptures devaient être vues; j'ai considéré si elles durent faire *partie intégrante de l'édifice* ou être vues isolément; et finalement je n'ai fait de rapprochement que dans ce qui concernait le *style*, le *goût* et l'*école*.

J'ai parlé des grands principes de l'art suivis

---

(1) Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy (1835-1836).

par l'artiste créateur; des grandes lignes qui divisent le torse en parties parfaitement en harmonie entr'elles; j'ai observé que si ces lignes sont profondes, ainsi que celles qui indiquent les plis formés par la peau, quand elle enveloppe des pelottes de graisse sur les bras, les cuisses et les jambes de l'enfance, c'est que les plis sont les indicateurs les plus caractéristiques de la tendre enfance, et c'est précisément parce qu'ils sont très-prononcés dans nos Cupidons, que j'en ai conclu que ces sculptures durent être vues à une grande distance : s'ils eussent été moins saillans, ils n'eussent point été vus, et le but eût été manqué.

M. Merimée m'a objecté verbalement que la tête des Cupidons est légèrement plus élevée que cela n'est dans la nature, et c'est en cela qu'il croyait y voir une époque de décadence. Je répondis que l'artiste qui savait que ces figures devant être vues de bas en haut, il devait s'opérer, par l'effet de la perspective, une diminution très-sensible dans leurs proportions, principalement dans celle des têtes, comme étant les parties qui seraient les plus éloignées de l'œil du spectateur, il dut mettre en plus ce qu'il y aurait eu de moins en apparence, afin que ces proportions n'en parussent point altérées. Cette considération rentrait dans les règles de l'art, suivies par les statuaires habiles de l'antiquité.

J'ai dit, dans ma Notice sur ces intéressantes découvertes et je répète, qu'il existe une analogie de style bien remarquable entre la tête de l'une des Naïades de Margeaix et celle de la muse Thalie qui était au Musée royal; c'est le même air de tête, les mêmes proportions, le même ajustement de la chevelure, des fleurs ou plantes qui la couronnent; cette analogie est tellement frappante, que l'on dirait l'une copiée sur l'autre, à la seule différence que la première penche la tête à gauche et l'autre à droite. Nous avons placé près de la tête de notre Naïade celle de la Muse grecque, afin que l'on pût faire les rapprochemens en ce qui concerne le *style*, le *goût* et l'*école ;* et qu'est-ce donc que cette analogie, ce charme du style grec qui vous attache et vous entraîne dans la copie comme dans l'original, cela ressemble-t-il à de la décadence, de cette décadence du 3e siècle?

Parmi les fragmens de sculpture de Margeaix, se trouvent quelques restes d'une figure plus grande que les Naïades, et d'un Cupidon également plus grand que ceux dont j'ai parlé. Ne serait-il pas permis de croire, en considérant l'exécution, les proportions et les attitudes de ces figures, qu'elles servirent à orner le fronton d'un temple? Ces proportions permettaient de les faire pyramider selon la forme triangulaire du fronton. Vénus serait là avec ses Amours, ses

Naïades et ses Dauphins, se montrant au loin, elle et sa cour, comme les fleurs de la prairie.

Ainsi que M. Merimée, je n'avais jamais vu d'arbalète sur aucun monument antique, et cependant nous en trouvons une dans notre bas-relief représentant une chasse avec des cerfs apprivoisés. La question de savoir si cette arbalète est en bois ou en acier peut avoir sans doute son intérêt; mais ce qui me semble autrement important, c'est que l'un des chasseurs porte une escarcelle, absolument pareille à celle qui est au pied de l'autel du Cupidon de Margeaix; qu'on retrouve cette arbalète reproduite dans le cippe de Solignac, sur lequel sont deux génies portant des fruits et des guirlandes de fleurs, tout-à-fait du même style que ceux de Margeaix, sauf l'exécution qui est moins soignée.

La conséquence à tirer de ces rapprochemens, du style, de l'air de famille de toutes ces sculptures et de la liaison que je viens de faire remarquer entre tous les accessoires qui y sont représentés, c'est qu'évidemment elles furent créées sous l'influence d'une époque, d'une école, ou sous celle du génie d'un grand artiste, si ce n'est par son ciseau. Je suis bien loin, comme on le voit, de l'opinion de M. Merimée.

Qui fut cet artiste? Voici mes conjectures: Sous le règne de Néron, florissait en Auvergne le plus habile statuaire de son temps. C'est lui qui

orna de ses œuvres le fameux temple de Mercure, l'un des plus magnifiques qu'il y eût dans les Gaules.

Zénodore fut appelé à Rome pour y fondre en bronze la statue colossale de l'empereur (1). Il était Grec d'origine, il dut avoir une école.

Si l'habileté de cet artiste était telle qu'il ait pu être préféré à ceux de Rome, pourquoi ne pas admettre que quand il fut question de restaurer les temples d'Apollon et de Diane et d'édifier celui de Vénus à Margeaix, ce fut en effet Zénodore, le grand Artiste des Arvernes, résidant alors non loin de Velaune, qui fut chargé de ces travaux?

A l'égard du bas-relief désigné sous le nom du Mariage romain, je pense que c'est en effet une œuvre de la dernière époque de la décadence.

On peut n'y voir, si l'on veut, que des scènes isolées : Millin nous avait fait connaître, comme M. Merimée, les bas-reliefs d'Arles qui peuvent justifier cette opinion ; mais j'observe qu'en général, quand il en est ainsi, les groupes sont séparés par des arcades ou des colonnes; que dans le bas-relief en question, les arcades que l'on y remarque appartiennent à des édifices placés en arrière des groupes, que ceux-ci ont entr'eux une liaison qui les fait concourir à un sujet principal. Ce bas-relief dut faire partie de la décoration d'un

(1) Pline, liv. XXXIV, c. 18.

tombeau, et je crois que c'est en effet une cérémonie nuptiale qu'il représente. C'est aussi l'opinion de notre collègue et ami M. Mangon de Lalande (1).

Dans les idées de l'antiquité, deux époux qui se rejoignaient aux Champs Elysées, s'unissaient de nouveau avec les mêmes cérémonies que sur la terre. Tous les jeunes gens qui mouraient sans avoir été mariés, devenaient les époux de Proserpine. « Le mort a mis pied à terre, et laissant » son coursier derrière lui, donne la main à une » femme voilée, qui semble le présenter à une jeune » fille également voilée. C'est sans doute comme » dans l'inscription de Chio, la parque Μοῖρα qui » conduit l'époux à Proserpine.

» L'arbre indique les Champs Elysées. Le vieil-» lard qui est sur le devant se voit d'ordinaire » sur les tombeaux de l'Étrurie. Les rouleaux » que portent les spectateurs sont les éloges » funèbres prononcés sur la tombe (2). » Sur notre bas-relief se trouvent tous ces détails; nul doute, je le repète, qu'il ne représente un mariage funèbre. Je pense avec M. Merimée que ce bas-relief peut être du 3e ou du 4e siècle, et comme il y a dans son style une distance immense avec celui de nos autres *sculptures romaines ou gallo-*

---

(1) Essais sur les Antiquités de la Haute-Loire.

(2) Lebas, *Monum. de l'Antiquit. fr.*, p. 170 et 171.

grecques, c'est un argument de plus pour justifier l'opinion que nous avons émise à leur sujet.

Ainsi, dans le Musée du Puy, on voit nombre de bons tableaux de l'école ancienne ou moderne qui ont échappé à la vue de M. Merimée.

On y voit des antiquités de diverses époques classées par groupes, qui ont pour date celle de leur découverte ; mais pour les juger et les apprécier, il ne fallait pas les *détacher de leur corps ;* les *séparer* de l'esprit *qui les anima.* Il fallait d'abord remarquer qu'elles étaient faites avec des pierres du pays, par conséquent sur le lieu même où elles furent découvertes, c'est-à-dire, à quatre ou cinq cents lieues du foyer central des arts, et en conclure qu'elles ne pouvaient qu'avoir une perfection relative : perfection encore suffisante pour exciter nos admirations, car il en était de l'art antique comme de l'odeur des fleurs ; l'air en était imprégné, et quoique affaibli par la distance, il embaumait encore.

Il fallait rechercher si ces sculptures firent partie intégrante d'un *monument d'architecture*, *ou si elles durent être isolées*, *si elles durent être vues de près ou de loin ;* et dans ce dernier cas, si elles *durent avoir cette perfection exécutive qui ajoute à toutes les perfections.* Il fallait enfin, dans un *parallèle* avec les grands modèles, n'embrasser qu'un certain nombre de rapports, et *seulement en ce qui concerne le style* et le *goût* de l'école.

C'est ce qui n'a pas été fait ; du moins, il ne paraît pas qu'aucune considération de ce genre ait dirigé M. Merimée dans ses rapides aperçus. Si nos belles peintures furent regardées avec indifférence, nos sculptures n'ont pas été mieux traitées, lorsqu'il les a enveloppées du triste voile de la décadence et du bas-empire ; heureuses encore de n'être pas considérées avec le masque d'Apollon comme des *pastiches de la renaissance*.

Ces sculptures des anciens temps ne devaient pas cependant être examinées avec légèreté, car *à cette époque, les artistes avaient une ame et une main qui, par l'expression générale de leurs œuvres, ou par leur exécution, savaient enlever à la pierre et au marbre sa dureté, au bronze sa roideur, et produire à leur gré ces impressions vives ou profondes, riantes, gracieuses en dehors de toutes les subtilités de l'esprit* (1).

Nos sculptures ont encore ce mérite de former des groupes d'un intérêt historique, ayant chacun fait partie d'un même monument, et représentant autant d'époques distinctes : rare bonheur qui s'est rencontré deux fois en peu d'années à Espaly et à Margeaix, et qui a permis, par la similitude de quelques accessoires, de lier ces époques entr'elles et de déterminer des points

---

(1) Seroux d'Agincourt.

de repère autour desquels viennent se classer chronologiquement et sans effort, toutes les nouvelles découvertes que nous faisons chaque jour.

M. Merimée a dit que le moyen-âge et la renaissance étaient convenablement représentés au Musée du Puy. En intercalant dans les notes qu'il a publiées, les rectifications ci-dessus, il aura eu raison de dire que ce *Musée* est un des plus remarquables qu'il ait vu en province.

NOTE FINALE.

Il est possible que quelques-uns de mes lecteurs, étrangers au pays au nom duquel je parle, taxent d'exagération artistique et mon texte et mes dessins, j'observe qu'on peut craindre l'exagération et l'erreur de la part d'un homme d'imagination, habile en l'art d'écrire et qui a droit de compter, pour appuyer ce qu'il dit en fait d'archéologie, sur son talent et sur sa renommée. Mais l'exagération artistique devient impossible à celui qui, plein de bonne foi, n'exprimant sa pensée qu'avec difficulté, pour la rendre plus intelligible l'acccompagne de dessins faits et refaits avec une minutie tellement consciencieuse, qu'on peut les regarder en quelque sorte comme étant des *fac simile*.

Au reste, ce que j'ai vu et cru comprendre dans nos antiquités sera publié dans mon ouvrage sur les monumens de la Haute-Loire; et la lithographie ne reproduira mes dessins archéologiques qu'après qu'ils auront été long-temps exposés au Musée du Puy à la critique de tout le monde, et qu'il aura été reconnu qu'il ne manque rien à leur naïve exactitude. Ainsi, mes opinions ou jugemens porteront leur *correctif*.

Si donc on persistait à m'accuser d'avoir de trop grandes préventions pour l'art antique, qu'il me soit permis de citer encore une fois Winkelmann.

« On se prévient souvent en faveur de tout ce qui est antique,
» cependant cette prévention n'est pas sans utilité. Figurons-
» nous toujours pouvoir trouver beaucoup, afin que cherchant
» nous trouvions du moins quelque chose. Si les anciens eussent
» été moins riches, ils auraient mieux écrit sur l'art. Nous
» remuons chaque pierre pour trouver un trésor; à force de rai-
» sonner sur quelques monumens antiques isolés, nous parvenons
» à tirer des conséquences probables et qui peuvent fournir
» plus d'instruction que les notices des anciens, dont la plu-
» part ne sont qu'historiens, si l'on en excepte quelques-unes
» qui prouvent que leurs rédacteurs ont connu tous les mystères
» de l'art. *Nous ne devons pas craindre de chercher la vérité*,
» *même aux dépens de notre amour-propre*. Il faut que quelqu'un
» s'égare pour que plusieurs trouvent le bon chemin. »



Ces notes étaient sous presse, quand nous avons appris qu'une tête de Jupiter Sérapis, avec le *modius*, venait d'être découverte à Saint-Paulien. Mgr l'Evêque du Puy en est le possesseur; elle est d'un fort beau style et en albâtre oriental. Voilà un nouvel argument à ajouter à ceux que nous avons fait valoir en faveur de nos antiquités.

GUERRES CIVILES,

POLITIQUES ET RELIGIEUSES,

DANS LE VELAY;

Par M. Francisque Mandet, *membre résidant.*

§. Ier.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Pour combattre les hérésies et garder l'unité de ses doctrines, l'église romaine avait résumé ses dogmes et réglé sa discipline dans de nombreux conciles. Constantin, Clovis, Charlemagne, qui tour-à-tour avaient compris son utilité, élevèrent et surent maintenir le trône pontifical au rang des puissances temporelles. Ils voulaient fortifier leur action de toute l'influence de la foi sur des peuples indociles; mais les héritiers inintelligens de ces énergiques fondateurs disparurent bientôt sous les débris de leurs empires. — Rome seule, dans la lutte incessante des puissances séculières, tantôt arbitre, tantôt juge, affermit sa domination et vit accroître son autorité de ce qu'elle enlevait chaque jour aux autres souverains. Obscure et

pauvre, elle n'avait eu dans l'origine que des paroles de soumission; devenue riche, elle se fit la protectrice, la reine des nations.

Le génie de Grégoire VII, les missions héroïques d'Urbain II, les croisades surtout, firent de la tiare la plus éclatante couronne de l'univers. Cependant, ce qui jadis avait perdu les temples profanes allait avant peu ravir à la sainte métropole l'espérance de l'immortelle domination. — Les premiers rois, plus tard les premiers pontifes de Rome s'étaient appuyés sur un peuple de héros et de martyrs; les derniers empereurs et les papes du XVe siècle ne commandaient plus au contraire qu'à des populations sans courage comme sans croyances. L'église, si redoutable, si unie pour vaincre les ennemis du dehors, resta sans force le jour où elle eut à combattre ses propres enfans. Philippe-le-Bel avait frappé le premier coup; en cherchant dans Avignon un indiscret asile, les papes dissipèrent le prestige de la ville éternelle; et le long schisme d'Occident, qui vint ensuite, déchira le voile du temple en osant pénétrer dans les profondeurs des mystères de la foi.

Pour ressaisir un bien que le ciel leur retirait, les pontifes oublièrent que la croix avait été l'arme la plus sûre de leur conquête. Ils couvrirent leur poitrine de cuirasses, montrèrent un glaive nu pour dernière raison, et coururent au combat. Ils pensaient sans doute à Marco Visconti,

archevêque de Milan, qui, sommé de se décider entre l'un des deux pouvoirs, répondit, agitant d'une main son épée, de l'autre sa crosse : *Ceci est mon temporel, ceci mon spirituel; avec l'un je défendrai l'autre.*

Vains efforts!.. Dans le péril, au lieu de revenir aux leçons du Christ, Alexandre VI humilie sa couronne sans laisser d'autres souvenirs que ceux d'une vie infâme; Jules II, agitateur plein d'audace, ne pense qu'à gagner des batailles, et Léon X, le serviteur des serviteurs de Dieu, aspire à la gloire de passer pour le prince le plus fastueux de ce monde. Considéré sous le point de vue des arts, sans doute que celui-ci rendit sa mémoire illustre, mais quand on songe aux trésors qu'il fallut engloutir pour élever toutes les magnificences de son règne, l'esprit s'émeut au danger de ces orgueilleuses dissipations. En effet, Léon X envoie sur tous les points de l'Europe des dominicains quêteurs qui prêchent des missions pour demander de l'or en échange des indulgences de l'église. — Au fond de la Germanie, pays où les mœurs austères s'étaient plus qu'ailleurs conservées, des moines se récrient contre cet impie scandale. *Martin Luther*, un d'eux, élève la voix plus haut que les autres (1517) et, dans une thèse publique soutenue à Wittemberg, proteste contre une pareille conduite. — Rome, au lieu d'étouffer ce germe d'in-

surrection, continue ses demandes imprudentes et jette les fondations de ses palais splendides. — Alors Luther, que le silence encourage, se laisse aller à une indignation jalouse, prêche contre le Pape, l'accuse les saintes Ecritures à la main, réclamant, pour le salut même de l'église, une réforme sévère. Cette réforme, c'est lui qui l'indique, qui l'impose, comme si, à lui seul, il en avait le droit. Puis, commentant sous les inspirations de sa colère les textes sacrés, ce moine rebelle, brûlé de passions ardentes, homme d'un étonnant courage sans doute, mais orgueilleux et flatteur à la fois, devient à tout jamais le plus terrible ennemi des successeurs de saint Pierre (1). — Les cérémonies du culte, le célibat des prêtres, le sacrement de pénitence, sont déclarés contraires aux véritables enseignemens du Sauveur, par conséquent rejetés.

Les étudians, les universités, grand nombre de couvens d'Allemagne, Frédéric l'électeur,

---

(1) Mes dogmes resteront, et le pape tombera malgré toutes les portes de l'enfer, toutes les puissances de l'air, de la terre et de la mer. Ils m'ont provoqué à la guerre; eh bien! ils l'auront la guerre. Ils ont méprisé la paix que je leur offrais, ils n'auront plus la paix. Dieu verra qui des deux en aura assez, du pape ou de Luther.

Mémoires de Luther (1523), traduction de Michelet, tome II, page 117.

prirent part dans la querelle et suivirent le nouvel étendard. Ce ne fut plus alors seulement une réforme, c'était une religion qui se dressait menaçante contre l'église; car l'église ne pouvait admettre de tempéramens ni retrancher de ses croyances des pratiques regardées par elle comme fondamentales.

Le dogme de Luther eut bientôt à son tour des réformateurs. — En Allemagne, le cruel *Thomas Munzer* catéchisait avec le fer et le feu. — En Angleterre, *Henri VIII*, après avoir embrassé la cause qu'il avait combattue, faisait périr à la fois luthériens et catholiques, pour se proclamer chef suprême du culte dans son royaume. — En Suisse, *Zwingli* (1) mourait pour le triomphe des idées nouvelles dont il s'était déclaré le plus fervent apôtre. — En France (1534), *Calvin*, plus avancé que tous les autres (2), faisait de

(1) Je crois Zwingli bien digne d'une sainte haine, pour sa téméraire et criminelle manière de traiter la parole de Dieu.

Mémoires de Luther, traduction de Michelet, t. I, p. 209.

(2) Il importe de bien savoir la différence majeure qui existe entre le *luthérianisme* et le *calvinisme*. — Luther, en rejetant la transubstantiation des catholiques, admettait la consubstantiation, c'est-à-dire une présence réelle du corps et du sang de J.-C. avec la permanence du pain et du vin. Dieu survenait, mais le pain restait. — Zwingli, Calvin et tous ceux qu'on appela depuis *sacramentaires*, niaient la présence réelle et ne regardaient le pain et le vin que comme la figure du corps et du sang.

nombreux disciples et fut la cause des plus sanglans malheurs.

FRANÇOIS Ier, sous qui ces grandes commotions éclatèrent, n'y prit point assez garde pour ses états. Il ne pouvait croire que des réformes sorties d'un monastère dussent exercer quelque influence sérieuse sur la religion et moins encore sur les couronnes. Cependant, quand il vit avec quel enthousiasme les villes anséatiques de l'Allemagne, la Suède et le Danemarck avaient adopté Luther; quel intérêt politique Henri VIII portait à cette révolution; quelle ardeur les cantons de Zurich, de Berne, de Bâle, de Schaffouse mettaient à suivre les doctrines de Zwingli, malgré la résistance de Fribourg et de Soleure; surtout quand il aperçut Calvin, un de ses sujets, s'en aller, législateur révolutionnaire, fonder une république à Genève et rentrer dans son royaume pour y propager ses doctrines, il comprit, mais trop tard, que sans lui, malgré lui peut-être, l'esprit de son peuple obéissait à une irrésistible influence. — Alors il intervint et tenta d'abord la résistance. Mais comme cette marche, loin d'affaiblir, ne faisait qu'irriter hâtivement le mal, il voulut, à l'exemple d'Henri VIII, se mettre à la tête du mouvement. Il appela Melancthon, disciple de Luther, espérant que ce timide sectaire pourrait s'emparer de l'insurrection religieuse et la diriger d'après ses ordres. — Mélancthon ne vint pas; Calvin seul

s'offrit au monarque et lui dédia son premier ouvrage (1). François I[er] eut peur de ce fougueux apôtre. Poussé par le conseil du cardinal de Tournon, il revint à sa première pensée, comme une ame timorée qui cherche à se faire pardonner un crime. Dès ce moment, loin d'adoucir la rigueur des évêques et des parlemens, lui-même les encouragea dans leurs cruelles exécutions.

Henri II continua la politique de son père. Ce prince, plus insouciant encore pour les affaires, plus amoureux de plaisirs, ne pensa qu'à rendre sa cour brillante et joyeuse. Bals, fêtes, carrousels, se succédaient si rapidement, que l'agitation du dehors ne pouvait trouver un instant pour se faire entendre.

Un des premiers actes du nouveau règne et des plus importans pour nos contrées, fut la promulgation des *ordonnances somptuaires* (1547) qui déterminaient les vêtemens de chacun, suivant son rang et sa naissance. C'était, comme on le pense, moins dans un but de haute morale que pour favoriser la vanité aristocratique des seigneurs de la cour. — Mais tandis que le roi, juge dans un tournoi, assistait au combat de Jarnac et de La Châtaigneraie, en attendant que lui-même vînt trouver la mort dans ce singulier champ de ba-

---

(1) *Institutions religieuses.*

taille, l'hérésie s'étendait à grands pas sur tout le royaume.

Au Midi, les enfans des Vaudois se rappellent les croyances de leurs aïeux, reconnaissent que la cause jadis proscrite est celle qu'on ressuscite, et l'épousent avec ardeur. — Le pape demande alors à plusieurs reprises que ces infidèles soient châtiés. La cour d'Aix rend contr'eux de sanglans arrêts, et Jean Meynier, baron d'Oppède, digne héritier de Montfort, court massacrer cette dernière génération de martyrs.

Au Nord, à Paris même (1557), dans la rue Saint-Jacques, des calvinistes se réunissent pour réciter leur liturgie. Le soir, quand ils veulent sortir de la maison où ils sont assemblés, le peuple qui les attendait les insulte; une rixe s'engage. Tout eût été facilement pacifié, si le cardinal de Lorraine n'eût saisi cette occasion pour prétexte. — Cinq protestans sont brûlés, un grand nombre fermés dans les cachots; enfin, un édit (1558) autorise en France l'affreux tribunal de l'inquisition. C'est là que désormais toute personne suspecte d'hérésie sera traduite et punie du dernier supplice.

Le parlement de Paris se trouve divisé sur cette grave question des consciences. La grand'chambre reste impitoyable; le premier président Le Maistre et les deux présidens Minard et Saint-André ne parlent que de tortures. La tournelle, où

siègent de Thou, de Harlay, Seguier, est au contraire remplie de magistrats indulgens.

Le cardinal inquisiteur qu'irrite un pareil dissident, donne au roi la perfide pensée d'apparaître tout-à-coup au milieu de son parlement et, sous prétexte d'avoir l'avis de ses conseillers, de les faire chacun librement s'expliquer, puis de punir les mal-pensans. — Henri accepte cet odieux projet. Quelques juges, trop confians dans la parole royale, ouvrent le fond de leur cœur, mais hélas! ne tardent pas à s'en repentir.—Aussitôt après le lit de justice, ceux qui ne prennent pas la fuite sont saisis. Anne du Bourg et Louis Faur venaient de l'être sous les yeux du prince, au sein même du parlement (1).

---

(1) La délibération est finie, le roi peut se livrer à toute sa colère. Il reproche au parlement l'indécence et la hardiesse de plusieurs des avis qui ont été proposés; il jette des regards menaçans sur Louis Faur qui a parlé d'Achab, et sur Anne du Bourg qui a parlé d'adultère. Il se lève; le capitaine des gardes, Montgommeri, vient prendre ses ordres, et arrête de sa propre main les deux conseillers dans le sein de leur compagnie. Trois autres conseillers sont arrêtés chez eux, trois échappent aux poursuites. Le roi, au sortir de cette expédition, traverse Paris avec pompe, et de toute part il entend des murmures qui diminuent son orgueil et sa joie.

(*Lacretelle*, Règne de Henri II, tom. I, liv. 5. — Voir aussi *de Thou*, *Mezerai*, *Garnier*, *Vieilleville*, *de Bèze*, Histoire des églises réformées).

§. II.

LE VELAY AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Aujourd'hui que la civilisation franchit tous les obtacles, s'èlève sur les cimes de l'Atlas et pénètre dans les profondeurs du désert, annonçant pour l'avenir un niveau général, il faut, si l'on veut écrire l'histoire, se hâter de visiter les ruines du vieux château, interroger l'octogénaire qui s'en va; demain, chez nous, les traces seront effacées, les témoins nous manqueront. — Au nord de la France, les mœurs sont régénérées; au midi, tous les points sur lesquels s'est portée l'activité ont changé même de langage. Ce n'est plus que dans les montagnes, grâce à leur isolement, qu'on peut espérer encore de rencontrer les derniers enseignemens et la tradition vivante.

La manière dont se pratique depuis des siècles l'*industrie des dentelles*, la plus lucrative sans doute de celles qui peuvent se maintenir au milieu de froides montagnes, remonte à une date bien ancienne dans l'histoire du Velay.

Reportons-nous, afin de mieux apprécier la situation, vers le temps de François I[er], c'est-à-dire, à cette époque féodale où déjà le luxe s'étendait sur chaque classe. — Nous voyons un petit état, inaccessible pendant plus de la moitié

de l'année, obligé de se créer une existence en dehors de toutes relations étrangères. L'Auvergne, le Languedoc et le Forez le circonscrivent. Ce sont trois provinces assez riches, fussent-elles seules, pour favoriser une industrie qui de jour en jour prend un plus grand développement.— Mais pour peu qu'on veuille se souvenir que le territoire est constamment ravagé, tantôt par des bandes affamées de routiers à qui toute capture est bonne aubaine, tantôt par quelque baron que la disette chasse de son manoir et qui vient guerroyer où la curée se fait sentir, aujourd'hui par les gens du roi qui, chevauchant, prennent garnison partout où Dieu leur montre un gîte, demain par des hommes d'église eux-mêmes; on comprendra que les pauvres habitans des campagnes durent éprouver le besoin de déserter leur chaumière et de venir pendant la saison des neiges demander un asile protecteur derrière de fortes murailles. Là seulement se trouvaient réunis pour eux la sécurité du travail et les secours de la religion.

Tandis que les femmes, comme des fourmis prévoyantes, venaient au commencement de l'hiver, chargées de provisions, se parquer dans la cité voisine, les hommes, avec leur besace et leur bâton, émigraient aussi, mais pour de plus longs voyages. Quelques-uns allaient à Lyon, d'autres à Nîmes, à Toulouse, à Montpellier; cependant beaucoup restaient au Puy, dans la rue des labou-

reurs, prenaient patente de taverniers vers Notre-Dame, ou bien se faisaient apprentis ferratiers, canavassiers, corroyeurs, parcheminiers, bonnetiers, teinturiers, tisserands, épingliers; ce qui, bon an mal an, leur rapportait encore une honnête existence.—Pour les femmes, une fois assemblées, elles se divisaient par compagnies, choisissaient un logis, adoptaient une règle, se plaçaient sous la protection d'un saint et sous la direction disciplinaire de l'une d'elles, et là, passaient la journée au travail dans le plus grand ordre et la plus stricte économie. Assises autour d'une vaste salle, elles tenaient un carreau de dentelles sur leurs genoux, priaient, parlaient, travaillaient en même temps, comme on peut encore s'en assurer de nos jours dans les quartiers solitaires de la vieille ville.

Pendant l'hiver entier, les choses allaient de cette sorte; mais quand les beaux jours commençaient à paraître, chacun se mettait en route pour sa chaumière où d'autres soins l'attendaient.

Or, cette industrie, qui occupait tant de bras durant la morte-saison et qui répandait sur les campagnes une si heureuse prospérité, vint tout à coup à faillir par l'ordonnance somptuaire de 1547. Les grands seigneurs désormais eurent seuls le droit de porter joyaux fins, ciselures et dentelles. Certes, ce n'était pas pour eux que travaillaient nos orfèvres de la ville du Puy et nos pauvres denteleuses des montagnes.

Aussi, à cette nouvelle, grande fut la consternation dans le Velay. Qu'allait-on faire ? Qu'allait-on devenir ? Tant d'impôts grevaient déjà la terre; tant de périls menaçaient si souvent les récoltes, que pour l'homme des champs le résultat était trop souvent la misère; et cependant, il fallait à l'avenir que lui et les siens vécussent exclusivement sur des produits incertains qui les faisaient subsister quelques mois à peine.

Cette même année (1547) fut désastreuse; les gelées frappèrent les vignobles, le blé fut cher, le travail manqua; pour surcroît de malheurs, une horrible peste s'étendit sur toute la province. Chacun désertait sa demeure; les consuls eux-mêmes quittèrent la ville, laissant à de plus courageux les soins de l'administration.

On commençait à murmurer tout bas, on gémissait : et quand le peuple est sans travail, il prête une oreille attentive à toutes les plaintes qui viennent se joindre aux siennes. Ceux qui souffrent s'entendent bien vite. Il arriva donc que le fléau apaisé, nos montagnards rentrèrent chez eux, quelques-uns *mal-embouchés*, comme dit le vieux chroniqueur.

Dans le Vivarais, on connaissait déjà la réforme de Luther et les prédications plus révolutionnaires encore de Calvin. Beaucoup avaient accueilli ces doctrines nouvelles avec enthousiasme et les avaient insinuées dans le cœur des Vélauniens émigrés

qui les portèrent chez eux comme une mystérieuse conquête. A la même époque, plusieurs membres du clergé, saisis par les séductions de l'hérésie, la disséminaient occultement dans leurs missions et se faisaient ainsi, souvent à leur insu, les plus perfides instrumens des ennemis de la foi. Vers 1538, un prédicateur étranger fut arrêté, pour ce crime, dans l'église de Notre-Dame du Puy, au moment où il descendait de la chaire. Convaincu d'avoir interprété hostilement les saintes écritures, immédiatement il fut cité par devant la cour de l'évêque, qui le fit jeter dans les prisons de Toulouse, où il dut mourir oublié.

Le coup était porté et, quoique glissant dans l'ombre avec lenteur, le dogme séditieux s'avançait tous les jours davantage. Non pas que l'esprit de nos montagnards s'inquiétât beaucoup de ces questions canoniques qu'il ne comprenait pas; pour lui, la transubstantiation n'était pas moins difficile à juger que la consubstantiation. Je dis plus : au fond de l'ame, culte pour culte, il préférait celui de ses pères entouré de toute la pompe majestueuse des cérémonies de l'église. L'idée de Dieu ne pouvait s'associer à trop de grandeur. Puisqu'il restait encore des mystères dans la religion nouvelle, et que dans le cœur de l'homme la foi n'a pas de degrés, il aimait mieux sa religion, vieille de seize siècles, telle que l'avaient enseignée les Pères et les conciles, que

cette nouveauté téméraire dans laquelle tous les jours un apôtre différent ajoutait ou retranchait, au gré de son caprice. Mais ce qui décida les uns, ce qui entraîna les autres, incontestablement ce fut le désir de l'émancipation civile, conséquence forcée de la réforme religieuse. Même avant le pape Urbain, l'église, en se rattachant aux intérêts matériels, en associant ses destinées à celles des couronnes, s'était exposée volontairement aux chances de la fortune humaine; pénétrant d'une manière très-active dans le gouvernement, un jour devait arriver où sa cause, compromise par des agens temporels, aurait à souffrir jusques dans les principes qu'elle avait rendus solidaires en les appelant trop souvent à son aide.

D'ailleurs un pouvoir, quel qu'il soit, ne peut se maintenir long-temps qu'à certaines conditions: l'un au prix d'éternels combats, l'autre en occupant incessamment les esprits en dehors de tout examen sur l'ordre administratif; celui-ci par l'absolutisme, celui-là au contraire en interrogeant les volontés nationales et en leur obéissant. Or, la loi évangélique laissait à César les royaumes de ce monde, cependant la pourpre des César servit bientôt de manteau royal aux princes de l'église.

Le Velay, pour ne pas sortir du cercle où nous voulons renfermer la question, était gouverné par ses évêques. Arbitres, par la crosse et par l'épée, des destinées de la province, plusieurs portèrent le

désordre dans ce paisible diocèse et effacèrent témérairement de leurs propres mains la loi par laquelle ils commandaient. Nous avons vu le brave Adhemar succéder à un assassin maudit de Dieu; Bernard de Montaigu, pour faire reconnaître ses droits seigneuriaux, soumettre la ville à l'interdit et excommunier ses habitans; Guillaume de la Roue, plutôt que d'abandonner un bailli débauché, livrer une cité entière aux fureurs sanglantes de l'insurrection; les moines de Chanteuges courir la campagne pendant la nuit, pillant les malheureux voyageurs; le clergé de Notre-Dame se mettre en guerre contre les citadins du Puy et se séparer d'eux par de hautes murailles; et enfin, comme dit Odo de Gissey, « du temps des antipapes, ce diocèse administré par force évêques schismatiques, ne faisant qu'entrer et sortir, courant plutôt à la curée d'un bon bénefice qu'au *pourchas* du soin des ames. »

Voilà comment le contact du spirituel par le temporel amena les hommes à mesurer, à juger leurs chefs. On distingua sans doute, pendant les premiers temps, le suzerain du prélat; mais la distinction ne pouvait être que puérile le jour où la force brutale fut appelée au secours des doctrines évangéliques, le jour où la foi tenta de s'inoculer par l'épée.

§. III.

PREMIERS TROUBLES AU PUY,

DE 1549 A 1562.

Ce fut l'an 1549 que les mécontens du Puy, encore en petit nombre, tentèrent le premier acte d'insurrection religieuse. Ils s'en prirent à un crucifix placé sous les murs du Breuil, qu'ils savaient particulièrement vénéré dans le pays. Quelques-uns des plus hardis, armés de pierres et de bâtons, vinrent le soir du lundi saint, au moment où sonnait le couvre-feu, et brisèrent en mille pièces la sainte image du Sauveur.

Si, comme tout porte à le penser, leur intention était de sonder l'esprit public, l'émotion apparente de la foule témoigna douloureusement combien cette tentative était encore prématurée dans la ville épiscopale. « On vit les gens en » larmes, dit le chroniqueur, s'assembler par » troupe, prêts à recevoir du ciel un châtiment » soudain. » Pourtant, il faut l'avouer, chez tous la tristesse ne fut pas aussi sincère qu'elle affectait de le paraître. Quelques artisans, qui dans la journée avaient fait éclater une violente indignation, retirés, la nuit close, dans les quartiers obscurs, se convoquèrent à petit bruit. Ils parlaient bas, mais discutaient avec chaleur. On raconte même

qu'ils essayèrent d'expliquer le sacrilége au profit du pauvre peuple; ce qui ne s'était jamais ouï.....

Néanmoins on fut discret, et le lendemain, à l'heure de l'angelus, les séditieux furent les plus empressés à porter la dolente nouvelle au guichet de Monseigneur, en se frappant piteusement la poitrine.

Sans perdre de temps, l'évêque assembla chez lui les notables, pour décider une réparation digne de l'injure. — Elle fut prompte et solennelle. Le même jour, à midi, les boutiques se fermèrent comme aux fêtes majeures, le travail cessa, les cloches sonnèrent à pleine volée, les crieurs se répandirent par les rues, faisant savoir que le peuple était attendu vers Notre-Dame pour la procession expiatoire. Chacun vint aussitôt. Les confréries se classèrent par ordre dans l'église, sous les parvis; on commença au fond du sanctuaire les psaumes de la pénitence, et les fidèles s'avancèrent vers le lieu de la profanation, faisant retentir les airs de leurs cantiques lamentables. « Oh! dit le pieux Médicis, qu'il faisait beau voir » ces gens de métiers, têtes nues, portant leurs » torches ardentes...... et le peuple qui regardait » passer cette procession, dont la cause était un » tel scandale, frappait alors son estomac avec » effusion de grosses larmes, chacun de tout son » cœur criant : *Miséricorde! Miséricorde!.....* »

L'année suivante, malgré un si amer repentir,

l'oratoire de la place du Martouret fut outrageusement violé, le Christ brisé, les *ex-voto* traînés dans la boue. L'audace se montra plus insolente encore que jadis, car c'était au milieu même de la ville que venait de se consommer le forfait. — La justice ecclésiastique, ainsi provoquée, ordonna sur-le-champ les plus rigoureuses recherches. Cette fois, impatiente de punir, elle voulut offrir au populaire un spectacle plus efficace que celui d'une stérile douleur.

On recherchait les coupables, lorsque tout à coup éclata un incendie qui en quelques heures eut dévoré près de quatre cents maisons. L'imprudence d'un tavernier avait été la seule cause dont humainement on put justifier, mais certains intérêts vigilans voulurent trouver dans ce malheur une punition d'en-haut, un avertissement sévère pour l'avenir. Tant est que, peu après, deux hommes convaincus d'hérésie furent conduits pieds nus, la corde au cou, sur cette même place du Martouret, et là, à la lueur de torches funèbres, forcés devant toute la multitude de faire amende honorable à Dieu, à la sainte église et à Notre-Dame; ensuite le bourreau leur arracha la langue et jeta leur corps mutilé dans les flammes. — Ceci se passait vers les premiers jours de juillet 1552.

A son tour, le pouvoir essayait l'opinion. Il crut la voir favorable à ses rigueurs, et désormais se fit impitoyable. — Deux voleurs, Rochier et Belin,

s'étaient introduits dans une paroisse pour dérober un calice ; on les prit, on les jeta dans un cachot, et quelques jours à peine écoulés, ces *infâmes hérétiques*, dit l'auteur, furent condamnés, celui-ci à avoir la tête tranchée, celui-là à être pendu au pilori de la montagne. — Deux autres hommes, prévenus de fausse monnaie, furent arrêtés par ordre du prévôt de la maréchaussée et livrés au feu comme *luthériens*. — Et encore, l'an 1555, au récit de Médicis, deux *scélératissimes hérétiques* furent exécutés sortant de la cour commune. On leur coupa la langue, on les lia sur une claie, et, traînés à demi-morts sur la place publique, où le bourreau les attendait, ils furent brûlés au milieu d'un auto-da-fé *de tous ces livres pestiférés par les doctrines de Genève* (1). C'était en plein soleil d'été, par un temps magnifique, et comme on avait choisi le jour de la foire de la Dédicace, plus de douze mille personnes assistaient au supplice, en compagnie des officiers de la cour royale et de la cour commune, avec nos seigneurs les consuls qui tous, en riches costumes, paradaient à cheval. — Plus tard, en 1557, un méchant colporteur, surpris vendant les *vitupérables écrits de Calvin*, fut emprisonné. Son procès ne le fit pas languir. Condamné à être occis par

(1) Mémoires inédits d'*Etienne Médicis*.

la main du bourreau, il fut conduit à la mort le jour même de la Fête-Dieu.

La grande procession parcourut la ville, chantant des cantiques d'allégresse. Les murailles étaient couvertes de tentures élégantes, les fenêtres pavoisées de feuillages, les rues bordées de fidèles agenouillés. La marche s'ouvrait comme un triomphe, par des orchestres retentissans; les ordres de métiers suivaient avec leurs drapeaux; ensuite les congrégations religieuses avec leurs bannières; puis les jeunes vierges et les enfans, vêtus de tuniques blanches, semaient des roses et brûlaient des parfums; tout le clergé du pays, avec ses somptueux ornemens, venait derrière d'un pas solennel, servant d'escorte au saint Sacrement que Monseigneur tenait élevé dans ses bras; les consuls portaient eux-mêmes le baldaquin; douze enfans de chœur encensaient, douze jetaient des fleurs; enfin, le cortège se terminait par le patient qui suivait à grand'peine, le corps dans un fourreau de toile, les pieds nus, les bras liés, la corde au cou, une torche de cire dans la main droite. Chaque fois qu'on s'arrêtait, le malheureux tombait à genoux et faisait l'amende honorable, de par ordre de la justice.

Cette longue agonie dura cinq grandes heures; après quoi, comme les victimes antiques qui ne connurent de plus belle fête que celle de leurs funérailles, l'hérétique monta sur le fatal bûcher, au milieu des farandoles populaires.

Ainsi donc, la profanation de quelques oratoires fut bien cruellement vengée. De trop zélés défenseurs de la foi cherchaient, voulaient voir des ennemis partout; et s'il arrivait que certains bandits peu soucieux, du reste, de tel ou tel culte, eussent mérité le gibet, le jugement ne manquait pas de les flétrir du sceau de la réprobation luthérienne.

Maladroite politique d'inquisition qui, loin de stériliser, fécondait l'apostasie. Sous ses coups acharnés, pour une tête abattue le monstre en présentait mille autres à combattre.

§. IV.

CONJURATION D'AMBOISE.

1560.

Tandis que notre province voyait germer l'hérésie jusques sous les murs de son église, sans pouvoir s'expliquer quel vent avait porté la fatale semence, un sinistre événement éclatait au pied du trône et donnait dans tout le pays une force politique à ce qui n'avait encore été qu'une doctrine rebelle. — Je veux parler de la conjuration d'Amboise.

Le timide François II venait de remettre exclu-

sivement son sceptre entre les mains des Guise. Il n'agissait que par eux et ne voulait plus entendre d'autres conseils. Jeune homme de seize ans à peine, il n'avait pu connaître que l'obéissance et l'amour; l'obéissance envers sa mère, l'amour pour sa belle épouse. Mais ces deux nobles vertus, qui auraient dû le rendre heureux et grand, le perdirent à jamais; car cette mère était Catherine de Médicis, cette épouse, Marie Stuart, nièce des nouveaux favoris.

D'un côté, une famille étrangère qui, loin de se faire pardonner sa rapide élévation, se plaît à humilier incessamment toute la cour; de l'autre, la vieille noblesse de France, Condé, le roi de Navarre, Montmorency, Dandelot, Coligny, Larochefoucault, ulcérés jusqu'au fond de l'ame de se voir repoussés et qui cherchent à venger leurs prérogatives méconnues. Les premiers établissent un tribunal d'inquisition en se proclamant défenseurs impitoyables du catholicisme; les seconds, coalisés pour reconquérir le pouvoir, acceptent ce dangereux champ de bataille et se déclarent aussitôt les soutiens de la foi nouvelle.—On le voit, à n'en pas douter, la faveur du souverain, les dignités de l'état, les honneurs lucratifs, sont l'unique but d'une rivalité jalouse qui prend la religion pour prétexte; mais qu'importe le motif, quand s'accomplissent les volontés incompréhensibles de la providence et pourvu que la cause du juste triomphe!....

La Renaudie (1), un des mécontens les plus exaltés, se fait l'agent infatigable des églises calvinistes. Lui et ses lieutenans parcourent en secret le royaume, établissent sur tous les points de mystérieuses correspondances, parce qu'il faut, disent-ils, que les bons Français se connaissent enfin. Ils assignent en même temps, par de discrètes intelligences, un rendez-vous général à Nantes, où viennent, le jour dit, plus de six cents gentilshommes bien disposés. — Dans ce congrès occulte, la perte des Guise ainsi que l'affranchissement religieux sont déclarés nécessaires au salut de la monarchie (2). Pour commencer, on décide qu'une armée va se diriger

---

(1) Godefroy de la Barre, sieur de la Renaudie, homme qui, après avoir couru diverses fortunes et fait plusieurs voyages hors de son pays, s'était, par sa hardiesse et par son esprit, mis bien avant dans l'estime des calvinistes, dont il était fort suivi, prit la principale charge et la surintendance de toute l'affaire.

(*Histoire des Guerres civiles de France*, par DAVILA, traduction de BEAUDOIN, livre Ier, page 41).

(2) Les protestans ne cessaient de jeter des cris d'alarmes sur les dangers dont ils voyaient menacés tous les descendans de Hugues Capet, et se représentaient comme les derniers défenseurs de cette famille.—Suivant la croyance du peuple de Tours, *le roi Hugon* rôdait toutes les nuits dans cette ville, où les protestans, qui y étaient en grand nombre, se réunissaient en assemblées nocturnes. De là leur est venu le nom de Huguenots, de *Hugues* et de *nox*.

(*Lacretelle*, tom. 1, liv. IV.)

sur Blois, où la cour doit se rendre, et que dans un coup de main les indignes favoris seront enlevés. Aussitôt, afin que cette entreprise trouve partout un accueil favorable, on nomme des chefs particuliers chargés du soin de la propagande, chacun dans sa province. — Les choses étaient ainsi convenues, lorsqu'un traître courut vendre le secret au cardinal de Lorraine (1).

La cour se rendit à Blois; puis, comme par caprice, continua sa route jusqu'à son château d'Amboise. Là, le duc de Guise fit venir les deux Larochefoucault, Coligny, Condé lui-même, et, sous prétexte d'une visite au roi, les tint captifs sous son œil scrutateur. — La Renaudie, qui ne se doutait de rien, poursuivit son plan, divisa ses forces et se hâta de marcher vers le château.—Sur le seuil, au moment où il croyait la victoire certaine, des milliers de soldats armés se ruèrent avec rage sur ses troupes qui partout succombèrent misérablement. — Le cadavre du malheureux et cent autres encore furent suspendus sanglans aux murailles. On lia les prisonniers de dix en dix autour de fagots de ramées, pour les jeter

---

(1) La Renaudie confia le plan général de la conspiration à un de ses amis, l'avocat *Avenelle*. Celui-ci, troublé de cette confidence, effrayé des dangers que couraient tant d'illustres gentilshommes, fut trouver un maître des requêtes dévoué au cardinal, et lui dit tout.

au feu ou à la Loire ; plus de douze cents furent égorgés en quelques jours, et la forêt voisine, devenue un affreux charnier, remplit l'air de miasmes infects. On assure même qu'au milieu de ces épouvantables massacres les deux reines eurent le courage atroce de se montrer sur le balcon, en habits magnifiques, pour assister à l'exécution des chefs. Que durent-elles penser alors qu'elles aperçurent Villemongey, le dernier de tous, tremper ses deux mains dans le sang de ses compagnons, les lever lentement vers le ciel et dire : O mon Dieu ! mon Dieu ! ne vengeras-tu pas la mort de ces chers martyrs ?.....

Si cette tentative fatale échoua, les menées secrètes qui l'avaient préparée, l'assemblée de Nantes surtout, ne furent pas sans fruits. Des agens habiles, répandus dans le Midi par le prince de Condé, firent faire plus de progrès à la cause persécutée que le triomphe de la conjuration n'eût pu en obtenir. — Les troupes huguenotes, commandées par Maligny, accoururent sous les murs de Lyon, où des amis dévoués les attendaient. Pendant ce temps, presque tout le Vivarais se décidait en faveur de la réforme. A Annonay, on brisait les croix, on dépouillait les autels, on fermait les églises, et les prédicans s'établissaient sur les places publiques : à Privas, à Viviers, à Tournon, au Pont-Saint-Esprit, le même enthousiasme éclatait avec les mêmes démonstrations.

J'ai dit les causes de l'accueil que reçurent dans nos provinces les doctrines émancipatrices. Nous les voyons gravir les montagnes, s'introduire comme furtivement aux Vastres, à Saint-Voy, au Chambon; et bientôt, chose prodigieuse! trouver pour défenseurs, pour apôtres, d'anciens curés eux-mêmes !.....

§. V.

PROGRÈS DE L'HÉRÉSIE DANS LE VELAY.

« Les hérétiques vélauniens ne sont plus si timides: maintenant ils s'assemblent en plein soleil, dans les prés, les jardins, les granges, peu leur importe; et là, dogmatisant sur les saintes écritures, on les voit faire prières et patenôtres nouvelles. Leurs prédicans sont bouchers, maçons, taverniers ou autres vénérables docteurs de cette espèce (1); » aussi quand ils viennent de leurs réunions, la populace ne manque pas de les accueillir par de bruyantes moqueries. Eux seuls semblent n'y pas prendre garde; seulement, le soir ils attachent des chapelets au cou des chiens qui courent par les rues, brisent les images de Notre-Dame qu'ils

(1) Manuscrit de Médicis, *tome II*, *page* 307.

appellent méchante idole, tronçon de bois..... (1), et se contentent, pour vengeance, de ces vils outrages. De temps à autre, par représailles, le roi, le parlement, les magistrats justiciers du diocèse, allument des bûchers, plantent des potences, qui sur ce point, qui sur cet autre, espérant dompter l'hérésie par la terreur. — Je l'ai dit : la persécution ne peut rien contre cette hydre aux têtes renaissantes; au contraire, elle lui fait un baptême de sang qui la régénère.

Dès que nos huguenots montagnards apprirent la coalition de leurs frères, ils en pénétrèrent aussitôt l'importance, et, sans perdre de temps, formèrent entr'eux une ligue défensive d'abord, offensive plus tard. Ils organisèrent en secret une caisse de secours, se nommèrent des chefs, des collecteurs, des trésoriers, des avocats; achetèrent des armes, des munitions et se tinrent prêts. En commençant, ils n'étaient que quatre cents, mais tous bien décidés à la lutte la plus opiniâtre. — Le jour où l'on publia par les rues du Puy l'édit qui défendait au peuple de chanter les psaumes composés par le *sacrilége apostat* Clément Marot (2), « ce nonobstant, rapporte le

(1) Et parce qu'elle est noire, ils l'appellent aussi *Maschiarade*. (Manuscrit de Médicis, *tome II, page* 307.)

(2) *Idem*.

» chroniqueur, plus obstinés que jamais, de plus
» fort, par tous endroits, ne craignant Dieu,
» pape, roy, foy, loy, ne justice, les chantoient,
» criant, par dépit, comme crieurs d'oublies.»

La ville métropolitaine sans doute servait d'asile aux chefs des mécontens; c'était dans l'ombre de ses murs qu'ils avaient dû politiquement retenir le siége de leurs opérations, car il fallait bien de toute nécessité que près de la puissance fussent placés les agens directeurs de la résistance. Cependant, soit à cause de l'influence directe du clergé, soit parce que là se trouvaient réunies des forces considérables au service de l'église, le Puy était encore la ville du diocèse la plus fidèle à la vieille cause. Aussi, dès qu'elle apprit la défection des autres petites cités ses voisines, dès qu'elle sut que des bandes armées s'avançaient dans le pays pour le soumettre à de nouvelles convictions, elle s'inquiéta vivement des moyens de conserver les siennes.

§. VI.

LE BARON DES ADRETS. — BLACONS. — SAINT-JUST.

Chose merveilleuse!..... Ces paisibles religionnaires, qu'avant la conjuration d'Amboise nous

avions vu monter comme de saints martyrs sur les bûchers de l'inquisition, nous les trouvons en tous lieux les armes à la main, s'abandonnant aux plus sanglans ravages. Ce ne sont plus, dit un vieil historien, d'innocens agneaux qui tombent sans murmurer sous le couteau du sacrificateur; maintenant loups affamés, ils se répandent dans les campagnes et dévorent ce qu'ils rencontrent.....

Reprenant, pour la compléter, une idée émise plus haut, nous dirons que si les débats religieux ne furent pour les grands du royaume qu'un prétexte à leur ambition, à cette heure ils servent bien autrement, et les besoins de cette portion souffrante du peuple qui depuis si long-temps demandait en vain un travail honnête, et les passions de ces masses paresseuses qui certes ne manqueront pas la lucrative occasion de conquérir une fortune, quand surtout elle s'offre si facile à leur cupidité. — Aussi, dès que se montrent quelques drapeaux en faveur de l'insurrection, au nord ou au midi, on voit avec quel empressement viennent s'enrôler les volontaires!... Qu'un chef hardi, par exemple le baron des Adrets dans le Dauphiné, paraisse avec une poignée de mécontens prêts à tout entreprendre, sur-le-champ une armée se range en bataille sous son ordre et marche où il lui plaît de la conduire.

Dans les annales de nos guerres civiles, il n'est pas un nom peut-être auquel se rattachent plus de cruautés, plus de désastreux souvenirs que celui du BARON DES ADRETS. —Cet homme, par sa vie aventureuse, sa constante fortune, sa brutale férocité, par son courage même, rappelle involontairement ces anciens Tartares qui, à huit siècles de distance, n'avaient laissé comme lui que ruines et profanations. Du reste, c'est bien le chef qui convient à des partisans, à ces troupes insubordonnées qui ne font la guerre que pour s'affranchir de l'obéissance. Tout autre verrait se briser entre ses mains un instrument si rebelle, lui sait l'assoupir jusqu'à le rendre esclave de ses caprices. Il est vrai que pour convaincre, il cherche plutôt l'éloquence de l'action que celle de la parole. Toujours à la tête de ses soldats, il trace le premier le chemin de la victoire; loin de fuir, il aime, il recherche le danger; à le voir, on dirait qu'il est sûr du triomphe.

Le baron a pris pour tâche de conserver sa province fidèle au protestantisme; mais ce n'est point assez pour satisfaire sa bouillante activité. Il fait sans cesse des incursions dans les pays voisins. Deux fois il se rend maître de la ville de Lyon, qu'il défend contre des armées supérieures à la sienne. Il s'empare de Montbrison, occupé par les catholiques, et comme on l'avait irrité par une trop longue résistance, il condamne les soldats

à être précipités vivans du haut d'une tour (1). Voilà comment se vengeait le féal gentilhomme.... Pour lui, rien ne fut sacré; ni lois, ni capitulations, ni sermens, l'amitié même n'attendrit jamais ce cœur de bronze. Un ennemi désarmé devait s'attendre à la mort s'il tombait entre ses mains; et comme si l'agonie des suppliciés était la seule joie de cette ame cruelle, il s'en donnait le doux spectacle à l'heure de ses repas (2).

Tant de barbarie révolta jusqu'à ses plus dévoués. Les protestans honnêtes s'indignèrent d'être défendus de cette sorte; comprenant bien que la victoire est plus honteuse que la défaite lorsqu'elle se couronne de semblables lauriers, ils s'emparèrent un jour de lui et le retinrent dans une prison jusqu'à la fin des premiers troubles.

Dans le temps où le seigneur des Adrets guerroyait aux alentours de Montbrison, il lui prit fantaisie,

---

(1) Un d'entr'eux, ayant pris deux fois l'élan, ne pouvait se résoudre à sauter. *C'est trop de deux fois*, lui dit le seigneur des Adrets..... *Trop de deux fois!.... Je vous le donne en dix*, répondit le soldat; et il obtint sa grâce.

(Lacretelle, *Hist. de France*, liv. v, tome II, p. 98).

(2) « Et le craignait-on plus que la tempête qui passe par de » grands champs de blé, jusques-là que, dans Rome, on appré» henda qu'il armât sur mer et qu'il la vînt visiter, tant sa re» nommée, sa fortune et sa cruauté volaient partout... »

(Brantôme).

au lieu de perdre ses forces à butiner dans de chétifs hameaux, de tenter une longue pointe à travers les montagnes du Velay. Il savait que le trésor de Notre-Dame du Puy et celui des Bénédictins de la Chaise-Dieu avaient autrement de valeur que les lambeaux dont il dépouillait les chaumières; il se préparait donc à venir arracher du sanctuaire les riches offrandes des fidèles, lorsque subitement il fut rappelé dans sa province. — Obligé de partir, il désigna, pour accomplir son projet, le sieur de Blacons, auquel il laissa quelques compagnies et deux canons.

Blacons, ancien chevalier de Malte, était un des lieutenans du baron et bien digne certainement de commander sous un tel maître. Jamais deux hommes ne s'étaient mieux compris: violens, déprédateurs, impitoyables l'un et l'autre; seulement comme tous les satellites, Blacons partageait les vices de son chef, sans en avoir ni le courage, ni l'habileté.

Dès que l'entreprise fut connue, en peu de jours près de huit mille hommes accoururent se ranger sous les ordres du chevalier; et vraiment c'était chose curieuse autant qu'affligeante d'examiner ces religionnaires, improvisés pour la plupart, armés de fourches, de faux, de bâtons, plutôt que d'arquebuses, marchant par troupeaux de dix, de vingt, de trente, sans chaussures, à peine

couverts de misérables haillons, parlant chacun son idiôme, se demandant les uns aux autres quel profit serait le plus grand d'aller ici ou d'aller là; puis s'arrêtant sur la route pour piller une ferme, un château, une église. — A n'en pas douter, la pensée de Luther était pour bien peu de chose dans celle de ces routiers vagabonds courant les aventures, certains presque tous, quoi qu'il advînt, de trouver mieux que ce qu'ils laissaient. Cependant, quoique la réforme fût la dernière de leurs inquiétudes, ils se l'expliquaient chemin faisant, libre aux néophytes de ne l'accepter que comme moyen de reconnaissance, comme motif solidaire de ce qui allait advenir.

Le rendez-vous général était au *Pont-en-Peyrat*, village sur la lisière du Forez et du Velay. — Là, arrivèrent la colonie anicienne(1), celles de St-Voy,

(1) La ville est composée de trois parties : les huguenots, fuitifs du Puy. — Les lâches qui, sentant l'ennemi être prochain, ployèrent leurs bagages bien secrètement et allèrent se cacher aux champs, abandonnant leur propre ville, parens et amis; ne regardant le seigneur évêque et autres gens d'église, les seigneurs gentilshommes, les seigneurs consuls et autre multitude de tant honnêtes gens qui n'y restoient que pour mourir. S'ils fussent demeurés, en se défendant, les uns eussent pris cœur avec les autres. — Enfin reste la pauvre ville, secourue par l'autre tiers, qui est *Dieu, la bonne Dame et une poignée de braves gens*, qui tant bien se sont défendus contre les infâmes publicains, ainsi qu'on le verra, Dieu aidant.

(Manuscrit de Médicis, *tome II, page* 311).

du Chambon, des Vastres, de Fay, de St-Agrève, ainsi que plusieurs compagnies du Vivarais, commandées par le capitaine du Buisson. — Tous se réunirent à l'armée du chevalier et s'apprêtèrent à marcher sur le Puy.

Ces dispositions s'étaient faites d'une manière trop éclatante pour que les plus intéressés à les prévenir ne les eussent aussitôt connues. C'est pourquoi les consuls du Puy, effrayés de tant d'ennemis à la fois, et par-dessus tout cherchant à épargner le sang de leurs concitoyens jusqu'au dernier moment, tentèrent de secrètes négociations avec les chefs de la coalition. Ils ne crurent donc pouvoir mieux faire que de choisir, comme discret ambassadeur, le frère même de leur sénéchal, Christophe d'Allègre, seigneur de Saint-Just.

On savait bien que Saint-Just avait été un des gentilshommes du congrès de Nantes, que depuis long-temps les opinions nouvelles trouvaient en lui un chaud partisan; toutefois, Messieurs de la ville espéraient qu'en considération de son frère sénéchal de la province, que surtout pour le nom qu'il portait, pour ce nom que la piété de ses aïeux avait gravé aux clefs des voûtes de toutes les églises vélaviennes, il mettrait son honneur à détourner du pays cette armée funeste. C'est pour cela qu'ils lui envoyèrent quatre mille livres, avec instance de les offrir au sieur de Blacons, pour que, renonçant à son projet d'attaque, il dirigeât ses troupes d'un autre côté.

Saint-Just reçut et promit. Mais quelle ne fut pas l'indignation, la colère des confians consuls lorsqu'ils apprirent, quelques jours après, que le traître était allé lui-même mettre cet or, sa personne et ses biens au service du chevalier; que loin de parler pour la ville, il avait été le premier à exciter contre elle; qu'enfin, pour couronner son audace, il s'avançait à la tête des colonnes ennemies (1).

§. VII.

PRÉPARATIFS DE GUERRE.

1562.

Les consuls, l'évêque, le chapitre, les officiers de la cour s'assemblèrent pour délibérer. Le danger parut imminent; le conseil fut unanime. — Les soudards de l'évêque eurent ordre de s'emparer préalablement de tous les citoyens soupçonnés d'hérésie et de les tenir fermés pen-

(1)... Lequel après avoir reçu ladite somme, fist tout le contraire, n'ayant égard de ainsi blesser son honneur, foy et promesse; se dégénérant et forlignant de ses nobles et généreux parens et maison d'Allègre.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *p.* 319).

dant neuf jours dans les cachots de Monseigneur (1); on organisa un guet permanent par les rues, carrefours, poternes, fossés, dedans et hors les deux enceintes; les chanoines, couverts de leurs plus riches ornemens, ravivèrent la ferveur des fidèles par une solennelle procession; puis, rentrés chez eux, donnèrent les premiers l'exemple de la résistance, en garnissant leurs murailles et leur forteresse de nombreux engins de guerre (2).

« Aussitôt, dit Médicis, gens d'église, clercs, » bourgeois, marchands, mécaniques, manans, » achètent force harnois à certains ferratiers de » Saint-Etienne qui, par fortune, se trouvaient » au Puy. Tous se fournissent encore, pour » leur personne, de cuirasses, corselets, brigan- » tines, salades, morillons, épées, dagues, bou- » cliers, rondèles, javelines, pertuisanes, haches; » car chacun, pour défendre sa foi, sa ville, ses » amis, veut au besoin pouvoir faire aux assail- » lans une seconde muraille de son corps (3). »

---

(1) Manuscrit de Médicis, *tome II*, *page* 310.

(2) Les seigneurs chanoines et autres du chapitre garnirent leur église et lieux nécessaires de munitions tant de grosse artillerie, faulconnaux, canons à crochets, poudre, boulets, etc. (*Idem*, *page* 309).

(3) *Idem.*

Les consuls, de leur côté, veillent à ce que rien ne manque en cas d'un long siége; ils font moudre des grains, préparer de nombreuses provisions; visitent avec soin jusqu'aux clefs, aux serrures des portaulx; font travailler nuit et jour aux réparations des remparts; ordonnent, pendant tout le temps que durera l'attaque si le malheur veut qu'elle ait lieu, que tour-à-tour, de six en six maisons, chacun ait à tenir, nuit close, une lanterne allumée; commandent d'abattre les auvens qui couvrent les portes des boutiques, ainsi que les arbres, les maisons qui pourraient masquer les positions de l'ennemi; enjoignent aux citoyens de garnir leurs fenêtres de pierres, en font porter sur les créneaux de la ville; tendent les chaînes; murent à chaux et à sable les ouvertures difficiles à bien garder. —Rien par eux n'est oublié.

La milice est aussi organisée sur un nouveau plan, avec un ordre parfait. On se réunit, sans perdre un instant, et l'on nomme :

Deux Capitaines en chef. — L'*Evêque* et Monseigneur de *Latour-Maubourg*, digne descendant de ce brave guerrier qui, en semblable occurrence, vint encore offrir ses services à la ville (1).

(1) ...Ainsi que fist l'an 1319 feu Monseigneur Loys de Latour

SIX CONSULS. — Les mêmes qui étaient déjà en exercice.

QUATRE AIDES-DE-CAMP. — Messeigneurs *de Jonchières*, *Latriolière* et les deux frères *Pouzols* (1).

SIX CAPITAINES (2).

UN DIRECTEUR DE L'ARTILLERIE (3).

DEUX SERGENS DE BANDE (4).

---

de Malbourg, ung sien prédécesseur, qui pendant le temps que les Bourguinhons tenoient assiégé le Puy, se monstra si chevaleureux et tant bien s'y porta que après les assaulx donnés au dict Puy et mys les Bourguinhons en honteuse fuite, il y fut faict chevalier.

(Médicis, *tom. II*, *page* 310.

(1) ... Sera le plaisir des capitaines en chef de assoir ceux cy en l'ordre et lieu qu'il leur plaira assigner. (*Id.*)

(2) ... Chacun d'eux en leur étendue ayant leurs corps d'escoade ou corporaulx aultant que leur en sera nécessaire, tant pour faire assembler les yliers, souldartz, et autres au corps de garde; aussi les mander aux guets de jour et de nuict, tant à la porte que aux murailles ou autre part, et pour assoir la nuict les sentinelles, toujours elles être trouvées en bon équipage. (*Id.*)

(3) ... Le seigneur Jehan Jourdain, bourgeois, a accepté la charge au faict de l'artillerie, touchant le pourveoir diligemment et saigement de poudre, bolets, cordaiges, soufre, salpêtre, etc. (*Id.*).

(4) ... Chargés du corps-de-garde des tamborins, fiffres et de conduire l'infanterie où aura été commandé par les capitaines. (*Id.*).

§ VIII.

SIÉGE DU PUY.

1562.

Pendant la nuit du 4 août 1562, des habitans de Saint-Paulien accoururent donner l'éveil à ceux du Puy. « Le cruel Blacons, dirent-ils, est » entré hier dans notre ville et, suivant sa » coutume, a tout mis au pillage; demain, sans » plus tarder, il sera sous vos murs; bonnes » gens, que Notre-Dame et Dieu vous gar- » dent!..... »

En effet, dès la pointe du jour on vit paraître sur la montagne les compagnies de religionnaires, guidées par un certain *Jacques Guitard*, citoyen du Puy, dont nous ne tarderons pas à parler. Aussitôt, Monseigneur fit sonner le tocsin, de Maubourg ordonna qu'on battît le rappel et qu'avant une heure chacun fût à son poste. — Personne ne manqua. Le vicomte de Polignac seul fut blâmé pour avoir ainsi laissé passer l'ennemi silencieusement sous son château, sans le saluer de deux ou trois bordées de grosse artillerie (1). Mais le Polignac, qui avait compté

(1) ... Les gens de la ville regardoient soigneusement, désirant

ses adversaires et qui sans doute avait compris que sa bravade lui coûterait cher, s'était bien gardé de bouger.

Les huguenots descendirent à Saint-Marcel, traversèrent la Borne, alors presque entièrement desséchée, et vinrent camper dans une vaste prairie appelée la Condamine, à une portée d'arquebuse des remparts. Ils espéraient surprendre, se rendre maîtres de la ville avant même qu'elle se doutât du péril. Aussi la consternation fut-elle grande dans leurs rangs, lorsqu'ils trouvèrent les citoyens rangés en bon ordre aux pieds des murailles, faisant orgueilleuse contenance et montrant leurs armes qu'ils brandissaient d'un air provocateur.

Sans autre préambule, on fit de part et d'autre une décharge générale, et pendant plusieurs heures les feux ne discontinuèrent pas. — Sur le soir cependant, l'énergie des citoyens parut se ralentir. Le nombre les accablait, ils perdaient du terrain, rompaient toujours, enfin allaient être acculés jusque dans les fossés, partant, réduits à se précipiter dans la ville, lorsque tout-à-coup

---

se joindre à eulx Polignac, qui alors auroit dû leur présenter quelques volées de canon que moult les eussent empêchés, je vous promets.

(Manuscrit inédit de Médicis, *tome II*, *feuillet* 311.)

un secours inespéré ranima leur courage et leur rendit la confiance. C'était une troupe de moines qui débouchait de la porte royale (1).

Les dominicains, les capucins, les carmes, les cordeliers et d'autres encore habitaient en dehors de la ville, comme chacun sait. — Pour eux, il avait été bien plus doux d'asseoir largement leurs monastères dans de fertiles vallées, plutôt que de venir les encaisser tristement au fond de rues sombres et étroites. Qui donc aurait pu prévoir, lorsque ces maisons s'établirent, qu'on verrait un jour l'hérésie traverser le royaume, le fer à la main ?

Dès que les révérends pères surent qu'une armée de huit mille Philistins allait fondre sur la contrée, ils jugèrent sagement que moins que personne ils seraient épargnés; en conséquence, ils passèrent plusieurs jours à transporter en lieu sûr argenterie, livres, papiers, meubles, provisions, et furent ensuite pour eux-mêmes chercher un refuge dans la forteresse, pêle-mêle avec les seigneurs chanoines, les clercs de Notre-Dame, les pères conventuels de Saint-Pierre et les autres prêtres de la cité. Le cloître, l'*église*, la tour étaient remplis, et jamais les voûtes saintes n'avaient retenti de plus lamentables orai-

(1) Porte Pannessac.

sons. Ils pleuraient comme des enfans, priaient comme des femmes; que dis-je ?..... Enfans et femmes, mêlés aux combattans, donnaient l'exemple de la plus héroïque valeur.

Cependant ces larmes, ces prières ne furent pas stériles. Quand, du haut de la vigie de Saint-Mayol, la tremblante cohorte put reconnaître les effrayans progrès de l'ennemi et le danger imminent des siens, elle ne demanda pas ailleurs le miracle qui dépendait de son courage et que Dieu avait mis dans ses mains. — *Aux Armes!* dit une voix; *aux armes!* répétèrent comme une seule toutes les autres. Alors bréviaires, chapelets tombèrent aux pieds des autels, et l'on vit tous ces religieux en fureur se précipiter dans l'arsenal de l'évêque, s'armer de cuirasses et d'arquebuses, descendre du haut de la ville en courant, puis venir se ranger tout-à-coup en front de bataille (1). — L'avantage passa aux citoyens en quelques instans. Les huguenots, surpris de cette soudaine apparition, se replièrent; et comme la nuit avançait, ils furent chercher un gîte au

---

(1) Ceulx du Puy reculant quelque peu... Mais prindre grand cœur et hardiesse quand là, se trouvarent aulcuns des seigneurs chanoines, clercs de l'église cathédrale et autres prêtres séculiers, religieux, moines de Saint-Pierre, jacobins, cordeliers et pères carmes; chacun d'eulx ayant ses armes en main.

(Manuscrit inédit de Médicis, *tome II, feuillet* 311, *verso.*)

faubourg St-Laurent, à Espaly, à Saint-Marcel, remettant au lendemain une victoire qu'ils avaient été si près d'atteindre.

Dès la pointe du jour, les assaillans parurent sur la montagne de Ronzon, à l'endroit même où depuis des siècles se faisait l'exécution des criminels (1), y déposèrent leur artillerie et commencèrent l'attaque. — Le lieu était certainement bien favorable : la ville s'offre en face, étagée en amphithéâtre, comme un large éventail déployé, de manière à ce que pas une seule maison ne puisse échapper; mais par bonheur, le baron des Adrets n'avait laissé que deux méchans canons. Que faire avec de pareilles ressources ?—L'ennemi, dont les armes ne portaient même pas, descendit la montagne, essaya plusieurs autres positions qu'il abandonna presque aussitôt, vint escarmoucher pendant quelques heures autour des remparts; enfin, sur le soir, pour se donner une apparence de succès, fut s'emparer du petit bourg d'Aiguilhe, pilla les maisons, l'hôpital et le monastère, escalada triomphalement le rocher de Saint-Michel, saccagea l'église, brisa

---

(1) Dès l'année MCCLXXVI, nous voyons les exécutions se faire sur cette montagne. A propos de la sédition qui eut lieu à cette époque, Médicis rapporte : Aucuns des consuls furent pendus à Ronzon avec des chaînes de fer.

(*Histoire de la belle bouchière*).

l'image de l'archange et, sa journée ainsi faite, la trouva bien glorieusement remplie (1).

Le lendemain révéla plus encore l'inhabileté, l'imprévoyance des religionnaires; ils ne profitèrent d'aucun des avantages du terrain, ils ne surent même pas se défendre. Un homme surtout leur fit beaucoup de mal. — C'était un vieil anachorète retiré au fond d'une cellule, vers la montagne de Denise. Il avait été dans sa jeunesse artilleur dans les armées du roi. Jadis on avait parlé de son courage, de ses aventures joyeuses, mais depuis longues années, le sac de la pénitence remplaçait la brillante armure, et le jeune militaire du temps de François Ier, courbé par l'âge et les souffrances, n'attendait que son heure dernière.

Ce fut par hasard qu'il vint à apprendre que les hérétiques menaçaient la ville de Notre-Dame; car personne ne s'inquiétait beaucoup de l'utilité que pouvait offrir en pareille occurrence un octogénaire. — A cette nouvelle, si peu

---

(1) ... Et après, cernarent la ville et vindrent au roc St-Michel qu'ils trouvarent mal gardé et y firent plusieurs malheurs, même firent tresbucher l'image dudict sainct avec le roch, et en plusieurs autres églises firent tant de barbares cruautés que n'est besoing l'escrire pour qu'on en voye l'expérience.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *feuillet* 311, *verso*.)

importante pour un indigent reclus comme lui, ses yeux éteints se rallumèrent, son front chauve perdit ses rides et ses mains tremblantes se roidirent en saisissant l'arquebuse rouillée qui pendait le long du rocher. Quels jeûnes, quelles prières pouvaient être plus agréables au Seigneur que cette sainte croisade contre les ennemis de sa loi; et quelle bonne occasion pour un vieux soldat converti d'obtenir les indulgences de l'église!

Sans plus attendre, l'ermite vint droit au seigneur de Maubourg, lui dit ce qu'il avait été et lui proposa ses services. Monsieur le capitaine, qui ne savait à qui confier le commandement de son artillerie, les accepta de grand cœur; « et bien lui prit, remarque Médicis, car le saint homme tua plus de monde à lui seul que tous les arquebusiers de Léans. » — Les huguenots demandèrent alors à parlementer; et comme ils méditaient une trahison, ils ne crurent pas pouvoir mieux choisir que de prendre St-Just pour leur ambassadeur.

Saint-Just eut bien le cynisme d'accepter un semblable mandat. La perfidie lui devenait familière; aussi se présenta-t-il devant Messieurs de la ville l'air assuré, presque le sourire sur les lèvres, demandant qu'on ouvrît les portes à des amis qui jamais n'avaient eu la moindre pensée de pillage. « Comment, dit le loyal messager, » oseriez-vous nous soupçonner de criminelles

» déprédations, nous, les propagateurs zélés de
» la réforme, nous, persécuteurs des abus, vengeurs des opprimés?..... Ce serait méconnaître
» nos pures doctrines. — Oui, citoyens, ajouta-t-il à quelques interrupteurs qui se rappelaient
» sa trop récente félonie; oui, nous avons reçu vos
» deniers et serons fidèles aux conditions. Nous
» n'exigeons rien de vous, ni contributions de
» guerre, ni droit de passage, ni même la nourriture
» d'un jour. Ce que nous voulons, c'est seulement
» briser les Dieux de bois, les emblèmes païens
» dont vous profanez la majesté des temples; ce
» que nous voulons........ »

On le congédia sans le laisser achever.

Les chefs ennemis, irrités de ce dédaigneux accueil, jurèrent d'en tirer une prompte vengeance. A les voir, on eût dit en effet qu'avant la fin du jour la ville ne devait plus être qu'un monceau de cendres. — Saint-Just, cependant, au lieu de s'abandonner à son dépit, s'était présenté comme un martyr de dévouement. Ses paroles étaient sans amertume, sa démarche pleine d'humilité; il affectait dans toute cette affaire une évangélique résignation. Sincère ou non, ce rôle servit merveilleusement l'impatiente colère du chevalier. L'injure en paraissait plus grave, le bon droit plus certain; aussi donna-t-il l'ordre à son armée de redoubler de courage et de zèle. Il n'épargna ni menaces, ni promesses;

hommes et choses devaient être le prix de la victoire. —Sur-le-champ cette foule, que l'instinct du pillage savait seul émouvoir, se rua à l'est de la ville, côté en apparence le moins bien défendu, et tenta un assaut vigoureux. Une telle ardeur bien dirigée, sans doute eût pu devenir très-dangereuse; mais les cris, le désordre, l'insubordination de ces hordes indisciplinables rassurèrent bientôt les assiégés qui, tous placés en bon ordre, ne laissèrent même pas entamer leurs murailles. Ils firent mieux encore, car il arriva qu'à plusieurs reprises, au moment où quelques compagnies s'avançaient isolément trop près des remparts, les citoyens ouvrirent leurs poternes, s'élancèrent avec une effrayante rapidité sur les imprudens et, avant qu'on pût venir à leur aide, les firent prisonniers (1).

La journée suivante, qui fut la dernière, l'évêque, les consuls, les gentilshommes, les confréries arborèrent leurs drapeaux au sommet des tours

---

(1) ... Ce jour mesme, les bochiers du Puy prindrent sur iceulx huguenaulx ung nombre de moutons qu'ils avaient ravys quelque part et les mirent en ville. — Et aultres plusieurs du Puy emportarent beaucop de despoilles et biens, que ces larrons huguenaulx avoient cachés et retirés aux Carmes, à Sainct-Barthelémy et ailleurs; et s'y furent prins prisonniers plusieurs de leurs gens et amenés en ville.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *folio* 312.)

de la ville. C'était déjà un premier signe de victoire; et tandis que les ennemis consternés regardaient flotter aux vents ces triomphantes bannières, Latour-Maubourg fit venir sur les créneaux tous les ménétriers, joueurs de cornemuse, de hautbois, de fifre, de clairon, et leur donna ordre de sonner des airs de réjouissance, assez fort pour qu'au loin chacun pût bien les entendre; ce qu'ils firent.—Alors, rapporte Médicis, Blacons se retourna du côté de ses compagnons et leur dit : « Voyez donc, Messieurs, comme ces gens » du Puy se moquent de nous!... (1) » — Ce reproche était perdu; déjà les religionnaires découragés se répandaient dans les montagnes.

En vérité, la partie n'était pas égale. D'un côté, de braves citoyens, nuit et jour sur la brèche, unis par la même pensée, la même foi, le même sentiment de nationalité; de l'autre, un ramas informe d'affamés, n'ayant de commun que le

---

(1) ... Estant au Puy obéy capitaine le seigneur de Latour de Malbourg que moult bien s'y portoit. Lequelestant sur les murailles, commanda que là, on luy fist venir les auls-bois et ménestriers de la ville.—Lesquels estre venus, leur commanda qu'ils sonnassent de leurs instrumens, bien et aultement, afin qu'ils fussent entendus des ennemis. Ce qui fut faict. Et, par rapport d'un homme de bien d'Espaly, ce oyant, fust dictes semblables paroles : « Regardez, comment ces gens du Puy se moquent de nous. »

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *folio* 512.)

désir du pillage, errant à l'aventure, ne connaissant ni chefs ni subordonnés, ne voulant écouter que ceux du pays qui leur indiquaient une proie; puis, désertant par bandes au moment même où l'action était engagée, reparaissant la bataille finie, et venant étaler avec insolence aux regards de leurs frères un butin conquis dans les campagnes voisines.

Si les ennemis se retiraient confus de n'avoir pu pénétrer dans le Puy, en retour, que d'afflictions ils laissaient dans ses parages!... Les cinq ou six couvens conservaient à peine leurs murailles; le château de l'évêque, ceux de Taulhac, de Mons, de Nolhac, étaient en ruine; les fermes isolées restaient vides; les moissons en cendres fumaient encore au milieu des champs; Aiguilhe, Saint-Marcel, Vals, Brive, Espaly et les autres villages n'avaient rien préservé du pillage; les églises étaient transformées en étables; les saintes images, les statues de pierre, arrachées violemment de leur place et toutes mutilées, couvraient la terre; les tombeaux eux-mêmes n'avaient pu échapper à la profanation. C'était affreux!.....

Alors les pauvres gens des environs accoururent implorer la charité de la ville. — Cette fois, les portes s'ouvrirent avec empressement pour leur offrir une hospitalité fraternelle. On commença des prières publiques, on fit des processions dans toute la contrée. Chacun s'infligea quelque rude pénitence; celui-ci montait les cent marches

de Notre-Dame, la tête et les pieds nus; celui-là s'imposait un jeûne sévère; les uns suspendaient des ex-voto aux portes de leur paroisse et partaient pour de lointains pélerinages; les autres bâtissaient de petits oratoires aux angles des rues et y consacraient une lampe à perpétuité (1). Tous cherchaient, par un solennel repentir, à calmer les colères divines. — Mais, où ne saurait entraîner un aveugle fanatisme?... et n'est-ce point ici qu'il faut gémir des cruels égaremens de la foi comme de la raison?... Plus de cinquante prisonniers furent pendus le même jour et sans autre procès, à la grande édification des fidèles, qui pensaient se rendre Dieu plus favorable par de tels sacrifices (2).

---

(1) ... Ce jour, pour esmouvoir le peuple, on martela le tocsin à Nostre-Dame, à Saint-Pierre. Chose effroyable à voir. D'aultre part, plusieurs bonnes gens de la ville montoient en l'église pieds nuds, et démonstrans faire et tenir aultres termes austères, tant en jeûnes que continuables oraisons, et les quels journalement à Nostre-Dame, faisoient monter leurs enfans, fils et filles; les fils deschaulx et les filles aussi et leurs cheveux abbatus avecque aulcunes de leurs chambrières, et là estre arrivés, y estoient jettés grants soupirs, lamentations et pleurs, ce que causait grande tristesse et griesve douleur aux cœurs des bonnes gens. — Et les prebstres, en célébrant la saincte messe, aoyant les canons de l'assault, plouroient chauldement à grosses larmes.

(Manuscrit de Médicis, *tome II*, *page* 313, *verso.*)

(2) Après la levée du siége du Puy, plus de cinquante reli-

§. IX.

POLIGNAC, LE GRAND-JUSTICIER.

Depuis sa honteuse défaite, Blacons, abandonné par un grand nombre des siens, errait tristement par les montagnes, cherchant à l'aventure quelque facile conquête; lorsque, peu de temps après, il vit venir à lui Claude-Armand de Polignac, fils d'Armand XII, dit le Grand-Justicier (1). Ce jeune

---

gionnaires, faits prisonniers dans les diverses sorties des assiégés, furent pendus sur la place du Martouret; et ceux des habitans qui avaient abandonné la ville, condamnés à une amende, dont le produit fut appliqué à acquitter les dépenses faites durant le siége.

(ARNAUD, Histoire du Velay, *liv. IV, tome I, page* 332.)

(1) Ce vicomte, baron de Randon et de Randonnet, se prévalant de sa qualité de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et de panetier de France, jugea convenable à ses intérêts privés de faire assigner, contre l'usage et les priviléges de la province, par-devant les requêtes du palais à Paris, les habitans de Randon et ceux des communes de Genouillac, Châteauneuf, Belvezé, Saint-Sauveur-des-Bains. Il prétendait avoir le droit de les imposer et tailler à volonté; et en effet, il les avait mis à contribution pour les cinq cas dans lesquels les seigneurs réclamaient la prérogative de lever des tailles sur leurs vassaux. Les communes se plaignirent aux états du Languedoc, réunis en 1555 à Carcassonne; et l'injustice parut si manifeste aux représentans

seigneur, connu sous le nom de Chalancon, s'était jeté, par désespoir, dans une troupe de religionnaires ; voici à quel sujet :

Armand XII avait eu ce fils d'un premier mariage avec Anne de Beaufort. Long-temps il avait eu pour lui une tendresse extrême; mais, sur ses vieux jours, ayant épousé en secondes noces dame Philiberte de Clermont-Tallard qui lui donna plusieurs enfans, ce vieillard ne fut plus maître de ses affections. Il fallut, pour complaire à la vicomtesse, priver Claude-Armand d'une succession légitime, en le contraignant à embrasser l'état ecclésiastique (1).—Claude-Armand, qui ne se sentait aucune vocation pour l'église, fut inflexible. Son père, secrètement excité, regarda ce refus comme une offense et punit le téméraire en l'enfermant quelques jours dans un donjon. Dès ce moment le sire de Chalancon résolut de

---

des ordres, que le syndic de la province fut spécialement chargé de soutenir le procès que les habitans désiraient intenter au vicomte Armand XII pour se soustraire aux vexations dont il les accablait. On consigna la plainte au cahier des doléances. En 1556, le roi Henri II déclara qu'il n'entendait pas que ses sujets du Languedoc fussent arrachés à leur juridiction naturelle, et fit défense aux vicomtes de Polignac de les traduire désormais devant les cours judiciaires de Paris.

(Précis historique sur la maison de Polignac, *page* 65.)

(1) *Idem*, *page* 67.

s'affranchir d'une servitude inique. A peine libre, il s'échappa du manoir de Polignac, entraîna dans sa fuite quelques vassaux dévoués et, suivant la mode du temps, se mit à courir la province avec quelques autres routiers qu'il prit à sa solde. — C'est alors que, voulant ressaisir des domaines qui lui étaient injustement enlevés, il vint solliciter l'appui du chevalier, se déclara son compagnon, son ami, et comme lui défenseur de la foi nouvelle.

Blacons fut trop heureux de s'associer le premier gentilhomme de la contrée. Il écouta ses plaintes, partagea sa colère, et tous deux partirent aussitôt pour aller soumettre les baronies usurpées de Randon et de Randonnet en Gévaudan, ainsi que la petite ville de Genouillac dans le diocèse d'Uzès, dont le vicomte était seigneur. — Ici et là, ils exercèrent les plus cruels ravages. On dit même qu'après avoir rasé un couvent de jacobins, fondé par les barons de Randon, ils massacrèrent sans pitié les religieux.

Pendant ce temps, le vieil Armand, instruit des dévastations de son fils, fit prendre les armes à ses vassaux et sans retard poursuivit le coupable. Il mit tant de promptitude, tant d'énergie dans son attaque, que Chalancon, déjà intimidé par sa présence, se défendit mal et fut battu.

Le souvenir de cette victoire, plus cruelle pour

le cœur du père que glorieuse pour la fierté du châtelain, resta dans l'ame attristée du vicomte comme un remords implacable. Il ne put jamais se consoler d'une apostasie dont sans doute il s'accusait en secret d'être la première cause. Mais, trop faible pour résister à une femme impérieuse qui détestait l'enfant d'un autre lit, pas assez dénaturé pour étouffer tous sentimens humains, il ne voulut écouter ni son devoir ni sa tendresse, et mourut de douleur sans oser ouvrir les bras à son enfant.

La noblesse et le clergé de la province regrettèrent vivement le vieux gentilhomme qui, depuis l'origine des troubles, s'était ouvertement déclaré pour une énergique répression. Les citoyens du Puy trouvèrent que sa dernière campagne avait expié cruellement la pusillanimité d'un jour et lui pardonnèrent. Mais les vassaux de ses domaines furent moins indulgens, car ils n'avaient jamais rencontré un seigneur plus sévère, plus processif, et ce n'était pas injustement qu'ils l'avaient surnommé le *Grand-Justicier* (1).

---

(1) Quelques écrivains placent l'épisode de la Chaise-Dieu avant le combat d'Armand XII contre son fils; d'autres, au contraire, ne le font arriver qu'après la mort du sire de Polignac. La première opinion me semble la plus admissible et si je ne l'ai point adoptée dans cet ouvrage, tout en faisant ici mes réserves, c'est pour conserver au récit plus d'ensemble et de suite.

§. X.

UNE NUIT A LA CHAISE-DIEU.

Blacons, avec l'aide de son jeune allié et de nouvelles recrues, reprit le projet momentanément abandonné de s'emparer de la Chaise-Dieu. Il ne craignait plus d'avoir à combattre, comme devant le Puy, une immense population faite au métier des armes; lui ne voyait qu'un petit hameau, que quelques moines isolés dans les montagnes, plus faciles à dépouiller qu'une ville si courageusement défendue. Il poursuivit donc sa marche à travers le Velay et vint attaquer l'antique abbaye. Sa surprise fut grande de trouver le village désert, les chaumières vides, les habitans réfugiés avec les bénédictins dans une grosse tour carrée, assise à l'extrémité des murs d'enceinte, au sommet de la colline, de façon à pouvoir dominer toutes les issues.

Cette tour, qu'avait fait bâtir le pape Clément VI, était une des plus solides et des plus ingénieusement construites pour le temps.—A l'intérieur, elle s'appuyait sur des voûtes d'une épaisseur de huit à dix pieds. Les moines y avaient pratiqué un four, un puits, un arsenal, des greniers d'abondance; sans parler des réduits mystérieux

où étaient déposés leurs titres, leurs reliques et leur trésor. — A l'extérieur, toutes ses arêtes étaient flanquées d'énormes contre-forts qui présentaient autant d'inflexibles boucliers; ses meurtrières, disposées le long des murs, devenaient à l'heure du combat comme des bouches ardentes, tandis que les hauts machicoulis dissimulaient aux assaillans les soldats postés dans les créneaux et défendaient l'approche de la tour.

Blacons fut reçu par une décharge générale qui tua une vingtaine de ses hommes. Effrayées de cette soudaine démonstration, les troupes huguenotes se répandirent par le village et cherchèrent un abri dans les maisons, en attendant que leurs éclaireurs vinssent faire connaître l'état des lieux. La journée se passa de leur part en observations périlleuses, quoique fort timides; car un soldat ne traversait pas une rue ou ne se montrait pas à une lucarne, qu'un coup d'arquebuse, parti de quelque meurtrière invisible, ne le frappât de mort à l'instant même.

La nuit sembla plus favorable aux assaillans. Guidés par des paysans, ils reconnurent que les murailles qui entouraient l'abbaye n'étaient pas gardées et que la garnison venait de se réfugier dans la tour. Cependant, comme ils craignaient des embûches, ils marchaient avec prudence. Les plus hardis s'aventurèrent les premiers, sans comprendre pourquoi on les laissait ainsi maîtres de

la place, les autres suivirent à petit bruit, et bientôt tous pénétrèrent sans encombre dans le couvent. Les moines avaient délibéré cette tactique qui, pour l'honneur de leur robe, pour le salut de leurs édifices, parut la plus sage. En effet, prévenus de l'arrivée des religionnaires, ils avaient eu le temps de soustraire les trésors sacrés de la basilique ainsi que les provisions, les meubles, les papiers du monastère : pour le reste, ils priaient Dieu; car ils ne doutaient pas que la résistance, sans profit pour eux, n'eût entraîné la ruine complète de leurs vastes monumens.

Voilà donc ces hordes sauvages parcourant à grands cris la paisible demeure! Les pieux enfans de saint Benoît entendent ces clameurs du fond de la forteresse et frémissent, non de crainte pour leur vie, mais d'inquiétude pour leur chère église, que la royale munificence d'un pape avait pu seule élever. — Les routiers (quel nom leur convient davantage), armés de haches et de torches, cherchent partout le butin dont ils sont avides... Déjà, ils ont visité les réfectoires, les salles d'étude, les bibliothèques, les archives, les cellules, et n'ont rien découvert. La rage commence à les gagner; ils parlent de démolir le couvent, de le réduire en cendres, lorsque le hasard les guide vers les caveaux où se trouve le vin des moines (1). — Quelle

---

(1) Mémoires de l'abbaye de la Chaise-Dieu. — Pièces originales. — N°s 950 et 9496 (*Manuscrits de la Bibliothèque royale*).

joie brutale s'empare alors de ces forcenés!..... L'orgie commence, l'ivresse arrive; puis tous, en blasphémant, pénètrent dans le cloître, de là dans le sanctuaire. Les uns se précipitent sur l'autel pour dépouiller le tabernacle, les autres brisent le tronc des aumônes; ceux-ci courent à la sacristie, forcent les portes qui résistent; ceux-là s'élancent vers l'oratoire de saint Robert, qu'on disait garni des plus riches offrandes..... Vaines recherches, tout a disparu!...

Blacons, qu'enflamme le dépit et la honte, jure de se venger d'une manière digne de lui. Par son ordre, toutes les statues du temple sont mutilées, depuis celle du glorieux patron de la contrée jusqu'à celles de ses bienfaiteurs, Jehan de Chandorat, le pieux André, le cardinal Guillaume, le comte de Beaufort et Clément VI (1). On fouille

(1) La statue tumulaire du pape Clément VI, après avoir été réparée, fut remise sur le tombeau où on la voit encore aujourd'hui. Elle représente le pape vêtu de tous ses insignes pontificaux, ayant à ses pieds deux petits chiens. — Le tombeau est tout en marbre noir et a quatre pieds de large sur huit de long; la statue, en marbre blanc, a quatre pieds cinq pouces.

— Parmi les charmans ouvrages d'architecture que détruisirent les religionnaires, il ne faut pas oublier le tombeau gothique d'une reine dont on ignore le nom. Ce tombeau se trouve dans la paroi méridionale de la clôture du chœur. Voici à peu près sa construction : sous un dais, supporté par deux colonnettes et couronné de feuillages, était étendue la statue, aujourd'hui ab-

jusque dans les tombeaux; aucun n'est épargné, pas même celui du brave maréchal de Lafayette, l'ancien gouverneur d'Auvergne. On brûle les tableaux et les livres, on démolit les autels, on brise les vitraux; enfin, l'impie regardant comme ses prisonniers les habitans de la tour, et comme sa proie les trésors qu'elle contient, parle de massacre. — Mais tout-à-coup le sire de Chalancon, aposté en vedette, accourt et porte au milieu des dévastateurs cette sinistre nouvelle : « Alerte, compagnons. Depuis deux heures les » religieux ont allumé un signal au sommet de » leur vigie; ce signal a été aperçu par plusieurs » châteaux qui y répondent, et si vous ne fuyez » à l'instant, les trois saints qui s'avancent nous » feront une triste fête. »

A ces mots, la frayeur s'empare de cette troupe satanique; Blacons lui-même tremble comme si déjà l'ennemi se dressait devant ses yeux. A peine trouve-t-il quelques paroles pour ordonner la retraite; et cependant, à cette fatale extrémité, sa cupidité le retient encore; il ne part pas sans

---

sente, de la défunte. Deux anges en adoration sont prosternés aux deux angles; et tout autour du baldaquin, en manière d'encadrement, on voit une guirlande de roses à jour renfermant chacune un séraphin jouant d'un instrument. Au bas, autour du tombeau, six pleureuses désolées; et au sommet, au lieu de clocheton, on voit deux anges, soulevant un suaire, et une femme nue qui s'envole.

enlever les chandeliers, les croix, les vases baptismaux, jusqu'à un Moïse en cuivre doré qui servait de pupitre au milieu du chœur et qu'il croyait d'or massif (1). — Cependant, en route, comme il se douta qu'une masse aussi considérable pouvait bien ne pas être aussi précieuse qu'il le pensait : il fit scier un des pouces, reconnut qu'il n'avait volé que du cuivre et le jeta dans un étang voisin où, quarante ans après, les bénédictins le retrouvèrent (2).

---

(1) Entr'autres documens auxquels nous croyons devoir renvoyer le lecteur qui désirerait étudier l'histoire de cette importante abbaye, nous signalerons plus particulièrement ici :

1° Statuts faits pour les anciens religieux de la Chaise-Dieu, contenant des pièces originales, par ordre du cardinal de la Rochefaucault, n. 84; (Blancs Manteaux), page 27, tome VIII du catalogue des Manuscrits français de la Bibliothèque royale.

2° Mémoires de l'abbaye de la Chaise-Dieu, contenant des pièces originales, n. 9496 (idem).

3° Histoire générale de la congrégation de St-Robert de la Chaise-Dieu, n° 930 (St-Germain), page 44, tome VIII du catalogue des Manuscrits français de la Bibliothèque royale.

(2) Ce que le bourg venait d'éprouver, ce qu'il pouvait souffrir encore dans un temps de trouble, engagea les habitans à changer l'emplacement de leurs maisons. L'abbaye avait conservé la vaste enceinte de ses murailles; ils se flattèrent qu'à l'abri de ses remparts, leur vie et leurs biens seraient plus assurés, ils demandèrent la permission d'y bâtir; et le bourg, jadis hors des murs, y est aujourd'hui renfermé presque tout entier.

(Extrait de la 26e lettre des Voyages en Auvergne, par le citoyen *Legrand*, en 1787 et 1788).

§. XI.

LES TROIS SAINTS (1).

Dès que le pouvoir vit partout surgir des compagnies de routiers, soi-disant religionnaires, il dut songer immédiatement à opposer à ces troupes nomades, d'autres troupes nomades comme elles ; mais plus fortes, plus aguerries, surtout mieux disciplinées. — Le baron de *Saint-Hérem* fut pour cela nommé lieutenant du roi en Auvergne, *Saint-Chaumont* en Forez, *Antoine de Latour*, seigneur *de Saint-Vidal*, aux pays de Velay et haut Vivarais, en l'absence du vicomte de Joyeuse.

Ces trois gentilshommes, à la tête de braves soudards, chevauchaient incessamment; et Dieu sait s'ils faisaient bonne justice. Quand, par malheur, quelques-uns de ces coureurs d'aventures tombaient entre leurs mains, le premier arbre venu servait de potence. Cependant, comme il arrivait quelquefois que nos prévôts voyageurs avaient à combattre des bandes trop considérables pour qu'isolément ils pussent espérer de les vaincre, ils se coalisèrent; et cette alliance, publiée avec

---

(1) C'est sous ce nom que le peuple désignait les sires de Saint-Chaumont, de Saint-Hérem et de Saint-Vidal qui, tantôt réunis, tantôt séparés, donnaient la chasse à ces bandes de routiers.

éclat sur toute l'étendue de leurs provinces, les rendit très-redoutables. Presque toujours on ignorait le lieu où ils étaient; on ne savait pas non plus où ils devaient aller, combien ils seraient, quels ennemis ils se disposaient à poursuivre. Eux-mêmes s'appliquaient à entretenir ce mystère qui multipliait singulièrement leur force et leur puissance.

On conçoit l'épouvante de Blacons, quand, à travers ces sacriléges profanations, furent jetés tout-à-coup les trois noms réunis de pareils adversaires. — A peine avait-il eu le temps de fuir dans la forêt voisine, qu'il entendit sonner toutes les cloches de l'abbaye en signe de réjouissance. Saint-Hérem, cette fois, était seul et venait d'entrer à la Chaise-Dieu à la tête de plusieurs compagnies royales. Dès qu'il vit les déprédations que les infâmes avaient commises en quelques heures, il s'élança sur leurs traces; mais déjà la troupe fugitive s'était dispersée dans un *sauve-qui-peut* général.

Les religionnaires de nos montagnes ne sont plus, comme on le voit, quelques opprimés sans défense subissant le joug tyrannique d'un évêque ou d'un seigneur. — Naguère, ému des souffrances du peuple, nous comprenions de sa part les murmures, les plaintes, l'insurrection!... Nous l'avions pris, attaché vivant à la glèbe, prêt à manquer du pain dont il nourrissait les autres. Rien alors ne nous avait semblé plus juste que

d'appuyer de toutes nos sympathies le mouvement libérateur.

Depuis ce temps, les situations se sont étrangement perverties... L'action nous semblait funeste, la réaction nous arrive plus funeste encore et nous précipite avec violence jusqu'à la St-Barthelemi !... Ainsi, un navire battu par la tempête court se briser d'écueil en écueil, de même en quelques mois la France désespérée passe des cruautés des catholiques aux cruautés des huguenots.

Le démocratisme triomphe un instant, mais il conduit si mal sa victoire, il abuse tellement de son droit que lui-même, par ses excès, prépare sa servitude. Nous le voyons, dans sa folle ivresse, dévastant les campagnes, pillant, égorgeant tout ce qu'il trouve, sans merci, sans distinction. Il ne frappe pas seulement ses anciens oppresseurs, ses frères aussi sont ses victimes. La chaumière et le château tombent incendiés par ses mains; de telle sorte que ceux-là même qui espéraient le plus de son œuvre sont les premiers à implorer des secours contre lui.

§. XII.

CATHERINE — L'HOSPITAL. — LES TRIUMVIRS.

Avant de poursuivre notre histoire, si nous jetons les yeux sur le foyer politique d'où partait

l'impulsion fatale dont nos provinces étaient si cruellement ébranlées, nous pourrons facilement comprendre ces douloureuses alternatives qui désolèrent la France sous les trois malheureux fils d'Henri II.

Les derniers événemens dont nous avons parlé se passèrent en 1562, c'est-à-dire, pendant la troisième année du règne de Charles IX.—Ce prince n'avait pas treize ans encore et, comme son frère, grandissait sous l'influence de la perfide Médicis qui, pour rester seule maîtresse, ne recula devant aucun sacrifice d'affection, d'estime ou de reconnaissance. Craintive autant qu'ambitieuse, elle flattait ceux qu'elle avait combattus et repoussait avec adresse ceux qui lui semblaient prendre trop d'autorité. Astucieuse italienne, son principe était la division des partis, son moyen la dissimulation, son but la puissance réelle entre ses mains. Aussi se rappelant, pour en tirer profit, les dangers de cette politique d'exclusion qui n'avait fait des Guise qu'une famille impérieuse, des autres que des mécontens, elle appela près d'elle chaque chef des opinions dissidentes, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Guise, Coligny lui-même, les honora tour-à-tour de ses confidences hypocrites et tous les trompa tour-à-tour.

Catherine affectait sur les questions de la foi une irrésolution calculée d'après les circonstances.

Dévote ou incrédule au besoin, rien ne lui paraissait illégitime pour affermir son sceptre; catholiques et protestans furent protégés, furent abandonnés par elle suivant que les uns ou les antres l'inquiétèrent. Sa cour était l'asile de la corruption; sa police veillait dans l'ombre, même sous les voiles de l'amour. Il n'était pas jusqu'à ses femmes, esclaves de ses desseins, qui ne vinssent fouiller au fond du cœur de leurs amans pour en arracher le secret qu'elle voulait savoir (1).

Cependant, soit qu'elle comprît que ceux qui s'agitaient autour d'elle avaient trop d'ambition personnelle pour bien servir l'état et sa cause, soit qu'elle craignît de leur confier une arme qu'elle ne pourrait plus ressaisir à son gré, soit enfin, qu'empruntant les traits du plus honnête homme de son royaume elle espéra en faire un masque de vertu pour son visage; à son honneur, il faut dire que le chancelier de l'Hospital fut long-temps, par son appui, au sommet du gouvernement.

L'Hospital, un des plus magnifiques caractères

---

(1) Ses filles d'honneur, qu'elle avait soin de choisir très-jolies et très-adroites, étaient chargées de captiver le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Guise, enfin, tous les seigneurs qui se montraient accessibles à ce genre de séduction. Coligny presque seul y résistait. — On méditait la délation jusqu'au sein des plaisirs.

(Lacretelle, liv. v, règne de Charles IX, t. ii, p. 15.)

de notre histoire, paraît au milieu de cette cour corrompue semblable aux vieillards homériques de la sévère antiquité. On le voit s'avancer à travers les orages, calme, vertueux, intrépide, laissant sur son passage, en dépit de la haine, des leçons et des exemples pleins de grandeur.—Conseiller au parlement depuis François I[er], surintendant en la chambre des comptes sous Henri II, Catherine de Médicis et M[r] de Lorraine le désignèrent à François II comme le citoyen le plus digne de remplir les hautes fonctions vacantes par la mort du cardinal Olivier. L'un et l'autre espéraient que, reconnaissant d'une fortune aussi brillante qu'inespérée, il se ferait le docile instrument de leurs projets. Cependant, Michel de l'Hospital, nommé chancelier de France, ne chercha point s'il devait plus aux Guise qu'à la reine-mère; il se souvint seulement de ce qu'il devait à l'humanité, aux lois et à sa patrie (1).

Dès son entrée aux affaires, l'Hospital porte l'*édit de Romorantin* (2) qui brise le tribunal de l'inquisi-

---

(1) Lacretelle, liv. IV, règne de François II, t. I, pag. 373.

(2) Malgré ses vœux, il est encore obligé de rendre cet édit extrêmement sévère. — La connaissance du crime d'hérésie n'est plus attribuée aux juges séculiers, les présidiaux ne sont appelés que pour appliquer la peine et les assemblées secrètes de protestans sont encore punies de mort.

tion; ensuite, aux *états généraux d'Orléans et dè Pontoise*, devant le parlement, au *colloque de Poissy* (1), à l'*assemblée de Saint-Germain*, il s'élève sans cesse avec une énergique indépendance et contre les abus de l'Eglise et contre ceux qui prétendaient la réformer les armes à la main. A ses détracteurs jaloux que l'ambition tourmente,

---

(1) Le colloque de Poissy est un événement trop considédérable dans l'histoire de ces temps, pour que nous puissions nous dispenser d'en parler ici. Le chancelier fit demander par les états-généraux un *concile national*, dans lequel les questions litigieuses seraient débattues et les décisions ultramontaines du concile de Trente au moins adoucies. — Cette demande ne fut pas exactement accordée, puisque le droit en appartenait seul au Pape; mais il fut ouvert solennellement à Poissy des conférences publiques en façon de tournois théologiques entre les évêques catholiques et les ministres protestans. Le roi, la reine, le chancelier et toute la cour y assistèrent. Calvin avait envoyé, pour défendre ses doctrines, un jeune homme d'une grande éloquence nommé Théodore de Bèze, qui produisit sur l'assemblée une très-vive émotion. Ce fut lui qui se déclara le champion du protestantisme et le cardinal de Lorraine celui du catholicisme. Toutefois, comme l'assemblée se trouvait présidée par le cardinal de Tournon, ardent ennemi de la réforme, que d'ailleurs la majorité de l'assistance n'était guère favorable aux protestans, la palme demeura au cardinal dont chaque parole était applaudie par ces exclamations : *Voilà l'évidence!. Ces hommes sont bien obstinés s'ils ne se rendent pas à de tels raisonnemens, à de telles autorités!..* — Le résultat de ces conférences fut une espèce d'accommodement entre les partis.

(Voir *Théod. de Bèze*, *La Planche*, le père *Daniel*, *de Thou*, *Sismondi*, *Lacretelle*.)

que sa parole importune, il se contente de répondre : « Je sais parfaitement que j'aurai beau » dire, je ne désarmerai pas la haine de ceux que » ma vieillesse ennuie. Je leur pardonnerais leur » déchaînement et leur impatience s'ils étaient » bien assurés de gagner au change; mais quand » je considère tout ce qui m'entoure, je serais » tenté de leur adresser cette réponse d'un bon » vieil homme d'évêque qui portait comme moi » une grande barbe blanche, et qui, la mon- » trant à ses nombreux détracteurs, se contenta » de leur dire : *Quand cette neige sera fondue, il* » *n'y aura plus que de la boue* (1). »

Tous les efforts du chancelier tendaient à ramener la paix dans le sanctuaire; un instant il crut y être arrivé par la promulgation du célèbre *édit de janvier* 1562 (2); mais ce fut précisément cet édit

(1) *Œuvres du chancelier l'Hospital*, par Dufey, jurisconsulte, 5 vol. in-8°.

(2) Par cet édit, toutes les peines prononcées par des édits précédens contre les assemblées de religionnaires étaient suspendues provisoirement, jusqu'à la détermination d'un concile général. — On leur permettait de faire leurs prêches et leurs exercices religieux dans les faubourgs des villes; — on leur défendait de s'y rendre armés, à la réserve des gentilshommes qui pouvaient y porter, comme partout ailleurs, la dague et l'épée. — Ils devaient restituer aux églises les ornemens et vases sacrés dont ils s'étaient emparés; — il leur était défendu de

juste et sage qui, venant tout-à-coup émanciper les protestans jusque-là persécutés, les excita à la plus sanglante réaction (1). Les moines ne trouvèrent alors que trop facilement, par les attaques dont ils devinrent victimes, la justification des anathèmes lancés contre leurs ennemis, et ils en profitèrent pour soulever les populations catholiques. — De là les cruels massacres qui, dans les deux partis, remplirent l'année 1562, ouverte pourtant sous la pacifique ordonnance du chancelier.

Nous avons dit quels ravages désolèrent notre petite province; chaque pays pourrait aussi raconter ses malheurs, car partout ce fut comme un signal de mort. Paris, Toulouse, Tours, Amiens,

---

mettre obstacle à la perception des dîmes, de faire aucune levée de gens de guerre, et d'établir entr'eux aucune contribution, si ce n'était pour la subsistance de leurs ministres et le soulagement des pauvres.

(Voir le *Recueil des édits de Charles IX*.—*de Bèze*.—*La Popelinière*.—*Mémoires de Condé*.—*Règne de Charles IX*.—*Lacretelle*.)

(1) La rapidité des conquêtes des protestans fut inouïe. En moins de trois semaines, leurs divers détachemens prirent *Orléans*, *Blois*, *Tours*, *Pont-de-Cé*, *Angers*, *Bourges*, *Poitiers*, *La Rochelle*, *Agen*, *Montauban*, *Montbrison*, *Castres*, *Montpellier*, *Nîmes*, *Pézenas*, *Béziers*, *Aiguesmortes*, *Tournon*, *Viviers*, *Orange*, *Mornas*, *Grenoble*, *Montelimart*, *Valence*, *Lyon*, *etc.*, *etc.*

Sens, Cahors, Vassai, ont, dans leur histoire de cette époque, une page teinte de sang. — Voici qui va mieux encore nous expliquer le véritable motif des dissentions intestines.

Guise n'avait pas vu sans colère Catherine de Médicis s'éloigner de lui pour prêter l'oreille aux conseils de Condé ou de Coligny. Dans cette affaire, la perfidie politique l'indignait autant que l'indifférence religieuse. Lui qui, sous l'autre règne, s'était placé dans la confiance presque exclusive de la cour, ne pouvait pardonner à la reine et au chancelier cette prétendue tolérance qui rapprochait du pouvoir les seigneurs que sa famille jalouse avait eu tant de peine à en écarter. Il sentait l'œuvre de son ambition se détruire; il résolut de tenter un puissant effort pour la réédifier.

Oubliant ses anciennes querelles, il s'allia au connétable de Montmorency et au maréchal de St-André. — D'où vint à ces trois hommes le nom de *triumvirs*. — Bientôt se joignit à eux le roi de Navarre, transfuge qui changeait de religion pour la troisième fois.

Ces seigneurs ainsi ligués reprirent l'étendard d'Amboise, déserté par la cour, et jurèrent de le faire triompher en dépit de l'Hospital et de Catherine. Ils ne manquèrent pas, en effet, de protester publiquement chaque fois que le chancelier, dans quelques harangues, ou la reine, dans quelques

actes de son pouvoir, semblaient indiquer des tendances aux moindres concessions. Toutefois ils ne s'en tinrent pas à de si faibles démonstrations.

Le 1er mars 1562, Guise passant par Vassai, petite ville de Champagne, apprit, pendant qu'il était à la messe, que ses troupes venaient d'insulter des huguenots réunis dans leur prêche, qu'une rixe violente s'était engagée et que déjà plusieurs victimes étaient restées sur la place. Il accourut l'épée au poing, mais par sa présence loin de calmer ses gens il les excita davantage encore : vieillards, femmes, enfans ne furent même pas épargnés. Près de trois cents morts ou blessés restèrent sur le pavé. Le duc se prit ensuite à adresser des reproches au capitaine de la ville pour avoir causé ce malheur en souffrant une assemblée illicite. Et comme celui-ci alléguait l'édit de janvier qui autorisait les prêches des protestans dans les faubourgs: *Détestable édit*, s'écria Guise en mettant la main sur la garde de son épée, *c'est avec cette arme que je saurai le rompre* (1).

Après cet exploit, le duc entra dans Paris en triomphateur, ayant à sa droite le connétable, à

---

(1) Consulter *de Thou*, *Mathieu*, *Garnier*, *Anquetil*, *Mémoires de Condé*, *La Popelinière*, *Davila*, *Daniel*, *Castelnau*, *Brantôme*, *Sismondi*, *Lacretelle*, etc.

sa gauche le maréchal de Saint-André, et plus de douze cents gentilshommes de suite. — La reine-mère effrayée se sauva à Fontainebleau, entraînant son fils après elle.—Les triumvirs déclarèrent sur-le-champ que lorsqu'il s'agissait du bien public il importait fort peu qu'on l'obtînt de gré ou de force, que Catherine par sa politique versatile était funeste à la monarchie, qu'il semblait urgent que le jeune roi fût mis entre des mains plus sûres et plus fidèles;—en conséquence, ils marchèrent sur Fontainebleau, s'emparèrent de Charles IX et le reconduisirent dans Paris.

Condé prit aussitôt parti pour la cour et cria aux armes. Les gentilshommes protestans, d'une extrémité à l'autre de la France, entendirent cet appel et se levèrent comme un seul homme pour sauver le prince, surtout pour maintenir l'édit si outrageusement violé.—C'est dans ce moment de tumulte, d'émotion générale, alors que de toutes parts on voyait des masses de religionnaires poindre comme par enchantement, qu'il faut placer les irruptions dans nos montagnes, où certes on s'occupait fort peu de la sûreté de Charles IX et de l'édit du chancelier.

Cependant, en quelques mois le roi de Navarre fut mortellement blessé au siége de Rouen,—le connétable fait prisonnier à la bataille de Dreux,—le maréchal de Saint-André poignardé par Baubigny-Mézières, — le duc de Guise, l'ame de son parti,

assassiné par Poltrot de Merey au siége d'Orléans. Ainsi tombèrent les triumvirs. . . . . La mort de ces chefs redoutables jeta l'épouvante dans les rangs catholiques. — La reine et le chancelier en profitèrent pour ressaisir le pouvoir et faire exécuter cet édit jusque-là si fatal.

§. XIII.

LA FOIRE DES ROGATIONS AU PUY.

1563.

Rien n'est plus ingénieux ni plus utile que ces grands marchés qui, à certaines époques déterminées, facilitent tantôt sur un point, tantôt sur un autre, l'écoulement des produits de chaque localité et fournissent ainsi aux besoins de toutes. C'est principalement dans les pays de montagnes que se fit sentir le bienfait de cette institution ; car sur les cimes escarpées, au fond des précipices inabordables, s'exilent de modestes industries que personne n'irait chercher et qui périraient si elles ne savaient où venir prendre en échange de leur travail le denier qui les fait vivre. —Aussi, une des plus constantes préoccupations du législateur fut de déterminer ces lieux de rendez-vous, de leur accorder proportionnellement l'aide, la protection, les priviléges néces-

saires, et par ce moyen d'entretenir la vie jusque dans les derniers rameaux du corps social.

Depuis long-temps le Velay suivait à cet égard de vieilles traditions, que régularisèrent successivement le roi Philippe par ses ordonnances de 1345 (1), les administrateurs consulaires par divers règlemens promulgués à son de trompes dans les villes et bourgades voisines (2), Charles VIII par ses priviléges (3), etc., lorsque les guerres civiles vinrent tout-à-coup suspendre ces relations, paralyser le travail, effrayer la confiance. Ce n'étaient pas, en effet, les classes mercantiles, dont la fortune dépendait de la sécurité générale, qui pouvaient accueillir avec le plus d'empressement les doctrines nouvelles; et, comme nous l'avons dit, il ne fallut rien moins que les somptuaires pour déterminer si promptement nos montagnards.

Du reste, quelle que fût la terreur inspirée par ces bandes nomades rançonnant, pillant au nom

---

(1) 1° Salvagardia pro civibus Aniciensibus (janv. 1343).
2° Certa impositio, seu coustuma ordinata super rebus venditis in civitate Anicii (mars 1345).—Ces pièces se trouvent dans le 59e volume de la collection de Decamps (Manuscrits de la Biblioth. royale).

(2) Voir les Manusc. originaux de MÉDICIS.—Au feuillet 204 et suivans, il nous conserve plusieurs pièces en langue du pays.

(3) Lettres de Charles VIII, qui défendent d'arrêter qui que ce soit dans les foires du Puy (Se trouve dans Médicis).

du maintien de la foi et de l'indépendance, nous voyons encore le commerce forain se convoquer à petit bruit, les jours de calme, préférant courir les chances d'un combat plutôt que de rester dans une stagnation mortelle.—De leur côté, les religionnaires-routiers ne manquent pas, comme on doit croire, de diriger leurs invasions sur les lieux désignés; de telle sorte que les foires ne furent bientôt plus possibles que dans les centres considérables et bien gardés.

Pour concevoir les précautions auxquelles la prudence forçait alors à recourir, nous ne citerons qu'un seul exemple : celui de la foire des Rogations, de l'an 1563 au Puy.

Encore émue des récentes violences de l'armée de Blacons, la ville de Notre-Dame n'hésita pas à changer ses cloches en bonne artillerie (1) et à doubler la force de ses remparts. Ces démonstra-

---

(1) . . . Quelqu'un de la compaignie va dire que pour l'assurence et fertification des églises et de la ville, il serait bon, utile, nécessaire d'avoir pièces d'artillerie qui chassassent les ennemis du plus loing. Mais c'est chose frustre, dict-il, quand on n'a pas les estoffes, que trop seroient chères, considéré la paoureté du peuple, si les églises de leur part ne vouloient fournir partie de leurs cloches pour ce faire, ce qui seroit bien faict.—Plusieurs dicts ou contredicts furent sur ce ventilés en la dicte assemblée et fut conclud que l'opinion n'était pas mal déduicte.

(Médicis, tome II, feuillet 315 verso.)

tions n'avaient pas seulement pour but d'effrayer les hordes errantes, mais surtout de témoigner aux marchands qu'une sécurité parfaite leur était d'avance garantie.—Cependant, le bruit s'étant répandu que les religionnaires voulaient tenter une surprise, en s'introduisant parmi les forains le jour des Rogations (1), le conseil s'assembla immédiatement et il fut arrêté :

1° Que pour la défense de la ville, ne seraient plus employées désormais que des armes de guerre, depuis la grosse artillerie jusqu'à la dague inclusivement.

2° Que le capitaine-mage pourrait disposer, pour le service public, du nombre de soldats qu'il croirait nécessaire.

3° Que tout le bétail serait vendu hors des murs, sans exception.

4° Qu'il n'y aurait que deux portes ouvertes, celle de Pannessac et celle de Saint-Gilles; et encore, que chacune de ces portes serait gardée

(1) Il est à noter que par le moyen de plusieurs faulx et légiers rapports, on a voulu donner à entendre à la ville du Puy, que ces meschans, misérables hérétiques huguenaux ou aultres de leur dampnable faction, estoient de plus fort esmus contre la ville du Puy pour la exterminer, saccager et mettre en ruyne. Les quels ne pouvoient trouver meilleure adresse pour parvenir que par le moyen de la foire des Rogations, en laquelle se assemblent divers populaires.

par cinquante arquebusiers, avec consigne de ne laisser entrer qui que ce soit armé, même d'un bâton.

5° Qu'à chaque porte, seraient dressées cinq ou six pièces de canon chargées à mitraille et servies par des soldats toujours prêts à faire feu.

6° Qûe tant que durerait la foire, les habitans seraient obligés d'avoir toutes les nuits des lanternes à leurs fenètres, *afin que le guet pût aller, venir, passer et repasser, monter et descendre ès-lieux nécessaires.*

7° Que pour *accroître et avantager* le nombre des soudards de service, il y aurait une assemblée générale, composée des consuls, du capitaine-mage et des suppôts, dans laquelle on chargerait les cent vingt plus imposés de la ville de fournir chacun deux ou trois hommes armés et nourris à leurs dépens ou auxquels ils donneraient huit sous par jour, etc. (1).

Chacun s'empressa de prouver son zèle. — Le chapitre accepta et fournit l'impôt de vingt-cinq hommes, il en envoya vingt-cinq autres, sous le commandement du seigneur de Pouzols, pour la défense d'Espaly, il se chargea en outre de la garde de St-Michel et de Corneille. — Les frères

---

(1) Contribution qui ne devait durer que cinq jours seulement.

hospitaliers de Saint-Jehan de Jérusalem répondirent de leur maison.—Les autres religieux, encore désolés des ravages dont ils venaient d'être victimes, firent néanmoins de leur mieux pour se préserver de nouvelles atteintes.

Les choses furent exécutées comme elles avaient été convenues (1), et l'ennemi, effrayé sans doute d'un si formidable appareil, ne parut pas, si tant est qu'il dut paraître.

---

§. XIV.

LE CITOYEN JACQUES GUITARD.

En ce temps-là il y avait au Puy un citoyen plein de cœur et d'audace qu'on appelait JACQUES GUITARD. Un des premiers il accueillit les idées nouvelles et se voua à leur triomphe avec tant d'énergie, qu'il devint bientôt la terreur des

---

(1) Fut faicte la revue et monstre générale de la ville du Puy par le seigneur capitaine-mage, après estre establi, ordonné et appoincté tout le narré ci-dessus, le dimanche des Rogations 25 de mai. Le capitaine-mage était accompaigné d'environ quatre cents arquebusiers marchant de cinq en cinq avec fiffres, trompettes, tambourins et enseigne déployée au-devant du porteur d'enseigne; à un bon espace alloit tout seul le roi des arquebusiers.

(Manuscr. Médicis, tome II, feuillet 323 et suiv.)

catholiques de sa province. C'était lui qui avait guidé Blacons à travers les chemins tortueux de nos montagnes, jusque devant sa ville natale; qui avait donné aux ennemis tous les renseignemens sur les points à attaquer, les positions à prendre, les châteaux à détruire. Il était si ardent à l'œuvre, qu'il ne voulut même pas quitter les religionnaires tant qu'ils restèrent dans le Velay. On eut dit, *qu'il* s'était imposé la mission d'anéantir impitoyablement la puissance temporelle du clergé et l'oppression féodale.

Ce n'était pourtant pas l'ambition qui poussait ainsi cet homme; car, malgré son activité, nous le retrouvons sans cesse modestement confondu dans les rangs obscurs. Ce n'était pas non plus cette honteuse cupidité de la foule qui n'aime que le désordre; non.

Jacques Guitard semblait avoir compris la pensée libérale, révolutionnaire, qui déjà se répandait sur toute la France. Homme du peuple, il voulut se faire apôtre populaire. Aussi, comme tous les esprits violens, excités par une ardente conviction, enivrés par cet enthousiasme du moment qu'on ne peut bien concevoir que lorsqu'on le partage, s'était-il d'avance résigné aux plus douloureux sacrifices pour assurer le succès de ses doctrines. A ses yeux, le pays gémissait sous une double tyrannie; pour le délivrer, confondant hommes et choses, principes et sophismes, il s'attaqua aux

institutions, renia le catholicisme, comme si les lois et la religion étaient solidaires des excès commis sous leur manteau.—C'est là, l'erreur de toutes ces natures impatientes et peu éclairées qu'un zèle mal entendu jette au-delà des prudentes limites de la raison.

Médicis appelle Guitard un traître, un infâme, parce qu'il ne voit en lui que le rebelle qui déserte sa foi, qui s'arme contre le pays. Du point de vue où est placé notre vieux chroniqueur, peut-être ne trouve-t-on pas son jugement trop sévère; cependant, si nous dégageons la question de toute préoccupation religieuse, nous découvrirons en cet homme un des grands intérêts de l'époque, saisissant une occasion favorable pour secouer le joug et proclamer l'éternelle loi de la liberté humaine.

Nous reconnaîtrons dans sa personne cette classe active, intelligente, passionnée, que le noble instinct du progrès précipite trop en avant peut-être, tandis que la foule, peu soucieuse de l'avenir, s'abandonne follement aux bons hasards qu'elle rencontre.

Jacques Guitard, à la tête de trois ou quatre cents de ses compagnons, s'était retiré dans le camp des religionnaires, lorsque sa femme, qui était demeurée au Puy, vint à accoucher. Ce simple événement occasiona une vive émotion dans la ville. Il ne s'agissait rien moins que de décider, pour la première fois, à quelle religion

allait appartenir l'enfant de l'apostat. Nul doute que si le père eût été présent, il eut fait prévaloir son droit; mais les catholiques profitèrent de son absence, et comme ils n'admettaient point que les doctrines insurrectionnelles de Luther et de Calvin pussent jamais être sérieusement acceptées, ils s'emparèrent du nouveau-né. Le seigneur évêque lui-même voulut lui servir de parrain, et le baptême se fit avec une éclatante solennité (1).

A quelque temps de là, c'était après la chute du triumvirat, le gouvernement ayant garanti la sincère exécution de l'édit de janvier 1562, les religionnaires suspendirent les hostilités et reparurent au milieu de leurs concitoyens pour jouir en paix de concessions si long-temps disputées. Mais à leur tour, les catholiques qui pendant une année entière avaient refusé de reconnaître l'édit, allaient-ils se soumettre fraternellement à une transaction obtenue par la mort de leurs

(1) Sur le commencement du mois de juilhet, la femme de ce vilain apostat Jacques Guitard fist un enfant duquel fut compère le seigneur évesque du Puy; aux baptisailles duquel y eut grant pompe de ménestriers, harquebusiers et taborins. Et bientost après la femme de Hugues d'Avignon, hostelier, fit ung autre enfant duquel fut compère ung capitaine appelé Laforest, où fut faicte semblable pompe que dessus et allant et retournant y assista ledit seigneur évesque avec les dames.

(Manuscrit de Médicis, *tome II, feuillet* 324, *verso.*)

chefs ? Une paix ainsi sanctionnée pouvait-elle être durable ? — Voici un fait qui les résume tous.

Guitard, depuis peu rentré au Puy, était un soir devant sa porte au moment où un certain Arnaud, *coiratier*, qu'il savait être son ennemi, passa plusieurs fois pour le narguer (1). Convaincu de quelque méchante intention, Guitard s'avança vers lui en lui demandant pourquoi il passait si souvent et de cette façon ? Arnaud répondit : « C'est pour toi, je vais te le prouver. » « Aussitôt, dit Médicis, il dégaîna promptement son glaive. L'autre, qui se tenait sur ses gardes, sortit un coutelas, et ils se battirent (2). » Heureusement

---

(1) En vertu de l'édit, Guitard était rentré dans sa maison ; mais, parce qu'il avoit tourmenté les habitans de la ville par le moyen du siége qu'il avoit conduict l'an 1562, *les habitans, même les petits enfans, s'étoient mis en devoir, lui étant en son tablier, de l'outrager et faire beaucoup d'opprobres et molestations ; jusqu'à lui cracher au visage, l'appelant le porc Guytard.*

(Manuscrit original de Jean Burel, *tome I, page* 10.)

— D'après le commencement de ce récit on voit déjà, de l'aveu même d'un historien très-partial, que Guitard était exposé journellement aux plus sanglans outrages et que, dans cette rixe, il fut loin d'être l'agresseur. Cependant, nous avons adopté la version de Médicis comme plus complète et écrite au moment même. Toutefois, nous devons dire ici que Médicis, plus encore que Burel, laisse entrevoir une extrême partialité dès les premières lignes.

(2) Survint Claude Arnaud, cordonnier, homme facinoreux,

que quelques femmes qui étaient là forcèrent le calviniste à rentrer dans son logis. Mais, par malencontre, un voisin nommé Raymond, orfèvre, prit immédiatement son parti et continua sa querelle. « Cependant, ajoute le chroniqueur, Arnaud, homme vertueux autant que de grand cœur, eut bientôt contraint ce second adversaire à imiter le premier, et resta maître du champ de bataille (1) ».

Le coiratier était donc dans la rue à recevoir les félicitations des uns et des autres, accourus par curiosité, lorsque tout-à-coup une grêle de pierres lancées des deux maisons vint blesser une grande quantité de personnes et frapper si violemment le principal auteur de cette scène, qu'il tomba *comme s'il était mort.*—Il n'en fallut pas davantage. «Le bruit se répandit aussitôt par toute la ville que ce malheureux larron huguenot, Jacques Guitard, venait de tuer Arnaud, brave, vaillant et adroit ouvrier (2).» Des groupes se formèrent de distance en distance dans lesquels chacun racontait le crime d'une

---

qui de voies de faict se serait dressé contre Guytard, avec grands outrages et menaces, jusqu'à le vouloir tuer.

(BUREL, *id.*)

(1) MÉDICIS ne fait pas les mêmes concessions que Burel, car il dit : — Arnaud, homme vertueux et de grand cœur, le repoussa.

(2) Expressions de MÉDICIS.

manière différente. Enfin, l'émoi devint tel en quelques instans, que toutes les cloches de la ville sonnèrent pour convier le peuple à venir sur-le-champ pour occir l'hérétique. Les uns couraient par les rues en battant du tambour, d'autres en tirant des coups de pistolet. Aussi la demeure de Guitard fut-elle en un instant bloquée; et lui, dans ce péril extrême, eut encore l'audace de décharger ses armes sur cette multitude en fureur (1).

« Cas scandaleux, cas inouï, reprend Médicis, » qui davantage aigrissoit les gens à plus forte » sédition. Alors on trouva assemblé grant nom- » bre de peuple, faisant clameurs et cris effroya- » bles, étant décidé à avoir Guitard vif ou mort, » et disant : Ce sera mal fait si on n'abat sa mai- » son. C'est lui, ce sacrilége hérétique, qui nous » a pourchassé et tous les jours nous pourchasse » encore; c'est lui qui fait au pauvre peuple tant » de duretés.—Pourquoy, surmontés de colère, à » demi-enragés, ne craignant transpasser les li- » mites de raison, délibérèrent s'ils ne devoient bou- » ger du lieu, s'ils y devoient mourir, s'ils n'entre- » roient dans la maison pour le prendre et le meur- » trir..... Plusieurs apportèrent de gros marteaux

(1) Fait que Médicis rapporte seul et que nous avons cru devoir consigner, mais qui cependant est très-contestable, puisque ni Burel, ni les autres n'en parlent.

» et y employèrent leurs humains efforts. Par une » incrédible fureur, faisant grant bruit, scanda- » leux tintamare, ils brisèrent la porte et entrèrent » pour y rencontrer leur homme, qu'ils ne trou- » vèrent point, car il s'était garanti par le couvert » de son logis (1)... Ils dérobèrent et pillèrent son » bien, ses meubles, ses draps, ses marchandises, » ses papiers, enfin, tout ce qui se rencontra..... » Et lui, depuis onc ne fut vu, et à bon » droit (2)... »

Cependant, les consuls qui se trouvaient alors réunis dans un splendide festin chez le capitaine-mage (3), n'intervinrent que lorsque tout fut terminé.—En cette circonstance ils manquèrent essentiellement à leur devoir, quoique puissent dire Médicis et Burel. Sans doute qu'ils obéirent à leurs sympathies personnelles, à l'esprit de la population qui eut mal accueilli une intervention favorable aux hérétiques, mais magistrats, leur pre-

(1) Médicis, *tome II, feuillet* 321.

(2) Burel, *tome I, page* 10.

(3) Ce jour se sollempnisoient et célébroient les nobces de deux enfans du seigneur capitaine-mage de la ville, honorable homme sire Pons Yrailh, que au soupper estre assemblés et bien assis à table. Là où estoient grande partie de gens d'honneur de la ville tant d'église, justice, seigneurs, consuls, hommes et femmes de bon estat (*Le reste manque*). MÉDICIS.

mier soin devait être de faire respecter l'édit et d'assurer à tous une impartiale protection.

Sur le rapport qui lui fut présenté le roi expédia comme commissaire dans le Velay, un conseiller du grand conseil, maître Leroux, huguenot. Celui-ci, à peine arrivé renonça à poursuivre son enquête, tant il reçut d'outrages des citoyens et même des autorités. Il accourut porter ses doléances devant le conseil; les habitans de leur côté y députèrent leur évêque, pour faire excuser leur conduite. Sur ce dernier incident, sans rien préjuger au fond, le lieutenant principal de la ville et quelques autres furent jetés en prison, ensuite l'affaire fut remise entre les mains de la justice.

Après de longs débats, le parlement de Toulouse rendit un arrêt, postérieurement confirmé par le parlement de Paris, qui condamnait Claude Arnaud, contumace, à être pendu en effigie devant la maison du citoyen Jacques Guitard.



§. XV.

LE VELAY DE 1563 A 1570.

Saint-Denis. — Jarnac. — Moncontour. — Arnay-le-Duc.

Après la chute des triumvirs, Catherine se hâta de faire déclarer la majorité du roi (14 août 1563). Charles IX n'entrait, il est vrai, que dans ses qua-

torze ans; mais, d'après l'opinion du chancelier sur l'édit de Charles V, il suffisait que l'année fût seulement commencée. Par cette prompte résolution, la reine enlevait au premier prince du sang, chef de l'opposition, tout moyen de pénétrer dans la régence et de lui disputer le pouvoir.—Ensuite, pour isoler davantage encore le jeune monarque, surtout pour se faciliter de secrètes conférences avec tels ou tels princes étrangers, Catherine décida un grand voyage à travers le royaume.

Ce voyage, qui dura près de deux ans, eut plutôt l'air d'une marche triomphale que de la visite d'un pays désolé par de si cruels ravages (1). Les jeux, les fêtes, les plus magnifiques spectacles attendaient la cour sur chacun des points qu'elle devait parcourir. Partout, villes et bourgades, exprimaient le vœu d'obtenir enfin une paix *loyalement* gardée, de voir le trône désormais en dehors et au-dessus des dissensions civiles. Charles IX, Catherine, répondirent d'abord avec une égale bienveillance aux deux partis; mais à mesure qu'ils avançaient, il était facile de reconnaître les sensibles modifications qui s'opéraient dans leur conduite encore plus que dans leur langage.—Souvent des huguenots étaient insultés en présence du cortége royal, quelques-uns même furent massacrés (2).

(1) Lacretelle, *t. II*, *page* 163 (Règne de Charles IX).

(2) *Idem.*

Si la reine n'avait ainsi cherché pour règle que l'opinion publique, on comprendrait sa façon d'agir sans la blâmer. Il eût été sage en effet, de déterminer, jusqu'à une certaine mesure, la politique gouvernementale sur l'expression la plus complète des sentimens nationaux (1). Mais, il faut le dire, ce n'était nullement les manifestations du pays que l'italienne cherchait à étudier, et son voyage ne le fit que trop connaître. — Dans ses courses, qu'elle aimait principalement à diriger sur les frontières, elle s'entretint tour-à-tour avec le duc de Lorraine, le duc de Savoie, le vice-légat d'Avignon et surtout avec le duc d'Albe. C'est à Bayonne, où était venue de son côté la reine d'Espagne, la belle Elisabeth de France, sa fille, qu'eurent lieu les conférences avec le perfide ministre de Philippe II. — Le duc était le plus violent persécuteur de la réforme. « Que faites-vous de ces chefs rebelles, disait-il, » frappez, exterminez-les tous.... Une tête de sau- » mon vaut mieux que dix mille grenouilles. » Ce grossier propos fit une si profonde impression sur l'esprit du jeune roi, que dans le cours de son voyage il ne cessa de le répéter (2). — Dès

(1) Le nombre des huguenots *déclarés* pouvait être environ de 15 à 16 cent mille, à peu près le 10e de la population de cette époque.

(2) Ce mot fit une forte impression sur le jeune roi; il le

cet instant les calvinistes se tinrent sur leurs gardes.

Condé et Coligny se préparèrent à la plus énergique résistance. Leurs émissaires parcouraient la France, racontant partout les persécutions incessantes dont les réformés se plaignaient chaque jour d'être victimes. — Les villes méridionales, médiocrement touchées du passage de la cour et qui, du reste, avaient bien pu par elles-mêmes apprécier la bonne foi du souverain, furent les premières à accueillir les nouveaux projets d'insurrection. *Montauban*, *Nîmes*, *Montpellier*, *Castres*, *Viviers*, *Tournon*, *Saint-Pons*, *Anduse*, *Usez*, *Bagnols*, *le Pont-Saint-Esprit*, etc., prirent les armes et se mirent à guerroyer, chaque ville dans sa sphère, attendant un prétexte pour marcher ensemble contre l'ennemi commun.

Pendant ce temps, le Velay demeura assez paisible.—Au Puy, satisfaction avait été donnée aux religionnaires, et par la condamnation d'Arnaud, et par une apparente tolérance qui permettait l'exercice public du nouveau culte.—A Saint-Voy de Bonas, ainsi que dans les autres petits endroits du pays, du côté du Vivarais, soit respect pour

---

répéta dans le cours de son voyage, avec une indiscrétion qui inquiéta sa mère.

(Lacretelle, *livre VI*, *tome II*.)

l'édit, soit plutôt indifférence pour quelques poignées d'hommes perdus dans les montagnes, il n'y eut aucune démonstration. Les catholiques Vélauniens se contentèrent seulement de déployer sur leur territoire une puissance défensive. Ils réparaient leurs murailles, bâtissaient des tours, coulaient des canons, fortifiaient leurs châteaux (1).

---

(1)...... Ce mesme an fust édiffiée une tour au lieu où souloit avoir le bordeau auprès du Portalet; en laquelle tour sont engravées les armoiries du roy à or et azur, et celles de la ville. Estant les fondemens, de quatre grands pas de la mesure de moy, *Jean Burel.* Chacun des habitans fut cottisé en manœuvre, selon sa faculté; moy, Burel, fus cottisé en cinq manœuvres. — Mesme an, Monseigneur de Rochebonne, pour lors gouverneur du Puy, fist faire un pont-levis et une tranchée en Corneille, pour la sûreté de la ville. On y travailloit les fêtes de Nohé et dimanches.

(Manuscrit original de JEAN BUREL, *tome I*, *pages* 77-78.)

... L'évêque du Puy proposa aux états du Velay de lever et entretenir 200 arquebusiers à cheval et 600 hommes à pied pour être mis en garnison dans les villes et châteaux forts du pays; et pour cela d'imposer la somme de 12 à 13,000 livres. — Il ajouta que ces gens de guerre auraient principalement pour objet de s'opposer à la marche des ennemis, s'avançant du Gévaudan, au nombre de 6 à 7,000 hommes, tant à pied qu'à cheval, ainsi que de fortifier les villes circonvoisines de Saint-Agrève en Vivarais, vers les frontières du Velay, villes occupées par les ennemis du roi, d'où ils menaçaient de ruiner *Yssingeaux*, *Tence*, le *Monastier*, etc.

(ARNAUD, histoire du Velay, livre IV, page 346.)

L'invasion des Pays-Bas par les Espagnols parut aux protestans français une occasion favorable; ils la saisirent (1). — Le gant fut jeté par eux, le 10 novembre 1567, près de SAINT-DENIS; et cette bataille, dont le succès fut balancé entre les deux partis, amena, le 2 mars 1568, l'espèce de paix signée à Lonjumeau, qu'on appela *boîteuse et mal assise* (2). Pendant cette paix qui ne fut en réalité qu'une trève, de part et d'autre loin de déposer les armes on continua à faire des levées de troupes et d'argent.

Les catholiques étaient indignés de l'audace de leurs ennemis.—Ceux du Velay surtout, qui étaient demeurés fidèles au traité, ne purent pardonner

(1) Dans un conseil où siégeait le prince de Condé, il avait été décidé qu'on ne permettrait pas le passage sur le territoire français. Sous ce prétexte, le gouvernement leva des troupes nouvelles et fit venir 6000 Suisses. Coligny fut trompé lui-même par l'apparente disposition que montrait le roi à rompre avec l'Espagne... Cependant, lorsque les Espagnols se présentèrent pour entrer en France par la Bourgogne, loin de rencontrer aucun obstacle, ils furent reçus avec le plus vif empressement... La fureur des deux chefs, Condé et Coligny, fut extrême, quand ils virent à quel point le gouvernement les avait joué. — Ils résolurent de dissimuler à leur tour.

(2) Ainsi nommée, parce qu'elle fut signée par le seigneur de Malassise et le boîteux duc de Biron; et qu'en effet, comme toujours, on en revenait à réclamer et à promettre sans bonne foi l'exécution de l'édit de 1562.

cette dernière insurrection. Aussi, par représailles, sur le plus léger prétexte, le sénéchal et les consuls du Puy ayant prétendu qu'une conjuration venait de leur être dénoncée, firent immédiatement arrêter tous les religionnaires de la ville(1).

A quelque temps de là, un certain Terrisse, huguenot du Puy, eut une querelle avec Chabanne, catholique, et le blessa assez grièvement. Alors arriva le même incident que pour Jacques Guitard. Voici de quelle manière le rapporte Burel, qui en fut témoin : « ... Ce fust la » cause que le peuple commença à murmurer et » à s'irriter contre luy, de sorte qu'ils avaient levé » les armes. Ce qui donna moyen à Monseigneur » le sénéchal de venir à l'ouvroir de Terrisse, la » main armée, et de le prendre prisonnier. Il trouva » Terrisse déjà la corde au col et il l'ôta de la fureur » du peuple qui le vouloit tuer. — Les huguenots » estoient retirés aux fauxbourgs, et les enfans

---

(1) ... Semblablement, audict an, pour ce que le gouverneur et consuls furent advertis que les huguenots de la ville avoient conspiré trahison. Pour y obvier, tous les huguenots furent mis en prison dans la maison d'un chanoine, au-devant l'église Saint-Pierre-le-Vieulx, ou estoient gardés par des gardes expressement. Et toutes leurs armes trouvées en leurs logis furent mises et serrées dans la maison de ville. — Toutefois, on n'a moyen de pouvoir nommer lesdiots hugnenots, causant le grand nombre qu'ils étoient. (Manuscrit de BUREL.)

» les y allèrent reconnoitre. Lors, fut tué un chi-
» rurgien d'un coup d'arquebuse, au moment où
» il cherchoit à se garantir aux fialadours et jardins
» de St-Gilles. Les autres se prosternoient par les
» fenestres des maisons. Comme il estoit heure
» tarde, on ne les inquiéta pas davantage; cepen-
» dant, ceux qui se retiroient dans la ville
» laissoient les armes à la porte. — Plus tard,
» information fut faite par autorité de justice et
» partie des rebelles fugitifs condamnés, puis exé-
» cutés en effigie. »

Les calvinistes du royaume avaient choisi la ville de la Rochelle pour leur quartier général. Là, se réunirent *Condé*, échappé par miracle aux ardentes poursuites de Vieilleville, de Montluc et de Tavannes; *d'Andelot*, que la reine-mère n'avait cessé d'environner de piéges et qui n'était pas arrivé sans dangers, non plus que les trois mille Bretons armés dans son gouvernement; *Jeanne d'Albret*, que Catherine appelait auprès d'elle pour lui faire de la cour une éternelle prison; *Henri*, son fils, âgé de quinze ans à peine qui, dans une marche périlleuse de près de vingt jours et à la tête de quatre mille soldats, venait de faire replier les postes du terrible Montluc.—En voyant arriver à travers tant d'obstacles ces nobles compagnons, Coligny s'écria comme Thémistocle : *Nous périssions, amis, si nous n'eussions été perdus !* — Ce ne fut que vers la fin de l'année

qu'ils se mirent de nouveau en campagne, sans s'inquiéter du traité qui du reste était réciproquement violé par la cour et les parlemens.

— Les deux armées étaient à peu près égales en nombre et s'étaient donné pour champ de guerre l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois, la Bretagne et le Poitou. Les rigueurs de la température suspendirent momentanément les hostilités; quand elles se rouvrirent, l'armée huguenote, mal soldée, se trouva amoindrie de plus d'un tiers. — Les royaux saisirent adroitement cette circonstance et le 19 mars 1569, livrèrent et gagnèrent la BATAILLE DE JARNAC; bataille dans laquelle succomba en héros le prince de Condé (1).

« C'est pour célébrer cet événement que, » dit Burel, il fut fait une honorable procession » par la ville du Puy, les portes fermées, les » cloches sonnant, tout le peuple étant en grande

---

(1) Epuisé de fatigue, froissé, meurtri, il voit fuir en désordre ce qui reste de sa troupe. — Il se soulève, aperçoit dans les rangs ennemis d'Argence, qui a servi autrefois sous ses ordres; il l'appelle, tire la visière de son casque et lui présente son gantelet gauche comme gage de sa foi. D'Argence l'accepte, jure au prince de défendre sa vie et le conduit sous un arbre pour le faire respirer; mais l'ordre avait été donné de tuer le chef des huguenots partout où on le rencontrerait. Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, accourt, reconnaît le prince de Condé : *Tue! tue!* s'écria-t-il, et lui cassa la tête d'un coup de pistolet.

(Lacretelle, livre VI, page 224, tome II.)

» réjouissance. Le lendemain on alluma un énorme » feu de joie sur la place du Martouret et on » chanta un retour pour les ames des pauvres » gens décédés dans ce combat (1) »

Coligny vint mettre le siége devant Poitiers. Il s'imaginait qu'il lui serait facile de s'emparer de cette ville; ses espérances furent loin de se réaliser. Pour la première fois il se trouvait en face du duc de Guise, héritier du haut renom de son illustre père, et eut à lutter, non-seulement contre ce vindicatif adversaire (2), mais encore contre une épidémie violente qui décima ou dispersa une partie de ses troupes (3). — Il

---

(1) Au mesme an, le jour de saint Barthelemy, M. de Rochebonne, gouverneur, fist assembler les gens au Puy pour aller reprendre *Bonnefoy*, *Fayt*, *Saint-Agrève;* ce qu'il fist. Ayant faict battre le tambour, tellement fust accompaigné de ceux de la ville qu'enfin ils chassèrent l'ennemy, qu'estoit dans Bonnefoy, tuèrent trente de ceux qui estoient de la compaignie du capitaine Charreyre, sans y perdre de leur côté qu'un beau-fils de Tempère, blanchier du Puy.

(Manuscrit de BUREL.)

(2) Henri de Guise avait voué une haine implacable à Coligny, parce qu'il pensait que c'était lui qui avait fait assassiner son père. Ce soupçon injuste était devenu une certitude pour lui, grâce aux perfides manœuvres de Catherine de Médicis, dont la machiavélique devise était : *Diviser pour régner.*

(3) Les reîtres (troupes allemandes à gages) qui, depuis

fallut alors songer à la retraite; l'amiral y avisa. — L'ennemi, de son côté, sut profiter du moment; et comme à Jarnac, provoqua une action dans la vaste plaine de MONCONTOUR, où, le 3 novembre de la même année, les catholiques remportèrent une éclatante victoire.

Les huguenots dispersés, ne perdirent cependant pas courage; tous gagnèrent Montauban. De nombreux secours les y rejoignirent, et en peu de temps leur permirent de se rendre maîtres d'une grande quantité de places importantes, entr'autres, de St-Jean-d'Angély, devant laquelle le frère du roi lui-même fut obligé de capituler.

C'est à cette époque qu'il faut placer une sanglante exécution ordonnée au Puy par Rochebonne, sénéchal-gouverneur. — Douze jeunes marchands de la ville de Crest, accusés de venir du camp et convaincus de porter les armes pour le triomphe de l'hérésie, furent pendus et étranglés, la nuit, à la lueur des torches, sur la place du Martouret, devant un peuple immense « qui » trouva, dit Burel, la chose fort lamentable, » fort scandaleuse et qui n'en fut témoin qu'avec » grands pleurs et lamentations. »

Après l'hiver, Coligny, accompagné du jeune

---

quelques mois, ne touchaient plus de solde, se mutinaient et menaçaient Coligny de passer chez les catholiques.

Henri de Bourbon et du fils de Condé, traversa l'Agenois, franchit les Cévennes se dirigeant sur Paris, tandis que les royaux, commandés par le maréchal de Cossé, s'avançaient contre eux.—Les deux armées se rencontrèrent auprès D'ARNAY-LE-DUC, au mois d'août 1570; mais cette fois les calvinistes restèrent victorieux et, ce qui est bien plus remarquable, furent les premiers à tendre la main. Coligny voulait, dans cette circonstance, donner une haute leçon à ses deux élèves. Il le fit avec la grandeur d'ame qu'on devait attendre d'un héros tel que lui. Toutefois, ce fut lui qui dicta les conditions de cette troisième paix dont les principales clauses, formulées en édit royal, garantissaient : *Amnistie générale aux réformés, liberté de conscience, exercice public du calvinisme dans toutes les villes où il était établi, révocation de toute sentence criminelle pour cause d'opinion*, etc.

§. XVI.

CHARLES IX. — COLIGNY.

De 1570 à 1572.

Les choses changèrent tout-à-coup de face.— L'amiral, séduit par les plus généreuses promesses,

consentit à paraître à la cour. Il devait naturellement s'attendre à trouver des visages mécontens, il fut au contraire reçu par la famille royale et les courtisans avec les témoignages de la plus vive affection. Tout semblait devancer ses désirs; honneurs, fortune, dignités. Le roi surtout le combla de soins et de caresses. Et d'abord, il lui fit remettre un cadeau de 50,000 livres pour couvrir les pertes qu'il avait pu éprouver pendant les guerres civiles; puis fit restituer les biens confisqués du cardinal de Châtillon, son frère; ensuite l'appela, lui et les siens, dans les plus intimes conseils et ne voulut plus rien entreprendre sans l'avoir préalablement entendu. Par rapport à lui, dans plusieurs occasions, Charles laissa même voir une partialité extrême envers les gentilshommes protestans. Il ne cessait de répéter à son cher amiral que c'était entr'eux une éternelle alliance, et que rien ne lui coûterait désormais pour pacifier le royaume. Comme gage de sa foi, pour que personne ne pût douter de sa parole, ce roi si loyal fit annoncer le mariage de sa sœur, Madame Marguerite de Valois, avec le jeune prince calviniste, Henri de Béarn; il fit plus encore, il eut le courage de répondre à ceux qui lui présentaient quelques objections, qu'il saurait braver les foudres ultramontaines et que, s'il le fallait, cette union se ferait sans les dispenses pontificales. — Enfin, Coligny parut en toutes choses prendre

sur l'esprit du souverain un crédit si considérable, que plusieurs catholiques jaloux s'éloignèrent de la cour. — Le traité avec la reine d'Angleterre venait d'être signé à Blois, des négociations étaient ouvertes avec les princes protestans de l'Allemagne, des levées d'hommes étaient commencées dans plusieurs provinces pour secourir les Pays-Bas, on équipait une flotte, le duc d'Albe, jadis influent, n'était plus écouté, et l'on ne parlait plus que de reprendre la Navarre sur les Espagnols pour en faire l'apanage royal du fils de Jeanne d'Albret.

Cependant, toute cette faveur, toutes ces promesses, toutes ces protestations solennelles n'étaient que mensonge, hypocrisie: car Charles IX *était le* plus fourbe des hommes.... Digne fils de Catherine, pas une goutte du sang *généreux* de son aïeul ne coulait dans ses veines. Au moment où, par un honteux calcul, il s'emportait dans son conseil et contre le pape et contre Philippe II, il disait en secret au cardinal légat : « Plût à Dieu que je pusse tout vous révéler... Mais, croyez-en ma parole, avant peu, le saint père lui-même sera obligé de louer mes desseins, ma *piété* et mon ardeur pour la religion (1). » En même temps,

---

(1) *Davila.* — *Capo Lupi.* — *Jérôme Catena* (Vie du pape Pie V). *Mezerai.* — *De Thou.* — *Mémoires de l'Etoile.*

il faisait sous main donner avis à l'Espagne des entreprises que ses sujets se proposaient de tenter, par ses ordres, sur les Pays-Bas; et Coligny dont il serrait la main si tendrement était l'homme qu'il détestait le plus au monde. — Son but, l'impitoyable extermination de la secte maudite, n'avait pas un seul instant varié; seulement il voulut essayer par une lâche perfidie ce qu'il n'avait pu obtenir par la persuasion ni par la force. Le conseil donné à Bayonne n'était pas sorti de sa mémoire; mais depuis lors, l'élève avait passé le maître dans l'art machiavélique.



§. XVII.

LA SAINT-BARTHELEMY.

24 août 1572.

Le mariage du béarnais avait été retardé par la mort soudaine, quelques-uns disent, par l'empoisonnement de Jeanne d'Albret. — Enfin, il fut célébré avec le plus grand éclat, à Notre-Dame, sous les drapeaux réunis de Jarnac et de Moncontour, le 18 août 1572. — Le 19, on dansa toute la journée chez le duc d'Anjou. — Le 20, les fêtes se continuèrent encore. — Le 21, vendredi, dès le matin, le roi entretint long-temps

l'amiral, puis s'en alla jouer à la paume avec Henri de Guise. Au moment où Coligny rentrait chez lui, à pied, passant devant le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, il fut blessé d'un coup d'arquebuse qu'un certain Maurevel lui tira par une fenêtre. Ce Maurevel était un agent du duc de Guise, implacable ennemi de l'amiral. Le duc, de son côté, n'agissait que par l'instigation du roi dont la pensée était de se défaire de ces deux seigneurs, l'un par l'autre.—Dès que cette triste nouvelle se fut répandue, Charles IX, sa mère et toute la cour, s'empressèrent autour du lit de l'amiral. Armé d'une dissimulation que l'enfer lui soufflait, dit un auteur moderne (1), le roi se montra dans tous ses mouvemens, dans toutes ses paroles, comme le fils le plus tendre de celui qu'il allait faire assassiner une seconde fois. — *Je punirai cet attentat*, s'écria-t-il, *aucun coupable ne m'échappera; je les frapperai*, *fussent-ils de mon sang.... O mon père! la blessure est pour vous et la douleur pour moi....* Il se retira en le recommandant aux soins de son propre chirurgien, Ambroise Paré.—Le 22, le parlement commençait des informations sur l'assassinat de Coligny. — Le 23, tandis que les protestans se reposaient sur la tendresse filiale de Charles IX, il tenait conseil

(1) Lacretelle (règne de Charles IX).

dans son Louvre avec ses favoris Tavanes, Gondi, Nevers, Montpensier, Anjou, Angoulême et Birague; Guise, dont il voulait se servir pour l'immoler ensuite, avait aussi été appelé. On décida un massacre général; deux personnes furent seules exceptées, à la condition toutefois qu'elles abjureraient, le roi de Navarre et Condé. Toutes les autres furent condamnées sans miséricorde. — Pendant la nuit du 24, les ordres furent distribués dans tous les quartiers de la capitale. Catherine vint elle-même dire à son fils : *Il faut que le signal réponde à l'horloge qui va sonner minuit. — Eh bien! répondit-il, qu'on coure à Saint-Germain; j'ai besoin de sortir de l'état où je suis.*

Le tocsin se fait entendre; aussitôt Guise s'élance chez l'amiral. Cependant, il n'ose monter. Il attend dans la cour et envoie un de ses gens. Celui-ci entre et dit : — *Est-ce toi, Coligny? — C'est moi-même, jeune homme. Tu devrais respecter mes cheveux blancs; mais obéis à ton maître, tu ne pourras accourcir ma vie que de quelques jours...* Et il est frappé de deux coups, au visage et dans le cœur. — *Est-ce fini?* cria le duc. — *Il est mort. — Eh bien! fais-nous le voir!* — Le corps de Coligny est jeté par la fenêtre. Guise, pour le reconnaître, a besoin d'essuyer le sang dont le visage est couvert. Quand il est sûr du crime, il fait couper la tête qu'il envoie à la reine, et le corps est traîné par la populace aux fourches patibulaires de

Montfaucon. C'est là que le roi lui rendit sa dernière visite, en disant : *Le cadavre d'un ennemi sent toujours bon ; que je le voie !*

Toutes les cloches sonnaient, la ville entière était en émoi. Les catholiques, des torches, des poignards à la main, un chapelet, des scapulaires au cou, une croix blanche sur le chapeau, parcouraient les rues, entraient dans les maisons, égorgeaient sans pitié femmes, enfans et vieillards. —Les plus illustres gentilshommes, ceux qui passaient pour les amis du roi ne furent pas épargnés; Meligni, le comte de la Rochefoucault, Soubise, Pluviant, Crussol, Mortemart, Rouvrai, Clermont de Piles, Guerchi, Lavardin, le vieux Biron, Caumont-Laforce, furent égorgés à-la-fois : le Louvre même ne put servir de lieu d'asile. Sous les yeux des princesses, on poignardait leurs officiers, leurs amans. On dit que, dans le carnage qui dura trois jours, artistes, savans, prêtres, soldats, marchands, magistrats, profitèrent du désordre pour aller égorger leurs rivaux (1). — Plus de douze cents gentilshommes, plus de cinquante mille Français périrent dans cette terrible catastrophe.

---

(1) Lacretelle (Hist. de Charles *IX*).

§. XVIII.

ANTOINE ET MAGDELEINE DE SAINT-NECTAIRE.

1572.

Des ordres avaient été expédiés dans les provinces pour l'extermination générale des huguenots; et ces ordres furent inexorablement exécutés à Bourges, Meaux, Orléans, Rouen, Bordeaux, Castres, Toulouse, à Lyon surtout où, dit un historien, on ne pouvait plus boire les eaux putrides et ensanglantées du Rhône.

Cependant il restait encore chez les catholiques quelques esprits éclairés qui surent se défendre du fanatisme de la cour et concilier les soins de leur honneur avec ceux de leur conscience. — La famille des Montmorency, avant toutes, s'illustra dans ces périlleuses circonstances par sa conduite généreuse autant qu'évangélique. — Le comte d'Orthe, commandant à Bayonne, répondit au roi : « Sire, je n'ai que de bons » citoyens et de braves soldats, mais pas un bour» reau. C'est pourquoi, eux et moi, supplions » votre majesté de ne vouloir employer nos bras » qu'en choses faisables....... » Quelques jours après, Orthe était empoisonné. — Le comte de Tende, commandant en Provence, tint le même

langage et subit le même sort. — Le comte de Gordes en Dauphiné, Chabot-Charni en Bourgogne, Saint-Hérem en Auvergne, la Guiche dans le Mâconnais, Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, qui s'étaient dans les combats montrés défenseurs ardens de la foi, refusèrent avec courage le rôle odieux qu'on voulait leur imposer.

Quand Monseigneur du Puy, Antoine de Saint-Nectaire, reçut le fatal courrier, son ame s'indigna d'un pareil ordre. Il lui était facile plus qu'à tout autre d'anéantir jusqu'au dernier les hérétiques de son diocèse; mais, noble et belliqueux prélat, il ne voulait vaincre que par sa parole comme pasteur évangélique, que les armes à la main comme tous les braves de son illustre maison.

Il avait déjà fait preuve de zèle, je dirai même de rigueur pour le service de sa cause, toutefois loyalement, courageusement, aux risques de sa vie. On se souvenait encore au Mézenc de l'héroïque délivrance du monastère (1), et nos mon-

(1) Le sénéchal de Rochebonne et l'évêque Antoine de Saint-Nectaire se portèrent, en 1569, sur la chartreuse de Bonnefoy, dont s'étaient emparés les religionnaires et où ils avaient fait mourir le prieur, avec trois religieux. — Le couvent fut repris et la garnison passée au fil de l'épée.

DERIBIER DE CHEISSAC (Statistique du département de la Haute-Loire).

tagnards, surpris de voir une cuirasse d'acier si bien couvrir la poitrine d'un prêtre, ne tardèrent pas à dire, qu'une fois sorti du fourreau le glaive épiscopal était plus redoutable que celui des plus hardis chevaliers.

Saint-Nectaire avait, en effet, une de ces natures qui joignent à l'énergie de la volonté l'intelligence et le courage nécessaires pour la faire triompher. Avant que d'arrêter une résolution, il avait examiné prudemment quel bénéfice pouvait en retirer sa cause, quelle gloire devait en réjaillir sur son nom. Rarement il prenait l'initiative, souvent au contraire il chercha à modérer la trop irascible impatience de ses amis; mais, dès qu'il avait reçu quelque offense, dès qu'un imprudent adversaire s'était avancé trop près une arme à la main, alors nul homme de guerre ne se montrait plus résolu, plus vaillant, plus implacable.

A son caractère martial, à son dévouement religieux et chevaleresque pour ses opinions, aussi à la noblesse de son maintien, à la beauté de son visage, il était facile de reconnaître en lui le frère de Magdeleine de Saint-Nectaire, la charmante héroïne, la nouvelle Clorinde, comme l'appelle un gracieux écrivain, son compatriote (1).

(1) Précis de M. Chasteau-Dubreuil, membre de la société académique de Clermont-Ferrand, sur les guerres religieuses en Auvergne.

Pourtant, quelles destinées différentes l'un et l'autre accomplissaient en ce monde !...

MAGDELEINE, mariée au seigneur Guy de Miremont, resta veuve de bonne heure. Elle était riche, belle, jeune, et ce qui la rendait plus charmante encore, c'est qu'il ne se trouvait nulle part de femme plus vertueuse. Aussi, les adorateurs se pressèrent-ils bientôt autour d'elle. — *La fière amazone*, ainsi qu'on l'avait surnommée, repoussa tous les hommages. Eprise de je ne sais quel vif enthousiasme pour la liberté, son esprit séduit par la réforme, ou plutôt son ame, émue par le spectacle des malheurs de sa patrie, la détermina à prendre sa part de périls, à servir ses convictions avec la force de son bras, et désormais à ne plus aimer que la gloire.

Soixante jeunes gentilshommes, bardés de fer et dont l'armure couvrait sans doute des cœurs amoureux, lui servaient de continuelle escorte. Un mot, un seul regard, et la troupe docile s'élançait sans mesurer l'obstacle. Mais aussi, comment ne pas tout oser sous les ordres d'un tel capitaine; quel exploit semble impossible avec de pareils soldats? — Magdeleine s'était avancée jusqu'aux portes de Riom et de Clermont, s'était emparée de plusieurs bourgs, de plusieurs châteaux et ne craignit même pas de livrer bataille en pleine campagne. Le seigneur de Montal, lieu-

tenant du roi dans la Haute-Auvergne, fut vaincu par elle en diverses rencontres, ce qui plus tard lui revint en mémoire et le décida à tenter le siége du vieux manoir de Miremont. Mais, dit Mr Chasteau-Dubreuil : « Montée sur un cheval fougueux » que sa main flatte et maîtrise, subjuguant les » cœurs par tous les charmes de l'esprit, de la » jeunesse et de la beauté, Magdeleine transporte » et contient à son gré, selon le besoin de ses » habiles manœuvres, l'ardeur de cette foule de » jeunes guerriers, au noble sang, que l'amour et » la gloire ont, de tous les châteaux voisins, fait » voler sur ses pas. A la dernière de ces sorties » brillantes, où son sang-froid éclate autant que » son audace, la visière de son casque levée, son » fer croise le fer de Montal et l'abat ; et, enfin, » après mille prodiges de valeur, après cinquante » jours d'un siége opiniâtre, son glaive disperse » les tentes des catholiques et sauve Miremont, » que neuf cents coups de canon ont vainement » foudroyé. Au bruit du vaillant fait d'armes de » cette nouvelle Clorinde, car on se croirait au » plus beau temps de la chevalerie, *Ventre saint* » *gris*, s'écria Henri de Navarre qui se connaissait » en gloire, *si je n'étais pas roi, je voudrais être* » *Magdeleine de St-Nectaire !* »

ANTOINE, son frère, s'était voué à l'église dès son jeune âge. Fidèle à ses premiers sermens,

il aimait cette fille du Christ, et son amour pour elle grandissait de toutes les persécutions du siècle. — Cadet de noble famille, sans doute qu'il était entré dans les ordres, comme tant d'autres, suivant l'usage; mais quand l'hérésie vint attaquer celle qui, en lui mettant au doigt l'anneau d'or, l'avait pris pour époux, son honneur de gentilhomme peut-être autant que sa foi de chrétien, éveilla en son cœur un jaloux orgueil. Il voyait le trône pontifical ébranlé, les positions ecclésiastiques compromises, la voix des conciles méconnue, le culte proscrit. Tous ces intérêts réunis ranimèrent encore sa ferveur et son courage. Il se fit deux cuirasses; une de bronze pour préserver son corps des balles, une d'inflexibles croyances pour sauver son ame et l'aguerrir contre les séductions périlleuses de l'hérésie. C'est avec cette double défense qu'il s'avança contre ses ennemis.

Il marchait le premier et dépassait les plus grands de sa troupe de toute la hauteur de la tête. Monté sur une mule caparaçonnée, on l'aurait pris pour un des vieux chevaliers du temps de Charles VI. Son armure noire lui faisait au premier abord un aspect sinistre; mais la riche croix d'or qui pendait sur sa poitrine, les cinq fuseaux d'argent sur fond d'azur qui blasonnaient son manteau, le magnifique panache écarlate qui se balançait sur son cimier et surtout sa figure

vermeille, sa barbe blonde, ses yeux bleus, les plus beaux qu'on pût voir, donnaient à sa personne un air doux et grave à la fois. Il était d'une force herculéenne et pendant la bataille portait toujours sur l'épaule une énorme massue. Un historien prétend qu'il ne se servait que de cette arme; car, dit-il, Nectaire avait horreur du sang.—Ce fait n'est point exact, bien s'en faut. Plus tard, nous retrouverons le preux évêque la hache au poing, les pistolets à la ceinture, ne craignant guère de purifier l'hérésie par un baptême sanglant.

Je l'ai dit : personne n'était plus impitoyable que Monseigneur du Puy, quand il avait en face un rebelle les armes à la main; cependant, le jour où ses ennemis lui furent livrés à merci, au lieu de les exterminer il les assembla tous dans la grande salle de son palais et, à l'exemple de Sigognes, gouverneur de Dieppe, leur tint semblable discours :

« Messieurs, cet ordre ne peut regarder que » des calvinistes rebelles et séditieux; mais, » grâce à l'Eternel, il n'en reste plus ici. Nous » lisons dans l'Evangile, que l'amour de Dieu et » celui du prochain doivent être, pour les chré- » tiens, la loi et les prophètes : profitons de cette » leçon qui nous est donnée par Jésus-Christ lui- » même. Enfans du même Dieu, vivons en frères » et ayons les uns pour les autres la charité du » Samaritain. Tels sont mes sentimens; j'espère

» que vous les partagerez; ce sont eux qui m'ont » persuadé qu'il n'y avait dans cette ville aucun » citoyen qui fût indigne de vivre (1). »

Touchés de ces paroles et *convaincus des volontés du roi*, les huguenots, dit Burel, firent confession de foi, protestèrent de vivre et de mourir dans la religion chrétienne, catholique, apostolique, romaine, et firent leurs pâques le dimanche après.

---

§. XIX.

UNE MESSE A FAY-LE-FROID.

1573.

Montmorency-Damville, gouverneur du Languedoc, écrivit à l'évêque du Puy pour le complimenter sur son habile conduite et pour lui confier

---

(1) Ce discours est celui tenu par le gouverneur de Dieppe, en présence des calvinistes assemblés à l'Hôtel-de-Ville. Si je l'ai mis dans la bouche de l'évêque du Puy, c'est que les circonstances, les résultats furent les mêmes. — Cependant les paroles d'Antoine de Saint-Nectaire durent avoir un caractère plus impérieux, plus précis, à en juger par la prompte soumission des religionnaires. Toutefois, il faut le dire à l'éloge de cet évêque, ami de Saint-Hérem, les massacres de la saint Barthelemi furent par lui et les siens énergiquement blâmés.

une seconde fois le commandement du Velay, en remplacement de Maubourg, démissionnaire. Saint-Nectaire accepta sans hésiter; mais, trompé par une soumission qui ne pouvait être sincère puisqu'elle n'avait point été libre, il vit bientôt les principales places de son diocèse envahies par les calvinistes. En vain Mr le sénéchal fit-il publier les ordonnances qui enjoignaient à tout citoyen d'aller à la messe et de suspendre les prêches, en vain commanda-t-on aux officiers royaux de procéder à la confiscation des biens appartenant aux hérétiques; en quelques mois, *Tence*, *Saint-Quentin*, *Monas*, *Saint-Voy*, *Adiac*, *Chapteuil*, *Espaly*, *Montgiraud*, *Saint-Pal-de-Mons*, *Bessamorel*, *Bellecombe*, etc., servirent de retraite aux religionnaires.

Il n'y avait pas un instant à perdre. L'évêque-gouverneur convoqua dans son palais les principaux gentilshommes de la province et leur exposa avec véhémence les périls de la situation. Il prêchait en traçant des plans de bataille. — Tous, excités par ses paroles ardentes, saisirent les armes; et chacun, à la tête d'une petite armée, s'en alla, qui à Montgiraud, qui à Chapteuil, qui à Saint-Pal.

Saint-Nectaire ne choisit pas pour sa part la plus facile expédition; il prit la route de *Fay-le-Froid*, suivi de quatre à cinq cents hommes au plus. — Quoique ce château fut en dehors du

Velay, le prélat ne se fit aucun scrupule de venir l'assiéger, et en cela il usait du droit de légitimes représailles. Il mit tant de promptitude dans sa marche, surtout tant de discrétion, que les religionnaires ne connurent son projet que lorsqu'ils le virent battre en brèche leurs murailles.

L'attaque fut aussi vigoureuse que décisive. L'évêque avait eu le soin de fournir d'excellentes arquebuses à sa troupe, et lui-même, flanqué de de deux canons chargés à mitrailles, commandait le feu, dit la chronique, comme s'il eût fait ce métier toute sa vie.

La place ne put opposer une longue résistance; Monseigneur, victorieux, entra dans le château aux acclamations des soldats surpris de rencontrer tant de vaillance chez un prêtre, et des catholiques de l'endroit qui vinrent se jeter à genoux sur son passage en criant : Noel! — Il se fit conduire immédiatement les chefs des rebelles, et sans prendre la peine de descendre de cheval :

« Ne vous souvient-il plus de moi, cria-t-il » afin que tous pussent l'entendre, je croyais » pourtant vous avoir déjà donné non loin d'ici » une leçon suffisante?.. Impies, pensiez-vous que » je ne vous atteindrais pas et que je ne saurais » trouver le chemin de ces montagnes? *Novit* » *Dominus viam justorum et iter impiorum* » *peribit* (1). Vous avez fatigué la clémence du

(1) Psaume 1, verset 6.

» ciel, vous avez épuisé celle des hommes ; il est
» temps enfin que mon troupeau se repose dans
» un bercail pacifique. Pour lui, je conserve ma
» houlette pastorale, mais pour les loups affamés,
» qu'ils prient Dieu maintenant, car je suis sans
» pitié! — Allons, Messieurs, ajouta-t-il en se
» tournant vers les chanoines de sa suite, pré-
» parez tout pour le divin office et hâtons-nous,
» on nous attend ailleurs. »

A ces mots, Saint-Nectaire descendit de cheval, revêtit les habits pontificaux, s'avança solennellement vers l'autel de pierre dressé au milieu de la place du village et y déposa ses pistolets, son épée et sa lourde massue. Les canons sonnèrent le premier coup, puis une décharge générale annonça à toute la populace que la messe commençait. Les captifs tremblans tombèrent à genoux. Dominés par la majesté plus encore que par la terreur de ce redoutable spectacle, ils se frappaient la poitrine et demandaient pardon. Alors, Monseigneur célébra le saint sacrifice, protégé par une triple haie de soldats qui tous tenaient en main leur arquebuse, mèche allumée.

Après la messe, une seconde salve d'artillerie vint donner le signal lugubre. L'évêque entonna le chant de la victoire (1) et les exécuteurs furent

(1) Psaume IX.

pendre aux fourches patibulaires les principaux chefs ennemis. « Quelle scène lamentable, dit le » vieux manuscrit qui nous fournit ces détails, » les pauvres femmes pleuraient, s'arrachaient » les cheveux, demandaient grâce pour leur » époux, leurs frères, leurs amis; mais Mon- » seigneur de Saint-Nectaire ne les regardait » même pas... »

Quand les suppliciés eurent rendu le dernier soupir, les troupes épiscopales se saisirent des prisonniers, leur lièrent les mains derrière le dos et, les chassant devant eux comme le bétail de la montagne, les emmenèrent au Puy de cette sorte. Ils les insultaient, les frappaient tout le long du chemin, tandis que le prélat devisait en riant avec les gentilshommes, et les prêtres chantaient le psaume du roi-prophète :

« — Il se tient aux embûches dans des villages, » il tue l'innocent dans des lieux cachés, ses » yeux épient le troupeau des désolés, etc. »

---

§ XX.

LE CHATELAIN DE SAINT-VIDAL.

La croisade prêchée dans le palais épiscopal, il y a quelques jours à peine, venait de rallier tous

les gentilshommes de la province; un d'entr'eux surtout qui depuis long-temps s'était signalé par sa haine contre les religionnaires, se prononça dans cette réunion d'une façon si énergique, offrit ses services avec tant de dévouement, qu'il contribua, par son exemple peut-être plus encore que n'avaient pu le faire les paroles de l'évêque, à entraîner ses compagnons. — C'était Messire ANTOINE DE LA TOUR, baron de SAINT-VIDAL.

Saint-Vidal était le Montluc de ces contrées. Gentilhomme de vieille roche, puisqu'il avait eu des ancêtres qui marchèrent leurs enseignes déployées contre d'Armagnac, il tenait avec toute la rudesse égoïste et l'orgueil montagnard à ce qu'il appelait ses droits. Peu soucieux des intérêts étrangers aux siens, il ne se préoccupa d'abord que médiocrement de ce qui se passait dans le royaume, étant de ces races rustiques et sédentaires qui vivent satisfaites de leur situation et ne demandent qu'à la conserver. Aussi, disait-on, que si jusqu'alors la contrée n'avait été inquiétée par cette ancienne famille, c'est que nul, pas même les Polignac, ces grands déprédateurs, n'avait encore osé la provoquer ouvertement.

Toutefois, depuis plus de vingt ans que durait l'agitation autour de lui, le châtelain de Saint-Vidal avait eu le loisir d'étudier et de comprendre les tendances nationales. Tant qu'il ne s'était agi que de débats religieux, quoique bon catholique,

il était demeuré fort insouciant derrière ses créneaux bien garnis de canons et d'arquebuses; mais à mesure que l'insurrection ou plutôt que la révolution prenait un caractère plus libéral, plus directement hostile à la féodalité, on commença à l'entendre murmurer, rugir sourdement. Comme au lion étendu sous un rayon de soleil, il lui en coûtait de sortir de ce doux nonchaloir qui était sa vie; cependant le jour où les religionnaires vinrent s'emparer violemment des châteaux du Velay et en chasser les maîtres pour s'y établir en garnison, tout-à-coup, sans qu'encore son nom eût été prononcé, on le vit s'élancer hors de sa tanière en s'écriant, la rage dans la voix et dans les yeux : *Malheur à qui me trouble!*

Saint-Chaumont, Saint-Hérem et lui, les trois protecteurs de la vieille cause, firent bonne garde, Dieu le sait, alors que ligués ensemble ils s'étaient chargés de la défense du pays. Il y a dix ans que nous les avons rencontrés traquant comme des bêtes fauves ces troupes vagabondes qui désolaient nos provinces, et jamais justice ne fut plus expéditive que la leur, nous l'avons dit. — Depuis ce temps, le calme ayant un peu semblé renaître dans nos montagnes, notre prévôt était rentré chez lui et avait refermé sa porte avec brutalité sur les bruyantes clameurs de la politique du siècle. Il voulait tout oublier, il voulait surtout ne plus rien entendre, et ne demandait pour sa part que le repos de son oisive jeunesse.

Nul, en effet, n'avait moins d'ambition, ne tenait moins à plaire que le farouche châtelain. Elevé dans la campagne, chassant les sangliers et les loups, il n'avait de compagnie ordinaire que celle de quelques femmes de sa famille timides et dociles, d'un jeune fils presque aussi taciturne que lui, et d'un troupeau de rustres, ses serviteurs, habitués à trembler au premier signe et auxquels du reste il ne faisait presque jamais l'honneur d'adresser la parole.

St-Vidal était petit, laid, irascible et fort souvent de méchante humeur. Il avait la voix brève, incisive, le propos franc jusqu'à la rudesse, les habitudes très-peu courtoises. S'il faut en croire quelques peintures et certains manuscrits de l'époque, malgré la laideur de son visage, lorsqu'un sourire venait parfois l'animer, alors sa physionomie prenait aussitôt une expression indéfinissable d'intelligence, de finesse, de malice surtout, qu'on ne rencontre guère que chez nos montagnards, esprits plus narquois sous leur simple et grossière enveloppe, que beaucoup de ceux qui se croient leurs maîtres. — Pendant sa vie entière il porta le même costume ; c'était un maillot collant en tiretaine rouge avec un justaucorps de velours violet, un grand manteau noir et le feutre à large bord. — Son ceinturon, en peau de buffle, était garni d'un anneau de cuivre pour accrocher son couteau de chasse et d'une poche

où il fermait son livre d'heures; car il lisait très-religieusement ses offices deux fois le jour. Il avait aux oreilles des anneaux d'or, se tenait toujours la tête rasée, mais en compensation laissait croître outre mesure sa barbe et ses moustaches rousses.

« Par saint Antoine de Viennois! disait-il un jour qu'il giboyait avec Lysias de Maubourg, je donnerais bien trois des bonnes années de ma vie pour tenir au bout de l'arquebuse que voilà, quelques quarterons de ces parpaillots hérétiques, tant seulement le petit Béarnais, le Condillon et ce damné d'amiral. — Vois-tu, camarade, crois-moi, nous n'aurons ni paix, ni trève, que le roi notre sire, n'aie pendu haut et court aux plus belles fourches de son royaume tous ces *croquans* de la vache à Colas... Qu'ils viennent, qu'*ils* viennent encore me sortir de mon château, et, jour de Dieu! nous verrons.... Ah! mes drôles, vos sousguenilles ne sont pas assez passementées, vos escarcelles ont les mailles trop larges à ce qu'il me paraît, vous voudriez nos écus d'or et nos pourpoints?.. Je me ferais plutôt écrouler ma tour de Saint-Vidal sur le corps, que de vous en laisser prendre une pierre, vile canaille.... »

Telles étaient encore les opinions du châtelain, le jour où M. de Saint-Nectaire reçut sa commission de gouverneur et convoqua la noblesse vellavienne pour lui soumettre la fâcheuse situation

du pays (1). Saint-Vidal, comme nous l'avons vu, ne se rendit pas le dernier à l'appel; cependant l'évêque ne crut pas devoir l'employer immédiatement, il le tenait en réserve, si je puis parler ainsi.

Ce ne fut qu'après le retour de Fay, alors que tout glorieux de son succès il montait à Notre-Dame pour chanter un *Te Deum*, que le prélat apprit subitement l'apparition des huguenots aux portes du Puy. Cette nouvelle consterna les habitans de la bonne ville qui ne croyaient pas l'ennemi si voisin; mais la frayeur fut bien plus grande encore lorsqu'ils acquirent la triste certitude qu'Espaly et son château étaient au pouvoir des hérétiques. Il n'y avait pas un instant à perdre, aussi l'évêque se hâta-t-il d'envoyer quérir le seigneur de Saint-Vidal, en lui faisant remettre par Hector de Tourenc, juge à la cour du sénéchal, la lettre suivante :

« Monsieur le baron de Latour-St-Vidal,

» Il n'est pas que vous sachiez que les hérétiques, » qui s'étaient montrés en armes sur plusieurs

---

(1) Ce prélat, sur la démission que Latour-Maubourg avait faite de la charge de gouverneur du Velay, avait été nommé au gouvernement de ce pays, par des lettres du maréchal de Damville, données à Montpellier, le 7 décembre 1583.

ARNAUD (Histoire du Velay, tome 1er, liv. IV, p. 367.)

» points de notre diocèse, occupent depuis plus
» de vingt-quatre heures la ville et le fort d'Espaly.
Des hommes que notre charité avait
» épargnés, retournant à leurs damnables pratiques,
leur ont livré plusieurs de nos places.
» Déjà les communications sont interceptées par
» des bandes de pillards. Hier au soir, malgré le
» vent et la neige, les isliers sont sortis, mais la
» nuit était si profonde qu'il a bien fallu renoncer
à une attaque; d'ailleurs, les huguenots
» sont plus nombreux qu'on ne le pensait. Nous
» avons nos peines pour retenir la jeunesse. Le
» conseil se réunit souvent, et ne sait quel
» parti prendre. Ce sera vous, Monsieur le baron
» de Latour Saint-Vidal, qui le déciderez. Tous
» connaissent ici votre bravoure, votre habileté,
moi surtout. Je vous attends donc prochainement
avec les hommes dont vous pourrez
» disposer. Dieu aidant et votre bonne épée, nous
» serons forts. — N'y faites faute.

» Salut et bénédiction sur vous.

» † Antoine, *évêque du Puy, gouverneur et comte du Velay.* »

Le 11 janvier 1574 (1).

---

(1) Cette lettre n'est point écrite telle que nous la donnons ici; si nous n'avons point été assez heureux pour la reproduire textuellement, la faute en est à l'ancien archiviste, qui se contente d'en faire l'analyse sommaire.

Dès que Saint-Vidal eut pris lecture de cette lettre, quoiqu'il fut déjà nuit, il assembla aussitôt sa famille. Sa vieille mère, sa femme, ses quatre enfans, ses sœurs et son frère descendirent dans la grande salle où il les attendait. — Il resta quelques instans sans mot dire, se promenant à grands pas, les yeux sans cesse attachés sur la missive épiscopale. Tous le regardaient avec étonnement, prévoyant bien qu'il avait quelque triste nouvelle à leur apprendre. Enfin, s'approchant de Françoise d'Albon, il lui dit : « Ma mère, il me » faut partir sans délai; l'ennemi est à nos portes, » Monseigneur m'attend, priez pour moi, adieu; » et il l'embrassa. Il embrassa aussi Claire de Saint-Point sa femme, Françoise de Bellecombe, la dame de la Tourette, Louise de Servissac, Antoinette de Roquelaure ses sœurs, Claire de Rochefort d'Ailly, Marie et Anna, ses filles; et quand il en fut à son fils qui demandait à le suivre, il lui répondit en lui serrant la main : « Non, Gilbert, » non... Votre place est ici, plus périlleuse encore » que la mienne, puisque vous êtes seul pour » défendre ce que nous avons de plus cher au » monde. Bon courage, enfant, et que Dieu vous » garde. » — Ensuite, il prit quelques instans à part Henri de la Tour d'Adiac, son frère, lui donna ses instructions au sujet des levées d'hommes à faire, lui remit son testament, monta à cheval, et sans même se retourner, quoique les larmes

aux yeux, s'en alla au Puy escorté seulement par Mr. de Tourenc et trois ou quatre paysans, ses fidèles vassaux.

---

§. XXI.

SIÉGE D'ESPALY.

1574.

Depuis déjà plusieurs heures le couvre feu avait sonné; c'était, dit Burel, vers le milieu de la nuit du 9 au 10 janvier, une bande d'environ cent cinquante religionnaires, qui s'était avancée sans bruit le long des chemins creux, s'introduisit furtivement dans le bourg d'Espaly. Presque tous étaient étrangers et n'auraient certainement pas connu si bien les secrets défilés de nos montagnes, s'ils n'eussent eu pour capitaine un homme du pays, nommé *Vidal Guyard*, autrefois mercier dans la rue Notre-Dame-des-Anges, au Puy.

Ce Guyard, comme tous les chefs de partisans à cette époque, était courageux, adroit, surtout d'une audace prodigieuse. — Pour guider ses gens sans coup férir et pour ne pas éveiller les habitans, car son but était de prendre sur-le-champ la forteresse, il pénétra dans le bourg par un égoût, s'approcha doucement du factionnaire de

la poterne, le frappa d'un coup de poignard, puis courut ouvrir aux religionnaires qui, une fois maîtres de la place, ne tardèrent pas à l'être aussi du château.

Aussitôt, les pauvres villageois effrayés s'en vinrent demander du secours au Puy, qui n'est qu'à trois portées d'arquebuse de chez eux, ainsi que chacun sait. — Les citoyens n'hésitèrent pas, ils prirent spontanément leurs armes et se disposèrent à marcher. Mais St-Nectaire, qu'on s'attendait à voir plus furieux que personne, puisque c'était à lui qu'appartenait le château, se montra au contraire d'une merveilleuse prudence. «Qu'allez-» vous faire, Messieurs, dit-il aux consuls qui lui » apportèrent la nouvelle, comment, vous vou-» driez ouvrir vos portes et vous mettre en cam-» pagne à pareille heure ?... Mais, qui vous dit » que ce n'est pas une fausse alerte ? Que ces » gens d'Espaly ne se laissent pas épouvanter par » une poignée de misérables comme des passe-» raux sous le passage d'un épervier ?.. Qui vous » dit encore qu'il n'y a pas quelque trahison sous » cape et que, tandis que nous serions à nous » morfondre les pieds dans l'eau, d'autres mieux » avisés ne pénétreraient pas chez nous ?.. Croyez-» moi, Messieurs, la colère est mauvaise con-» seillère. Pour aujourd'hui, faites bonne garde, » doublez les postes autour des remparts et » demain, nous verrons. »

L'avis était sage, et malgré les murmures des jeunes gens on le suivit. — Le lendemain, dès la pointe du jour, le conseil s'assembla. Il n'y eut qu'une voix; ce fut d'envoyer deux ou trois compagnies pour châtier ces mauvais drôles comme ils le méritaient. — Cependant, d'heure en heure, de nouveaux émissaires étaient introduits. Vrais ou faux, leurs renseignemens ne rassuraient guère l'assemblée. Les religionnaires disait-on, n'étaient plus cent cinquante, mais deux cents, quatre cents, six cents, tous bons soldats, bien armés et peu disposés à céder la place.

Alors, on ne parla plus tant de s'en aller de suite vers Espaly. Chacun pensa d'abord à ses propres affaires. Ceux qui avaient quelque chose en dehors de la ville, commencèrent par y mettre ordre avant tout et le plus discrètement qui leur fut possible (1); on reprit après les délibérations. — L'évêque annonça qu'il écrirait à Saint-Vidal pour lui confier le commandement des troupes et, qu'en attendant, le mieux à faire était de réparer les brèches des murailles, de boucher les portes mal gardées et de ne plus poser les armes.

---

(1) Ceux qui avoient le moyen, portaient leurs meubles dans la ville pour les tenir en sûreté, et ledict jour de dimanche, tout le monde des faubourgs et ouvroirs travailloient à se renforcer pour leur sûreté.

BUREL (manuscrit original).

Cette fois, on trouva l'évêque par trop prudent, et, certes, il savait pourtant bien se montrer quand il pensait devoir le faire !.. Mais la jeunesse, qui n'a jamais les yeux ouverts sur le danger, ne voulut pas céder comme elle l'avait fait la veille; et le soir de ce jour elle s'en alla bruyamment reconnaître ce qu'il fallait croire de la bravoure des ennemis. Ceux-ci, qui l'avaient vu venir, la reçurent de manière à ne plus lui laisser de doutes. Au premier coup de feu, un jeune anicien resta sur la place.

Emus du péril que couraient leurs enfans, les pères se décidèrent alors. Ils prirent leurs arquebuses et vers les dix heures du soir, à la lueur des torches, malgré la neige qui tombait à gros flocons, ils s'avancèrent pour assiéger Espaly. Tous étaient furieux, aussi se marquèrent-ils d'une croix blanche, bien résolus à occir sans miséricorde quiconque dans la mêlée n'aurait pas sur son chapeau le signe libérateur. — Singulière expédition, que celle qu'entreprennent ces bonnes gens, la nuit, aux flambeaux, par un temps pareil!.. Mais leur ardeur est si juste, leur motif si touchant, qu'on pardonne et qu'on admire cette naïve colère. — Les compagnies bourgeoises se mirent en marche, commandées par les capitaines *isliers* (1). A voir les équipages, on eût

(1) La ville était divisée en *îles* ou quartiers. Chaque île formait une compagnie que commandait un capitaine.

dit que nos citoyens partaient pour de lointains pays. Ils avaient leurs canons, des pétards, des cordes, des échelles, un arsenal entier, voir même des matelas préparés pour servir de *gabions*. — Cependant, l'épaisseur des ténèbres et la neige les forcèrent de battre en retraite; ce dont se réjouirent beaucoup les huguenots, encore mal assurés et qui profitèrent de ce répit pour se fortifier davantage (1).

Dès que Saint-Vidal fut arrivé il monta chez Monseigneur pour se concerter avec lui. L'évêque, que beaucoup de ses amis blâmaient à cause de la façon peu miséricordieuse avec laquelle s'était terminée son expédition dans les montagnes, le reçut à bras ouverts. « Hélas! Monsieur le baron, lui dit-il, nous vivons en un temps où les gens de cœur sont bien à plaindre! J'étais triste en songeant qu'il m'allait falloir prendre encore les armes. Maintenant que je vous vois, je suis tranquille.... Soyez donc le bien venu. » Et il lui raconta ce qui s'était passé.

---

(1) .... Que fust l'occasion que lesdicts huguenots se renforcèrent par tranchées à l'entour des murailles dudict Espaly; tombarent, abbatirent et bruslèrent presque la moitié des maisons pour se rendre plus forts; ayant mis en prison les pauvres paysans d'Espaly pour les rançonner, bien qu'ils eussent mis tous leurs biens et danrées dans le château pour s'en secourir.

(Manuscrit original de BUREL.—Manusc. de M. de ST-SAUVEUR.)

Le lendemain, quand Saint-Vidal parut à l'assemblée, il commença par blâmer très-brutalement la folie du peuple et surtout l'incurie des conseillers municipaux. On dit même que la violence de son exorde excita d'abord quelques murmures. Le châtelain ne parut pas s'en apercevoir; mais par une adroite tactique il vint ensuite à désigner en termes si bienveillans quelques-uns de ceux qui l'écoutaient, parla avec tant d'éloges de la sagesse de Saint-Nectaire, de l'admirable conduite des citoyens du Puy lors du siége de 1562, que sa harangue fut couverte d'applaudissemens, et qu'il fut par tous proclamé le seul capable de sauver le pays.

Les Aniciens, mieux dirigés cette fois, passèrent une semaine à faire leurs préparatifs. Pourquoi se hâter en effet, puisque les huguenots fermés dans Espaly n'osaient eux-mêmes sortir, tandis que les catholiques n'avaient qu'à choisir le moment favorable ? — Saint-Vidal organisa donc ses troupes. Il avait sous ses ordres la milice bourgeoise, les soldats du roi, les arquebusiers de Monseigneur et quelques compagnies de volontaires, comme celles du jeune vicomte de Polignac, de Tirebolet, du seigneur d'Adiac, son frère, etc... — Quand tout fut prêt, il attendit une belle journée et, le 20 janvier, vers les huit heures du matin, après avoir passé une revue générale, il fit marcher sur Espaly dont il entreprit le siége immédiatement.

Avec de pareilles forces il était impossible que les murailles pussent long-temps résister; aussi, en moins d'une heure était-on entré dans le bourg triomphalement par la brèche. Ce facile *succès* sembla d'un heureux augure à Saint-Vidal qui s'attendait à prendre le château de la même manière. Mais le château, bâti sur un haut rocher, d'un côté défendu par la rivière de Borne, de l'autre par d'immenses fortifications, resta ferme et dédaigneux sous les coups impuissans qui ne pouvaient l'atteindre (1). — Les assiégeans tournaient et retournaient sans cesse pour découvrir quelque issue; ce fut en vain. A mesure qu'ils s'approchaient, une grêle de balles renversaient les plus hardis.

Cependant Saint-Vidal voulut tenter un dernier effort. Suivi d'une dizaine d'hommes il avisa une pointe de rocher, fit dresser des échelles et déjà

---

(1) Les huguenaulx se garantirent dans le castel-fort d'Espaly, où ils se renforcèrent si terriblement qu'il n'y eut moyen de les en sortir, si ce n'est plus tard par composition. Les pauvres paysans avec leurs femmes et enfans estoient par les rues criant miséricorde et qu'on leur sauvast la vie. Et y fust par moi, *Jean Burel*, garanty un petit enfant de deux ans qui se brusloit. — Et la ville fut pillée par les soldats, pendant lequel temps que les huguenaulx demeurèrent au château, la ville fut démantelée de plus de 100 pas.

(Burel.)

tentait l'escalade, quand un coup d'arquebuse qui l'atteignit à l'épaule le renversa noyé dans son sang. Alors, ses soldats découragés l'étendirent dans une litière prêts à l'entraîner dans leur fuite; mais lui que le désespoir, que la honte faisaient plus souffrir encore que sa blessure, « nous reviendrons bientôt, cria-t-il, et cette fois, je le jure, » nous chasserons du nid royal ces infâmes brigands, ces scélérats... En attendant, camarades, » qu'on brûle tous les taudis de ce village, qu'on » renverse toutes ces murailles, et que Dieu nous » fasse un prompt retour. »

Il dit, et la troupe désespérée se pressa d'obéir; — de telle sorte que ce pauvre village, alternativement ravagé par les deux camps, ne savait plus quel était pour lui le plus à craindre (1).

Saint-Vidal éprouvait de si vives douleurs qu'il lui était impossible de quitter le lit; toutefois, malgré ses souffrances, il ne cessa un seul instant de diriger toutes les opérations militaires. Chacun venait lui rendre compte heure par heure et rien

---

(1) Pendant la nuict sortoient de la ville pour battre l'estrade, les compagnies. — Et y furent prins pendant ledict temps plusieurs huguenots, et après, pendus au Martoret par sentence du prévost, sortans les gendarmes sur la minuict avec leur trompette sourde; car ils avoient autre trompette pour le jour.

(BUREL.)

dans la ville n'était entrepris sans son ordre. L'évêque, heureux d'avoir rencontré un si vaillant capitaine, semblait se reposer sur lui avec confiance; quelques familiers assuraient même que déjà il s'était démis en sa faveur du commandement de la province.

Une semaine se passa en observations réciproques; seulement, dit Burel, plusieurs religionnaires imprudens qui avaient quitté le château, furent saisis, amenés devant le prévôt et pendus dans les vingt-quatre heures.—Messieurs de la ville voyant que les Calvinistes étaient bien résolus à garder et à défendre la place, qu'en définitive c'était sur eux que retombait tout le mal, se déterminèrent à entrer en négociations.

Il y eut donc une assemblée générale à laquelle Saint-Vidal se rendit. On y décida que sans plus attendre, pour que le pays n'eut pas plus longtemps à être inquiété, le lendemain Mr de Volhac, capitaine mage, accompagné d'un parent de Guyard, irait porter à ces rebelles les propositions d'accommodement.—Guyard traita de puissance à puissance et, dès l'ouverture, ne craignit pas de demander trente mille livres. La somme était exorbitante, la ville ne pouvait s'imposer un pareil sacrifice. On voulut essayer de le rendre plus traitable, le reître fut inflexible.

Alors Saint-Vidal, qui n'avait vu qu'avec chagrin les démarches du conseil, qu'avec dépit l'exigence

des religionnaires, promit aux consuls qu'avant peu et sans qu'il leur en coûtât si cher, il saurait bien leur rendre la forteresse d'Espaly. « Ce qui » fait leur force, dit-il, c'est notre loyauté; ce » qui les rend insolens, c'est votre frayeur, » Messieurs. Pourquoi donc, s'il vous plaît, traiter » ces vilains comme d'honnêtes gens et cette » poignée de traîtres comme de loyaux sujets?... » Pour les vaincre, il faut se mettre sur leur » terrain et les combattre à armes égales. Ils » viennent la nuit, s'introduisent chez vous en » voleurs, se mettent à commander dans vos » maisons, et pour qu'ils déguerpissent vous leur » faites offrir de l'or?... Le bel exemple pour » les autres... »

Alors Saint-Vidal, à qui le conseil laissa le soin de le débarrasser comme il l'entendrait d'un si dangereux voisinage, ne craignit pas d'employer la plus odieuse calomnie. Le perfide montagnard fit aussitôt fabriquer une lettre, adressée aux consuls par Guitard, dans laquelle celui-ci moins exigeant en secret qu'il l'avait paru naguère proposait, pour quelques centaines de pistoles, de livrer à merci Morfouse son lieutenant et sa garnison, sans pitié pour un seul.

Cette missive fut mystérieusement communiquée à Morfouse qu'on connaissait pour un homme très-irascible. Celui-ci attendit la nuit. — Dès que le capitaine eût fait sa ronde et que tranquille sur

le bon ordre de ses postes il se fut retiré, le lieutenant réunit ses camarades dans une des salles basses du château et leur donna la preuve de l'infâme trahison de Guitard. La troupe furieuse, qui avait plutôt besoin d'être maintenue que provoquée, se constitua immédiatement en tribunal vengeur. C'était un terrible spectacle que de voir à pareille heure cinq ou six cents rebelles armés de torches et de poignards, assemblés sous les voûtes profondes du manoir qui salua roi Charles VII, et là, comme les inquisiteurs qu'ils maudissaient, condamner sans vouloir même l'entendre leur chef, celui qui venait de les rendre redoutables à plus de vingt mille citoyens. — La mort de Guitard se décida au milieu des imprécations de ses juges; mais l'arrêt n'était pas encore *rendu* que déjà quelques-uns s'étaient élancés dans sa chambre pour l'assassiner (1).

Le lendemain, cette nouvelle fut apportée à

---

(1) .... Fut faicte une fausse lettre pour porter à Morfouse, son lieutenant, contenant que lediet Guyard avoit *promis* à ceux du Puy de leur rendre Morfouse et les autres *soldats*, et les faire tuer. — Laquelle lettre porta le seigneur St-Agrève, huguenot gagné; et jouant son personnage, la bailha et rendit à Morfouse, disant secrètement que luy donnoit advis de son profit. — Et tout à l'heure, fut tué d'un coup de pistolet au travers du corps Guyard, et le fils de Fuoc, pour l'avoir voulu soutenir.

(BUREL).

Saint-Vidal qui apprenait en même temps, par un courrier du Languedoc, sa nomination de gouverneur du Velay. Ce double événement fut un grand sujet de joie pour la ville.

Morfouse, qui peut-être lui-même avait été gagné, se montra plus facile que son prédécesseur; car il ne tarda pas à conclure un traité avec les consuls du Puy, dont voici les clauses principales :

1° Il sera compté deux mille écus d'argent pour toute la garnison.

2° Il y aura un cheval et une paire de chausses pour le capitaine, des souliers, des chapeaux et des épées pour les soldats.

3° De son côté, Morfouse le capitaine s'engage pour lui et ses gens à évacuer de suite le château et le bourg d'Espaly.

4° Enfin, pour garantie de l'exécution du présent traité, des ôtages seront donnés de part et d'autre (1).

Tout fut fidèlement exécuté et les clefs de la place remises entre les mains de l'évêque. — Mais une circonstance qu'il ne faut pas oublier ici et qui par malheur se reproduit trop souvent à

---

(1) — De la part du Puy, noble Louys d'Albiac, seigneur de Ferranhe, et Jean Pandrau, cuyratier, de la ville, et bailhé en leur lieu le seigneur de Monteils et de Montréal.—Et ledict Morfouse bailha quatre de ses soldats pour demeurer en ostage. (Burel.)

cette époque désastreuse, c'est la barbarie de la populace des faubourgs ; car je n'ose accuser d'honnêtes citoyens. « Oui, dit le chron*iqueur*
» indigné, disons-le, après la rendue du chasteau
» d'Espaly les habitans et le peuple du Puy sor-
» tirent hors de la terre le corps de Guyard à qui,
» par grand' dérision, on arrachoit la barbe et les
» yeux de la tête à grands coups de pierre. »

§. XXII.

ADIAC. — CHAPTEUIL. — TENCE. — SAINT-PAL.

1574.

L'année 1574 fut des plus désastreuses pour le Velay. La longue occupation d'Espaly avait été d'un exemple funeste pour tous ces religionnaires maraudeurs; il leur semblait que puisque leurs compagnons avaient pu s'emparer d'un poste aussi avancé, avaient su s'y maintenir avec tant de vaillance, eux n'auraient pas grand'peine pour soumettre et conserver quelques châteaux perdus dans la montagne. — Ce fut, pour ainsi dire, une invasion générale. Sur tous les points à la fois on voyait apparaître des bandes affamées qui soudainement se ruaient sur les hameaux, pillaient ce qu'elles trouvaient, puis s'en allaient triom-

phantes dévorer leur butin derrière les murailles crénelées de certains seigneurs absens ou surpris sans défense. Saint-Quentin, Bessamorel, Bellecombe, Chapteuil s'étaient livrés en tremblant. Quelle résistance pouvaient opposer hélas! de tristes manoirs déjà ruinés, et dont quelques-uns changés en monastères servaient d'asiles à de pauvres femmes ?..

Saint-Vidal reprit les armes. Il avait une double vengeance à exercer; d'abord pour sa blessure à peine cicatrisée et surtout pour la honte de la dernière capitulation, puisqu'au lieu d'avoir fièrement chassé l'ennemi il avait été réduit à acheter sa retraite. — Certes, le nouveau gouverneur n'était pas homme à pardonner de telles injures; il le fit bien voir. Partout où il passa, suivant la politique de Tarquin et du duc d'Albe, il ne laissa pas un chef debout. C'était à chaque fourche de *paroisses infectées*, ainsi qu'il les appelait, pendaisons de ministres, de capitaines, de soldats hérétiques, en présence du populaire convoqué à son de trompe et de tambourin.

Il commença ses exécutions au château d'*Adiac* qui appartenait à son frère. En moins de huit heures il fut maître de la place et, sans autre procès, fit jeter du haut des murailles, comme jadis le baron des Adrets, cinq ou six des plus mutins, puis envoya le capitaine pieds et poings liés au prévôt de la ville, pour qu'il fût pendu

sur la place publique. — Il ne s'arrêta pas, reprit *Saint-Quentin*, *Chapteuil*, *Bellecombe*, *Bessamorel*, etc., avec la même promptitude et châtia les rebelles de la même façon. — Le quartier-général était au Puy. L'évêque qui plusieurs fois par jour recevait de secrets émissaires, lui expédiait promptement des vivres, des armes et au besoin des troupes fraîches (1).

Plus Saint-Vidal s'avançait à travers nos campagnes envahies, plus il se sentait disposé à redoubler de violences. Le sang hérétique semblait fortifier son courage, raviver sa haine; on eût dit que le spectacle du désespoir et de la mort ne faisait qu'endurcir davantage encore son cœur. — *Tence*, assiégée par lui, fut prise en deux jours et livrée au plus infâme pillage. Ses soldats se répandirent par la ville l'arquebuse sur l'épaule, le sabre au poing, poursuivant, égorgeant les malheureuses gens sans distinction ni d'âge, ni de sexe, sans pitié pour ceux qui se disaient catholiques. Ils entrèrent dans les maisons, prirent ce qu'ils purent emporter et firent en s'en allant

---

(1) ...A Monsieur l'évêque du Puy, comte de Vellay, qui avait toujours tenu table ouverte pour tous les gentilshommes, capitaines et autres seigneurs de bonnes villes qui venoient pour les siéges... Donné pour ses dépenses la somme de 500 l.

Registre original de l'assiette et imposition du diocèse pour l'an 1574 (*Aux archives de la Haute-Loire*).

un bûcher de tout le reste (1). On assure même, c'est horrible à dire, qu'excités par leur féroce commandant, ils éventrèrent les morts, ayant ouï raconter que quelques montagnards avaient avalé des pièces d'or. Ainsi donc, plutôt que de perdre les moindres parcelles de butin, les forcénés eurent l'atrocité d'aller fouiller dans des entrailles encore palpitantes pour y chercher le prix de la victoire. Là, comme ailleurs, furent sacrifiés tous les chefs rebelles, sans pardon pour un seul. — Après cette sanglante expédition, il vint assiéger le château de *Saint-Pal-de-Mons*. Les religionnaires tinrent bon et déjà même espéraient rendre inutiles les efforts de leurs ennemis, lorsque le rusé vélaunien eut la pensée de détourner les sources qui fournissaient l'eau à la place. Le moyen réussit complètement. Les assiégés capitulèrent, ne demandant pour unique condition que de sortir *vies et bagues sauves*. On leur promit tout ce qu'ils voulurent; mais, une fois livrés, Saint-Vidal fit dresser ses potences (2) et marcha

---

(1) Le seigneur de Saint-Vidal ayant fait faire une cryée de n'épargner personne des huguenots, au moyen de quoy grand nombre furent tués et massacrés, même un soldat qui fut mené au Puy au-devant des Carmes et illec, tué en sang froid et enterré à la porte des Carmes, dehors.

(Manuscrit dit de M. *de Saint-Sauveur*, feuillet 68 verso.)

(2) Le baron de Saint-Priest amena six d'entre eux à son

sur *Saint-Voy* qui depuis plus de douze années servait d'asile aux huguenots de la frontière.

Il voulait couronner sa course victorieuse par l'extermination de ce repaire; mais dès que les montagnards apprirent l'arrivée du gouverneur, eux qui n'avaient pour se défendre ni forteresses, ni armes, ni murailles, ne songèrent pas à une impossible résistance (1). Les uns prirent la fuite, les autres se résignèrent, et quand Saint-Vidal se présenta dans le village, les portes étaient ouvertes, l'église rendue à son premier culte était décorée comme aux jours de fête, les cierges brûlaient dans le sanctuaire, le peuple prosterné sur les dalles chantait des cantiques et le prêtre disait la messe.

Que penser aujourd'hui de cet intrépide exterminateur, de ce nouveau Montfort qui, le sabre

---

château près de Saint-Etienne (en Forez), les y fit massacrer et porter dans une charrette à la place publique de Saint-Etienne, afin d'effrayer les religionnaires et d'affermir ceux qui avaient abjuré.

(Arnaud, liv. IV, t. I, page 374).

(1) Les habitans de Saint-Voy, qui étaient tous protestans, sans forteresse, et environnés de garnisons toujours prêtes à les harceler, interrompirent leurs prêches. Les uns se retirèrent en Vivarais, les autres abjurèrent le calvinisme; et la messe, qui n'y avait pas été dite depuis plus de douze ans, y fut célébrée.

(*Idem*, t. I, liv. IV.)

à la main, passe sur ces générations agitées comme le moissonneur sur un champ de blé? Faut-il dire sa mémoire exécrable et la flétrir à jamais, ou plutôt voir en lui un de ces instrumens de la providence qui obéissent à d'ardentes convictions et qui, apôtres militans, trouvent dans leur conscience l'absolution, l'approbation même des cruautés qu'ils commettent?...

§. XXIII.

LA SAINTE UNION.

De 1574 à 1577.

Le duc d'Anjou venait d'être nommé roi de Pologne; Charles IX, dévoré par une maladie d'entrailles, ne pouvait vivre long-temps. Le dernier fils de Catherine, le duc d'Alençon, dont nous n'avons point encore parlé, crut le moment favorable pour se frayer sourdement un chemin vers le trône. — Il était facile à ce prince de se créer des partisans; bientôt en effet il vit les gentilshommes les plus considérables du royaume le désigner comme celui qu'ils espéraient. Les protestans et grand nombre de catholiques modérés, tels que les quatre Montmorency, Biron, Cossé,

Bouillon, Turenne, avaient eu tant à se plaindre des deux aînés que dans l'un et l'autre camp les vœux éclatèrent pour celui qui n'avait trempé ni dans les massacres de la saint Barthelemy, *ni dans* les réactions contraires. Les persécutions sanglantes de la cour, les résistances non moins cruelles des huguenots avaient fait naître un troisième parti qu'on appela POLITIQUE, parce que celui-ci voulut rester en dehors de toute participation religieuse.

Alençon, par son défaut d'intelligence, par son lâche caractère surtout, ne sut pas profiter de la position que lui faisaient les circonstances. Tout se présentait favorablement à lui, il n'avait qu'à se laisser aller à ce sentiment honnête qui jusqu'à cet instant lui avait valu quelque estime, pour rallier sous sa bannière la plus pure noblesse de France. Mais au lieu d'accomplir loyalement sa mission, parce qu'il crut le roi de Navarre plus habile et plus aimé il en devint secrètement jaloux; et cette coupable inquiétude, qui en fit un traître, le perdit à jamais.

C'était le 10 mars 1574, les deux princes avaient décidé qu'ils s'évaderaient ensemble de Saint-Germain, où était la cour, pour se réfugier chez leurs amis de l'opposition. — Tout était prêt; à minuit, au moment de partir, Alençon vint dénoncer le projet à sa mère, rejetant sur son complice l'entière préméditation du crime, si *c'était* un crime à Henri de Bourbon de chercher à

reconquérir son indépendance ?—Catherine affecta une si vive frayeur qu'il semblait que déjà l'ennemi était aux portes du château; elle entraîna immédiatement dans Paris le roi malade, retint au Louvre les deux fugitifs, fit arrêter François de Montmorency, le maréchal de Cossé et plusieurs autres grands seigneurs, puis s'empressa de remettre l'affaire entre les mains du parlement qui la suivit sans désemparer. — Le roi de Navarre, traîné à la barre, répondit aux accusations avec un calme, une dignité, une énergie admirables. Son discours produisit une impression si profonde que ceux qu'on lui avait donnés pour juges, n'osèrent prononcer d'arrêt. Le noble courage qu'il déploya en cette périlleuse circonstance est certainement un des actes de sa vie qui l'honoreront le plus longtemps dans la postérité, et cependant il avait vingt ans à peine !

... Alors, expirait dans les plus atroces souffrances l'indigne Charles IX. A son lit de mort, le malheureux maudissait encore tout ce qu'il laissait sur la terre et n'emportait dans la tombe qu'une mémoire éternellement abhorrée.

Catherine, régente, se hâta d'expédier des courriers en Pologne. — Le duc d'Anjou, désormais Henri III de France, n'eut pas plutôt reçu les lettres de sa mère que sans prévenir personne il prit la fuite, la nuit, désertant un royaume dont le seul tort avait été d'offrir la couronne à un

prince que Moncontour et Jarnac signalaient dans l'éloignement comme un preux chevalier. Toutefois, l'impatience que témoignait un pareil départ ne fut pas aussi vive qu'on aurait pu le croire; car son voyage fut long, joyeux comme un triomphe et dura plusieurs mois. — Son arrivée causa un plaisir extrême aux catholiques qui pendant la courte régence de la reine-mère avaient craint à chaque instant que le Béarnais ou le Prétendant, quoique enfermés au Louvre, ne formassent un parti assez fort pour enlever le trône. Aussi, dès qu'il parut, fut-il accueilli par d'incroyables acclamations.

Les habitans du Puy toujours fidèles catholiques, allumèrent des feux par la ville et brûlèrent un mannequin représentant un *prédicateur* protestant placé sur le bûcher comme dans une chaire (1). A quelques jours de là, non contens d'une vaine démonstration et sans doute encore pour célébrer le glorieux avènement, ils tranchèrent la tête d'un ministre au milieu de la place publique et vinrent ensuite la porter en trophée sur une des portes de la ville où ils la laissèrent exposée au bout d'un pieu (2). — C'était exprimer

(1) Manuscrit original de JEAN BUREL, liv. 1. — Manuscrit dit de M. DE ST-SAUVEUR, p. 69 verso. ARNAUD, t. 1, p. 376.

(2) ARNAUD ne mentionne point ce fait qui se trouve pourtant dans les deux manuscrits.

d'une manière bien sinistre ce qu'ils attendaient du nouveau roi.

Le premier soin de Henri fut de rendre la liberté aux deux princes. Pour échanger réciproquement avec eux un témoignage de sincère affection, ils communièrent ensemble le même jour, ce qui ne les empêcha pas, observe un historien, de se détester plus encore (1). A ce point que le duc, fatigué des injurieux traitemens qu'on lui faisait subir, s'échappa de la cour vers septembre 1575, leva l'étendard de la révolte et vit bientôt sous sa bannière une armée considérable. — Henri de Bourbon attendit de son côté un moment favorable et, le 3 février 1576 à la suite d'une chasse, se sauva à Tours où il reprit publiquement l'exercice du protestantisme qu'une abjuration forcée sous le poignard lui avait fait renier; de là il fut dans la Guyenne, rentra en possession de son gouvernement du Béarn et revint ensuite à Moulins se joindre à l'armée protestante commandée par le duc d'Alençon et par Condé, son frère d'armes.

Henri de Valois effrayé de voir à la tête de ses ennemis trois princes du sang se résigna à une paix humiliante dont Catherine ne craignit pas de se faire la négociatrice. Cette paix signée à

(1) MATTHIEU, liv. 7. — L'ETOILE, liv. 1.

l'Abbaye de Beaulieu près de Loches, portait entr'autres articles : que le roi se déclarait contre la St-Barthelemy, qu'il protestait n'y avoir pris aucune part, qu'il accordait des exemptions d'impôts aux veuves et aux fils des massacrés, qu'il offrait aux confédérés six places de sûreté, sans compter La Rochelle, Nîmes et Montauban; enfin, que le culte de la réforme était libre dans tout le royaume, le mariage des prêtres autorisé, les calvinistes admis aux emplois publics.... etc., etc.

Un pareil acte exaspéra tous les catholiques du royaume qui se crurent trahis. « Il fut publié » au Puy, dit Burel, à son de trompe, par tous » les carrefours de la ville, assistans Messieurs » de la justice, les consuls avec leur robe rouge, » tous à cheval.... Mais, il ne fut fait aucun feu » de joie, par ce que l'édit étoit tout à » l'advantage d'iceulx de la prétendue religion. »

On ne pouvait comprendre en effet que Catherine et son fils, qui s'étaient montrés les plus ardens persécuteurs des huguenots, osassent se parjurer au point de publier en leur faveur un édit si mensonger (1).

---

(1) Il fut aux yeux des catholiques féroces un apostat de la St-Barthelemy; aussi, quand il ordonna des réjouissances pour la paix, tout se couvrit de deuil; des placards injurieux furent

L'inquiétude des catholiques fut générale; partout ils s'assemblaient, et nuit et jour délibéraient sur les moyens les plus prompts, les plus actifs de sauver la foi. — Sous les règnes précédens le cardinal de Lorraine avait dans ce but et plus encore par ambition conçu le plan d'une sainte union, à la tête de laquelle il voulait porter son frère de Guise; déjà, dès 1562, une association de cette nature s'était formée à Toulouse (1); enfin, l'heure était venue et une LIGUE GÉNÉRALE fut proclamée (2). — Ils rendaient Dieu impi-

---

affichés à la porte du Louvre. Le peuple avait peine à s'abstenir d'outrages envers le roi, même quand il marchait pieds nus dans les processions du Jubilé. — Catherine de Médicis ne fut pas comprise dans cette défaveur, parce qu'on ne doutait pas que, l'occasion s'offrant, elle ne fût disposée à trahir son fils.

(LACRETELLE, liv. 8, tome III, page 65.)

(1) ...On peut dire cependant que la ville de Toulouse avait eu le triste avantage de former, la première, en 1562 et 1568, une semblable association et de donner l'origine à cette célèbre ligue qui, sous le nom de *sainte*, fut si funeste à la religion et à l'état.

(D. VAISSETTE, hist. du Languedoc).

(2) FORMULAIRE DE LA SAINTE LIGUE. — « Nous nous obli» geons à employer nos biens et nos vies pour le succès de la » sainte union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui vou» dront y mettre obstacle. Tous ceux qui signeront seront sous » la sauve-garde de l'union; et en cas qu'ils soient attaqués, » recherchés ou molestés, nous prendrons leur défense, même

toyable, dit Lacretelle, pour s'absoudre du sang qu'ils avaient répandu. Philippe II dirigeait secrètement leur colère, Rome l'encourageait, mais le ciel ne semblait pas la bénir; depuis plusieurs mois une famine affreuse décimait la population (1).

Il manquait un chef à cette ligue. Le duc de Guise, qui n'attendait qu'une occasion pour

---

» par la voie des armes, contre quelque personne que ce soit. » Si quelques-uns, après avoir fait le serment, viennent à y » renoncer, ils seront traités comme rebelles et réfractaires à » la volonté de Dieu, sans que ceux qui auraient aidé à cette » vengeance puissent jamais en être inquiétés. On élira au plu- » tôt un chef auquel tous les confédérés seront obligés d'obéir, » et ceux qui refuseront seront punis selon sa volonté. Nous » ferons tous nos efforts pour procurer à la *sainte* union des » partisans, des armes et tous les secours nécessaires, chacun » selon nos forces. Ceux qui refuseront de s'y joindre seront » traités en ennemis et poursuivis les armes à la main. Le chef » seul décidera les contestations qui pourraient survenir entre » les confédérés, et ils ne pourront recourir aux magistrats » ordinaires que par sa permission. »

(1) Et le jeudi, jour de l'ascension, audict an 1575, *fust* un si grant escandale digne de mémoire que, causant la grande stérilité et peu de fruicts de la terre, les pauvres mouraient de faim par les chemins; ne mangeant que de l'herbe qu'on leur trouvait à la gorge, si que, au lieu de Vals, le même jour que l'on donnoit les pompes comme de coustume, furent à la presse tués de trente à quarante pauvres, misérablement.

(Mémoire de Burel.)

mettre le pied sur les marches du trône, fit sourdement songer à lui. On allait le nommer lorsque, le 13 décembre 1576, la convocation des états généraux à Blois suspendit l'élection.

Le roi lui-même présida cette assemblée dont la plus grande partie se composait de ligueurs (1). — Dès les premiers instans, la cour put comprendre l'hostilité qui se déclarait contre sa politique. Henri, soutenu par les conseils de sa mère, fit belle contenance, déploya, assure-t-on, beaucoup de grâce et de dignité, prononça un discours plein de sagesse, et même fit secrètement prévenir chaque député qu'il serait favorable à leur requête s'ils sollicitaient un contraire édit. Les députés présentèrent leur demande et le roi paraissant céder aux vœux de la nation déclara, quelque temps après, qu'il ne voulait plus qu'un seul culte : celui de ses pères et le sien. — La surprise fut grande à ce prompt changement dans les volontés souveraines; mais elle le fut bien plus encore lorsque, l'ordonnance soumise à l'approbation de Henri, chacun le vit apposer son

(1) Le bailliage du Velay envoya pour députés *Antoine de St-Nectaire*, évêque du Puy, pour le clergé; *le vicomte de Polignac*, pour la noblesse; *Irail et Deliques*, pour le tiers-état.

(ARNAUD, hist. du Velay, liv. 4, tome 1, page 380.)

sceau royal sur un projet d'union dont il se nommait lui-même le chef.

Alors les huguenots, indignement, perpétuellement trahis, se laissèrent aller à leur tour à la plus violente colère et la sixième guerre civile éclata dans tout le royaume.

§. XXIV.

EXCURSIONS DE SAINT-VIDAL.

De 1577 à 1580.

Le maréchal de Damville avait embrassé la cause contre la cour et s'était mis à la tête des politiques du Languedoc. Dès que les hostilités commencèrent l'ex-gouverneur s'empressa d'expédier des troupes sur tous les points de la province, afin de s'emparer immédiatement des positions importantes. Il donnait en général le commandement de ces petites divisions à des gens du pays habiles et dévoués. — Ce fut un certain *Barghac*, jadis chanoine à Notre-Dame du Puy, alors capitaine apostat d'une bande de religionnaires nomades, qu'il choisit pour venir occuper nos montagnes.

Barghac, à la tête de deux mille soldats environ, prit d'abord possession de *Saint-Agrève*,

de *Fay*, de *Saint-Paul*, et de là se préparait à envahir le Velay lorsque Saint-Vidal, toujours attentif, envoya sur-le-champ réclamer les secours de Mandelot, gouverneur de Lyon et ceux de Saint-Hérem. — Ni l'un ni l'autre ne se firent attendre, ils arrivèrent avec des forces considérables. L'ennemi, qui par de secrets émissaires était informé de toutes ces dispositions, jugea prudent de ne pas se risquer; il prit la fuite, mais pas assez tôt cependant pour éviter une rencontre. — Saint-Vidal s'était embusqué dans le village de *Rosières* et quand le fugitif vint à passer il lui tomba dessus, lui tua une vingtaine d'hommes. « Encore, dit Burel, si Monsieur de » Saint-Hérem se fût mis en son devoir, toute la » troupe y fût demeurée... Ce qui n'empêcha pas » qu'elle s'en fût à sa grande honte et que notre » gouverneur n'y laissa que trois chevaux » Ensuite, sans perdre un moment, il prit l'artillerie de la ville et malgré les rigueurs de la température marcha sur Saint-Paul qui résistait encore.

Dès que les religionnaires ouïrent tousser le canon, pour me servir du mot de Médicis, ils mirent le feu aux quatre coins du village et se sauvèrent pendant la nuit (1). *Le Cros*, *Langogne*

---

(1) ... Toutefois, ceux de Saint-Paul ayant entendu que le canon venoit, s'enfuyrent et laissèrent ledict lieu y ayant mis

ainsi que toutes les autres places des environs, effrayées de l'approche de Saint-Vidal, s'empressèrent de lui faire offrir leur soumission. Cette fois il ne se montra pas trop sévère, peut-être parce qu'il avait hâte de courir châtier le fameux capitaine Merle dont partout on vantait le courage et l'audace.

Merle occupait *Ambert*. Les Vélauniens se réunirent aux catholiques qui déjà assiégeaient cette ville; mais leur tentative ne fut pas heureuse; ils se trouvaient en face d'un adversaire plus habile que ceux qu'ils avaient eu à combattre jusqu'à ce jour. — Quand de guerre las ils se furent retirés, le capitaine qui n'avait nulle envie de s'enfermer dans les montagnes fit une pointe dans la belle Limagne et s'abattit sur *Issoire*, ville forte, bien approvisionnée et dans une excellente situation.

Saint-Vidal et les autres gentilshommes, jaloux de venger l'échec qu'ils avaient essuyé, allèrent s'adjoindre à l'armée du duc d'Alençon, de ce prince indigne naguère l'ami, le généralissime des protestans et qui, par une conduite aussi déloyale qu'ordinaire à cette malheureuse époque,

---

le feu. Il faisoit si grand froid que le camp ne put y demeurer et qu'il s'en alla vers *Pradelles* où il reposa ses canons. — Et les enfans du Puy ne voulurent jamais abandonner leurs pièces jusqu'à ce qu'elles fussent retirées en leur ville.

(Burel.)

marchait aujourd'hui contr'eux sur Issoire. « Au-
» quel lieu, dit notre historien, Monseigneur
» frère du roi Henri vint avec une grosse armée,
» où par force d'armes il fit abattre les
» murailles, passa tous ceux qui étoient dedans
» au fil de l'épée et tout desmolit. — Les soldats
» s'étoient saisis des femmes, les enmenoient et
» les vendoient à beau denier comptant. — Puis,
» ledit prince frère du roy, accompagné des
» seigneurs de Guise et de Nevers, se retira dans
» Brioude où il demeura environ trois semaines
» jusqu'à ce qu'il eut reçu trente mille livres. —
» C'est en cette occasion que Saint-Vidal fut
» chargé du siége de *Marvejols*... »

L'année suivante les habitans du Puy, prévenus que Merle avait l'intention de venir s'emparer de leur ville par surprise ou par violence, s'assemblèrent aussitôt en conseil et décidèrent : 1° que les portes seraient immédiatement murées, à l'exception de celle de St-Gilles où on établirait un poste de cent hommes et un concierge aux gages de neuf livres par mois, avec ordre de refermer à chaque passager; 2° qu'une sentinelle serait placée en vedette sur le haut de la tour près de la grosse cloche, et que dès qu'elle apercevrait des cavaliers elle sonnerait autant de coups qu'elle pourrait compter d'individus; 3° enfin, que les citoyens se tiendraient sur le pied de guerre ainsi qu'ils l'avaient déjà honorablement pratiqué plusieurs fois.

Toutes ces précautions furent inutiles, Merle ne parut pas. Il était alors occupé à parcourir la campagne pour réorganiser ses troupes. — Ce ne fut que vers la fin de décembre 1579 qu'on apprit qu'il venait de s'emparer de *Mende*, au moment où tous les habitans étaient à l'église. Le gouverneur de la ville qui avait voulu opposer quelque résistance fut tué sur-le-champ, la garnison obligée de se rendre, la ville entière livrée au plus affreux pillage, incendiée en plusieurs endroits et même un grand nombre de catholiques impitoyablement massacrés. — A cette nouvelle, Saint-Vidal fit redoubler de vigilance. Comme il ne cessait de recevoir de secrets avis, il enjoignit aux gens du Puy de tenir chaque nuit des lanternes allumées à leurs fenêtres et, jusqu'à nouvel ordre, de ne plus avoir à s'occuper d'aucun commerce ni d'aucune industrie, le service public réclamant exclusivement les soins de tous.

Cependant, la noblesse catholique du Gévaudan, du Velay et de l'Auvergne méridionale ne pouvait plus long-temps rester paisible spectatrice des triomphes de Merle. Il y eut en conséquence une assemblée générale à *Chanac* (1), sous la présidence de Saint-Vidal, dans laquelle on décida unanimement que les trois pays s'armeraient pour

---

(1) Petite ville à deux lieues de Mende.

le poursuivre à outrance s'il ne partait immédiatement après la sommation qu'on allait lui faire de rendre la place. — Plusieurs parlementaires furent donc envoyés au capitaine qui les reçut tous fort mal, et les renvoya avec cette insolente réponse : « Pardieu! mes maîtres, je vous trouve » bien hardis, surtout bien mal avisés d'oser » m'adresser en face semblable proposition.... » Croyez-vous donc que vous me fassiez peur ? » Allez.... allez.... et dites de ma part à ceux qui » vous envoient que je les mets au défi de m'atta- » quer; je crains peu leurs menaces, qu'ils aient » plutôt à redouter les miennes; car s'ils ne » viennent pas me trouver, c'est moi qui avant » peu leur promets ma visite. »

— Il n'y manqua pas : une nuit, à la tête de trois cents hommes bien résolus, il tomba sur Chanac, brisa les portes, dispersa les corps-de-garde, pilla la ville, puis se sauva chargé de dépouilles. Et tout se fit avec une telle promptitude que les habitans surpris n'eurent même pas le temps de courir aux armes.

---

§. XXV.

SIÉGE ET PRISE DU CHATEAU DE SAINT-AGRÈVE (1).

1580.

Tandis que Saint-Vidal s'en allait d'Ambert à Issoire, de Marvejols à Chanac, les huguenots qu'il avait chassé du Velay y rentraient pendant ces excursions, et Bargheac fut presque immédiatement remplacé par un homme plus énergique qu'on appelait Lacroix. — Ce nouveau capitaine sut adroitement profiter de l'absence du gouverneur; il assit son quartier général à Saint-Agrève, dans le cœur des montagnes, s'empara des châteaux de *Rochebonne*, *Clavières*, *Truchet*, *La Mastre*, *La Batie* (1), s'en forma une ligne de défense qui lui servait de point d'appui et assurait sa retraite.

Saint-Vidal ne fut pas plutôt de retour qu'il jura de se venger du moins sur ceux-ci de tous les mécomptes que les autres venaient de lui faire subir. Il se ligua avec le gouverneur du Vivarais, comme lui intéressé dans l'affaire, et chacun de son côté fit ses dispositions. — Conformément aux ordres du roi on venait de publier dans

---

(1) Dépendant du bailliage du Velay pour le temporel, et du diocèse de Viviers pour le spirituel.

tout le Velay une ordonnance par laquelle les citoyens avaient immédiatement à se rendre armés au chef-lieu et à fournir, proportionnellement à leurs facultés, les provisions de bouche nécessaires. Quant aux munitions de guerre, il arriva d'Auvergne huit pièces d'artillerie, près de quatre-vingts barils de poudre ou de plomb et trois à quatre cents pionniers (1), enseignes au vent. — Cette contribution était urgente; aussi, dit le chroniqueur, « les pauvres paysans étaient con- » traints pour de leur part satisfaire au paye- » ment, d'emprunter argent à gros intérêts, ce » qui causa grands complaintes et regrets. »

Aussitôt que les gouverneurs furent prêts, celui du Vivarais vint au Puy rejoindre Saint-Vidal; de là les troupes, six cents chevaux et soixante enseignes de gens de pied environ, se mirent en marche pour *Saint-Agrève*. — C'était le 12 septembre 1580, le lieutenant de Monseigneur de Nemours, l'évêque, le vicomte de Polignac, Latour-Maubourg, les seigneurs d'Adiac, de Chaste et les meilleurs gentilshommes de la province voulurent prendre part à cette expédition. —

(1) Lesdits pionniers firent leur montre au pré du Breulh. C'estoit un plaisir de voir menuisiers, charpentiers, maréchaux, travaillans les jours de dimanche et de Notre-Dame de septembre, pour accommoder les pièces.

(BUREL.)

Le 16, la place fut investie; le 22, le siége commença; le 23, les catholiques repoussèrent avec valeur plus de douze cents arquebusiers huguenots qui accouraient au secours de Saint-Agrève (1). — Le 24, les assiégeans firent une brèche importante. Dans cette fatale journée le succès fut acheté bien chèr. Ils perdirent leurs plus braves soldats, et Saint-Vidal qui marchait toujours à la tête de ses colonnes eut un œil crevé d'un coup d'arquebuse. — Le 25 enfin, les religionnaires repoussés de poste en poste et obligés de se retrancher dans le château comprirent qu'une plus longue résistance allait leur devenir funeste, aussi attendirent-ils la nuit pour jeter des brandons sur les chaumières et se sauver ensuite.

Alors, les deux gouverneurs entrèrent *triomphans* dans la ville. Saint-Vidal, encore tout couvert du sang de sa cruelle blessure, envoya faire proclamer par les bourgades environnantes que les villageois eussent à venir au plutôt avec leurs

---

(1) Burel assure que le capitaine huguenot qui *était* venu remplacer Bargheac dans le commandement des troupes campées à Saint-Agrève s'appelait *Lacroix*, tandis qu'Arnaud au contraire dit : *Chambaud*, gouverneur de Saint-Agrève, qui en était sorti quelques jours avant le siége, parut à la tête de quatre-vingts chevaux et de douze cents arquebusiers pour se jeter dans la place.

pioches, leurs faux, leurs maillets, *pour tomber et arraser* les murailles de Saint-Agrève.

Après la victoire et le pillage, les troupes catholiques, voire même grand nombre de huguenots en fuite, se débandèrent pour se répandre dans le pays. Les maisons, les fermes isolées, amies ou ennemies, furent tout-à-coup surprises et saccagées. Les chaumières n'étaient pas épargnées davantage, et le bétail des pauvres gens leur servait de rançon; chose lamentable! dit Burel. De telle sorte que du matin au soir les portes du Puy restaient ouvertes pour donner asile aux malheureux qui se sauvaient épouvantés.

Les pièces d'artillerie furent reconduites à la ville par quatre compagnies, dont deux étrangères. Arrivées à Brive, celles-ci eurent à leur passage une dispute qui se termina par l'incendie de quelques maisons. Ceux du Puy, informés sur-le-champ de cette querelle, voulurent prendre les armes pour aller défendre leurs voisins. Heureusement la fermeté du sieur de Volhac, premier consul, prévint une collision qui menaçait de devenir plus dangereuse. — Il fit de suite fermer toutes les portes de la ville, et quand les mutins parurent il leur donna passage, mais arrêta le plus coupable et l'envoya pendre en place publique devant le peuple, que cet acte de justice fit aussitôt rentrer dans le devoir.

§. XXVI.

LES TROIS HENRI.

1585.

Le duc **Henri** de **Guise** dont l'hostilité devenait de jour en jour plus flagrante quitta *Paris* pour se retirer en Lorraine où vinrent bientôt se grouper autour de lui dix princes très-puissans, ses oncles, ses frères et cousins, suivis des principaux ligueurs, Gonzagues, duc de Nevers; le comte de St-Luc, jadis mignon du roi; Pierre d'Espignac, archevêque de Lyon; d'Antragues, le comte de Saux; Jean Hemeri, Riberac, Bois Dauphin, Chamois, Menneville, *Bassompierre*, *Brissac*. —Cette nouvelle cour conspirait ouvertement, et contre le roi de France, dont la vie n'était qu'un honteux scandale, et surtout contre le roi de Navarre, dont les légitimes prétentions à la couronne étaient à leurs yeux un crime impardonnable.

Le premier acte du duc fut de conclure avec Philippe II un traité au nom de la sainte *ligue* (1).

---

(1) Conclu à Joinville avec le duc de Mayenne et Menneville, pour le cardinal de Bourbon; Taxis et don Juan Morrez, pour Philippe (2 février 1585).

Certaines clauses de ce traité laissent assez percer l'ambitieuse impatience des Guise. « En cas que » le roi régnant, y est-il dit, vienne à mourir » sans enfant mâle, le cardinal de Bourbon lui » succédera, comme premier prince du sang, et » *tout prince hérétique ou fauteur de l'hérésie* » *sera pour toujours exclu du trône...* »

Or, ce cardinal de Bourbon n'était qu'un triste mannequin derrière lequel se cachaient les derniers scrupules du duc. Les ligueurs eux-mêmes le comparaient au chameau qui vient docilement plier les genoux pour recevoir le fardeau. — S'emparer de l'esprit de ce faible vieillard, parvenir à lui inoculer au cœur assez d'ambition apparente pour le rendre solidaire, lui montrer la couronne comme un héritage qu'il lui importait de ne pas laisser avilir, lui en faciliter les voies, l'y porter, pour ainsi dire, malgré lui-même; telle était la politique des Guise. Par ce moyen ils conservaient à la monarchie légitime un semblant de fidélité, ils donnaient aux catholiques un pieux témoignage de dévouement, opposaient un prince de l'église à un hérétique, un vieillard sans postérité à un jeune et brillant guerrier; en un mot, s'acheminaient adroitement vers le trône en ménageant les transitions.

En effet, un mois après le traité, paraît un manifeste du cardinal dans lequel, dit Lacretelle, ce prélat crie aux armes avec une douceur

apostolique. — Ce manifeste, avant même que d'être signé de celui qui en est censé l'auteur, est répandu dans tout le royaume. Alors le duc, précédé de cette proclamation dont il s'autorise, s'avance avec une armée de douze mille hommes, s'empare de Toul, de Verdun, de Châlons, soulève la Champagne, tandis qu'un de ses lieutenans, le duc d'Aumale, agit en Picardie.—Lyon, Bourges et d'autres grandes villes se déclarent pour sa cause. Un tiers du royaume enfin, adopte cette nouvelle bannière; près d'un second tiers marche sous celle des protestans.

Le parti royal toujours dirigé par Catherine avait donc à se décider entre la ligue et la réforme; car l'isolement était sans contredit de toutes les déterminations la plus funeste.

Quoique les sympathies fussent peut être pour le roi de Navarre l'intérêt, la pudeur, le devoir entraînèrent irrésistiblement du côté contraire. — Donc, la reine-mère peu inquiète de livrer des concessions que plus tard elle n'aurait crainte de retirer, négocia avec le cardinal ce qu'on appelle *la paix de Nemours* (1). Paix hypocrite

---

(1) « Le roi touché du zèle que les chefs de la ligue avaient » fait éclater pour les intérêts de Dieu et du Saint-Siége, » *avouait toutes leurs entreprises.* — Il interdisait dans ses » états l'exercice de toute autre religion que la catholique,

et lâche qui ne pouvait abuser personne et achetait quelques jours de répit en humiliant la couronne.

Quand HENRI de BOURBON qui comprenait si bien la dignité royale apprit que l'alliance d'un sujet rebelle avait été préférée à la sienne, il ne put se défendre d'une tristesse profonde. Toutefois, il ne se laissa point abattre. Dans un premier mouvement de colère il se hâta d'envoyer un cartel à l'ambitieux, cause de tant de malheurs. Guise ne répondit pas (1).—Sentant

---

» *sous peine de mort;* — enjoignait, sous la même peine, aux » ministres de la religion réformée, de sortir du royaume dans » un mois, et à tous les huguenots d'abjurer dans le terme de » six mois, ou de s'expatrier, avec la liberté de vendre leurs » biens. — La conduite de la guerre contre eux était confiée » aux chefs de la sainte union. — Le duc de Guise était auto- » risé à se faire escorter d'une garde nombreuse, etc., etc... »

(1) « Ambitieux étranger, écrit-il, épargnez des maux à ma » patrie. N'entraînons pas tant de victimes innocentes dans » notre querelle. Je dépose la supériorité de mon rang pour » vous provoquer à un combat en champ clos. M. le prince de » Condé me servira de second contre le duc de Mayenne » votre frère. Car mon cousin et moi nous achèterions de » notre sang le bonheur d'épargner au roi les peines que votre » rébellion lui cause. — Je prends Dieu à témoin que dans ce » défi je ne suis point animé par une vaine gloire, par osten- » tation de courage, ni même par haine contre vous; mais par » l'unique désir de voir Dieu servi et honoré, mon roi mieux » obéi et le pauvre peuple en paix. »

ensuite grandir son courage avec les périls, soutenu par les sages conseils et la tendre amitié de Duplessis-Mornai et de Rosni, ses confidens, Henri fit ses préparatifs de guerre (1).

De tous côtés on venait se ranger sous son commandement; le maréchal de Montmorency lui écrivit : « *Sire, j'ai lu le traité de Nemours. Le roi de France, le roi d'Espagne veulent me gagner : je suis à vous avec mes frères et mon armée du Languedoc.* » — Le comte de la Rochefoucauld, le vicomte de Rohan, les quatre frères Laval, Roquelaure, Biron, le prince de la Trémouille, s'attachèrent à lui avec le plus généreux dévoûment.

La paix de Nemours avait sans doute considérablement humilié HENRI DE VALOIS, satisfait la ligue; mais personnellement le chef des catholiques n'en avait éprouvé qu'un grand mécompte. Par ce traité, le roi ressaisissait temporairement sa position auprès des uns, Henri de Bourbòn voyait

---

(1) Voici un entretien qu'il eut avec Rosni. Il est extrait des mémoires de l'ami de ce prince.—« M. le baron de Rosni, ce n'est pas tout que de bien dire, il faut encore mieux faire. N'êtes-vous pas résolu que nous mourions ensemble? Il n'est plus temps d'être bon ménager; il faut que tous les gens d'honneur emploient la moitié de leur bien à sauver l'autre. — Sire, lui répondis-je, je ne veux point que nous mourions ensemble; il vaut mieux que nous cassions la tête à tous nos ennemis, etc. »

accroître la sienne chez les autres; tandis que lui, Henri de Guise, perdait en définitive tout l'avantage de son ambitieuse combinaison.

Grégoire XIII qui venait de mourir, tout en favorisant la sainte union, ne s'était jamais ouvertement déclaré pour elle; son successeur Sixte-Quint, pontife rusé, hardi, souvent cruel, ne prit pas toutes les précautions de son timide devancier. Il refusa positivement les secours en argent auxquels celui-ci s'était engagé (1); mais en compensation il fulmina contre le prince de Condé et le roi de Navarre deux bulles d'excommunication qui furent aussitôt publiées dans toute la chrétienté et reçues en France aux acclamations de cent vingt mille ligueurs répandus dans la Guyenne, le Languedoc, le Dauphiné, le Poitou et enrégimentés comme du temps des croisades.

Alors, le roi de Navarre parut quelques instans affaibli; sa femme Marguerite venait de le trahir, son ami, le prince de Condé avait éprouvé un

(1) Ce refus indigna beaucoup la cour d'Espagne. L'ambassadeur du puissant Philippe II osa dire au pape que, s'il persistait dans son refus, il le sommerait, au nom de tous les catholiques, de remplir les engagemens de son prédécesseur. L'impérieux Sixte-Quint lui répondit : « Si vous me faites cette sommation, je vous ferai trancher la tête. »

(Note de LACRETELLE, tome III, liv. 9, page 188.)

échec à Angers, ses coffres étaient presque vides, son armée n'était plus que de trois à quatre mille hommes.—Malgré ce concours de funestes circonstances, il parvint à dompter la fortune et sortit victorieux des plus grands dangers. — La manière courageuse dont il s'échappa de Pau et de Nérac, l'adresse avec laquelle il glissa, pour ainsi dire, entre les mains de Mayenne, l'héroïsme qu'il fit éclater dans plusieurs occasions en s'élançant à travers les rangs ennemis, le placent dès cette époque l'égal des plus habiles généraux (1).

Mayenne s'épuisait avec son armée de plus de vingt mille hommes à poursuivre ces troupes alertes et intrépides. Le Béarnais était partout en même temps. — Enfin, après plusieurs courses brillantes Henri se décida à venir prendre gîte à La Rochelle. — Chemin faisant il s'empara de quelques places. De leur côté ses généraux le secondaient à merveille. Le vicomte de Turenne, Lesdiguières, Condé, dans le Poitou, le Dauphiné, la Saintonge; Montmorency et Chatillon, dans le Languedoc.

---

(1) Les dimensions et le but de cet ouvrage ne me permettent pas des détails, pourtant si beaux, si glorieux pour les pages de notre histoire. Je me vois donc, à regret, forcé de renvoyer le lecteur aux *Mémoires de Sully*, de *d'Aubigné*, de *Duplessis-Mornay*; aux *Manuscrits de Laroque*, à la *Chronologie de Cayet*, à l'*Histoire de Lacretelle*, etc.

§. XXVII.

L'INQUISITION AU PUY.

1585.

Depuis trente-trois années que durait la guerre civile, le peuple des provinces avait eu le temps de pénétrer dans le secret des ambitions qui lui coûtaient tant de pleurs et de sang. Témoin des haines dont la cour donnait la première un si public spectacle, il avait appris à connaître ceux pour lesquels il compromettait incessamment sa fortune et sa vie. — Aussi, quelle différence dans l'esprit des populations! Sous François Ier, sous Henri II encore, le trône était pour la docile multitude l'objet de la plus pieuse vénération; nous avons vu avec quel respect nos chroniqueurs en parlaient alors. Maintenant s'agit-il de la révocation d'un édit, d'une ordonnance sur les monnaies? Burel écrit : « Le peuple en jeta si grande » malédiction au roi que depuis lui est advenue; » et nous, nous avons la peine. »

Les Vélauniens, montagnards opiniâtres dans leurs affections comme dans leur colère, étaient lents à se détacher de cette vieille fidélité, je dirai

presque superstitieuse ; ils l'acceptaient aveuglément en héritage et la croyaient aussi immuable que leur religion, car jusqu'à ce jour la foi publique leur avait été aussi sainte que la foi des autels. — Cependant ils murmurent, ils s'indignent et finissent enfin par méconnaître les ordonnances du roi.

Cette révolution dans les idées avait dû nécessairement apporter beaucoup de tiédeur dans le dévouement, beaucoup d'égoïsme dans les relations. Chacun marchait en proportion de l'intérêt qu'il avait au mouvement ; et en général les populations sédentaires employaient toutes leurs ressources, toute leur énergie à chasser l'ennemi de chez elles, à s'isoler de l'action plutôt qu'à y prendre part. — Mais, comme cette politique d'inertie tendait à briser les mailles du vaste réseau, la ruse des partis appliquait tous ses efforts à réveiller par l'inquiétude, à irriter par les menaces les provinces qui se retiraient de la lutte.

Ainsi, un fait d'une haute importance que nous trouvons à chaque page de l'Histoire du Velay, c'est l'éternel cri d'alarme, les alertes continuelles qui arrivaient tantôt du camp royal, tantôt de la faction des Guise, quelquefois même du fond du Languedoc : « L'ennemi est à vos » portes, prenez garde! Vous avez dans vos » murs des citoyens qui vous trahissent et qui,

» si vous ne veillez, vous livreront aux huguenots, etc. (1). »

Toutefois, un appel à la vigilance fut souvent utile dans des pays isolés que des troupes nomades pouvaient surprendre et ravager à l'improviste. — Déjà le Velay, au moment où il s'y attendait le moins, avait subi les incursions des religionnaires; dernièrement encore la petite ville de Montfaucon venait de tomber en leur puissance (2). C'étaient plus de motifs qu'il n'en fallait pour accueillir les avis qui étaient journellement adressés. Du reste, nulle province ne se montra peut-être plus jalouse de sa foi, plus attentive pour conserver son indépendance. Le Puy surtout fit voir quelle sévérité lui inspiraient les traîtres et les apostats. — En voici un exemple :

Le 3 décembre 1585, Chatillon à l'aide de près de deux mille soldats croyant avoir facilement raison de cette ville, s'avança pendant la nuit pour la surprendre. Il avait laissé son armée à une ou deux portées d'arbalètes et, suivi de quelques pionniers, s'était embusqué sous les murs. Il comptait sur l'obscurité pour disposer à son aise ses batteries et faire sauter la porte du

---

(1) Arnaud, Histoire du Velay, tome 1er, pag. 340, 349, 384, 387, 389, 403, 406, 407, 408, 409, 412, 419, etc.

(2) Le 3 décembre 1585.

nord (celle des Farges), contre laquelle il venait d'appliquer deux gros pétards en fonte. Tout était prêt, il allait allumer les mêches, lorsqu'une grêle de pierres partit tout-à-coup des créneaux et le força de s'échapper au plus vite. La sentinelle placée au-dessus de la courtine de la porte avait découvert ses manœuvres, mais plus prudente que lui, avait répandu l'alarme sans qu'il pût s'en apercevoir. Un de ses hommes fut pris et pendu peu de jours après; quant à lui, dont l'intention n'était pas de perdre un temps et des soldats plus utiles ailleurs, voyant son plan déjoué il alla rejoindre Montmorency.

Les Aniciens, enchantés de l'heureuse issue de cette affaire, montèrent à Notre-Dame pour rendre grâces à Dieu. Un des pétards abandonnés par Chatillon fut suspendu en trophée aux voûtes de l'église (1); on décida que chacun jeûnerait et communierait; que pendant quarante jours on ferait des processions; et enfin, comme le bruit s'était répandu que les huguenots avaient des

(1) Ledit Chatillon et ses troupes se retirèrent à leur confusion, laissant un de leurs pauvres serviteurs pour enseigne, qui après fut pendu au Martouret. Et le pétard porté à la maison consulaire, l'ayant baillé à Monseigneur du Puy, quelque temps après, fut mis en lumière devant le grand autel de Notre-Dame, y ayant faict escrire le long du dict pétard les raisons et les noms des seigneurs consuls. — (BUREL).

intelligences dans la ville, il fut proclamé officiellement, à son de trompe, par les rues et carrefours, qu'on donnerait cent cinquante livres à ceux qui dénonceraient les traîtres à la justice(1). On poussa même si loin la sévérité des recherches à cet égard, qu'un citoyen convaincu de s'être endormi pendant sa faction fut condamné à faire amende honorable, en chemise, avec une inscription sur le dos.

Un grand nombre de suspects furent arrêtés et mis en prison; entr'autres, le fils d'un notaire, qu'on appelait *Jean Almèras* et qui jadis sous les ordres de Chatillon avait porté les armes pour la réforme. — Ce jeune homme fut mis à la torture et forcé dans les douleurs de faire des révélations que plus tard il rétracta. Pressé par le juge inquisiteur, il dit que deux à trois cents habitans du Puy, parmi lesquels étaient Reynard, Balalhon, Guitard et les deux frères Sabatier, n'attendaient que l'éclat des pétards de l'ennemi pour s'élancer à son secours et lui livrer la ville. — D'après cette déposition la justice dressa ses poursuites et entama un procès qui ne dura pas moins de trois mois consécutifs. Tous ceux qui refusaient

---

(1) Serait faicte une criée et proclamation par les carrefours de la ville que : *Qui sauroit des nouvelles par ouy-dire ou autrement, de qui auroit manié et pratiqué avec les dicts voleurs et les avoir fait venir pour la ruine de la ville, que on leur donneroit cinquante escus pour leur vin.* — (Burel).

de répondre ou dont les paroles ne semblaient pas assez précises étaient appliqués à la question.

Enfin, le 4 janvier 1586, Alméras fut condamné à être pendu au gibet du Martouret.—Au moment où ce malheureux montait sur l'échafaud pour subir sa sentence, il fit une rétractation publique et déclara que c'était faussement qu'il avait accusé les prisonniers, auxquels il demandait bien pardon.

Cet événement jeta un grand trouble dans la ville. Les parens et les amis des intéressés s'emparant des dernières paroles d'Alméras, s'assemblèrent en tumulte pour réclamer la délivrance générale des détenus. La justice résista avec vigueur, et comme elle craignit quelques violences elle fit immédiatement fermer les portes de la ville et, sans désemparer, poursuivit le cours de ses informations.

Aussitôt il fut publié solennellement un monitoire qui prononçait l'excommunication contre tous ceux qui d'une manière quelconque sauraient quelque chose et ne voudraient pas le déclarer. — On fit si bien diligence que, le 27 du même mois, Jacques Balalhon fut massé, roué en place publique et son cadavre porté sur une claie au pilori de Ronzon; Antoine Sabatier pendu, et quelques jours après son frère Claude décapité (1).

---

(1) Et quant aux autres prisonniers, il fut plus à plain procédé, ce que trouverez aux actes du seigneur prévost (BUREL).

Ces grandes et terribles exécutions furent terminées par une procession magnifique à laquelle voulurent assister toutes les illustrations de la province. Mr le sénéchal, le juge mage, les consuls et les gens de justice étaient en tête, vêtus de leurs robes; le pétard de Chatillon y fut aussi porté; et depuis lors, tous les ans en mémoire de cette heureuse délivrance on fit une semblable procession.

§. XXVIII.

LE VELAY-RAVAGÉ PAR LA FAMINE, LA PESTE ET LA GUERRE.

1586.

Voici de quelle manière le chroniqueur du Velay commence le récit de l'année 1586 : « Le » pauvre peuple des montagnes avait été si ruiné » par les guerres et après par la misère du temps » qu'il mourait de faim. — On en trouvait en » grande abondance morts dans la neige; car » aussi, en vérité, ils se nourrissaient de pain » d'avoine, de fougères et d'écorce d'arbres, » chose digne de mémoire!... Ils s'en venaient » retirer au Puy, par grande force, et étaient si » amaigris, si défaits, qu'ils ressemblaient à des

» corps morts sortis du sépulcre. Les chasse-
» coquins ne les pouvaient empêcher d'entrer.
» Ils tenaient la place, depuis la porte d'Avignon
» jusqu'à celle de Saint-Laurent, et avaient rem-
» pli l'hôpital. — De telle sorte que les bonnes
» gens de la ville leur portaient l'aumône de pain
» et de potage qu'ils leur faisaient manger ;
» mais aussitôt qu'ils en avaient goûté, leurs
» boyaux se refermaient, puis ils mouraient. »

La mortalité devint si considérable que tout servit de lieu de sépulture : les cloîtres, les églises et enfin la place même où succombaient les pauvres victimes.

Les denrées étaient hors de prix et si rares que ceux qui avaient quelqu'argent s'en procuraient avec peine. — Les mesures les plus rigoureuses furent prises par les consuls pour que le peu de grains qui restait encore ne pût être soustrait du service général. Tous les greniers furent scrupuleusement visités et les meuniers obligés, sous peine d'une amende de dix écus, de faire inscrire sur un registre ouvert exprès à la porte de la ville, le blé qu'ils emportaient et qu'ils s'obligeaient de représenter en mouture. — D'un autre côté, les boulangers eurent ordre de faire de petits pains d'une livre qui leur furent payés par la commune à raison de la taxe, mais qu'on distribua aux malheureux à un sou la pièce.

Cependant, la famine augmentait à tel point que les indigens de la ville réclamèrent pour eux seuls les secours qu'on apportait aux montagnards émigrés étendus par centaines dans les fossés et aux portes des monastères. « Quoi! disaient-ils » avec colère, nos compatriotes seront plus » sensibles aux souffrances de gens qu'ils ne » connaissent pas qu'à celles de ceux qui les ont » défendus dans les jours de danger?.. Ils passent » devant nous qui leur tendons la main et por- » tent leurs secours aux étrangers... Ils n'en ont » pas le droit.... » A ces mots ils se précipitaient sur les aumônes et s'en venaient presque arracher le pain de la bouche des mourans. — Pendant toutes les nuits les malheureux ouvriers qui depuis long-temps restaient sans travail, parcouraient les rues accompagnés de leurs femmes et de leurs enfans; ils priaient, ils pleuraient en demandant la charité de porte en porte, et quand on ne voulait pas les entendre ils s'arrêtaient devant les maisons des riches, commençaient par des murmures, ensuite venaient les menaces, et criaient enfin : *donnez..., donnez ou nous prendrons partout où nous trouverons!*... (1)

Loin de s'apaiser à la fin de l'hiver, le fléau

---

(1) Manuscrit original de Burel. — Manuscrit dit de M. de Saint-Sauveur.

redoubla ses ravages, et ce qu'épargnait encore la famine, la peste vint le réclamer. — Ce n'était plus dans les cimetières ni dans les églises qu'on pouvait ensevelir les cadavres; la contagion s'étendit avec une si effrayante rapidité, éclatant partout à la fois, qu'il fallut creuser d'énormes fosses en dehors des murailles pour y jeter pêle-mêle les victimes de chaque jour. — Tel était le désespoir de cette population misérable que, dit Burel, la nuit entière, le jour tout entier, ils criaient: *Alarme!... Nous mourons de faim!....* Et encore quand on venait pour les secourir ils mordaient comme des chiens enragés.

L'encombrement et le besoin étaient si grands, aux fêtes de l'Ascension, vers l'endroit où l'on avait coutume de porter les aumônes que ceux qui étaient chargés de les distribuer, soit qu'ils ne pussent résister aux violences qu'ils éprouvaient, soit que le contact trop prolongé des pestiférés les effrayât, se retirèrent laissant encore beaucoup de monde sans secours, et renvoyèrent au lendemain l'œuvre charitable qu'ils n'avaient pas le courage d'accomplir. Mais le lendemain, quelle ne dut pas être leur douleur, lorsqu'ils trouvèrent étendus morts dans les fossés plus de quatre à cinq cents hommes, victimes de leur fatal égoïsme?....

Dans ces tristes conjonctures l'amiral, duc de Joyeuse, favori du roi, s'avançait à la tête d'une

armée de dix mille hommes (1) pour combattre Henri de Navarre. — En quittant la cour, le présomptueux général s'était engagé de soumettre tous les sujets rebelles à la couronne et à la foi qu'il rencontrerait sur sa route, et de ne reparaître que vainqueur du Béarnais.

Joyeuse, en attendant qu'il pût tenir la seconde partie de sa promesse, se mit en mesure d'accomplir la première : il traversa la Limagne, vint à Brioude prendre connaissance des lieux et demeura quelques jours dans cette ville pour diriger ses plans d'attaque contre les places insoumises du Velay, du Gévaudan, du Rouergue et d'une partie de l'Auvergne. — Déjà des ordres avaient été expédiés de Paris afin que le Velay eût à lui fournir pour sa part trois mille écus et sept cents septiers de blé. Comme il était impatient de recevoir cette taxe, il expédia en toute hâte un courrier au Puy réclamant, sous peine de traverser la province et d'y séjourner avec son armée, une somme de quinze mille écus et les six canons de la ville.

Les états immédiatement assemblés décidèrent que sans désemparer un emprunt allait être fait aux personnes les plus riches jusqu'à con-

---

(1) Burel dit vingt mille. — M. Lacretelle, mieux informé sans doute, ne porte le chiffre qu'à dix mille.

currence de la taxe royale et qu'on l'enverrait à l'amiral par le gouverneur lui-même, avec humble prière de ne pas exiger davantage ; car la misère du pays ne permettait pas un plus grand sacrifice.

Saint-Vidal remplit sa mission. — Toutefois, pour donner une preuve de la sincère affection de sa province à la cause royale il remit, seulement comme prêt, les canons demandés. — L'argent et l'artillerie furent acceptés. On loua le zèle des catholiques Vélauniens, on remercia les Aniciens de leur obligeance; mais, on ne leur rendit jamais rien, ce qui était alors assez la coutume.

Ce fut dans le Gévaudan que Joyeuse occupa les courts loisirs que le roi de Navarre lui laissait encore. — De Brioude, il courut mettre *le siége* devant le château du Malzieu qu'il soumit en quarante heures et dont il confia le gouvernement à Saint-Vidal. — De là, il vint devant Marvéjols qui, malheureusement tarda trop à capituler. Après huit jours d'une héroïque défense, cette ville épuisée demanda grâce; pour toute réponse le vainqueur ordonna l'*incendie*, le pillage et le massacre, puis se retira laissant encore cette proie expirante entre les mains de Saint-Vidal, conseiller, dit-on, de ces infâmes cruautés.

Après plusieurs autres conquêtes aussi faciles,

Joyeuse enorgueilli s'avançait triomphalement à travers le Poitou lorsqu'il se vit tout-à-coup en face de son redoutable adversaire. — Dès ce moment la fortune sembla l'abandonner. Chassé de poste en poste, en moins de quelques jours il perdit plus de soixante prisonniers. Henri, par d'adroites manœuvres, regagna les confins du Périgord attirant après lui l'ennemi dans la plaine de COUTRAS (1) dont il avait par avance étudié les dispositions.

---

(1) BATAILLE DE COUTRAS. — Les deux armées présentaient un aspect bien différent. — Celle du roi, commandée par le plus vaniteux gentilhomme, étincelait de riches armures, de belles casaques de soie et de velours, de broderies d'or, d'aigrettes en pierreries. A voir ces brillantes parures on eût dit des chevaliers prêts pour un magnifique tournoi. — Le camp des huguenots, au contraire, était calme, pauvre, modeste, mais terrible dans sa sévère attitude. Ne croyez-vous pas voir la brillante armée de Darius? disait Henri. Heureusement, compagnons, nous ne ressemblons pas mal aux Macédoniens.... — Ils ont peur, disait Joyeuse à Lavardin, son aide-de-camp; regarde, ami, ils prient. — Las! Monseigneur, ne vous y trompez pas, ces gens là ne sont jamais plus terribles qu'au sortir de la prière....

En effet : les protestans entonnèrent d'une voix retentissante le psaume de Marrot :

La voici l'heureuse journée
Où Dieu couronne ses élus...

Le roi de Navarre, en habile général, s'empara d'une butte pour mettre son armée à couvert; puis affectant une apparence de désordre, disposa tout, au contraire, pour une prudente

§. XXIX.

PRADELLES.

1588.

Le 10 mars 1588, deux heures avant le jour, les habitans de Pradelles furent tout-à-coup éveillés par les arquebusades d'une bande de

---

attaque. — *Que pensez-vous de cette troupe dorée!* dit-il à ceux qui l'entouraient, *ne vous rejouit-elle pas!... Allons, amis, tombez sur M. de Joyeuse; c'est un nouveau marié qui a encore l'argent de son mariage dans ses coffres.*

A huit heures du matin l'artillerie commença à donner. Celle des catholiques, quoique beaucoup plus considérable, *était* dans la plaine et portait mal, tandis que celle des huguenots, placée sur la hauteur et dirigée par Rosni, faisait un ravage horrible. — Joyeuse, qui ne tarda pas à sentir le désavantage de sa position, fit sonner la charge. Les deux armées en vinrent aussitôt aux mains.

Le nombre devait assurer la victoire, car le courage était égal dans les deux camps. Un instant le roi de Navarre crut la bataille perdue; les troupes gascones commandées par Latré-mouille et Turenne eurent peur; quelques soldats commençaient à fuir, Condé s'en aperçoit, les encourage; Montausier vient et se met à crier devant tous : *Au moins, compagnons, souvenez-vous que ce ne sont pas les Poitevins qui désertent.* — Ce seul mot rendit la fierté aux Gascons qui revinrent au combat. — De son côté, le comte de Soissons eut la même inquiétude. Ses soldats, gagnés par le mauvais exemple, se retranchaient

religionnaires qui s'étaient avancés secrètement pour prendre et piller la ville. Les premiers qui s'aperçurent du péril coururent au clocher de l'église et sonnèrent le tocsin; en quelques instans tous les autres étaient sur les remparts. Ils allaient être vaincus lorsque l'un d'eux, qui n'avait d'autre arme que sa fronde, lança une pierre contre Chambaud le capitaine, l'atteignit au front et le tua du coup.

Découragés par la mort de leur chef, quoiqu'au

---

sur les derrières. *Vous vous égarez*, dit le comte, *regardez, camarades, l'ennemi est de ce côté, prenez donc le chemin le plus court pour le battre... Allons droit à lui, suivez-moi...* Et ils obéirent.

Henri, à la tête de son armée, était admirable de talent et de bravoure. Partout en même temps, toujours au poste le plus périlleux, son panache était un drapeau, sa poitrine un bouclier. — *Rends-toi, Philistin*, crie-t-il à tous ceux que sa clémence épargne ; et les plus jeunes il les renvoie même sans rançon. — *Allez, enfans*, reprenait-il avec bonté, *retournez vers mon frère et dites-lui que je saurai lui faire recueillir les fruits de ma victoire.* — En effet, il fut vainqueur et n'eut à déplorer la mort que de cinq officiers et de vingt soldats.

Le soir même de cette mémorable journée, Henri vint souper au château de Coutras. — Quand il entra dans la grande salle, le premier objet qui frappa sa vue fut les cadavres nus des deux Joyeuse exposés aux sarcasmes de ses gentilshommes. *Ce moment, Messieurs*, dit-il avec sévérité, *est celui des larmes, même pour les vainqueurs...* Et après le repas, il écrivit au roi cette lettre : « Sire, Monseigneur et frère, remerciez Dieu, j'ai » battu vos ennemis et votre armée... »

moment de pénétrer dans la ville, les huguenots prirent la fuite, abandonnant armes et munitions aux montagnards ébahis de leur soudaine victoire. — Pour perpétuer cet heureux événement Pradelles s'engagea par un vœu solennel (1) à faire chaque année, le 10 mars, une procession en action de grâce à Dieu et à Notre-Dame.

Le lundi de la Pentecôte on célébrait aussi un autre anniversaire en mémoire d'une délivrance plus merveilleuse encore. Le chroniqueur raconte, sans fixer de date, que les hérétiques venant faire le siége de la ville, *devinrent tous aveugles, frappés par un nuage noir qu'ils rencontrèrent à la Croix du frère Vidal.* — Ce fait, que nous transcrivons fidèlement, est au moins fort inexact; sans la cérémonie à laquelle il a donné lieu et qui est un témoignage en sa faveur, nous serions entièrement disposés à le nier, car nul de nos historiens n'en fait mention. Admettons cependant qu'un jour quelques bandes ennemies eurent l'intention de venir s'emparer de Pradelles, mais que saisies par la tourmente le vent leur chassa la poussière dans les yeux et les força à rétrograder. Rien n'est plus possible, surtout pour ceux qui savent quelles tempêtes s'élèvent par fois sur ces hautes montagnes.

---

(1) Fait par acte public, reçu Deabriges, notaire royal.

Nous ne connaissons qu'une autre circonstance où les huguenots parurent dans ces parages. Quoiqu'elle soit antérieure de six ans nous devons la rapporter ici pour compléter sommairement ce qui regarde cette ville frontière, une des portes principales du Vivarais (1).

C'était en 1582 ; le comte de Chatillon, fils de l'amiral Coligny, était alors dans le Languedoc à la tête d'une petite armée. Pour entretenir ses troupes, en attendant de plus importantes affaires, il les conduisait tantôt sur un point tantôt sur un autre, rançonnait villes et châteaux, s'emparait des plus faibles, faisait capituler les plus forts et s'approvisionnait ainsi. — Vers la fin d'août il fit savoir à Mr de Saint-Vidal, gouverneur du Velay, qu'il s'apprêtait à pénétrer dans sa province et à la soumettre impitoyablement aux droits de la guerre, si mieux elle n'aimait s'imposer par avance une contribution raisonnable.

Chatillon vint attendre la réponse à Pradelles, où il mit son armée en garnison. Il y resta plusieurs semaines, probablement jusqu'à ce qu'il eut épuisé toutes les ressources de la contrée ; car ceux du Puy lui avaient depuis long-temps fait remettre cinq cent cinquante

(1) Pradelles, aujourd'hui dans le département de la Haute-Loire, jadis dans la province du Vivarais, passe pour la ville la plus haute de France.

écus (1) et lui ne s'était point encore retiré. — Cependant, il ne faudrait pas croire que ces déprédations pussent se commettre impunément sur toutes les terres. Il était plus d'un gentilhomme qui, fièrement retranché derrière ses bonnes murailles, se tenait armé et toujours prêt à défendre ses domaines au péril de ses jours. Le seigneur de Beaune, par exemple, inquiété par quelques soldats de Chatillon qui étaient venus piller ses fermes, en saisit un et sans autre façon de justice le fit pendre devant le portail de son castel (2).

---

(1) Saint-Vidal et les consuls du Puy, jugeant convenable de détourner cette armée commandée par Chatillon, fils du feu amiral de France, députèrent à ce général des protestans le capitaine Gralhac, attaché au service de l'évêque du Puy, suivi d'un trompette. Chatillon accorda l'objet de leur demande, moyennant la somme de 550 écus, qui lui fut comptée à Pradelles.

(Arnaud, Histoire du Velay, tome 1, pag. 407).

(2) En face de ces nombreux châteaux forts qui, sur les cimes de roches escarpées plus encore défendus par la nature que par l'art, garantissent le Velay du côté du midi, Chatillon n'était nullement disposé à tenir la menace qu'il avait faite à Saint-Vidal, et quelque minime que fût la rançon, il ne jugea pas prudent d'attendre la mauvaise saison à Pradelles.

§. XXX.

SUCCÈS DES RELIGIONNAIRES DANS LE VELAY.

Après le premier siége de Saint-Agrève, quand Saint-Vidal eut chassé les huguenots, comme il n'avait pas assez de troupes pour laisser garnison il fit démanteler la place et se retira. Cependant peu après son départ une bande de religionnaires survint, releva les murailles, les rendit plus fortes encore qu'auparavant, puis se mit à rançonner la campagne d'un si cruelle façon que les habitans éplorés vinrent en foule trouver les gouverneurs du Velay, du Vivarais en leur demandant protection pour leur vie et pour leurs biens.

Un fait bien digne de remarque et qui est propre à faire comprendre la véritable situation du pays à cette époque, c'est cette apparente incurie des chefs que parfois on ne peut concilier avec une bravoure comme celle dont ils font preuve si souvent. — Tout-à-coup nous les voyons sonner l'alarme et convoquer le ban et l'arrière-ban. A leur voix les évêques, les moines, les châtelains marchent en tête de leurs vassaux, s'arment avec enthousiasme contre les infidèles déprédateurs; ce sont de petites croisades pour la défense de la foi et

de la terre natale : puis au retour de ces victorieuses expéditions, sans penser à recueillir ni à conserver les fruits de la conquête, chacun satisfait rentre chez lui en attendant de nouveaux périls. — Donc, comment se faisait-il que Saint-Vidal, par exemple, lui si actif, si vigilant, laissât aux bandes huguenotes tout le loisir de s'établir dans le pays, et ne vint les combattre seulement que lorsqu'elles y avaient acquis de fortes positions ?

Le fait s'explique par l'organisation militaire et administrative des petits états comme le Velay, le Gévaudan, et surtout par les difficiles communications des pays montagneux. — Si le gouverneur eût eu des troupes permanentes en assez grand nombre, soldées par l'état ou par la province, s'il eût pu les faire mouvoir à son gré, laisser de fortes garnisons dans toutes les places conquises sans pour cela trop diviser ses forces, si les neiges et les glaces ne l'eussent pas empêché six mois de l'année d'aborder une partie du territoire, si enfin, l'escarpement de certaines retraites ne lui eût pas rendu toute poursuite périlleuse; sans doute que le premier acte de son pouvoir eût été de purger les montagnes de ces hordes parasites.

Il n'en était point ainsi. — Pour se mettre en campagne il fallait faire des levées spéciales d'hommes et d'argent, il fallait surtout déter-

miner dans les rangs de la noblesse un généreux élan de patriotisme qui portât les châtelains à offrir à la cause commune le secours de leur exemple et de leurs bras. — Or, ce moyen toujours très-onéreux n'était encore efficace qu'autant qu'il ne se reproduisait pas trop souvent. Pour que l'appel du gouverneur fût favorablement entendu, il était nécessaire que la clameur publique l'eût déjà préparé, justifié, commandé. Ce n'était donc que dans un grand danger, malheureusement quelquefois après un commencement de sanglantes exécutions, lorsque les plaintes arrivaient de partout, que l'on pouvait espérer l'appui de la justice militaire.

Voilà, ce me semble, comment il faut expliquer cette apparente imprévoyance de Saint-Vidal qui, après avoir chassé les religionnaires de Saint-Agrève et rasé ses murs en 1580, fut obligé pour ainsi dire de voir l'ennemi reprendre pierre à pierre possession de la place, la fortifier de nouveau et recommencer ensuite ses anciens brigandages.

Cependant son appel fut entendu lorsqu'en 1588, ligué avec Tournon et de Chaste (1), il résolut de reprendre une deuxième fois la ville rebelle. Douze mille hommes, tant de milice bourgeoise, de gens d'arme ou de pied que de

(1) *Tournon*, gouverneur du Vivarais; *de Chaste*, sénéchal du Velay.

volontaires, vinrent se rallier sous les drapeaux de ces trois gentilshommes (1). — L'attaque commença le 8 septembre et fut désastreuse pour les assaillans. Les journées qui suivirent n'eurent pas plus de succès. Au bout d'un mois, les gouverneurs, désespérant de réussir, proposèrent alors des capitulations qui furent acceptées. — C'était un singulier spectacle, il faut en convenir, de voir ces religionnaires triomphans quitter la ville et le château mêche allumée, tambour battant, escortés jusqu'aux frontières, en façon de sauf-conduit, par le sénéchal du Velay lui-même!... Les prisonniers furent réciproquement rendus et probablement, quoique ne le dise pas le chroniqueur, une forte rançon fut payée par les états réunis du Velay et du Vivarais.

Pour la plupart de ces bandes nomades, élevées au métier de pillards comme jadis les routiers, la guerre n'était certes pas une nécessité de conscience, mais un moyen de fortune. Vassal souvent accablé sous l'impôt le montagnard émancipé, plus que tout autre dut préférer aux infertiles sillons de son pays la chance des combats. C'était

(1) Quoi qu'en dise le chroniqueur contemporain, nous avons bien de la peine à penser qu'une armée de 12,000 hommes ait été obligée de capituler devant quelques centaines de huguenots; mieux vaut croire que le nombre des catholiques est considérablement exagéré.

une vie nouvelle qui allait à son caractère aventureux. Habitué aux émigrations annales, lui du moins ne changeait pas d'habitudes; seulement il allait demander à sa force ce qu'autrefois il n'attendait que de son travail. La fatigue et les périls ne lui faisaient point obstacle, il y était habitué dès l'enfance. — Donc, à cette funeste école des guerres civiles ce fut lui qui dut trouver le plus de profit; aussi en moins de dix années la population des montagnes s'était-elle considérablement amoindrie; des hameaux tout entiers étaient abandonnés à la garde de quelques vieillards et de femmes désolées.

Les paysans du Velay, du Gévaudan et du Vivarais, enrôlés comme les reîtres allemands ou les condottieri italiens, guidaient leurs bandes à travers les sentiers les plus secrets, les plus escarpés des Cévennes. — Quelques-uns avancés en védette allaient étudier le pays, s'assuraient des dispositions, des ressources de telle ou telle localité, puis allaient avertir leurs compagnons qui tout-à-coup paraissaient.

A peu près vers le temps dont nous parlons on arrêta à Polignac un de ces éclaireurs venus dans le dessein de surprendre le château; malheureusement pour lui il manqua d'adresse et de courage; se laissa prendre, avoua sa perfide mission et fut pendu haut et court sur la place du Martouret, au Puy. — Averti par l'espion,

Saint-Vidal se tint en garde. Entr'autres précautions, il enjoignit à la compagnie des tanneurs qui habitait les faubourgs de crier aux armes au moindre mouvement, afin que la sentinelle placée sur les remparts fût aussitôt prévenue. — De son côté le commandeur de Saint-Barthelemy établit près de sa maison un corps-de-garde composé de dix hommes.

Après la triste campagne de Saint-Agrève, le sénéchal de Chaste, jaloux de venger l'honneur de ses premières armes, courut assiéger le château d'Agrain, situé sur les frontières du Gévaudan. De Chaste avait dit en partant à Saint-Vidal : « Laissez-moi faire, Mr le gouver- » neur, dans trois jours notre prévôt du Puy » vous donnera des nouvelles de ce Chambonas » damné (1), auquel je prépare pour sa dernière » toilette un beau collier de chanvre. » — Il partit, mais ne fut pas plus heureux dans cette seconde expédition ; car il lui fallut compter mille écus au capitaine qui ne quitta cette place que pour aller s'emparer d'Arlempdes, situé sur les rives de la Loire.

Dans ce nouveau poste Chambonas se rendit encore plus redoutable au Velay. Retranché

---

(1) Capitaine de la bande de religionnaires qui occupait Agrain.

derrière d'épaisses murailles il pouvait impunément opprimer le pays; alors Saint-Vidal, qui n'aimait pas de Chaste et qui déjà l'accusait d'ignorance, vint lui-même mettre le siége devant le château. Cependant ses efforts échouèrent comme ceux du sénéchal et, à sa grande honte, il se vit obligé d'entrer en composition avec son ennemi.—De Brès, doyen de Notre-Dame, et Claude Lafont, notaire au Puy, furent ses parlementaires; mais le capitaine fier des deux succès qu'il venait d'obtenir se montra plus exigeant. Il demanda de nouveau mille écus et cette fois, non plus pour abandonner la place, car il prétendait au contraire s'y établir avec quarante hommes de garnison, mais uniquement pour cesser ses injustes déprédations. — St-Vidal repoussa avec colère un traité qui eût été pour lui un affront éternel et, comme devant Espaly, obtint par la trahison ce qu'il n'avait pu arracher avec les armes. « En effet, dit Burel, Dieu qui » donne rétribution et salaire à ceux qui le » méritent, selon leurs œuvres, permit que ce » Chambonas fût salarié de ses honorables vaca- » tions... Enfin, l'un des soldats qu'il avoit en sa » compagnie le meurtrit, le tua, le vola, se » saisit de son trésor, de ses armes et de ses » autres biens. — Par ce moyen le château fut » remis à l'obéissance du roy. »

Quoique le chroniqueur ne s'explique point

clairement sur cette circonstance, il n'est pourtant pas douteux que l'assassinat du capitaine n'ait été suscité par les manœuvres corruptrices du gouverneur. A défaut de témoignages plus certains, sa conduite jusqu'à ce jour autoriserait toute supposition de cette nature.

§. XXXI.

CONSEIL DES SEIZE A PARIS.

Barricades. — Etats de Blois. — Assassinat des Guise.

1588.

Comme l'avait prévu Catherine, Henri *III* en se déclarant chef de la ligue put introduire dans ce parti un grand nombre de fidèles serviteurs et briser ainsi toutes les trames de cette dangereuse association. Alors, les conspirateurs ne se trouvèrent plus que des sujets vaincus, malgré eux attachés par un nouveau lien. — Si, dès le moment où le roi avait eu la pensée de pénétrer dans le camp de ses ennemis il avait eu l'énergie suffisante pour les diriger, l'arme qu'ils avaient préparée pour le perdre devenait entre ses mains l'instrument glorieux de sa puissance. Il n'en fut point ainsi; Catherine n'était

adroite que par perfidie. Heureuse pour nouer une intrigue, pour détourner un péril menaçant, elle ne savait rien de cette politique courageuse et loyale qui seule peut assurer un succès durable. Contente d'une démonstration qu'une vanité jalouse contre les Guise avait inspirée, elle crut avoir assez fait pour son repos, tandis que les conjurés bientôt revenus de leur frayeur se réunissaient de nouveau.

Un conseil permanent fut établi dans Paris, et chacun des seize quartiers y envoya des délégués. Moines, curés, médecins, magistrats, étudians, officiers, vinrent y représenter plus de vingt mille mécontens. Les uns voulaient agir pour donner la couronne au duc de Guise, les autres pour l'offrir au roi d'Espagne; tous étaient d'accord pour l'enlever au faible Henri III. Les moins cruels parlaient de le jeter dans un couvent, beaucoup voulaient sa mort.

Cependant aucune des tentatives contre la personne royale ne pouvait réussir; les seize plusieurs fois avaient décidé son arrestation, et il arrivait toujours que le roi prévenu ne paraissait pas en public ou ne se montrait que suivi d'une puissante escorte. Evidemment le conseil était trahi. Le traître était Nicolas Poullain, lieutenant de prévôt, homme en apparence très-exalté et dont personne ne pensait à se défier. Voyant cela, Bussy-le-Clerc, fougueux ligueur, écrivit au duc

de Guise pour l'appeler à Paris et lui offrir le commandement de vingt mille bourgeois armés. Le roi, qui sans doute savait cette démarche, écrivit de son côté pour engager son cousin à rester en Lorraine. Dans cette alternative, celui-ci n'écoutant que son ambition, partit.... Les seize l'attendaient aux portes de la capitale, et dès qu'il parut ce fut un triomphe : *Vive! vive le nouveau Machabée!* criait-on partout, *il vient nous sauver du massacre; c'est à la cour d'Hérode à trembler.* — Guise (10 mai 1588) descendit à l'hôtel de Soissons, où habitait la reine-mère. Il accabla cette astucieuse princesse de protestations hypocrites; et tandis que l'un et l'autre échangeaient de bienveillantes paroles, ils cherchaient à se tromper tous les deux.

Le duc, suivi des acclamations de la foule, se rend au Louvre. Le roi le reçoit fort sévèrement; mais instruit de la quantité de populaire qui se rue aux portes du palais, il se contient. — Deux jours après, vers les six heures du matin, on voit entrer dans Paris quatre mille hommes de troupes suisses et françaises commandées par le maréchal de Biron. — Henri III veut alors sortir pour aller au-devant d'eux; l'alarme se répand par la ville; partout on dit que le roi n'attendait que ce renfort pour recommencer une nouvelle Saint-Barthelemy. Le tambour bat, le tocsin sonne à toutes les paroisses, les citoyens prennent leurs armes,

les étudians, les moines accourent les premiers sur la place Maubert, on tend les chaînes dans les rues, on forme des barricades, les femmes, les enfans lancent des projectiles enflammés du haut des croisées tandis que les hommes se battent.

Les insurgés s'avancent jusqu'au Louvre; plus de cinquante mille vont s'en rendre maîtres, lors que le duc de Guise se présente en habit de soie, sans armes, comme un médiateur pacifique, et cherche à calmer la multitude par des paroles qu'il sait bien ne devoir que l'irriter davantage. Pendant ce temps, Catherine sort du palais, demande à négocier et à présenter au duc les soumissions de la couronne.—Le peuple s'apaise, la nuit se passe; mais le lendemain Henri n'est plus à Paris, il s'est sauvé à Chartres suivi de seize gentilshommes. *Ville ingrate*, s'est-il écrié en fuyant, *ville mon ennemie*, *je jure de ne rentrer dans tes murs que par la brèche.*

Dès que le duc sut la fuite du roi, sa première pensée fut pour ainsi dire de prendre possession de Paris. Il courut chez le premier président Achille de Harlay, le pria de joindre ses efforts aux siens pour contenir le peuple, rendre la force aux lois et dompter l'hérésie. Harlay lui fit cette courageuse réponse : *C'est grande pitié*, *Monsieur*, *quand le valet chasse le maître. Au reste*, *mon ame est à Dieu*, *ma foi à mon roi*,

mon corps entre les mains des méchans, ils en feront ce qu'ils voudront. Vous me parlez d'assembler le parlement : mais quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité (1). Guise ne trouva pas partout une si fidèle résistance, les gouverneurs de la Bastille et de l'arsenal lui remirent leurs clefs et bientôt toutes les issues de Paris lui furent soumises.

Tandis que les ligueurs régnaient ainsi dans la capitale, le roi de son côté conspirait contre leur chef, mais dans le plus profond mystère. De Chartres, il transporta sa cour à Rouen où il publia un *édit d'union*. Il se déclarait de nouveau chef de la ligue, pardonnait le passé, nommait le duc généralissime de toutes ses armées et s'engageait à convoquer à Blois les états généraux.

Ce fut le seize octobre que ces états s'assemblèrent; ils n'étaient presque composés que de ligueurs. — Guise, de l'air le plus respectueux, vint au-devant du roi qui le sourire sur les lèvres semblait avoir tout oublié. Les deux ennemis étaient en présence, ils se mesuraient des yeux; l'un et l'autre n'étaient venus que pour étouffer un rival dans un dernier embrassement. Cependant, malgré la réserve qu'ils cherchaient à s'imposer, leur haine les

---

(1) LACRETELLE, livre 10, tome III, page 286.

trahissait et perçait à chaque mot sous leurs perfides sourires (1).

Le roi, tous les jours humilié publiquement en présence d'une assemblée hostile, ne voulut pas reculer davantage l'instant de se venger. Pour frapper son ennemi, il préféra les lieux témoins de son insolence. — On approchait des fêtes de Noël; Henri prétextant ses devoirs religieux s'enfermait de longues heures sans recevoir personne; et tandis que chacun le croyait préoccupé du soin de son ame, lui tenait secrètement conseil avec le maréchal d'Aumont, le colonel Alphonse, les deux frères Rambouillet, et décidait la manière la plus prompte de se défaire du roi des barricades.

Le vingt-deux décembre, le conseil fut convoqué de meilleure heure qu'à l'ordinaire; le

(1) Le roi recevait toujours le duc de Guise à son audience, à son conseil. Il semblait lui dire : « Je vous abandonne tout; épargnez-moi d'inutiles affronts. » Un jour ils soupaient ensemble, et tous deux s'efforçaient de donner à ce repas un air de cordialité. « Buvons, dit le roi, à nos bons amis les huguenots. » Tous les convives comprirent que le roi, par ce mot, voulait faire entendre que sa haine contre les hérétiques ne le cédait point à celle du duc de Guise. « Et à nos bons amis les barricadeurs, » ajouta vivement le roi. — Le duc de Guise, avec un rire forcé, laissa passer une plaisanterie qui assimilait les ligueurs aux protestans.

(LACRETELLE, livre 10, tome III, page 298.)

duc, qui sortait des bras de sa maîtresse, Madame de Séauves, arriva le dernier. A peine fut-il entré qu'on referma sur lui les portes, ce qui l'inquiéta un peu. Alors seulement, plusieurs secrets avis qu'il avait dédaignés lui revinrent en mémoire; pourtant il ne voulut pas avoir l'air ému et se présenta au conseil le visage riant. — Il y avait à peine quelques instans qu'il était assis, lorsqu'un secrétaire d'état vint le prévenir que Sa Majesté désirait lui parler dans son cabinet.

Le duc se lève et sort. Sur l'escalier un groupe de gentilshommes l'entoure; il pâlit. Saint-Maline lui porte un coup de poignard à la gorge, Lognac fait un signe aux gardes qui se précipitent sur lui et l'achèvent. Alors le malheureux duc chancelle, tombe en s'écriant : *Mon Dieu, je suis mort! Ayez pitié de moi! Pardonnez-moi mes péchés!* — Le roi soulève la portière de sa chambre; mais épouvanté du crime qu'il a commandé, il s'arrête. Ce n'est que lorsqu'il est bien sûr que sa victime n'existe plus, qu'il ose s'approcher et qu'il examine froidement le cadavre étendu à ses pieds.

Déjà d'autres satellites se sont emparés du cardinal de Guise ainsi que de l'archevêque de Lyon et les ont conduits tous les deux prisonniers dans les combles du château. D'autres enfin, répandus par la ville, ont arrêté la vieille duchesse de Nemours, mère de Guise; le prince de Joinville,

son fils; le marquis d'Elbeuf, son cousin; le cardinal de Bourbon et tous les principaux chefs de la ligue.

Après ce coup téméraire, Henri III court triomphant chez Catherine, qui était au lit malade, et lui dit : *Félicitez-vous, ma mère, c'est maintenant que je suis roi de France, puisque le roi de Paris n'est plus.* — A cette nouvelle, la reine, sans laquelle son fils n'avait encore rien osé tenter, ne répondit que ces mots : *J'ai peur pour vous, car vous avez bien coupé; mais maintenant il faut coudre.*

Le cardinal et l'archevêque, enfermés dans le même appartement, avaient passé la nuit dans les larmes. Résignés à la mort, ils se confessèrent l'un à l'autre; et le lendemain matin, quand Dugast, capitaine des gardes, entra dans leur prison il les trouva à genoux qui priaient. « Mr de Lyon, dit-il, veuillez me suivre, le roi vous attend. » Le cardinal crut qu'on conduisait son compagnon au supplice; il se leva, lui serra doucement la main et tout bas prononça ces paroles: « Monseigneur, pensez à Dieu. » L'archevêque qui prévoyait la vérité, ajouta : « Vous-même, Monseigneur, pensez-y. » En effet, quand le cardinal fut seul, Dugast revint suivi de quatre soldats armés de pertuisanes et s'écria : « Le roi m'ordonne de vous faire périr, préparez-vous. » Le prélat fit une courte prière, s'inclina, puis se couvrit la tête de sa robe.

«Exécutez votre commission, dit-il, je suis prêt; » et il tomba mort aux pieds de ses bourreaux.

Douze jours après ce dernier crime, Catherine de Médicis mourut. — Voici comment le JOURNAL DE L'ETOILE raconte cet événement, perdu dans une si sanglante catastrophe. « Le dimanche huit jan-
» vier, Lincestre fit entendre au peuple la mort
» de la reine-mère, laquelle, dit-il, a fait beau-
» coup de bien et de mal, et crois qu'il y a
» encore plus de mal que de bien. Aujourd'hui se
» présente une difficulté, de savoir si l'église
» catholique doit prier pour elle, qui a vécu si
» mal et soutenu souvent l'hérésie, encore que
» sur la fin elle ait tenu, dit-on, pour notre droite
» union, et n'ait consenti à la mort de nos bons
» princes. Sur quoi je vous dirai que si vous vou-
» lez lui donner à l'aventure, par *charité*, un
» *Pater* et un *Ave*, ils lui serviront de ce qu'ils
» pourront. Je vous les laisse à votre liberté (1). »

---

(1) Par les quelques phrases que nous allons citer de BUREL, on pourra se faire une juste idée de l'opinion générale du Velay et de celle de son historien.

« ... Je ne veux oublier la mort et massacre faicts aux per-
» sonnes de ces grands exalteurs de nostre religion chrestienne,
» qui estoient Messeigneurs le duc et le cardinal de Guise,
» son frère, *faicts par le commandement et damnable volonté*
» *voyre tyrannie de ce barbare et ingrat Henri de Valois*.... Le
» duc, entrant dans la chambre du roy, se trouva saisi de sept

L'assassinat des Guise avait un instant épouvanté les plus fervens ligueurs; mais la haine succéda bientôt à la crainte et les cris de vengeance mêlés aux imprécations des catholiques éclatèrent à la fois sur tous les points du royaume. — La Bourgogne, le Lyonnais, la Gascogne, l'Orléanais, d'autres provinces encore prirent aussitôt les armes pour secouer un joug odieux, pour reconnaître comme chef de la sainte union *Mayenne*, frère proscrit des deux victimes.

Tandis que le roi, à qui il ne restait déjà plus que quelques villes obéissantes, voyait briser presque devant ses yeux ses armoiries, ses portraits, ses statues, la Sorbonne déliait le peuple de son serment de fidélité envers l'assassin d'un cardinal, et l'église l'anathématisait. — Alors le triste souverain abandonné de tous se rappela la loyauté de son frère de Béarn et lui fit proposer un traité d'alliance.

» à huit pendards, voleurs et meurtriers que le roy avoit
» attiltrés.... Et encore, le roy ne se seroit contenté de la
» tyrannie et cruauté barbare contre le sieur duc ; sa cruauté
» estant de plus fort augmentée, le lendemain il fit massacrer
» à grands coups d'hallebardes le révérendissime cardinal... Ce
» qui est plus méchant que ce que fist Hérode envers les
» pauvres innocens.... Mais, *suivant la sentence de Dieu*, les
» meurtriers sont punis de la même effusion de sang.... »

§. XXXII.

CONSEIL DES DIX-HUIT, A TOULOUSE.

Assassinat du premier président Étienne Duranti.

1589.

Pendant ce temps les bourgeois de Toulouse, qui s'étaient déclarés des premiers en faveur de la ligue, levaient ouvertement l'étendard de la révolte, refusant même d'ouvrir les portes de la ville au sénéchal envoyé par le roi. — Le moment semblait bien choisi pour repousser l'autorité d'un prince aussi éloigné de leur territoire que contraire à leurs opinions; ils en profitèrent pour se constituer indépendans.

Le premier soin des conjurés, réunis en assemblée générale, fut de décider par acclamation que tous les ordres, toutes les confréries, viendraient jurer un inviolable attachement à la sainte union, et que le traître Henri de Valois ne devait plus être, dès ce jour, regardé comme le souverain des catholiques. — Ils choisirent en conséquence *dix-huit* des plus dévoués ligueurs; six dans le parlement, six dans le clergé, six dans la bourgeoisie, auxquels ils confièrent les plus absolus pouvoirs.

Les citoyens prirent aussitôt les armes. Les

prêtres du haut de la chaire bénissaient l'insurrection et comme autrefois du temps des croisades excitaient la multitude à de saintes fureurs. Les magistrats, le parlement entraînés, refusaient de leur côté de rendre la justice au nom du roi. Non-seulement ils ne reconnurent pas la nomination du duc de Montmorency comme gouverneur du Languedoc, mais encore, pour faire acte d'une plus directe hostilité, refusèrent d'enregistrer l'édit de grâce promulgué en faveur des rebelles. — Cette alliance compacte entre tous les ordres assurait aux Toulousains, sinon le succès, du moins la certitude d'une puissante résistance. Pour aider davantage encore au mouvement insurrectionnel, pour le centraliser utilement, ils envoyèrent dans les principales villes de la province d'habiles agens, avec mission de les rallier à leur cause.

Un homme seul, le premier président Duranti, quoique très-sincèrement attaché à la religion de ses pères, ne se crut pas dégagé de ses sermens envers la couronne. Que ce fut par devoir, par orgueil ou par ambition, il est vrai de dire que rien ne put émouvoir sa fermeté; le péril rendit au contraire son dévouement plus courageux, son caractère plus magnifique. — Il fut un jour saisi par les furieux qui le jetèrent dans un noir cachot. Convaincus qu'il était un des auteurs de la misère publique, ils se ruèrent contre les murs de sa prison

et le demandèrent à grands cris (1).—Le premier président se présenta sur le seuil résigné comme un saint martyr. Hélas ! son arrêt ne se fit pas long-temps attendre... Un des forcénés qui l'entouraient l'abattit d'un coup d'arquebuse. Tous les autres s'élancèrent aussitôt sur lui, le percèrent de mille coups et, comme si la mort n'expiait pas assez cruellement un pareil crime, ils s'emparèrent du cadavre, le traînèrent par les pieds dans les égoûts de la ville, puis s'en allèrent triomphalement le pendre au pilori.

Quel désespérant spectacle!..... Une populace aveugle, encore toute souillée du sang du juste, court en blasphémant piller son hôtel. Tandis que les uns volent son or, ses bijoux, ses meubles, ses papiers, d'autres se saisissent de son ami, du seul serviteur fidèle qui lui reste, et vont impitoyablement l'égorger à ses côtés. Enfin pour couronner ce drame horrible, le portrait du roi, arraché de la grande salle du parlement, est couvert d'indignes outrages par le peuple, qui le brûle sur la place publique, au milieu de joyeuses farandoles.

---

(1) Il fit ses adieux à sa femme et lui dit : *Dieu m'avait donné la vie, des biens et des dignités, il m'en dépouille aujourd'hui. La mort est la fin de la vie, mais elle n'en est pas le châtiment. Mon ame innocente de tout ce qu'on m'impute va paraître devant le souverain juge ; espérons en lui.....*

§. XXXIII.

CONSEIL DES VINGT-QUATRE, AU PUY.

1589.

Il s'en fallait de beaucoup que l'autorité royale pût diriger à sa fantaisie les principales municipalités du Languedoc; souvent elle éprouvait de leur part de très-énergiques résistances qui devenaient même invincibles le jour où la noblesse et le clergé cessaient de lui prêter un commun appui (1).

---

(1) Dans les villes et dans les autres communautés de la province, il existait des conseils politiques composés de vingt-quatre, de douze, de six personnes, selon l'importance de la localité. — Ce conseil se renouvelait par moitié chaque année; il était nommé par l'ensemble des contribuables réunis à cri public, d'après les ordonnances consulaires. — Les forains étaient tenus de désigner un syndic pour les y représenter, pour prendre part aux délibérations et les signer. — Si le nombre des *contribuables domiciliés* était trop restreint, l'on pouvait choisir une partie du conseil politique dans les plus forts *contribuables forains*.

Les communautés pouvaient, outre les charges ordinaires, s'imposer pour une somme plus ou moins élevée pour leurs besoins particuliers et en outre jusqu'à 14 deniers par franc, pour le droit de collecte, mais à la charge de faire livre net. — Toutes les affaires étaient délibérées par les conseils politiques réunis aux consuls.

Cette ancienne institution avait du reste subi beaucoup de

Nos villes méridionales avaient à leur tête des magistrats populaires, nommés par tous les contribuables et revêtus de pouvoirs temporaires fort étendus. Comme ils étaient renouvelés par moitié chaque année, ils devaient suivre irrésistiblement l'opinion dominante dont ils présentaient la plus fidèle expression.

Le Puy était depuis long-temps administré par six consuls et un conseil politique composé de vingt-quatre membres électifs. La milice bourgeoise, sous les ordres d'un capitaine-mage, se divisait en seize compagnies distinctes, chacune commandée par un capitaine. — Cette ville, alors une des trois plus considérables du Languedoc avait, comme nous l'avons vu, son artillerie, son arsenal, ses arquebusiers, et au besoin prenait des troupes à sa solde (1).

Avec une semblable organisation, on peut juger

---

modifications. (Voir les arrêts du conseil, des 20 septembre 1689, 4 août 1718, août 1764, mai 1765. — Décisions des 11 mai 1772, 27 octobre 1774, 18 mai et 29 septembre 1775).

(1) Les consuls avaient l'administration et la police de la ville; ils convoquaient le conseil politique et les assemblées générales des citoyens, assuraient la levée des tailles et des autres droits établis, avaient les clefs et la garde de la ville. — L'évêque, comte du Velay, lors de sa première entrée au Puy par la porte de Pannessac, prêtait serment entre les mains des consuls de protéger de tout son pouvoir et de maintenir le consulat, ainsi que tous les priviléges, libertés, franchises,

combien l'insurrection était facile, pour peu que l'esprit général s'y montrât disposé. — Aussi, dès que les troubles furent connus au Puy, les citoyens

---

prérogatives, observances et coutumes en la même forme que ses prédécesseurs et les plutôt augmenter que diminuer.

(Voir les Manusc. de MÉDICIS, pag. 128, 261, 268.)

La communauté du Puy, aux époques où les lois ne s'opposaient pas à ce qu'elle jouît du droit d'élire les six consuls, n'en usa pas sans empêchement. L'évêque de cette ville et le vicomte de Polignac, qui en étaient l'un seigneur et le dernier gouverneur, furent long-temps en possession de nommer alternativement chaque année le premier consul. La communauté se voyant à regret privée par là d'une partie de ses priviléges, leur contesta le droit qu'ils prétendaient avoir de faire ce choix, et se pourvut au parlement de Toulouse ver les dernières années de l'épiscopat de Jean-Georges le Franc de Pompignan. Du nombre des pièces produites, au nom de l'hôtel-de-ville, dans le procès qui dura plus de deux ans, étaient d'anciens statuts ou priviléges de la ville pu Puy, du 24 janvier 1472, et une lettre d'Armand de Bethune, évêque de cette ville, en date du 6 décembre 1669, dans laquelle il déclarait ne vouloir pas se mêler des élections consulaires. La décision du parlement de Toulouse fut en faveur de la ville. Les habitans du Puy, pour la première fois depuis le recouvrement de leur droit, nommèrent au premier consulat le 25 novembre 1771.

(ARNAUD, Hist. du Velay, tome 2, page 405.)

Voici quelques observations à ce sujet que nous lisons dans un ouvrage publié vers la fin du seizième siècle.

L'autorité des consuls au Puy s'accrut toujours, jusqu'en 1276, époque où elle fut abolie. Il n'y en eut pas pendant soixante-six ans. Philippe de Valois rendit enfin ses consuls à la ville, à la prière des habitans : *Itaque consilio inter optimates.*

Les lettres du roi, à la date de 1343, sont adressées au

en témoignèrent une joie si bruyante, si démonstrative, que les magistrats en petit nombre qui tenaient encore pour Henri de Valois furent épouvantés; on dit même que Mr le juge-mage, tremblant pour sa vie, feignit de s'en aller à la messe chez les carmes et se sauva sans prendre le temps de quitter sa robe.

Saint-Vidal, chaud partisan des Guise et qui en toute circonstance s'était montré grand admirateur de leur conduite, vit avec plaisir l'agitation de la ville. Aussitôt il convoqua un conseil gé-

---

bailli du Velay ou à son lieutenant, pour le rétablissement du consulat, pour faire assembler les citoyens et habitans de la ville, pour créer et faire devant lui les consuls, et prendre les sermens requis au refus des officiers de la cour commune.

Lequel bailli, pour exécuter tel mandement, ayant fait convoquer à son de trompe tous les habitans de la ville, et à ces fins fait lecture des lettres royales; furent eslus : 1° six consuls; 2° quatre docteurs ou clercs pour conseillers ; 3° quatre messours. — Auxquels consuls, le bailli donna l'immixtion de possession consulaire, les sceaux et les clefs de la ville.

—Le nombre des consuls n'était pas fixé. On en créait tantôt dix, tantôt huit, tantôt six.... Cependant, on décida sous Charles VI que le nombre n'excèderait jamais six, chiffre auquel on s'est tenu depuis deux cents ans. — Les consuls portaient la robe rouge. On les nommait primitivement à la sainte Catherine; mais depuis une quarantaine d'années l'élection a lieu pendant le mois de février.

(Traduction d'une petite brochure latine qui se trouve à la bibliothèque royale et qui a pour titre : Stephani Guyonii *orationes duæ, de veteri Aniciensium pietate et de priscâ consulatus Aniciensi dignitate* (Lugduni — 1593, in 8°).

néral dans lequel un chanoine, connu par son fanatisme, se mit à haranguer les assistans. « Braves habitans, dit-il, le visage allumé par la » colère, l'enfer est en lutte avec le ciel. Pour s'as- » surer la victoire l'antechrist est venu s'asseoir lui- » même sur le trône de France. Voyez et reconnais- » sez-le à son hypocrisie, à ses débauches, à ses » fureurs. L'infâme a pris la croix pour nous » tromper tous; mais les saintes écritures l'avaient » prédit.... Nos bons seigneurs de Guise sont » égorgés.... Le sang d'un cardinal crie ven- » geance.... C'en est fait, l'hérétique Valois a cessé » de régner. »

Ces déclamations véhémentes produisirent tout l'effet qu'en avait attendu Saint-Vidal, et même le chanoine n'avait pas encore achevé son discours que les auditeurs transportés demandèrent à grands cris à jurer la sainte union. On organisa à la hâte des registres. Ceux qui étaient là s'inscrivirent les premiers; ensuite, par ordre du gouverneur, les capitaines îliers se transportèrent à domicile. — Cette mesure, décidée dans un moment d'exaltation, ne fut pas sans doute trouvée sage par tout le monde; cependant comme elle était provoquée, dirigée par les hommes du pouvoir, il fallut céder à la force. Quelques plaintes commençaient bien à surgir, mais une députation arrivée fort à propos de Toulouse fit tout rentrer dans le silence.

C'était le 3 avril, les citoyens furent convoqués extraordinairement en conseil général pour entendre une seconde harangue, non plus cette fois prononcée par un énergumène, mais par un grave magistrat qui venait au nom de l'honneur et des lois indignement outragés, tracer de nouveaux devoirs aux populations de la province.— Les envoyés toulousains étaient au nombre de huit : l'évêque de Castres pour le clergé, un président et deux conseillers pour le parlement, deux capitouls pour la bourgeoisie, deux marchands pour le commerce.

Jamais assemblée populaire ne s'était montrée plus respectueuse et le chroniqueur assure que deux mille personnes y assistaient. — Messire Vinhals, président au parlement, commença par faire un dramatique tableau des *malheurs qui* depuis si long-temps déchiraient la patrie. Il déplora l'égarement du roi, les trahisons de la cour, l'audace des religionnaires, la coupable indifférence des politiques; non-seulement il entreprit de démontrer l'utilité d'une coalition, mais il la représenta comme tellement juste que tout honnête homme ne pouvait lui refuser son concours. « L'exemple de Paris avait décidé » Toulouse; et le Puy, la ville de Notre-Dame, » la fille des princes chrétiens et des papes; le » Puy, qui de tous temps s'était fièrement pro- » clamé république, serait-il moins ardent que

» les autres pour défendre son culte et ses
» libertés?... » *Non.... Non...*, s'écrièrent tous ces braves Aniciens charmés des éloges qu'on leur adressait, *Vive la ligue! Vive la ligue!* — Et l'évêque, Saint-Vidal, les consuls, les officiers de la sénéchaussée, ceux du bailliage, ceux de la cour commune, le clergé, les nobles, les bourgeois, les marchands et tout le reste jurèrent de demeurer éternellement attachés à la sainte union.

Immédiatement après cette solennelle protestation, Messieurs du parlement envoyèrent des agens dans le Velay pour obtenir l'adhésion de chaque mandement; mais il faut le dire, à l'exception du Monastier qui donna quelques signatures, grâce à l'influence de l'abbé, les autres refusèrent obstinément de participer à cet acte de rébellion. Loin de fléchir devant les ordres qui leur étaient envoyés, ils se disposèrent à soutenir la cause royale contre l'évêque, la sénéchaussée, le gouverneur dont ils cessèrent, dès cet instant, de reconnaître le pouvoir.

Voila donc une complication nouvelle qui va porter le dernier coup à ce malheureux pays. Jusque là, du moins, catholiques et huguenots n'avaient pas dans leurs luttes acharnées attaqué l'antique constitution de l'état; jusque là, le peuple n'avait pas été directement appelé à émettre un avis, à se constituer comme pouvoir;

il avait suivi la voix de ses magistrats et sans cesse avait invoqué le nom du roi même en s'armant contre lui. — Quand jadis l'émeute levait sa tête sanglante, l'insurrection était soudaine; mais inspirée par un acte qui ne devait avoir de retentissement que dans la localité, elle était appaisée avec la cause qui l'avait fait naître. Aujourd'hui le masque est jeté, la haine entre les partis est profonde, la guerre civile va prendre un caractère nouveau. La race des Valois est repoussée, on présente au peuple un fantôme de roi, en attendant que l'Espagnol ou le dernier Lorrain puissent faire triompher leurs ambitieuses prétentions.

La ville du Puy se trouvait dans une position difficile. Assise au centre du pays, environnée de religionnaires et de politiques coalisés contre elle, elle avait tout à craindre. Cependant le danger ne l'intimida pas. Les citoyens venaient de nommer un conseil extraordinaire composé de six prêtres, de six magistrats et de douze bourgeois. — Ce conseil presque dictatorial commença par décréter un emprunt sur les personnes riches, et par faire vendre judiciairement les biens confisqués sur tous ceux qui avaient refusé le serment; ensuite il leva des troupes, nomma des capitaines, renforça les garnisons; en un mot, poursuivit avec énergie et par les moyens les plus actifs le triomphe de la sainte union.

NOTE DES RÉDACTEURS.

Nous arrêtons ici l'impression de l'ouvrage de M. Francisque Mandet, sur nos guerres civiles. Les dimensions déjà considérables de ce volume nous forcent à en renvoyer la suite à nos prochaines Annales.

POÉSIE.

—

LES MONTAGNES;

Par M. Charles CALEMARD DE LAFAYETTE.

Loin des bois que j'aimais, loin des collines vertes,
Loin de ces oasis qui dorment entr'ouvertes
Comme les fleurs du ciel aux champs de l'univers,
Franchissant nos grands monts, trônes des longs hivers,
Vers les cités du bruit qui nous ouvrent leurs portes,
Pourquoi fuir, ô mon âme! et quel vent nous emporte?...

Jeune encor quand tout rit à notre vie en fleurs,
Quand leur virginité parfume encor nos pleurs;
Nous quittons les torrens, les rives ondulées
La grotte des rochers et l'ombre des vallées,
Tous nos chers souvenirs, tout ce qui fit en nous
Eclore nos pensers les plus purs, les plus doux,

L'espoir, l'illusion, chaste et frêle défense!
Nous emportons au loin tout un trésor d'enfance,
L'avenir est divin! — Mais ce rêve est d'un jour,
L'enfant parti d'hier sera vieux au retour!
Oui, nous tentons un jour dans la forêt du doute,
Sans guide et sans flambeau les hasards d'une route;
Nous marchons, nous cherchons sous un soleil lointain
L'énigme de la vie et le mot du destin.
Nous voulons tout savoir! mais la vie est un songe
Si l'humanité vaine adore le mensonge;
Si lorsque dégoûtés du faux savoir humain,
Nous croisons nos deux bras au milieu du chemin,
Voilà que la cité dont la masse caresse,
Ne verse que l'oubli des coupes de l'ivresse,
Comme une courtisanne irritant le désir
Nous appelle en chantant aux baisers du plaisir.

Ah! sous ce ciel impur qu'aucun bon vent n'effleure,
Un cœur de montagnard se lasse vite et pleure.
Et Paris qui nous tend son piége suborneur,
Enseignant le plaisir désapprend le bonheur!
Alors, malgré l'ennui qui le suit dans sa fête,
Malgré le vide affreux qui bourdonne en sa tête,
L'homme qui s'use vite en ce monde étouffant,
Se retrouve inhabile à ses bonheurs d'enfant,
Et tout plein du regret des songes de jeunesse
Ne comprend même plus que jamais il renaisse.

O nous tous, qu'a poussé quelque orageux désir,
Au rêve du savoir qu'on croit toujours saisir!
Nous qui, pour épeler la vie en son grand livre,
Avons épuisé tout en nous hâtant de vivre!
Que mieux il eût valu, dans un coin de nos bois,
Vivre obscur, ignorant, heureux! — Et quelquefois,
Plein du souffle du Dieu qui bénit l'ignorance,
Poètes, par le cœur, l'amour et l'espérance.

Moi, je rêvais le monde, enfant! et je voulus
Au livre du savoir lire, hélas! et j'y lus.

Mais tout est ironie, et le doute est morose....
Et je n'ai rien trouvé qui valut — une rose,
Un parfum de la nuit, un baiser de l'amour,
Et le sommeil de l'ame après la fin du jour !

Oublieux des bonheurs de la terre natale,
J'ai demandé le mot de l'énigme fatale
A tous les sphynx jaloux qui veillent à côté
Du mystère de l'être et de l'éternité. —
Nul ne m'a répondu! l'effet ment à la cause,
L'esprit fait un vain bruit, l'homme ignore la chose,
La vie est impuissante à comprendre la mort,
Et l'hypothèse ardente est un coursier sans mors!
Hélas! tout sonne creux! tout sonne faux! La tombe
Seule pourrait nous dire où va tout ce qui tombe!
Et les sages lassés qui m'expliquaient les cieux,
Les vieillards tout blanchis, prêts à fermer les yeux,
Les plus grands voyageurs sachant par cœur la terre,
Ne savaient rien d'eux-mêmes et du premier mystère!
L'un d'eux, qui quarante ans avait vu, sans faillir,
La lampe du savoir dans son ombre pâlir,
Génie ardent, épris d'un rêve qu'il féconde,
Et qui peut-être un jour eût transformé le monde
Au seul mot de l'idée éclose en son cerveau,
Vieillard, plus jeune au cœur que le siècle nouveau,
A qui l'étude a bu son sang, comme un vampire,
Nous enseignait comment tombe en poudre un empire,
Quel ver dans leurs piliers détruisait lentement
Un trône, une croyance, un temple, un monument;
Quelle loi dirigeait — des lèvres de la source
Jusqu'à la mer des temps, les races dans leur course;
Quel serait l'avenir des peuples triomphans,
Et les jours inconnus que vivraient nos enfans!

Il sut, mais sa science ignora le mystère
Du pouls qui faiblissait dans sa puissante artère,
Et le savant, quand vint son jour, ne savait pas
Et ne m'avait pas dit ce qu'était le trépas.

Néant et vanité ! Sous notre obscure flamme,
Trop de doute nous presse et nous inonde l'ame!
En vain, et c'est pitié! pour chercher le bonheur,
J'ai vanné dans ma main, comme fait le vanneur
Ne trouvant que l'ivraie en son blé qu'il émonde,
Dans le creux de ma main la sagesse du monde!
J'ai trié mon trésor et rien ne m'est resté,
Le vent du scepticisme avait tout emporté !

Et j'ai douté de tout, jusqu'au jour où ma vie
De l'erreur du plaisir promptement assouvie,
Comme un convive pâle aux lueurs du matin,
Chancelant et brisé a quitté le festin.
Dans la nuit de mon cœur l'espérance était morte!
— Alors, un spectre noir s'est assis à ma porte,
C'était mon deuil! — L'ennui, mon hôte familier,
Tous les jours que Dieu fait, monta mon escalier;
Dès le matin assis près du lit où je veille,
Il retrouvait toujours — le regret de la veille,
L'effroi du lendemain, le désir de l'oubli,
Et dans mes désespoirs mon cœur enseveli!

Puis, je me suis lassé; j'ai dit : Sur la montagne,
La sainte poésie est toujours ma compagne;
L'ennui n'y peut atteindre à notre essor de feu,
Et le vent, d'un coup d'aile, y porte jusqu'à Dieu!
J'irai, je chercherai quelque trace chérie,
Les jours où souriait ma jeune rêverie;
Les vents me rediront cette chanson d'hier,
Que je chantais naguère, enfant sauvage et fier!
Et la cascade en pleurs, élégie éternelle
De ce que la nature a de pleurant en elle,
De sa tristesse auguste échevelant les flots,
Aura pour mes regrets de magiques sanglots!
Oh! vienne donc la nuit, solitude sublime,
Où mon cœur qui s'effare avec amour s'abîme!
Vienne l'heure, aux grands bois, où la lune qui dort,
A la cime des pins met une aigrette d'or!

Je suivrai son rayon tremblant à toute brise,
Sur le flot qui de bleu vernit la terre grise,
J'écouterai la voix du torrent au ravin,
Et le chant du désert, ce poète divin!
Quand minuit a sonné, quand le désert commence
Sa magnifique plainte à la nature immense,
Lorsque la nuit marchant de son pas le plus doux,
Mère active et féconde et qui veille sur tous,
Bercera doucement dans un pli de sa robe
Tout un monde endormi que son crêpe dérobe;
Lorsqu'enfin son regard pensif et plein d'adieu,
Mouille d'un pleur divin tout ce qu'a créé Dieu;
Heureux dans cette nuit par son amour choisie,
Qui trouve encore un cri d'ardente poésie!
Et lui redemandant le sourire et les pleurs,
Entend un chant du ciel poindre dans ses douleurs!

Je sais près de ma ville une retraite sombre,
Où d'antiques noyers baignent leurs pieds dans l'ombre,
D'une laine soyeuse et charmante au toucher,
La mousse et le gazon tapissent le rocher,
Une brise amoureuse y berce dans les haies,
Tous les nids babillards descendus des futaies,
Le thym qui se détache en un gazon plus clair,
D'une agreste senteur à l'entour trempe l'air;
Un murmure de flots fuyant par la prairie
Aux plaintes de la feuille errante s'y marie;
Et tant que ce doux bruit invite à sommeiller,
Le tronc moussu d'un chêne offre un large oreiller.
Puis, vers les grands rochers qui sur le fond dominent,
Deux sentiers escarpés, par les vignes cheminent
Aux grottes qui nous font un asile charmant,
Tout d'admiration et de recueillement.

La cascade, les bois et les grottes chéries,
C'est, ô mes souvenirs! tout le val des Estries.

Plus loin, je chercherai sur un mont enchanté,
Un Eden où mon rêve est souvent emporté,

Large cratère éteint, ermitage mystique
Couronné de festons comme une coupe antique;
C'est Bar, le mont de Bar, d'où l'on voit l'horizon
S'épanouir au loin, de neige ou de gazon,
Et qui cache à demi, comme des fleurs champêtres,
Son bosquet de bouleaux dans sa forêt de hêtres.

Maintenant! — Maintenant pour grandir notre essor,
Franchissons, en montant plus loin, plus haut encor,
Depuis le mont Usclat jusques à Chamalières,
Cette chaîne de monts qui sont nos Cordilières.

Plus loin, plus haut encor, comme d'ardens aiglons,
Dédaignons cette fois collines et vallons!
Elance-toi, mon ame, au nid que l'aigle gagne,
Et va toucher de l'aile à la grande montagne,
Où la mer de l'Espan, onduleuse à nos yeux,
Semble nouer sa gaze à la gaze des cieux;
Où le vent du désert courbe la forêt grise,
Comme dans le sillon, l'épi d'or sous la brise.

Salut au mont Mezenc! qui de son front tout blanc
Dépasse la tempête acharnée à son flanc;
Salut au fier géant! qui vieillard sous la neige
Voit éclore à son ombre un printemps qu'il protège,
Et posant son pied rude en des prés toujours verts,
Prête sa tête chauve à d'éternels hivers!
Qui lorsque l'ouragan, ce dur pasteur des ondes,
Presse de son troupeau les têtes vagabondes,
Et flagellant l'écume au front des flots amers,
Contre la rive nue échevelle les mers, —
Géant insoucieux de l'ouragan qui passe,
Sourit de ces vains bruits, en dominant l'espace,
Et quand la mer se calme, et qu'il y peut se voir,
De son lointain sommet, prend la mer pour miroir,
Ah! c'est là que notre ame, au vent qui l'a saisie,
Eclate en flots puissans de vaste poésie;
C'est là que dominant l'horizon agrandi,
Jusqu'aux Alpes, jetant un regard enhardi,

Comme l'ange éperdu qui plane sur l'abîme,
Elle improvise un chant de tristesse sublime;
Car c'est sous l'œil de Dieu qu'un cœur déshérité
Trouve une fois encor grandeur et liberté.

Pourquoi donc n'avoir pas tenu toute sa vie
A ces nobles splendeurs tout entière asservie?
Pourquoi t'avoir quitté, pays des jours heureux!
L'ombre était fraiche et vierge au fond des vallons creux,
L'harmonie était douce au penchant des collines,
Et la brise a des chants comme les mandolines.
La chaumière abritant le pâtre heureux d'aimer,
Cache au monde un bonheur que nul n'a su nommer;
Il est bon d'aller deux, par la nuit qui sommeille,
Sous l'étoile qui verse une lueur vermeille;
D'être deux à se dire, avec des mots de miel,
Avec d'ardens regards, un des secrets du ciel;
Et puis quand de la mort l'haleine nous effleure,
De s'endormir, béni par l'adieu qui nous pleure!

Oui! bien que notre cœur, qui le regrette en vain,
Se soit fait impuissant pour ce rêve divin,
Au foyer du désir, quand la flamme est éteinte,
La patrie est encore une émotion sainte;
Un nom harmonieux qui fait vibrer toujours
Quelque chose des chants de nos premiers beaux jours;
Un long ressouvenir qui pâlit, mais qui dure,
Une fleur qui conserve en perdant sa verdure
Tout le premier parfum de son beau mois de mai,
Fleur bien flétrie, hélas! mais que toujours j'aimai.

Car c'est encore ici qu'il faut trois pieds de terre,
Pour s'endormir un jour dans le champ solitaire;
Où du dernier sommeil dorment tous nos aïeux!
O mon ame! ô ma pauvre oublieuse des cieux!
Toi qui pouvais trouver la paix des solitudes,
Et qui vas trébuchant sous tant de lassitudes,
C'était parmi ces monts qu'il te fallait chercher
Une grotte, et l'oubli dans l'ombre d'un rocher;

C'était là qu'il fallait, des collines aux grèves,
Paître le blanc troupeau de tes plus chastes rêves;
— Va! quand tu n'auras plus un monde à parcourir,
C'est là qu'il fallait vivre! — Il y faudra mourir.

LA CHAPELLE SAINT-MICHEL (1).

LÉGENDE :

900 - 960;

Par M. WAINS-DESFONTAINES, d'Alençon.

Oh! laissez nous nos ballades naïves,
nos légendes et nos sorciers!!!

Non loin de la cité que la Borne féconde,
Arrose avec amour du tribut de son onde,
Il est un mont géant, dont le front sourcilleux
S'élance avec orgueil vers la voûte des cieux;
Un jour que, seul, au pied de cette masse énorme,
J'admirais la chapelle et l'antique clocher
Elevés sur la plate-forme,
Un vieillard qui me vit s'empressa d'approcher.

---

(1) Au nombre des sujets mis au concours pour 1838, la Société devait accorder une médaille d'or ou d'argent à l'auteur de la meilleure pièce de poésie, sur un sujet pris dans l'histoire du département ou offrant un intérêt local. Diverses pièces de poésie ont été adressées à la Société, qui, dans sa séance du 22 août 1838, a décerné une médaille d'argent à M. WAINS-DESFONTAINES, auteur de ce poème.

J'allais interroger sa conteuse mémoire
Quand, prévenant soudain mes vœux avec bonté,
Il me dit cette vieille histoire
Que je vais vous rimer avec fidélité.

I.

C'était vers l'an neuf cent, dit une charte ancienne,
— Apôtre de la foi chrétienne,
Le pieux Gotescal, des ennemis de Dieu
Fuyant la rage incendiaire,
Par le jeûne et par la prière,
Depuis long-temps déjà sanctifiait ce lieu.

Tout-à-coup, une nuit, pendant que le saint homme
Reposait d'un paisible somme,
Voici qu'à son chevet un ange du Très Haut
Descend et, de l'anachorète
Troublant la profonde retraite,
Sur sa couche l'agite et l'éveille en sursaut.

« Gotescal, lui dit-il, que ton cœur soit en joie!
» C'est Dieu qui près de toi m'envoie;
» Ecoute avec respect les ordres du Seigneur,
» Demain, à l'aurore nouvelle,
» Il veut qu'une sainte chapelle
» S'élève, par tes mains bâtie, en son honneur....»

....
....
....
....
....
....

II.

Le lendemain, quand l'aurore
Revint éclairer les cieux,
L'ame toute pleine encore
De l'ordre mystérieux,

L'ermite prit son rosaire,
A genoux fit sa prière,
Et puis se signant, — soudain
Du ciel pour accomplir l'œuvre,
Se hâta, pieux manœuvre,
De prendre la pioche en main.

Or, ajoute la chronique,
On voyait aux mêmes lieux
Les restes d'un temple antique,
Voué jadis aux faux dieux;
Ce fut là que le saint prêtre
Conduit par son divin maître,
Dévotement résolut
De construire son église
Et d'employer à sa guise
Le terrain de Belzébuth.

Mais de la demeure sainte
A peine, hélas! Gotescal
Avait-il tracé l'enceinte,
Qu'un bruit terrible, infernal,
Sortant du sein de la terre,
Sur sa base séculaire
Ebranla le mont altier;
On eût dit que, sous la foudre,
Il allait, réduit en poudre,
Soudain croûler tout entier.

A sa mission fidèle,
Trois fois le saint fondateur,
Enflammé d'un nouveau zèle,
Reprit l'œuvre du Seigneur;
— Trois fois, écumant de rage,
Le démon, du saint ouvrage,
Détruisit les fondemens,
Et, ressaisissant sa proie,
Trois fois, en signe de joie,
Poussa d'affreux hurlemens....

III.

Enfin, n'en pouvant plus, le saint anachorète
Déjà battait en retraite
Devant l'enfer révolté,
Quand l'ange du Seigneur à ses yeux se présente,
Et d'une voix foudroyante,
Gourmandant sa lâcheté :

« Gotescal !... Arrête !... Arrête !...
» Eh quoi ! timide soldat,
» Quand le triomphe s'apprête,
» Tu désertes le combat !
» Reviens... — Le ciel te l'ordonne,
» Que l'enfer mugisse ou tonne,
» De ton cœur bannis l'effroi...
» Reviens !... Tu n'as rien à craindre ;
» Quelle arme pourrait t'atteindre ?
» Dieu n'est-il pas avec toi ?... »

L'ange dit, et soudain disparaît à sa vue.
— A cette voix bien connue,
Gotescal revient... — Satan,
Furieux cette fois, de l'abîme s'élance
Et bouillonnant de vengeance,
Sur lui fond au même instant.

IV.

Oh ! la lutte fut horrible !...
Autour d'eux, avec fracas,
La foudre tonnait terrible,
Le roc volait en éclats ;
— De force égaux l'un et l'autre,
Le diable et le saint apôtre,
Pied contre pied, corps à corps,
S'étreignant avec colère,
Ebranlaient au loin la terre
Sous leurs belliqueux efforts.

Le duel épouvantable
Depuis deux heures en vain
Durait. — Tout-à-coup le diable
Sentit défaillir le saint;
— C'en était fait de l'ermite,
Déjà la griffe maudite
Au fond du gouffre éternel
L'entraînait, — quand à sa vue
Apparut, fendant la nue,
Le saint archange Michel...

De son égide immortelle
Couvrant l'apôtre abattu,
Il terrasse le rebelle,
Qui roule à ses pieds vaincu...
— Satan que l'orgueil dévore,
Se relève et lutte encore;
Mais d'un bras victorieux,
Du sommet de la montagne
L'ange, à travers la campagne,
Le lance et remonte aux cieux...

Une forte odeur de soufre
Se répandit dans les airs,
Et des profondeurs du gouffre
Jaillirent d'affreux éclairs;
— Des tonnerres effroyables,
Des hurlemens lamentables
Soudain mugirent encor;
De Satan qui, plein de rage,
Rentrait au sombre rivage,
C'était le dernier effort.

V.

Délivré désormais des piéges de l'abîme,
Animé d'un zèle sublime,
Gotescal se remit à l'œuvre avec ardeur;
Et deux jours après, ô surprise!

Le saint prêtre, dans son église,
Offrit un sacrifice à son divin Sauveur.

Sur ce miracle, la chronique,
Selon moi, ne dit rien qui clairement l'explique;
Dans une note seulement,
On lit que Gotescal dédia sa chapelle
A l'archange guerrier, dont l'égide fidèle
L'avait sauvé des griffes de Satan.

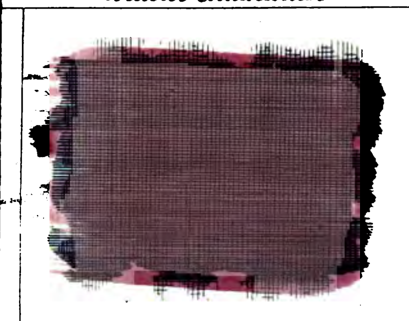
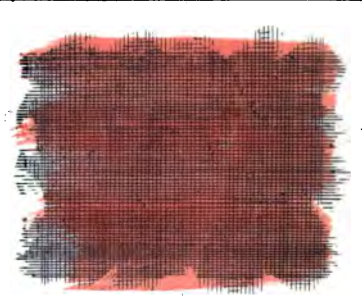
Depuis ce temps, debout au haut de la montagne
Dominant au loin la campagne,
Le pieux monument, immuable est resté;
—Bravant les hommes et les âges,
Il a vu neuf siècles d'orages
Passer autour de lui sans ternir sa beauté.

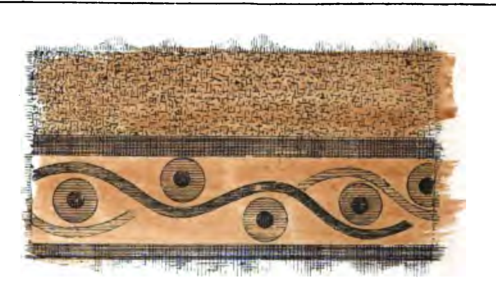
FIN.

Table des Matières.

FIN DE LA TABLE.

NUSCRIT DE THEODULFE.

N°5 FOULARD DE SOIE Couleur Amaranthe.	N°6 MOUSSELINE POIL DE CHEVRE Couleur Rouge des Indes.
	

E …avail indien à 4 Couleurs	N°14 CREPE DE CHINE soie avec Bordure broché espouliné. travail indien à 4 couleurs
	

N18 VELOURS COUPE SOIE reposant sur fond Gros de Naples couleur cramoisi de la couverture restaurée en 1511	N°19 RUBAN CORDON DE SOIE N°4 Fond sergé avec liziere ronde couleur vert Mirthe de la couverture de 1511.
	

Lith de Gourjon & C.

T DE THEODULFE.

DIVERSES ESPECES D'ECRITURE.

PRÉFACE EN VERS Fig. 5.

Quicquid ab hebraeo stilus atticus atq. latinus
Sumpsit in hoc totum codice lector habes.

ECRITURE ORDINAIRE Fig. 6.

In principio creavit d̄s caelum & terram terra autē
erat inanis & uacua & tenebrę erant super faciem

Ecriture Microscopique Fig. 7.

Danihelem prophetam iuxta septuaginta interpretes dñi salvatoris ecclesię non legunt
utuntur theodotionis editione & hoc quare acciderit nescio sive ergo quia sermo chaldaicus est.

VŒUX DE THEODULFE AU LECTEUR.

UUDOFELXPEPLRMTEMPRLETOR
THEDVLFNECSIS INMEMOOTV



Fig. 8.

FNSADEORHQBEPRACNTBSATM
STPXVTASALSETBILCTOAUE

Fig. 9.

Lith. de Jourjon à St. Etienne.



Fig. 165. *Antiquités de Pélissane*

Felines

mune

St. Pierre du champ

La Ribey

Mre du Bias

Darsac

Mre du Longer

ALLÈGRE

oire)

RELLET

8000 9000 10,000

Lith. de Martenot et Cie

